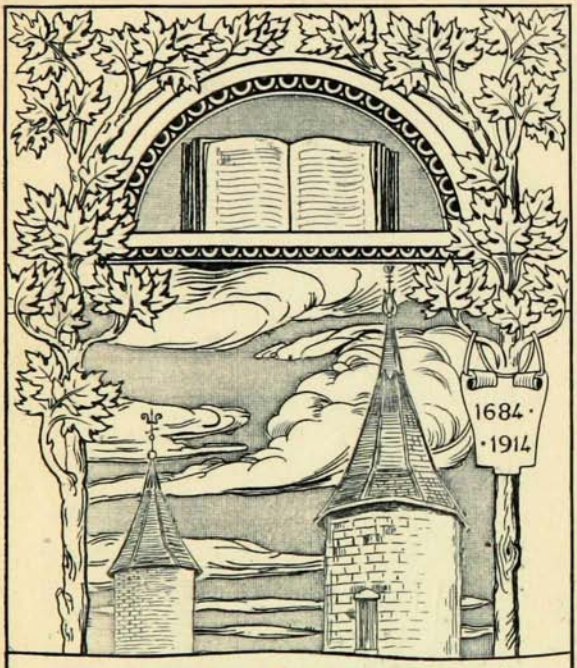

BIBLIOTHEQVE
SAINT-SVLPICE MONTREAL

A PROPOS
DE
CRÉMAZIE

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

Qui pourra jamais dire de combien de déceptions, de combien de douleurs se compose une gloire?

OCTAVE CREMAZIE.

QUEBEC
Editions Garneau

1945

S 928.41 (DOUBLE)
C 862 no 2

Accessioned 26/6/46

Octave Crémazie

A PROPOS DE CREMAZIE

A PROPOS DE CREMAZIE

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

Qui pourra jamais dire de combien de déceptions, de combien de douleurs se compose une gloire?

OCTAVE CREMAZIE.

QUEBEC
Editions Garneau

1945

PS
8405
R425
R6

B. Q. R.
NO. 627

15

A Propos de Crémazie

La flotte de Canon

Presque toutes les relations du siège de Québec en 1759 mentionnent la flotte du capitaine Canon ou Kanon. Dans son *Journal*, Montcalm en parle également à deux ou trois reprises. Le chevalier de Lévis y fait aussi allusion dans le *Journal de mes campagnes*. Mais tous les renseignements donnés par les différentes relations sur cette mystérieuse flotte sont confus quand ils ne sont pas contradictoires.

Disons d'abord qui était le capitaine Canon ou Kanon.

Probablement originaire de Dunkerque, M. Canon fit d'abord partie de la marine marchande. Marin habile et d'une intrépidité à toute épreuve, Canon se distingua particulièrement en 1756. Commandant du corsaire *Le prince de Soubise*, vaisseau de 200 tonneaux, armé de 10 canons et de 10 pierriers, il fit plusieurs prises. Près de la côte d'Angleterre, il attaqua un corsaire plus fort que lui et il l'aurait pris à l'abordage sans une tempête soudaine qui l'en sépara. C'est cet exploit qui valut à Canon le brevet de lieutenant de frégate.

En janvier 1758, Canon commandait la frégate *La Valeur* de 20 canons. Il s'empara alors du corsaire anglais *Le Vernon*. A la fin d'avril 1758, *La Valeur*, toujours commandée par Canon, escortait à Québec un convoi de trois navires marchands chargés de blé et de riz. *La Mignonne*, frégate de 16 canons, capitaine Pierre Sauvage, aidait

114203

Canon dans sa tâche. Les deux habiles marins réussirent à conduire le convoi à Québec malgré les nombreux navires de guerre anglais qui patrouillaient la mer.

On sait qu'en 1758 M. de Bougainville fut envoyé à la cour pour supplier le roi de donner à sa colonie de la Nouvelle-France des secours en hommes et en vivres. Le ministre Berryer se réveilla de sa somnolence et chargea Pierre Desclaux et fils et d'autres armateurs de Bordeaux de préparer une expédition de secours pour le Canada. C'est le capitaine Canon qui se chargea de conduire à Québec la flotte qui portait les provisions pour la population de la Nouvelle-France presque réduite à la famine. De là l'expression *flotte du capitaine Canon* dont les anciennes relations se servent souvent.

Enumérons les navires qui composaient l'imposante flotte de Canon: *La Toison d'or*, capitaine Joseph Marchand, de Québec; *L'Amitié*, capitaine Michel Voyer; *La Vénus*, capitaine Jean Carbonel; *La Charmante Rachel*, capitaine Jean Tanays, de Bordeaux; *Le Machault* (frégate), capitaine Jacques Canon; *La Chésine*, capitaine Pierre Nicolas Guyot dit Duclos, de Saint-Malo; *Le Rameau*, capitaine Louis Nadreau, d'Oléron; *Les Quatre Frères*, capitaine François Géraud, de Bordeaux; *Le Bienfaisant*, capitaine François de Courval, de Québec; *L'Aimable Nanon*, capitaine Martin Mabielle, de Bayonne; *L'Angélique*, capitaine Jean Gramon, de Bordeaux; *Le Sevanton* (prise anglaise), capitaine Michel Gaillou, de Nantes; *Le Maréchal de Senneterre*, capitaine Joseph Goret de Grande-Rivière, de Saint-Malo; *L'Elisabeth*, capitaine François Bricheau, de Sainte-Foy; *Le Duc de Fronsac*, capitaine Jacques Villeroy, de Meschers; *L'Américain*, capitaine François Delouche, d'Oléron; *Les Bonnes Amies*, capitaine Paul Clémenceau, de Bordeaux; *La Victoire*, capitaine Guillaume Hamon, de Saint-Malo.

Jacques Canon avait donc dix-huit voiliers à conduire à Québec. Trois vaisseaux du Roi faisaient partie de l'es-

corte : la frégate *La Pommone,* commandée par Pierre Sauvage ; la frégate *L'Atalante,* commandée par Jean Vauquelain et la flûte *La Pie,* sous le commandement du capitaine Saussaye. La flotte de Canon mit à la voile à différents jours de mars 1759 et arriva à Québec sans encombre en mai et juin suivants.

Grâce à l'habileté de Canon et à la discipline qui avait régné pendant toute la traversée à bord des navires de la flotte, la population de la colonie reçut une assez grande quantité de vivres, soit de la farine, du vin, du lard, de la graisse, de la toile, de la laine, de l'osier, etc., etc., toutes choses qui manquaient presque totalement au pays. Outre ces choses si nécessaires, plus de six cents recrues passèrent de la vieille dans la Nouvelle-France par les vaisseaux qui composaient la flotte de Canon.

C'est à bord d'un des navires de Canon que Jacques Crémazie, le premier de cette famille qui passa dans la Nouvelle-France traversa la mer. (1)

Le premier ancêtre canadien de Crémazie

Né à Artigat, petit village de l'ancien diocèse de Rieux, en Languedoc, aujourd'hui dans le département de l'Ariège, Jacques Crémazie avait quitté son village natal de bonne heure. Apparemment, sa famille n'était pas riche, et chacun de ses membres, aussitôt en âge de travailler, devait pourvoir à sa propre subsistance.

En quittant Artigat, Crémazie se dirigea vers Pamiers, village pas très éloigné du sien. Là, il entra à l'emploi d'un boulanger qui lui apprit son métier. Il résida au moins huit ans à Pamiers.

Crémazie, à la mode du temps, voulut faire son tour de France. De Pamiers, il se rendit à Bayonne où, nous le

(1) Jean de Maupassant, *Les deux expéditions de Pierre Desclaux au Canada.*

présumons, il trouva de l'emploi chez un boulanger. Son séjour à Bayonne fut de deux années.

C'est de Bayonne qu'il gagna Bordeaux tout au commencement de l'année 1759. Il arriva dans la grande ville bordelaise juste pendant les préparatifs de l'expédition que Canon devait conduire à Québec. Les recruteurs s'adressaient un peu partout pour engager des jeunes gens afin de renforcer les régiments de Montcalm et les troupes de la marine. Crémazie était célibataire, amateur de voyages et d'aventures; il se laissa gagner et grossit d'une unité le nombre de recrues qui devaient s'embarquer sur les vaisseaux de Canon.

Jacques Crémazie fut-il incorporé dans les troupes dès son arrivée à Québec? Fit-il les dernières campagnes du Canada? Prit-il part aux batailles des Plaines d'Abraham et de Sainte-Foy? Ce sont là des questions auxquelles nous ne pouvons répondre. Nous savons toutefois qu'après la reddition de Québec, Crémazie ne retourna pas en France. Il était venu dans la Nouvelle-France pour y rester et il s'y établit.

Crémazie exerça son métier de boulanger à Québec, d'abord à l'emploi d'un maître boulanger puis à son propre compte. Il ne fit pas fortune, mais il réussit tout de même à faire vivre sa famille, ce qui n'était pas le cas de tous les citoyens de Québec à l'époque de misère qui suivit le siège et la prise de la capitale par les Anglais.

Nous avons la preuve que Jacques Crémazie était moins qu'à l'aise par deux actes notariés, l'un de 1777 et l'autre de 1789.

Le 26 janvier 1777, par acte reçu par le notaire Berthelot d'Artigny, Crémazie empruntait une somme de 3000 chelins de Joseph Vocelle, citoyen de Québec. Ce ne fut que douze ans plus tard, qu'il put remettre cette somme, pourtant peu élevée, de 3000 chelins à son obligeant prêteur. La quittance, également reçue par le notaire Berthelot d'Artigny, est en date du 18 septembre 1789.

Le boulanger Crémazie décéda à Québec le 17 avril

1792. Son acte de sépulture lui donne cinquante-huit ou cinquante-neuf ans. Il avait donc environ vingt-six ans à son arrivée au pays.

Jacques Crémazie s'était marié deux fois. Sa première femme, Geneviève Chupin-Lajoie, veuve de Pierre Monier, qu'il avait épousée à Québec, le 2 décembre 1762, décéda au même endroit le 11 novembre 1781, après dix-neuf ans de mariage. Elle lui avait donné sept enfants qui, tous, moururent en bas âge:

1° Geneviève Crémazie née à Québec le 12 juin 1763 et décédée à Lorette le 12 août 1763.

2° Marie-Geneviève Crémazie née à Québec le 19 juin 1764 et décédée en bas âge. (1).

3° Marie-Josephte Crémazie née à Québec le 25 décembre 1767 et décédée au même endroit le 27 décembre 1767.

4° Jean-Jacques Crémazie né à Québec le 18 mai 1769 et décédé au même endroit le 24 août 1769.

5° Anonyme né et décédé à Québec le 13 juin 1771.

6° Jacques Crémazie né à Québec le 16 décembre 1772 et décédé à Lorette le 22 septembre 1773.

7° Marie-Geneviève Crémazie née à Québec le 13 novembre 1775 et décédée au même endroit le 7 décembre 1776.

En secondes noces, à Québec, le 29 avril 1783, Jacques Crémazie épousa Marie-Josephte Le Breton, fille de Pierre Le Breton et d'Agnès Larchevêque qui, elle, survécut à son mari de quelques années (2). Elle décéda à Québec le 14 février 1797 (3).

Du second mariage de Jacques Crémazie étaient nés trois enfants:

---

(1) Son acte de sépulture ne se trouve pas à Québec ni dans les paroisses environnantes.

(2) Contrat de mariage devant Berthelot d'Artigny, le 24 avril 1783.

(3) Madame Crémazie s'était remariée, le 14 janvier 1793, avec Pierre Guillet dit Tourangeau. Celui-ci décéda à Québec le 27 avril 1794, et sa veuve devint, le 17 novembre 1795, la femme de Pierre Labrecque dit Lavallée. Malgré le calembour, on peut dire que Marie-Josephte Le Breton fut dans le pétrin toute sa vie, puisque ses trois maris furent des boulangers.

8° Marie-Josephte Crémazie née à Québec le 21 janvier 1785 et décédée au même endroit le 14 novembre 1790.

9° Jacques Crémazie né à Québec le 19 octobre 1786, qui continua la lignée des Crémazie.

10° Marie-Elisabeth Crémazie née à Québec le 1er juillet 1785 et décédée au même endroit le 16 novembre 1790 (1).

L'orthographe du nom Crémazie

Nos ancêtres n'attachaient pas une grande importance à l'orthographe des noms de famille. On écrivait plutôt ces noms au son. Le même individu, dans la classe instruite comme dans les couches populaires, écrivait parfois son nom de deux ou trois manières différentes. C'est dire qu'on ne s'occupait guère de ces vétilles.

Pour ce qui est des Crémazie, tous savaient signer leur nom. Le premier qui passa ici, le boulanger Jacques Crémazie, signait Crémasy et parfois Crémasy d'Artigat. En se servant de cette dernière appellation, le boulanger Crémazie n'avait aucune intention de faire croire qu'il appartenait à la noblesse. Il voulait simplement faire savoir qu'il était originaire d'Artigat.

Jacques Crémazie junior qui avait fait presque tout son cours d'études au séminaire de Québec adopta l'orthographe Crémazie. Cependant, à son contrat de mariage reçu par le notaire Barthélemi Faribault le 22 juillet 1807, il signa Jacques Crémazi.

Les trois frères Crémazie, Joseph-Jacques, Joseph-Cyrille et Octave, adoptèrent l'orthographe choisie par leur père et signaient invariablement Crémazie.

En 1898, M. l'abbé H.-R. Casgrain recevait une lettre d'un magistrat français de Saigon, en Cochinchine, qui voulait avoir des renseignements sur les Crémazie cana-

(1) Mgr Tanguay, dans son *Dictionnaire généalogique*, vol. III, p. 194, ne donne que trois enfants à Jacques Crémazie, deux de son premier mariage et un du second.

diens. Ce magistrat se nommait André Crémazi. Un de ses oncles, Laurent Crémazi, était président de la Cour d'appel à la Martinique. Ces deux juges signaient Crémazi, mais ceci, encore une fois, n'a pas d'importance. De toute évidence, le magistrat de Saigon descendait de la même souche que Jacques Crémazie qui vint s'établir dans la Nouvelle-France en 1759 (1).

Le dernier Crémazie canadien fut le notaire-libraire Joseph-Cyrille, décédé le 6 février 1880. Mais le nom Crémazie ne disparut pas avant 1894; car sa veuve, décédée le 12 octobre 1894, signait toujours "veuve J.-C. Crémazie née Marie-Luce Devault".

Le père de Crémazie

Jacques Crémazie fut donc le seul enfant de Jacques Crémazie et de Marie-Josephte Le Breton qui se rendit à l'âge d'homme. Né à Québec le 14 octobre 1786, il n'avait pas encore six ans à la mort de son père.

Le 16 février 1797, M. Berthelot d'Artigny, notaire et avocat, présentait la requête suivante "aux honorables juges de la Cour du Banc du Roi du district de Québec", au nom de son client Jacques Lamothe dit Cauchon:

"Supplie humblement Jacques Lamothe dit Cauchon, marchand, demeurant en la ville de Québec, au nom et comme subrogé tuteur élu en la Cour des Plaidoyers Communs de ce district le 4 janvier 1793 à Jacques Crémazé (sic), seul enfant actuellement survivant de deux enfants mineurs issus du mariage de Jacques Crémazé, vivant maître boulanger en cette ville, et de Josephte Breton, sa veuve, et expose à Vos Honneurs que la dite Josephte Breton, veuve du dit Jacques Crémazé, qui était tutrice du dit Jacques Crémazé, son fils mineur, suivant le dit acte du 4 janvier 1793, est décédée dernièrement, de

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, année 1902, p. 197.

sorte que le dit mineur est sans tuteur qui ait soin de sa personne, biens et droits. C'est pourquoi le suppliant, dans le devoir de sa charge, a recours à votre autorité et justice, Messieurs, pour qu'il vous plaise de faire assembler devant vous à tels jour et heure de votre audience et en tel lieu qu'il vous plaira indiquer les plus proches parents et à défaut de parents les amis du dit Jacques Crémazé mineur, pour prêter serment et donner leur avis sur l'élection d'un tuteur au dit enfant mineur pour veiller à la conservation de sa personne, biens et droits et vous ferez bien" (1).

La requête de maître Berthelot d'Artigny fut accordée par l'honorable juge de Bonne et l'assemblée des parents et amis eut lieu dès le lendemain, 17 février 1797. Parmi les parents et amis du mineur présents à l'assemblée, nous voyons les noms de Denis Le Breton, oncle maternel, Jean Baillairgé, Jacques Duval, Pierre Labrecque, Jacques Languedoc, Jean-Baptiste Denis et André Debelot aîné. Jacques Lamothe dit Cauchon, etc. C'est ce dernier, oncle de l'enfant, qui fut élu tuteur, et Jean Baillairgé fut choisi comme subrogé tuteur.

Tous ces gens étaient d'humbles artisans et cependant leurs signatures apparaissent et pas trop mal tournées au bas du procès-verbal dressé par ordre du juge de Bonne: encore une preuve que nos ancêtres n'étaient pas aussi ignorants qu'on a voulu le faire croire.

Le maître boulanger Jacques Crémazie avait-il laissé certains biens à son fils? Cette procédure de 1797 semblerait l'indiquer. En général, les parents des mineurs qui n'ont aucun bien ne prennent pas la peine de leur faire élire des tuteurs. Ceux-ci, d'après la loi, sont choisis pour protéger les biens des mineurs. Les procédures pour élire des tuteurs et des subrogés tuteurs exigent certaines dépenses, et les parents même assez rapprochés des mineurs

(1) Archives Judiciaires de Québec.

ne sont jamais pressés de faire des déboursés non absolument nécessaires.

Quoi qu'il en soit, par ses propres moyens ou les secours de ses parents, Jacques Crémazie suivit pendant quelques années les classes du séminaire de Québec. Il entra dans cette institution à l'automne de 1800 et en sortit en 1806, après avoir complété son année de rhétorique.

Dès sa sortie du séminaire, Jacques Crémazie ouvrit un petit commerce, rue Saint-Jean, *intra muros*.

Dans notre pays, le terme marchand s'applique à tous ceux qui exploitent un magasin. M. Zéphirin Paquet qui avait dans son magasin pour peut-être un million de dollars de marchandises était simplement un marchand. Dans la même rue, un individu qui exploitait un commerce avec un fonds de quelques dollars avait le même titre de marchand. Nous croyons que le commerce de Jacques Crémazie devait entrer dans la dernière catégorie. Son magasin était plutôt ce que le peuple appelle un *magasinet*.

Jacques Crémazie fut-il maître d'école en même temps que marchand? Aucun document officiel ne nous le dit. Marié en 1807, Crémazie fit baptiser douze enfants à Notre-Dame de Québec de 1808 à 1829 et tous les actes de naissance de ces enfants moins un qualifient le père de marchand. L'acte de naissance d'Isidore Crémazie du 16 avril 1819 dit cependant de Jacques Crémazie "maître d'école". L'abbé Jean-Denis Daulé, chapelain des Ursulines, parrain de l'enfant et qui rédigea l'acte en question, se serait-il trompé sur l'occupation du père? La chose n'est pas probable. L'abbé Daulé devait avoir des relations d'amitié avec Jacques Crémazie, puisqu'il accepta d'être le parrain d'un de ses enfants.

C'est à peu près vers le temps de la naissance de cet enfant que les écoles établies par l'Institution royale disparaissaient les unes après les autres faute d'élèves. Mgr Plessis et les curés avaient toujours été opposés aux écoles de l'Institution royale, qu'ils considéraient comme

des engins d'anglicisation. Si Jacques Crémazie a été maître d'école de l'Institution royale, il n'a agi en cette qualité que quelques mois. Nous croyons plutôt que, son commerce lui laissant des loisirs, il fit la classe à quelques élèves pour augmenter ses maigres revenus. De là, le qualificatif de maître d'école que lui donne l'abbé Daulé dans l'acte de naissance du 16 avril 1819.

Jacques Crémazie, peu heureux dans le commerce, fut obligé d'embrasser un autre état pour faire vivre sa famille grandissante. On le voit, à plusieurs reprises qualifié de percepteur ou, comme on disait alors, "collecteur".

En somme, Jacques Crémazie végéta toute sa vie, ce qui ne l'empêcha pas de faire donner une excellente instruction à trois de ses fils. Un quatrième aurait eu le même avantage si une mort accidentelle n'était venue le frapper à l'âge de seize ans.

Nous croyons que, sur les dernières années de sa vie, Jacques Crémazie subsista grâce aux secours que lui fournissaient ses fils.

Jacques Crémazie décéda à Québec le 22 septembre 1854 et ses fils tinrent à honneur de le faire inhumer dans la cathédrale de Québec.

M. Crémazie avait épousé à Charlesbourg, le 27 juillet 1807, Marie-Anne Miville dit Déchêne, fille de Germain Miville dit Déchêne et de Marie-Anne Derome (1).

Les parents de Marie-Anne Miville dit Déchêne étaient de Québec, mais le curé de Charlesbourg, l'abbé Jacques Derome, était son oncle et aussi son parrain ; et il avait tenu à célébrer le mariage dans sa propre église. L'abbé Derome avait une grande affection pour sa soeur, madame Crémazie, femme exemplaire sous tous les rapports, et nous croyons qu'en plusieurs circonstances il vint en aide à ses fils.

La douleur ne fait pas mourir quoi qu'on en dise, puisque

(1) Contrat de mariage devant Barthélemi Faribault, le 22 juillet 1807.

madame Crémazie décéda le 28 décembre 1879, à l'âge de quatre-vingt-onze ans. Elle pleurait le départ de son fils Octave depuis plus de seize ans.

Les enfants de Jacques Crémazie jr

Du mariage de Jacques Crémazie junior et de Marie-Anne Miville dit Déchêne naquirent douze enfants (1) :

1° Marie-Anne Crémazie née à Québec le 25 juillet 1808 et décédée à Charlesbourg le 19 août 1808.

2° Jacques-Joseph Crémazie né à Québec le 9 octobre 1809 et décédé à Charlesbourg le 15 décembre 1809.

3° Joseph-Jacques Crémazie né à Québec le 10 octobre 1810. C'est celui qui fut connu à Québec sous l'appellation de recorder Crémazie.

4° Joseph-Cyrille Crémazie né à Québec le 17 août 1812. C'est le fondateur de la librairie Crémazie.

5° Isidore Crémazie né à Québec le 15 avril 1817 et décédé au même endroit le 11 octobre 1819.

6° Pierre-Stanislas-François Crémazie né à Québec le 29 janvier 1819 et décédé au même endroit le 12 avril 1819.

7° François-Félix Crémazie né à Québec le 3 mai 1820 et décédé au même endroit le 22 mai 1820.

8° Joseph-Octave Crémazie né à Québec le 8 novembre 1822 et décédé au même endroit le 9 novembre 1822.

9° Pierre-Louis-Marie Crémazie né à Québec le 2 février 1824. Il entra au séminaire de Québec et il était en train d'y faire un brillant cours d'études lorsqu'il se noya dans l'anse de la Gribane, en revenant de la Baie Saint-Paul, dans la nuit du 28 au 29 septembre 1840. Il était âgé de

---

(1) Le recensement paroissial de Québec pour 1815-1816 donne les renseignements suivants sur la famille de Jacques Crémazie qui habite le no 41 de la rue Saint-Jean: "Jacques Crémasy, marchand, 26 ans; Marie-Anne Miville, sa femme, 27 ans; enfants: Jacques-Joseph, 5 ans; Joseph-Cyrille, 3 ans."

seize ans et quelques mois et venait d'entrer dans la classe des Humanités.

Le *Canadien* du 5 octobre 1840 donnait le signalement suivant du malheureux jeune homme dont le corps n'avait pas encore été retrouvé:

"Dans la nuit du 28 au 29 de Septembre dernier, dans l'anse de la Gribane (1), revenant de la Baie St-Paul, Louis Crémazie, âgé de seize ans et demi, étudiant en Humanités au séminaire de Québec, fils de M. Crémazie, de cette ville.

Signalement:

"Taille cinq pieds huit pouces, environ; teint blanc; chevelure blonde, tirant un peu sur le brun. Habilement: redingote à taille de drap vert foncé, doublée le dos en futaine, les pans en serge noire; gilet et culottes de Jean carreauté; veste de soie à fond brun, fleurie avec courants jaunes: bottes malouines; chemises de coton rayé bleu et blanc; gravate carreautée. Toutes personnes qui pourraient donner quelques renseignements sur le corps de cet infortuné jeune homme, sont priés de vouloir les transmettre à Henri Tremblay, écuyer, Baie Saint-Paul, ou à J. Crémazie, avocat, à Québec".

10° Marie-Caroline-Félicité Crémazie née à Québec le 12 octobre 1825 et décédée à Sainte-Foy le 28 octobre 1825.

11° Claude-Joseph-Olivier alias Octave Crémazie né à Québec le 16 avril 1827. C'est le poète national.

12° Jules-Eugène-Marie-Théodore Crémazie né à Québec le 25 avril 1829 et décédé à Charlesbourg le 4 août 1829. (2)

---

(1) L'anse de la Gribanne se trouve à cinq ou six milles en bas du Cap Tourmente, entre le trente-unième et le trente-deuxième mille de distance de Québec. Elle fait partie de l'ancienne seigneurie de la Côte de Beaupré qui fut donnée au séminaire de Québec par Mgr de Laval, le 12 avril 1680 (Note de M. l'abbé Victor Tremblay).

(2) Il fut inhumé à Charlesbourg le 6 août 1829 sous le nom de Télesphore Crémazie; mais il s'agit sans doute possible de Jules-Eugène-Marie Théodore Crémazie.

Jacques Crémazie

Jacques Crémazie était le troisième enfant de Jacques Crémazie jr et de Marie-Anne Miville dit Déchêne ; mais, les deux autres étant morts au berceau, il fut toujours considéré comme l'aîné de la famille. Baptisé sous les prénoms de Joseph-Jacques, il ne porte que le prénom Jacques.

Né à Québec le 10 octobre 1810, Jacques Crémazie fit de solides études au séminaire de Québec et, son cours terminé, embrassa l'état ecclésiastique. Mais, ne se croyant pas appelé à la vie religieuse, il sortit du grand séminaire au bout de deux ans. Toute sa vie, Joseph-Jacques Crémazie conserva les habitudes d'exactitude, de vie tranquille et de piété, qu'il avait contractées pendant son séjour au grand séminaire.

M. Crémazie se mit à l'étude du droit et fut admis au barreau le 4 février 1835.

Il exerça sa profession pendant quelques années en société avec M. J.-B.-Edouard Bacquet, qui devait monter sur le banc en 1852.

Mais M. Crémazie n'était pas fait pour la vie active et si agitée de l'avocat. Le 26 avril 1845 il acceptait la charge d'inspecteur des bureaux d'enregistrement pour les districts de Québec et de Gaspé. Il s'occupa de ces fonctions avec la conscience et la rectitude qu'il mettait en toutes choses.

En 1854, le séminaire de Québec fondait l'université Laval. M. Crémazie fut choisi comme professeur de droit civil de la nouvelle institution.

Le 17 novembre 1860, M. Crémazie succédait à M. F.-Odilon Gauthier, élevé au banc de la Cour Supérieure, comme recorder de la cité de Québec. Ce tribunal est peut-être le plus bas dans la hiérarchie judiciaire, aussi est-on porté généralement à méconnaître les responsabilités du recorder, surtout dans une grande ville. Ceux qui comparaissent en cour de recorder ne sont pas toujours des

criminels: leur faute est souvent causée par une étourderie, un oubli momentané, un manque de jugement. Le recorder doit discerner entre le criminel et le citoyen qui s'est oublié pour un instant. Un jugement trop sévère peut parfois faire un criminel d'un homme qui a agi dans un moment d'oubli. M. Crémazie se distingua comme recorder par son impartialité, son esprit de justice et de discernement et son constant souci de corriger plutôt que de punir pour l'unique plaisir de condamner.

M. Crémazie décéda à Québec le 11 juillet 1872.

Voilà les grandes lignes de l'existence d'un homme que sa propre génération n'a peut-être pas connu ou tout au moins peu apprécié. Célibataire, M. Crémazie ne cherchait que le silence et l'oubli. Ce n'est qu'après sa mort que ses obligés et ceux qui bénéficièrent de ses initiatives dévoilèrent tout le bien accompli par lui. Secrétaire puis président de l'ancien Conseil de l'Instruction Publique, M. Crémazie s'astreignait, chaque semaine, à visiter les écoles de Québec pour aider les instituteurs de ses conseils et encourager les enfants dans leurs études.

Sur la tombe de Jacques Crémazie on aurait pu inscrire: "Il a passé en faisant le bien", et cette épitaphe aurait été absolument vraie.

Les lois criminelles anglaises

Avant la fondation de l'université Laval, les étudiants en droit ou en loi n'avaient d'autres moyens, pour s'instruire dans les professions qu'ils voulaient embrasser, que de conclure un "brevet" de cléricature avec un avocat ou un notaire. La durée du brevet était généralement de quatre années. Pendant cette période, l'étudiant faisait toutes les écritures de son patron. Si celui-ci avait de la patience, de la science et le désir d'aider réellement son clerc, l'étudiant avait des chances d'acquérir un peu de connaissances. Mais, si le patron ne s'occupait pas de son

clerc, le bagage de ses connaissances au bout de sa cléricature ne comptait pas beaucoup. Quoi qu'il en soit, au bout de ses quatre années de bureau, si l'étudiant se sentait assez fort, il se présentait devant les examinateurs et, si son examen était satisfaisant, il recevait son titre d'avocat ou de notaire.

On comprend qu'un pareil système ne pouvait former de bons avocats ni de bons notaires. C'est pour aider les étudiants en droit et les étudiants en loi que M. Jacques Crémazie publia, en 1842, un ouvrage sur les lois criminelles anglaises. Ce livre, édité par l'Imprimerie Fréchette, de Québec, portait un titre à la mode du temps, c'est-à-dire démesuré: *Les lois criminelles anglaises, traduites et compilées de Blackstone, Chitty, Russell et autres criminalistes anglais, et telles que suivies en Canada, arrangées suivant les dispositions introduites dans le Code criminel de cette province par les statuts provinciaux 4 et 5 Victoria, chap. 24, 25, 26 et 27.*

L'ouvrage de M. Crémazie combla véritablement une lacune. Il mettait à la disposition des étudiants les éléments du droit criminel anglais qui leur étaient nécessaires et pour leurs examens et pour la pratique de leur profession. Il les exemptait de recourir aux ouvrages des auteurs de droit tous écrits en anglais et qu'il n'était pas toujours facile de se procurer à Québec et à Montréal.

Le Manuel des notions utiles

En 1852, M. Jacques Crémazie publiait un autre manuel du même genre, mais d'une portée plus générale: le *Manuel des notions utiles sur les droits politiques, le droit civil, la loi criminelle et municipale, les lois rurales*, etc. etc., qu'il dédia au juge en chef Jean-François Duval, alors président de la Société d'Education du district de Québec.

C'était le premier ouvrage du genre publié en langue française dans notre pays.

Le *Manuel* de M. Crémazie a rendu de grands services à plusieurs générations de jeunes étudiants et étudiantes. Il fut longtemps en usage dans nos institutions d'enseignement.

Le *Manuel* fut également utile aux gens d'âge plus avancé. Le curé, surtout à la campagne, devait avoir des notions de droit. Nos gens, descendants de Normands, n'oublient jamais leurs droits; pour la moindre infraction à ce qu'ils croient être leurs privilèges, ils sont prêts à aller en cour. Que de procès, de différends, de difficultés entre voisins, nos curés ont pu arrêter en mettant sous les yeux de leurs paroissiens le livre utile de M. Crémazie! Les disciples de Thémis y perdaient peut-être de bons clients; en revanche, les paroisses et les familles profitaient des sages avis de l'honnête homme qu'était M. Crémazie.

M. Edmond Lareau écrivait en 1889:

"En 1852, M. Crémazie publiait un Manuel des notions utiles sur les droits politiques, le droit civil, la loi criminelle et municipale, les lois rurales, etc. Inutile d'ajouter que l'auteur a rendu des services immenses à la jurisprudence canadienne par ses manuels et ses autres travaux. On puise dans les notes de ses cours, de même que dans ses écrits, des connaissances utiles, saines et variées". (1)

Les Notions de Cosmographie

Membre de la Commission scolaire de Québec, très dévoué à la jeunesse étudiante, M. Jacques Crémazie ne perdait pas une occasion de lui être utile.

Dans ses fréquentes visites aux écoles de Québec, M. Crémazie avait constaté qu'on manquait d'un manuel de cosmographie adapté à l'âge des enfants. C'est pour venir en aide aux instituteurs et aux institutrices laissés à eux-

(1) Edmond Lareau, *Histoire du droit Canadien*, vol. II, p. 271.

mêmes qu'il publia, en 1857, un troisième ouvrage qu'il intitula *Notions élémentaires de cosmographie et de météorologie accompagnées de leçons sur l'usage des globes.*

Cette brochure de soixante-onze pages, imprimée chez Augustin Côté et Cie, à Québec, ne porte pas de nom d'auteur. M. Crémazie ne cherchait pas la vaine gloire. Il travaillait pour la jeunesse sans songer à la publicité pour lui-même.

Les *Manuels* publiés par Jacques Crémazie sont depuis longtemps relégués dans l'oubli. Ses *Notions de cosmographie*, entre autres, sont devenues si rares qu'on les cherche en vain dans la plupart des grandes bibliothèques du pays; elles ont été mises au rancart comme des ouvriers inutiles. Tout de même, ne devons-nous pas un peu de reconnaissance aux pionniers de l'instruction élémentaire dans notre pays? MM. Joseph-François Perreault, Jean-Baptiste Meilleur, Jacques Crémazie et quelques autres n'étaient pas des savants au sens absolu du mot. Aucun d'eux n'avait eu la chance de recevoir une formation pédagogique comme elle se donne dans nos écoles normales actuelles. Mais ils voulaient être utiles à leurs jeunes compatriotes. Ils comprenaient toute l'importance de l'instruction pour les enfants du peuple. A l'époque où ils vivaient, les professions libérales, le commerce, les belles situations, etc., etc., étaient accaparés par des étrangers arrivés ici sans le sou mais qui, une fois fortune faite, se hâtaient d'aller vivre de leurs rentes dans les vieux pays.

C'est pour faire cesser cette situation anormale, cette injustice pour les nôtres, que MM. Perreault, Meilleur et Crémazie publièrent ces manuels d'histoire et de science que quelques pédagogues d'aujourd'hui regardent avec dédain sinon avec mépris. Ces dévoués amis du peuple donnaient ce qu'ils possédaient. Ne devons-nous pas tenir compte de leur effort et de leur intention?

L'Ami de la Religion et de la Patrie

Le 18 décembre 1847, paraissait le premier numéro de l'*Ami de la Religion et de la Patrie*, journal ecclésiastique, littéraire, politique et de l'instruction populaire. Le nouveau journal avait son bureau et son atelier au no 16 de la rue Saint-Georges, faubourg Saint-Jean, à Québec.

Le prospectus de l'*Ami de la Religion et de la Patrie*, daté du 27 novembre 1847, était signé par "Stanislas Drapeau, propriétaire"; mais le premier numéro, celui du 18 décembre 1847, contenait l'avis suivant signé par "Jacques Crémazie, avocat, rédacteur, no 9, rue Sainte-Famille, et Stanislas Drapeau, imprimeur propriétaire, no 16, rue Saint-Georges. En commençant aujourd'hui la publication de l'*Ami de la Religion et de la Patrie*, nous devons remercier le public catholique de l'accueil favorable dont il nous a honorés, accueil, disons-le, qui a surpassé notre attente. Pour reconnaître dignement cette faveur de nos concitoyens, nous redoublerons de zèle et d'attention dans la rédaction de notre journal et en ayant soin d'y mêler l'utile à l'agréable nous ne perdrons pas de vue le programme de notre numéro spécimen. Comme nous avons changé le format adopté pour le numéro spécimen, nous avons cru, pour la commodité des lecteurs, devoir reproduire dans notre feuille de ce jour les articles *Religion et littérature* publiés dans ce numéro".

L'idée de la fondation de l'*Ami de la Religion et de la Patrie* était de M. Stanislas Drapeau. Comme il voulait faire pénétrer son journal dans les familles, il avait associé M. Crémazie à son oeuvre. M. Crémazie était bien vu dans toutes les classes de la société, et spécialement par les curés du diocèse de Québec.

L'Ami de la Religion et de la Patrie paraissait les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine.

C'est M. Crémazie qui en fut le rédacteur pendant la plus grande partie de son existence.

Jacques Crémazie, professeur à Laval

L'université Laval fut fondée en 1854 par le séminaire de Québec, pour se rendre à la demande des évêques de la province de Québec. C'était une entreprise considérable que le séminaire de Québec mettait en marche. Un séminaire ou un collège classique demande déjà des sacrifices et des dépenses énormes. Une université ne peut vivre seulement par le dévouement de ses professeurs. Elle a besoin de ressources de toutes sortes pour permettre à ses différentes facultés de donner à ceux qui suivent leurs cours la science et l'expérience dont ils ont besoin pour exercer leur profession.

Dès la fondation de l'université Laval, M. Crémazie fut appelé à la chaire de droit civil et il la conserva jusqu'à sa mort.

Détail que le grand public ignore: les premiers professeurs laïques de l'université Laval n'hésitèrent pas à sacrifier leurs appointements pour aider la nouvelle institution dans sa noble tâche. M. Jacques Crémazie donna un cours de droit civil à l'université Laval pendant huit années sans recevoir un sou des appointements auxquels il avait droit comme ses collègues. Il voulait faire sa part de sacrifices pour une fondation destinée à faire tant de bien à ses compatriotes. Le sacrifice était d'autant plus méritoire que M. Crémazie était loin d'être riche.

A la mort de l'honorable juge A.-N. Morin, en 1865, M. Crémazie fut appelé à lui succéder comme doyen de la faculté de droit. L'université Laval reconnaissait ainsi le mérite du dévoué professeur.

M. Lucien Turcotte, professeur à l'université Laval en même temps que M. Crémazie, apprécie comme suit le dévouement et le travail du doyen de la faculté de droit:

"Il serait impossible de dire tous les services que M. Crémazie rendit comme professeur de droit. Ce fut lui qui forma presque tous ces jeunes avocats qui ont fait la gloire

du barreau de Québec. Il enseigna à plusieurs générations les principes généraux du droit, et fit disparaître, par conséquent, le principal obstacle qui s'opposait au Canada à l'étude approfondie de la science juridique. Sans doute, il fut puissamment aidé dans cette oeuvre par ses distingués collègues, mais la part principale, nous n'hésitons pas à le dire, lui en revient. Comme professeur, M. Crémazie manquait de brillant, mais il apportait à ses cours tant de soins, tant de travail consciencieux, tant de préparation, qu'on l'écoutait avec confiance et avec la certitude d'entendre ce qu'il pouvait donner de mieux. Cela seul lui valait une grande attention de la part des élèves. Le nom de Jacques Crémazie est intimement lié à celui de l'université Laval. Le pays accordera au doyen de la faculté de droit—M. Crémazie l'était depuis la mort du regretté juge A.-N. Morin—une part de la reconnaissance qu'il doit à cette grande institution''. (1)

Jacques Crémazie et le Bon-Pasteur

Nous laissons ici parler M. Lucien Turcotte. Il assista aux commencements du Bon-Pasteur de Québec et connaissait tout ce que fit M. Crémazie pour la communauté naissante:

''Les commencements du Bon-Pasteur furent modestes. Mais cette institution grandit bientôt; elle arriva rapidement à une existence forte et assurée. M. Crémazie fut un de ceux, le principal avec M. Muir, dont le dévouement contribua à donner à l'Asile du Bon-Pasteur sa vigueur actuelle. C'est lui qui en organisa, dans presque toutes ses parties, l'administration. Il alla jusqu'à enseigner la comptabilité aux bonnes Soeurs. Par ses soins, le Bon-Pasteur devint une corporation légale. Il aidait constamment les

(1) *Annuaire de l'université Laval* pour l'année académique 1873-1874, p. 51.

religieuses de ses conseils, mettait gratuitement à leur disposition ses connaissances juridiques. L'on sait combien sont faciles à démonter ces esprits simples et naïfs qui ne connaissent du monde que ce que l'on en voit du fond de la paisible retraite d'un couvent. Pour des religieuses, les formalités légales deviennent de formidables obstacles qui les jettent facilement dans le découragement. Ces petits riens compromettent quelquefois l'existence d'une communauté ; ces bonnes Soeurs croient tout perdu quand elles ont à consulter un avocat ; elles voient se dresser devant elles l'ombre menaçante des tribunaux, entourés de noirs huissiers... M. Crémazie soutenait le courage des religieuses du Bon-Pasteur dans leurs frayeurs enfantines. Il alla jusqu'à dresser lui-même des formules qui devaient leur servir de modèles. Enfin, il prit, dans les commencements de la maison, une part journalière active à l'administration de la communauté... C'est M. Crémazie qui fut le fondateur des classes du Bon-Pasteur, destinées à l'instruction des enfants pauvres. Il se fit pour cela maître d'école, forma quelques religieuses à l'enseignement. Dans son ardeur il alla, lui, le grave jurisconsulte, qui, en fait d'harmonie, ne connaissait guère que les discordances trop fréquentes des textes de loi, il alla jusqu'à donner des leçons de musique instrumentale et vocale... Ce que M. Crémazie fit pour le Bon-Pasteur, il le fit aussi pour les Soeurs de la Charité. Il contribua à augmenter le nombre de leurs classes. Pendant longtemps, il visita ces classes toutes les semaines, employant plusieurs heures à interroger les enfants'' (1).

Ce que fut Jacques Crémazie pour son frère

Le plus bel éloge de la bonté, de l'esprit de sacrifice, de la vie méritoire de Jacques Crémazie, nous le trouvons dans

(1) *Annuaire de l'Université Laval* pour l'année académique 1873-1874, p. 54.

une lettre longtemps cachée, qu'écrivit Octave Crémazie à sa mère, en apprenant la mort de celui qu'il respectait à l'égal d'un père. Cet éloge n'est pas de convention ; il part du coeur d'un homme qui perd un bienfaiteur et qui est au désespoir de n'avoir pu, avant qu'il ferme les yeux, lui exprimer sa gratitude, sa reconnaissance pour tous les bienfaits reçus. Cette lettre, l'abbé H.-R. Casgrain ne l'a peut-être pas connue (1). La vieille mère de Crémazie la cacha jalousement jusqu'à sa mort : les mères sont ainsi faites qu'elles veulent garder pour elles seules le poids des afflictions de leurs fils aimés.

Octave Crémazie écrivait donc à sa mère, de Paris, le 6 août 1872 ; une lettre qu'Abder Halden déclare être à lire toute :

"Ma bonne mère, oui, elle est triste, ineffablement triste, la nouvelle que vous m'apprenez. Notre cher Jacques avait déjà rendu son âme à Dieu quand vous m'écriviez qu'il était très dangereusement malade. En me cachant sa mort, vous m'avez permis de croire, pendant une semaine encore, que je n'avais pas perdu celui qui fut mon bienfaiteur pendant tous les jours de ma vie. Aujourd'hui, j'ai à pleurer et à pleurer toujours ce noble caractère, cette belle âme qui fut la gloire et la Providence de notre famille. Il est mort comme un prédestiné et l'admiration de ses concitoyens veille sur sa tombe. C'est pour nous, dans le malheur irréparable qui nous accable, une grande consolation de voir sa mémoire vénérée par tous ses compatriotes, et d'avoir le droit de croire qu'il est maintenant

(1) Cette lettre du 6 août 1872, il semble bien que l'abbé H.-R. Casgrain lui-même ne la connaissait pas encore quand il signait à la Rivière-Ouelle, le 15 juillet 1881, sa première rédaction de la biographie de Crémazie (*Oeuvres complètes*,. introduction) En tout cas, la première fois qu'on la trouve chez lui, avec d'autres lettres de 1872-1873, c'est dans la refonte de ce premier texte parmi les *Biographies canadiennes* qui figurent aux *Oeuvres complètes* de l'abbé Casgrain. Il l'a pareillement insérée antérieurement ou postérieurement, nous ne savons, dans son *Asile du Bon-Pasteur de Québec*, p. 135. La vieille mère de Crémazie l'avait cachée jalousement. (Note de Mgr Emile Chartier)

au ciel où Dieu lui a donné la récompense d'une vie d'épreuves et de sacrifices.

"Le bonheur a rarement souri aux membres de notre famille, et notre cher Jacques a compté peu de jours heureux. Comme tous les grands coeurs, ne pouvant trouver le bonheur pour lui, il a voulu le donner aux autres, et les journaux ont parfaitement résumé sa vie en deux mots: *Transiit benefaciendo.* Comme il était bon pour moi! Pendant les dernières années que j'ai passées dans le commerce, avec quel abandon, avec quelle inépuisable générosité, il mettait toutes ses ressources à notre disposition! Je garderai toujours présent à la mémoire le souvenir de la soirée que j'ai passée avec lui, le 10 novembre 1862, la dernière, hélas! que j'aie passée au pays. Il m'annonça qu'il fallait absolument partir. Il n'eut que des paroles de bonté paternelle: pas un reproche, pas un mot amer. Avec quelle tristesse il me disait: J'avais espéré que tu me fermerais les yeux! Il prévoyait bien, lui, le savant jurisconsulte que les portes de la patrie allaient se refermer sur moi pour toujours.

"Le lendemain, le 11, cette date fatale est aussi celle de sa mort, puisque nous l'avons perdu le 11 juillet, il me donna son macfarlane (pardessus) que j'ai encore, et que je garderai comme une relique; et je partis pour l'exil, le coeur brisé, brisé pour toujours, n'ayant plus aucune espérance. Je n'eus pas le courage de vous dire la vérité, ma bonne mère. Pour vous, j'allais seulement à Montréal. Mon pauvre Jacques me dit adieu dans l'entrée de la maison de la côte de Léry. Il referma la porte sur moi. Le bruit de cette porte, je l'entends encore: il me semble que c'était la barrière éternelle qui devait me séparer de ma famille qui se refermait sur moi, comme les portes de la prison sur le condamné. Tous ces souvenirs chers et douloureux, où je trouve Jacques à chaque pas, se pressent dans mon âme et me rendent inconsolable. Depuis que j'ai reçu votre lettre qui m'annonçait que Jacques était dangereusement

malade, je n'ai pas cessé d'avoir le coeur serré et l'âme pleine d'angoisses.

"C'est aujourd'hui que je comprends toute l'horreur de l'exil. Que j'aurais voulu être à son lit de mort, et, avant de recevoir son dernier soupir, lui demander pardon de toutes les douleurs que je lui ai causées! Dieu ne m'a pas trouvé digne de cette consolation suprême! Que sa volonté soit faite!"

Ajoutons que Jacques Crémazie, sans y être obligé par la loi ni par un engagement quelconque pris lors des malheurs financiers de son frère, engagea, pour plusieurs années, la plus grande partie de son salaire de recorder de la cité de Québec en faveur des créanciers lésés. Que de pères ne feraient pas pour leur fils ce que Jacques Crémazie fit pour son frère!

Joseph-C. Crémazie

Joseph-Cyrille Crémazie, quatrième enfant de Jacques Crémazie et de Marie-Anne Miville dit Déchêne, était né à Québec le 17 août 1812. Baptisé sous les prénoms Joseph-Cyrille, il fut connu toute sa vie sous l'unique nom de Joseph.

Il fit ses études classiques au séminaire de Québec comme son frère aîné, puis, dès 1833, ouvrait une petite librairie, rue Saint-Jean, dans une maison appartenant à M. William Henry Roy.

Les clients de M. Crémazie lui laissaient des loisirs et il en profita pour étudier le notariat. Il fut admis à cette profession le 1er janvier 1839. Les *Almanachs de Québec* de Neilson insèrent le nom de M. Crémazie dans la liste des notaires de la capitale pendant une couple d'années; mais nous croyons qu'il n'exerça jamais sa profession.

L'historien du notariat canadien, M. J.-Edmond Roy, raconte une anecdote typique sur le notaire Crémazie:

"Ce brave homme, tout entier à l'étude et aux choses

d'imagination, n'avait pas, à ce que raconte la tradition, la foi et les convictions nécessaires à la profession du notariat qu'il avait embrassée. C'est lui qui, étant appelé auprès d'un malade pour recevoir son testament, vit son client mourir au moment même où il lui faisait la lecture de l'acte qu'il venait de préparer. C'était un cas sans précédent dans la pratique notariale. Crémazie, un peu désarçonné à prime abord devant ce coup du sort, arrêta sa lecture et inscrivit en marge: *A ce moment le testateur est décédé,* et il signa avec tous ses paraphes" (1).

Les choses se sont-elles passées ainsi? Nous en doutons un peu et même beaucoup. La tradition est parfois si maligne et si vindicative qu'il faut toujours prendre ce qu'elle nous transmet avec un très gros grain de sel.

En tout cas, le greffe du notaire Joseph Crémazie, s'il a existé a disparu. On sait que la loi oblige un notaire qui cesse de pratiquer sa profession à déposer son greffe au bureau du protonotaire du district dans lequel il a exercé. Le greffe du notaire Crémazie n'a jamais été déposé au bureau du protonotaire de Québec. N'avons-nous pas là la preuve que le notaire Crémazie n'a pas reçu le singulier testament dont parle l'historien du notariat?

Il est certain toutefois que M. Crémazie n'avait pas la vocation notariale et il se hâta de tourner le dos à sa profession. Son commerce commençait à se développer et, à l'expiration de son bail avec M. William Henry Roy (mai 1835) il le transporta dans la rue Sainte-Famille, alors plutôt connue sous le nom de côte de Léry.

Cette rue avoisinait le séminaire de Québec; probablement que M. Crémazie espérait y conquérir la clientèle des nombreux externes qui fréquentaient les classes de cette institution.

Un peu plus tard, Octave Crémazie, ses études terminées, vint rejoindre son frère à sa librairie. Ils formèrent une société sous le nom de J. & O. Crémazie, et installèrent,

(1) ***Histoire du notariat,*** **vol. III, p. 96.**

en 1847, leur magasin dans un local plus spacieux, rue de la Fabrique.

Dès lors le commerce de la librairie J. & O. Crémazie augmenta considérablement, trop vite peut-être au gré du fondateur de la maison de commerce, qui était un négociant prudent et plutôt enclin à suivre la routine. Mais Octave Crémazie avait tant de belles relations parmi les gens de lettres, les acheteurs de livres, que le frère aîné, de peur de perdre cette clientèle recherchée que son jeune associé lui avait amenée, lui laissa presque entièrement la direction de l'établissement. Ce fut son malheur et celui de son frère.

Le départ d'Octave Crémazie pour l'étranger en 1862 fut la ruine de l'établissement mis sur pied par M. Joseph Crémazie. Celui-ci abandonna aux créanciers de la société J. & O. Crémazie tout ce qu'il possédait personnellement aussi bien que comme associé de la maison J. & O. Crémazie : commerce, droits d'auteur, fonds de magasin, créances, loyer, etc., etc.

Joseph Crémazie se trouvait donc complètement ruiné. Mais les fournisseurs, qui connaissaient son honnêteté et s'étaient rendu compte qu'il n'était pas l'auteur de la catastrophe qui avait mis fin à la société J. & O. Crémazie et qui leur avait fait perdre des sommes importantes, l'aidèrent à se remettre sur pieds.

Joseph Crémazie, qui n'avait pas été relevé de ses obligations envers les créanciers de la société J. & O. Crémazie, fit dès lors affaires sous le nom de M. L. Crémazie (prénoms de sa femme, Marie-Luce).

Au printemps de 1863, il ouvrait une nouvelle librairie au no 12 de la rue Buade.

Le *Quebec Directory* de 1865 donne son annonce comme suit : M. L. Crémazie, libraire, 12, rue Buade, vis-à-vis la porte qui conduit à la sacristie (de la cathédrale). Une très grande variété de livres de prières, livres d'écoles, cahiers, plumes et toutes les fournitures pour les écoles et

pour les bureaux, livres de littérature, science, etc., etc., et une très grande variété de livres blancs, articles de fantaisie, nouveautés, vins français, portugais, espagnol et de Sicile".

Il semble que Joseph Crémazie se tira mieux d'affaires avec sa petite librairie de la rue Buade qu'avec le grand magasin qu'il avait exploité en société avec son frère, rue de la Fabrique.

Nous voyons par les lettres d'Octave Crémazie que son frère lui envoyait de temps en temps des sommes assez importantes pour exécuter des commandes de livres ou d'effets de librairie à Paris. En tout cas, malgré son commerce restreint, il put continuer à faire subsister sa mère jusqu'à sa mort et aider Octave Crémazie qui vivait si pauvrement en France.

M. Crémazie décéda à Québec le 6 février 1880, à l'âge de soixante-huit ans.

Le *Nouvelliste* du 7 février 1880 disait de M. Crémazie:

"C'est avec un vif sentiment de regret que nous apprenons la mort de l'un de nos concitoyens, M. Joseph-Cyrille Crémazie, marchand libraire, arrivée hier en cette ville.

"Frappé soudainement, il y a près de trois mois, d'une paralysie, M. Crémazie a été cloué, durant cet intervalle, sur un lit de douleur qu'il ne devait quitter que pour descendre au cercueil.

"La science et les soins les plus intelligents ont été impuissants à le sauver. Le mal persista à s'aggraver et bientôt le malade ne conçut plus lui-même aucun espoir. Au milieu de ses souffrances les plus aiguës—et Dieu sait s'il en essuya—il sut accepter, sans murmurer, cette dernière et rude épreuve qui devait lui ouvrir les portes de l'Eternité.

"M. Crémazie est mort en bon chrétien, entouré de toutes les consolations que la religion prodigue à ses enfants.

"Citoyen intègre, homme vertueux, M. Crémazie laisse

après lui un nom respecté. A un mois de distance, il suit dans la tombe sa mère, madame Crémazie, et son frère Octave, notre poète national, décédé en France, il y a sept ou huit mois.''

M. Crémazie avait épousé aux Trois-Rivières, le 17 juin 1858, Marie-Luce Devault, fille de Pierre Devault et de Justine Castagnette.

Madame Crémazie, après la mort de son mari, se retira à l'Hôpital général de Québec comme dame pensionnaire. C'est là qu'elle décéda le 12 octobre 1894, à l'âge de 69 ans.

Il n'y avait pas eu d'enfant du mariage Crémazie-Devault, de sorte que la famille est éteinte au Canada depuis plus d'un demi-siècle.

Jacques Crémazie.

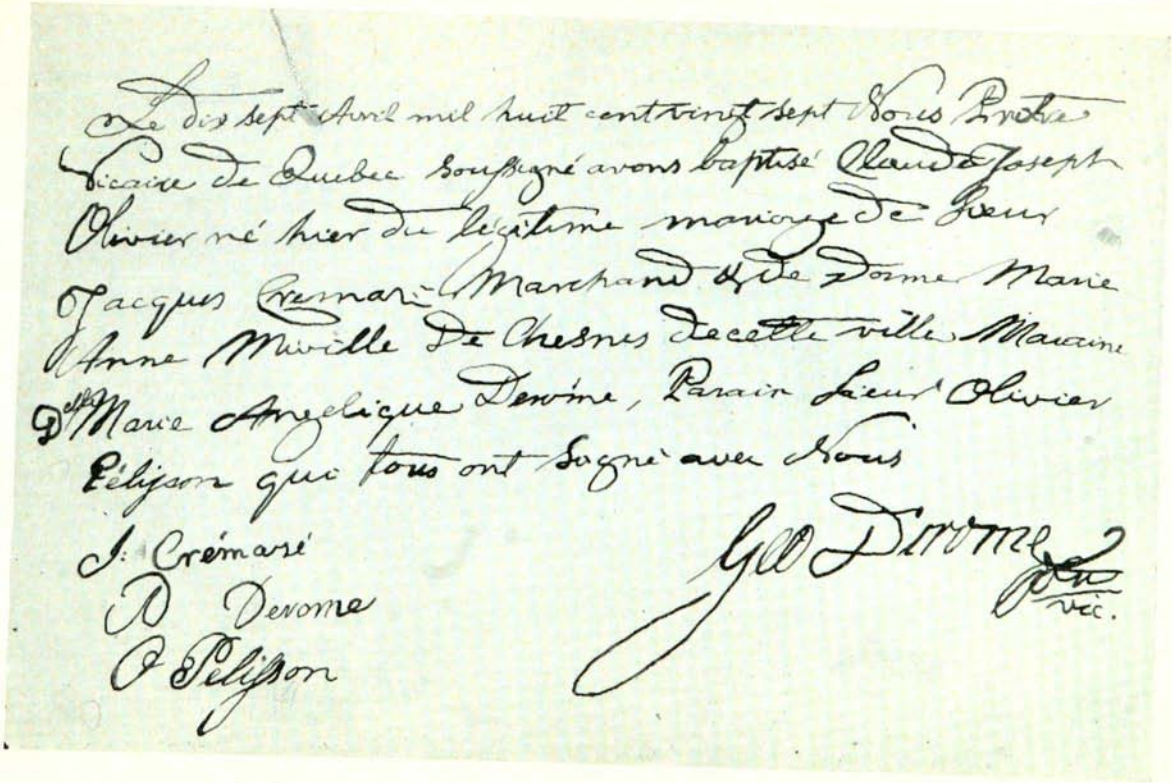

Le dix sept Avril mil huit cent vingt sept Nous Prêtre
Vicaire de Quebec soussigné avons baptisé Claude Joseph
Olivier né hier du légitime mariage de Jean
Jacques Crémazie Marchand et de Dame Marie
Anne Miville De Chesnes de cette ville Maroine
de Marie Angelique Devôme, Parain Sieur Olivier
Pélisson qui tous ont soussigné avec Nous

J. Crémazie
D Devome
O Pélisson

G.O. Devôme Ptre Vic.

Acte de naissance de Claude-Joseph-Olivier alias Octave Crémazie.

Crémazie à Québec

La date de naissance d'Octave Crémazie

Les biographes d'Octave Crémazie ne sont pas d'accord sur la date de sa naissance. Les uns disent qu'il est né le 8 novembre 1822; les autres reportent sa naissance au 16 avril 1827. Une troisième opinion veut que le poète ait vu le jour le 16 avril 1830.

Quelle date adopter?

Si on consulte le registre des baptêmes, mariages et sépultures de Notre-Dame de Québec, à la date du 8 novembre 1822, on constate, en effet, que Jacques Crémazie fait baptiser ce jour-là un enfant qui reçoit les prénoms de Joseph-Octave. L'acte dit qu'il est né la veille, c'est-à-dire le 7 novembre 1822. Mais, si on prend la peine de tourner deux pages du même registre, on trouve la sépulture de ce Joseph-Octave Crémazie, décédé le 9 novembre 1822, deux jours après sa naissance.

A la date du 16 avril 1830 de même que dans toute l'année 1830, aucune naissance de Crémazie n'est enregistrée à Notre-Dame de Québec.

Voilà donc deux dates mises de côté.

Reste celle du 16 avril 1827 qui est fournie par l'abbé H.-R. Casgrain, ami et premier biographe d'Octave Crémazie. Le registre de Notre-Dame de Québec, année 1827, donne l'acte de naissance suivant: "Le dix-sept avril mil huit cent vingt-sept, nous prêtre vicaire de Québec soussigné, avons baptisé Claude-Joseph-Olivier, né hier du

légitime mariage du sieur Jacques Crémazie et de dame Marie-Anne Miville Déchêne, de cette ville. Parrain, sieur Olivier Pelisson ; marraine, demoiselle Marie-Angélique Derome, qui ont signé avec nous — Geo. Derome, ptre, vicaire''.

L'acte ne donne pas à l'enfant le prénom d'Octave ; mais c'est bien là le baptistaire d'Octave Crémazie. L'explication de cette absence nous est donnée par l'abbé H.-R. Casgrain, qui la tenait de madame Joseph Crémazie, belle-soeur du poète. Madame Jacques Crémazïe partageait l'admiration et la vénération de ses contemporains pour Mgr Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec, décédé le 4 décembre 1825. Quelques mois après la naissance de son fils, elle se décida à joindre à ses prénoms Claude-Joseph-Olivier celui d'Octave, en souvenir du grand évêque décédé un peu moins de deux années plus tôt. La *vraie* date de naissance d'Octave Crémazie est donc bien le 16 avril 1827 (1).

Où est né Octave Crémazie à Québec

Comme pour la date de sa naissance, on ne s'est pas toujours accordé sur le lieu de naissance d'Octave Crémazie à Québec. M. L.-M. Darveau, dans *Nos hommes de lettres,* laisse entendre que le poète est né dans une maison de la rue Saint-Jean, *intra muros.* M. l'abbé H.-R. Casgrain, moins précis, dit que Crémazie est né à la haute-ville. Dans l'*Album universel* du 31 mai 1902, M. Ernest Myrand écrit qu'après avoir consulté les *Almanachs de Québec* de Neilson, il a constaté qu'en 1822 Jacques Crémazie, père d'Octave Crémazie habitait le no 11 de la rue Saint-Jean. En 1826, il ne réside plus dans la rue Saint-Jean, mais il a transporté son magasin et son domicile au no 24 de la rue du Cul-du-Sac (aujourd'hui rue Champlain). C'est

(1) Lucien Serre, *Bulletin des Recherches Historiques,* année 1926, p. 140; Emile Chartier, *ibid.,* année 1933, p. 355.

là, dit-il, que le père de Crémazie vécut de 1826 à 1844. Et il conclut que, puisque Jacques Crémazie habitait, en 1827 ; le no 24 de la rue du Cul-de-Sac, c'est dans cette maison que naquit notre poète national.

Les *Almanachs de Québec* de Neilson consultés détruisent la théorie de M. Myrand. Celui-ci, très distrait, a mal lu les deux intéressants bouquins de Neilson. En 1826 et plus tard, Jacques Crémazie, père du poète avait son magasin et son domicile non pas à la basse-ville de Québec, mais au no 11 de la rue Saint-Jean. C'est ce que déclarent les *Almanachs de Québec* mentionnés par M. Myrand.

Les renseignements des *Almanachs de Québec* sont d'ailleurs confirmés par un document dont on ne peut mettre l'authenticité en doute. C'est le bail reçu par le notaire Charles-M. Defoy, le 31 décembre 1825, par lequel la veuve William Measam loue à Jacques Crémazie, marchand, pour deux années entières à commencer du 1er mai 1826, tout le bas d'une maison en pierre à deux étages, plus trois chambres dans les mansardes, la dite maison située rue Saint-Jean.

Il est donc certain qu'à la date du 16 avril 1827 les parents d'Octave Crémazie demeuraient au no 11 de la rue Saint-Jean (1).

Cette maison, détruite depuis plusieurs années, s'élevait sur le site de la librairie Walsh, no 68, rue Saint-Jean, remplacée aujourd'hui par un café. Il ne faut pas oublier toutefois que la rue Saint-Jean a été élargie deux ou trois fois depuis 1827 et, chaque fois, du côté sud. La plus grande partie de la maison de la veuve Measam se trou-

---

(1) Jacques Crémazie, père d'Octave Crémazie, habita la basse-ville de Québec, mais avant son mariage. Le notaire Faribault, dans le contrat de mariage de Jacques Crémazie (22 juillet 1807), dit "le dit sieur Jacques Crémazie demeurant en cette dite basse-ville de Québec".

verait aujourd'hui plutôt dans la rue que sur le site de la maison qui porte actuellement le no 68 (1).

La Commission des Monuments historiques de la province de Québec avait fait placer, en 1927, une *plaque* commémorative sur le magasin Walsh de la rue Saint-Jean. Cette *plaque* portait l'inscription suivante :

Octave Crémazie	Octave Crémazie
L'auteur du Drapeau	Author of The Drapeau
De Carillon et de	De Carillon
Tant d'autres hymnes	And of quite a number
Patriotiques, naquit	Of other patriotic
Dans la maison	Hymns, was born in
Qui s'élevait ici	The House that stood here
Le 16 avril 1827.	On April 16, 1827.

A cause de la façade très étroite de l'ancienne librairie Walsh on a dû enlever cette plaque. Elle sera remplacée, après la guerre, par une plaque de dimensions plus modestes, mais qui sera d'un travail plus artistique et plus conforme aux proportions de la maison.

Octave Crémazie au séminaire de Québec

Octave Crémazie fit ses études classiques au séminaire de Québec. De la rue Saint-Jean, *intra muros*, au séminaire de Québec il n'y a qu'une petite distance qu'on peut franchir en deux ou trois minutes. Crémazie fut donc externe pendant tout son cours. D'ailleurs, il est à peu près certain que ses parents n'auraient pas eu les moyens de payer un internat au Séminaire.

Entré au Séminaire en juin 1836, Crémazie en sortit en 1844, à l'âge de dix-sept ans, après avoir complété son cours classique.

(1) Lucien Serre, *Le Terroir*, juillet 1927. On aura une idée du peu de soin qu'on apporte aux recherches historiques dans certains milieux, en consultant l' *Album universel* du 31 mai 1902. On y donne une vue de la maison natale de Crémazie à la basse-ville de Québec. Ceux qui ont recours aux journaux pour faire de l'histoire courent risque de se tromper.

Quels furent les succès de Crémazie dans ses classes? Ami du *farniente*, rêveur, indépendant de caractère, il ne se classa jamais parmi les premiers de ses classes. Dans tout son cours d'études, il ne remporta qu'un seul prix qu'il qualifiait lui-même, un peu plus tard, de *prix de paresse* (1).

Le succès dans les classes n'est pas toujours le baromètre du succès dans le monde. Que de derniers de classe ont brillé plus tard dans la politique, au barreau et un peu partout! Par contre, que de talents, prodigieux ou collège et au séminaire, ont végété toute leur vie! Le talent ne sert pas à grand'chose si le travail persévérant, le jugement, l'esprit d'entreprise ne l'accompagnent.

Crémazie rencontra au séminaire de Québec un professeur qui sut le comprendre, l'encourager, l'orienter peut-être; nous voulons parler de l'abbé John Holmes. Né aux Etats-Unis d'un père et d'une mère protestants, John Holmes était venu au Canada où, avec toute l'ardeur de sa jeunesse, il voulait convertir les *arriérés* Canadiens-français à ses idées religieuses. Mais le jeune Holmes rencontra ici son chemin de Damas. Il se convertit à la foi catholique se fit recevoir prêtre et fut presque toute sa vie professeur au séminaire de Québec. Que de générations de jeunes gens il a formées pour l'Eglise et pour l'Etat! Au temps de l'abbé Holmes, le romantisme n'était guère en vogue. Mais le savant abbé n'était pas un adversaire de cette forme littéraire, loin de là. Les conférences qu'il prononça dans la chaire de la cathédrale de Québec devant des centaines d'auditeurs enthousiasmés en sont la preuve.

N'avons-nous pas le droit de supposer que l'abbé Holmes vit clair dans l'intelligence et l'âme de l'élève Crémazie et qu'il lui inspira le goût du Beau et du Vrai? C'est l'opinion de sir Thomas Chapais, un bon juge en la matière, et nous croyons qu'il a raison.

---

(1) L.-M. Darveau, *Nos hommes de lettres* p. 177.

"M. Holmes," dit M. Chapais, "avait une âme chaude et une ardente imagination. C'était un homme d'élan et de progrès, qui savait concilier le respect des traditions avec l'intelligence du présent et la prévision des besoins de l'avenir. Il y avait chez lui de l'inspiration et de la méthode; mais, si l'on veut appuyer sur le trait saillant de sa physionomie morale, on peut dire qu'il devait encore plus à la première qu'à la seconde... On conçoit quelle influence féconde un tel homme dût exercer sur Crémazie. Il lui ouvrit des horizons nouveaux, et, disons-le, parfois différents de ceux auxquels les élèves du séminaire de Québec étaient habitués" (1).

Les confrères de classe de Crémazie

"Beaucoup d'appelés mais peu d'élus". C'est le cas de répéter l'axiome pour les élèves du séminaire de Québec d'hier et d'aujourd'hui. La classe des éléments se composait de quarante à cinquante élèves. Puis au cours des dix années qui suivaient, quatre ou cinq élèves laissaient, à chaque fin d'année, le Séminaire pour n'y plus revenir. C'est ainsi que Crémazie commença ses classes avec une cinquantaine de confrères et les termina, en 1844, avec exactement quinze compagnons.

On aimera peut-être à connaître les étudiants qui firent leurs études en même temps que Crémazie. C'étaient:

1° Paul de Villers né à Lotbinière le 5 avril 1823. Il fut ordonné prêtre le 20 août 1847, occupa différents postes et décéda curé de Sainte-Gertrude de Nicolet le 30 janvier 1883.

2° Léon Lahaye né à Lotbinière le 8 novembre 1820. Elevé à la prêtrise le 28 novembre 1847, il fut curé de Beaumont, de Cap-Santé, de Rimouski, puis de Saint-Jean Deschaillons où il décéda le 24 septembre 1873.

(1) *Nouvelles Soirées Canadiennes*, vol. II.

3° Charles-Antoine Lemay né à Lotbinière le 13 septembre 1821. Admis à la profession de notaire le 4 novembre 1850, il fut pendant plusieurs années notaire de la Commission du Havre de Québec et décéda à Lotbinière le 18 mars 1911.

4° Charles-François Langlois né à Saint-François de Montmagny le 28 janvier 1821. Il fut d'abord dans le commerce, puis, en 1867, devint le premier imprimeur du Roi de la province de Québec. M. Langlois décéda à Lévis le 13 juillet 1913.

5° Pierre-Alphonse-Bellarmin Godbout né à Québec le 1er septembre 1823. Admis à la pratique de la médecine, il exerça sa profession à Sainte-Anne de Beaupré où il décéda le 25 juillet 1898.

6° Alexander McDonald, originaire de Saint Andrew, Ile du Prince-Edouard. Il était entré au séminaire de Québec avec l'intention de devenir prêtre. Il ne persista pas dans son désir, se livra au commerce et décéda dans son île natale.

7° Georges-Frédéric Baillairgé né à Québec le 16 octobre 1824. Sous-ministre du département des Travaux publics du Canada. Décédé à Joliette le 7 décembre 1909.

8° Pierre Boucher né à Lotbinière le 5 juillet 1821. Ordonné prêtre le 27 mars 1847, il fut curé dans différentes paroisses du diocèse de Québec puis exerça son ministère à Concord, dans les Etats-Unis. Retiré à Lotbinière, il y décéda le 22 juillet 1900.

9° Louis-Ovide Brunet né à Québec le 10 mars 1826. Elevé à la prêtrise le 1er octobre 1848, il exerça le ministère pendant quelques années, puis devint professeur de botanique au séminaire de Québec et à l'université Laval. Décédé à Québec le 2 octobre 1877. Auteur de plusieurs ouvrages scientifiques remarquables.

10° Pierre-Gabriel Huot né à Québec le 7 octobre 1831. Notaire le 4 février 1850, il s'occupa de journalisme et de politique et fut député et conseiller législatif. Il fut ensuite

directeur de la poste à Québec, situation qu'il abandonna en 1874 pour prendre la direction du *Canadien*. Décédé à New-York en septembre 1913.

11° Jérôme-Philippe Legaré né à Québec le 17 mai 1824. Arpenteur provincial le 26 juillet 1840, il exerça sa profession pendant quelques années, puis alla s'établir à New-York, où il décéda le 6 juin 1876.

12° Charles-Eusèbe Lemieux né à Québec le 23 septembre 1824. Admis à la pratique de la médecine le 21 octobre 1848, il exerça sa profession à Québec. Professeur à l'université Laval, il fut une des gloires médicales de la cité de Champlain. Décédé à Québec le 7 janvier 1899.

13° Jean-Baptiste Martel né à Québec le 5 janvier 1825, secrétaire de la Commission du Havre de Québec. Décédé à Québec le 7 mars 1877.

14° Pierre-Théodore Moffet né à Québec le 6 juin 1821. Admis à la profession de notaire le 7 mai 1849. Il exerça sa profession à Québec et décéda au même endroit le 22 mai 1858.

15° Joseph Parent. Nous ignorons ce qu'il devint.

Avant de se séparer peut-être pour toujours, les compagnons de classe de Crémazie eurent une pensée qui dénote bien leur esprit de foi et leur reconnaissance au séminaire de Québec. Plusieurs d'entre eux avaient passé une partie de leurs vacances au Petit-Cap. Souvent ils étaient allés s'agenouiller au pied de l'humble croix, élevée sur le plus haut sommet du Cap Tourmente aux environs de 1817 ou 1818.

Les philosophes de 1844 se rendirent au Cap Tourmente et remplacèrent la croix de 1817 ou 1818 qui menaçait ruine par une croix de vingt-quatre pieds de hauteur qu'ils recouvrirent en fer-blanc.

Dans l'été de 1869, les survivants de la classe des finissants de 1844 eurent la délicate pensée de remplacer la croix qu'ils avaient érigée de leurs mains par une autre croix de mêmes dimensions et de même style.

La bénédiction de cette dernière croix fut faite par le grand vicaire, plus tard cardinal Taschereau, le 5 août 1869. Parmi les souscripteurs de la croix érigée en 1869, le nom d'Octave Crémazie est absent. Hélas! en 1869, le malheureux poète était loin de son pays. Il était en France, souffrant de nostalgie et peut-être de faim, depuis sept ans (1).

La société J. & O. Crémazie

Des quinze confrères de classe de Crémazie neuf entrèrent au grand séminaire, leurs études terminées. Cinq d'entre eux déposent bientôt la soutane pour étudier le droit, la loi ou la médecine. Quant à Octave Crémazie, il semble qu'au cours de ses études il n'ait jamais manifesté le désir de se faire recevoir avocat, notaire ou médecin.

Ami passionné des livres, son rêve était de faire de la petite librairie fondée par son frère un grand magasin où on aurait trouvé toutes les nouveautés littéraires de Paris et d'ailleurs. Aussi dès la fin de ses études, après quelques semaines de repos, il entrait en société avec son frère Joseph et dès lors la librairie de ce dernier fut connue sous le nom de librairie J. & O. Crémazie.

Joseph Crémazie avait transporté sa petite librairie de la rue Saint-Jean à la côte de Léry (aujourd'hui rue Sainte-Famille) en 1835. Octave Crémazie, jeune, enthousiaste, désireux de faire prospérer la maison de commerce dont il était devenu un des propriétaires, ne tarda pas à faire comprendre à son frère que le local qu'ils occupaient côte de Léry n'était pas assez vaste ni assez avantageusement situé pour attirer la clientèle. La rue de la Fabrique était beaucoup plus "passante". Déjà, plusieurs magasins y faisaient d'importantes affaires, entre autres la librairie Peter Sinclair. Celle-ci attirait toute la clientèle anglaise de la ville. Pourquoi une librairie française bien assortie

(1) *Bulletin des Recherches Historiques, année* 1900, p. 158..

ne prendrait-elle pas un essor considérable parmi la clientèle canadienne-française?

Joseph Crémazie se rendit aux arguments de son frère cadet. Un magasin était à louer précisément porte voisine de la librairie Sinclair; au mois de mai 1847, la librairie J. & O. Crémazie était transportée au no 12 de la Fabrique. Elle devait y rester jusqu'à la catastrophe de 1862.

Dans la Côte de Léry, Joseph Crémazie s'était contenté de vendre des livres de classe, de la papeterie, de l'encre, des plumes, etc., etc. Une fois installée dans la rue de la Fabrique, la librairie Crémazie se transforma rapidement. Le local, assez vaste, permettait d'avoir un assortiment plus considérable et surtout plus varié.

L'Ami de la Religion et de la Patrie de décembre 1847 publiait la petite annonce suivante de la maison J. & O. Crémazie:

"Les soussignés invitent les dames et messieurs à visiter leur splendide assortiment de cadeaux pour le premier de l'an, consistant en livres magnifiquement reliés, boîtes à ouvrage, jouets d'enfants, etc., formant la plus belle importation qui ait jamais été offerte à Québec".

Cette annonce fut suivie de bien d'autres du même genre dans les journaux de Québec de 1847 à 1862. Les frères Crémazie savaient que l'annonce dans les journaux est le principal facteur du commerce et ils ne négligèrent pas ce moyen d'augmenter leurs ventes.

Les livres magnifiquement reliés, les boîtes à ouvrage et les jouets n'étaient pas suffisants pour l'ambition d'Octave Crémazie. Il ajouta à l'assortiment du magasin toutes sortes d'autres "lignes". On trouvait à la librairie J. & O. Crémazie jusqu'à des parapluies importés de Paris et du fromage de Gruyères, qu'on offrait en vente à la meule ou à la livre. La plupart des prêtres de la région de Québec visitaient la librairie J. & O. Crémazie pour y acheter des livres religieux et autres. Anomalie assez curieuse: à cette époque la vente des vins de messe était monopolisée à

Québec par des marchands protestants. A la demande de plusieurs prêtres, la maison J. & O. Crémazie se mit à importer les vins de messes. Puis vinrent les ornements d'églises, les statues religieuses enfin tous les objets qui servaient au culte.

Bref, sous l'impulsion énergique et apparemment bien équilibrée d'Octave Crémazie, la librairie J. & O. Crémazie devint un établissement de commerce comme on n'en voyait qu'un ou deux à Montréal et aucun dans le reste du pays.

Joseph Crémazie bon, somnolent, un peu insouciant, voyait affluer les acheteurs dans son magasin et s'occupait peu des finances, qu'il croyait être en bonnes mains du moment que son jeune frère, fort en chiffres, y voyait.

Joseph Crémazie, causeur aimable, vendeur habile, se contentait de diriger les cinq ou six commis de l'établissement. Quand un commis ne réussissait pas à faire l'article au client, il était aux aguets et arrivait au moment psychologique pour effectuer la vente que son subordonné ne pouvait mener à bonne fin.

En résumé, aux alentours de 1857, pour la plupart des québecois la maison J. & O. Crémazie, après dix ans d'existence sur la rue de la Fabrique, était devenue un établissement solide et qui faisait des affaires d'or. Seul, peut-être, Octave Crémazie connaissait la vraie situation de la maison J. & O. Crémazie. Comme poète, en 1857, Crémazie était à l'apogée de ses succès. Son nom était dans toutes les bouches. Comme libraire, il était au bord de la ruine, peut-être du déshonneur. Cela, personne ne le savait. Lui-même, pris de vertige, peut-être de folie, semblait ignorer qu'il se précipitait dans un abîme d'où il ne pouvait sortir.

Les voyages de Crémazie en France

A l'origine, les achats en France de la maison J. & O. Crémazie se faisaient par correspondance. Mais avec les

développements de leur commerce, les frères Crémazie jugèrent que des voyages périodiques en France seraient plus profitables pour leur librairie.

Le premier voyage d'Octave Crémazie en France eut lieu, si nous ne faisons erreur, à la fin de l'année 1850. Il passa tout le mois de janvier de l'année suivante à Paris. M. Adolphe de Puibusque, qui avait visité la province de Québec avec sa femme au cours de l'année précédente, se fit le cicerone de Crémazie dans la grande ville.

De Paris, le 25 janvier 1851, M. de Puibusque écrivait à son ami, M. G.-B. Faribault:

"Hier encore j'ai voulu servir de cicerone à un de vos compatriotes dans les galeries et les parcs de Versailles, et que de fois n'ai-je point parlé de vous! Je suppose, ai-je dit à M. Crémazie que M. Faribault se promène maintenant sur la terrasse de feu le château Saint-Louis. Que ne puis-je changer cette canne en baguette enchantée et le transporter ici par son pouvoir magique! J'ai idée qu'il ne s'en plaindrait pas. M. Crémazie dont l'imagination avait été au-delà de nos réalités n'a éprouvé encore que ces deux surprises: l'arc de Triomphe et le château de Versailles ont excédé tout ce qu'il attendait. Je n'ai pas manqué de lui faire observer que la colonisation du Canada organisée par Colbert descendait en droite ligne de Versailles et qu'on avait dû en parler souvent dans ce cabinet de Louis XIV que nous venions de visiter" (1).

M. de Puibusque et les fournisseurs de la librairie J. & O. Crémazie firent une si aimable réception au poète-libraire qu'il prit goût à la vie de Paris et y retourna dans l'hiver de 1853 puis, tous les ans, jusqu'à 1860.

La vogue de la librairie Crémazie

La librairie Crémazie eut son instant de vogue. Sa popularité dura même quelques années. Avant son installa-

(1) Archives de la province de Québec.

tion rue de la Fabrique, la vieille capitale n'avait compté aucune librairie de langue française de quelque importance. Il y avait bien, porte voisine, une librairie assez bien fournie, celle du sieur Peter Sinclair ; mais on trouvait à ce magasin peu de livres français. Peter Sinclair s'occupait presque exclusivement de la clientèle anglaise.

On trouvait chez les frères Crémazie, quelques mois après leur apparition, tous les ouvrages célèbres qui se publiaient en France. Les prêtres, les professionnels, les gens instruits de la campagne ne venaient pas à Québec sans faire au moins une visite à la librairie Crémazie.

Le magasin ne comptait qu'une vitrine et, à coeur de jour, les amateurs de livres, s'arrêtaient là pour voir les titres des nouveautés arrivées de Paris. Ceux qui étaient capables d'acheter ne manquaient pas d'entrer à la librairie pour se procurer les livres qui avaient attiré leur attention (1).

Encore aujourd'hui on rencontre dans nos bibliothèques publiques des centaines et même des milliers de livres avec la petite étiquette bien connue des bibliophiles, collée sur le dos de la couverture :

J. & O. Crémazie
libraires
12, rue de la Fabrique
Québec

Le *Journal de Québec*, publié par les beaux-frères Cauchon et Côté, amis et clients d'Octave Crémazie, ne manquait pas d'entretenir la flamme de l'enthousiasme chez les amateurs de livres. Des annonces, des listes de livres, des réclames savamment rédigées paraissaient fréquemment

(1) Au-dessus de la porte de leur librairie, les frères Crémazie avaient fait accrocher un gros *livre doré* en bois. Dans les grands vents d'automne ce livre se balançait sous sa tige. Le bruit lugubre que produisait ce balancement effrayait un peu les passants, surtout le soir. Crémazie n'aurait-il pas pris l'idée de sa *Promenade des trois morts* en entendant les sons plus que tristes rendus par le *livre doré* qui servait d'annonce à sa librairie?

dans les colonnes du journal. Quelques-unes de ces réclames étaient de la plume même de Crémazie.

M. G.-E. Marquis en cite une, entre autres, parue dans le *Journal de Québec* du 31 mai 1855. Nous ne pouvons affirmer que cette réclame avait été rédigée par Octave Crémazie mais cette longue épître enthousiaste est dans la manière du poète-libraire.

Le correspondant du *Journal de Québec* avait vu arriver de nombreusse caisses de livres à la librairie Crémazie et il voulait en informer les lecteurs du journal:

"J'étais là hier comme avant-hier", disait-il, "regardant et flairant (sic) à tous les titres, à toutes les couleurs, à toutes les images de ces innombrables livres et de tous formats, de toutes origines et de toutes nuances, allant et revenant toujours et toujours découvrant quelques nouvelles richesses échappées à mon premier regard.

"Et quelles douces heures j'ai passées là et comme elles étaient remplies!

"On eut dit que tous mes livres aimés s'étaient donné le rendez-vous: livres de poésie et d'histoire, livres de philosophie et de droit, enfin de tous sujets et de toutes matières.

"C'était là la France dans le Canada: je respirais aussi tous les souffles, tous les arômes, tous les souvenirs, toutes les pensées de la patrie car ces livres me parlaient d'elle aussi tendrement que m'en parlent les touchantes notes de la *Claire-Fontaine* et tant d'autres choses restées ici de la vieille France, comme un legs de poésie et d'amour..."

Mais c'est après la publication du *Drapeau de Carillon*, en 1858, que la librairie Crémazie connut sa plus grande vogue. Le chant patriotique de Crémazie l'avait rendu du coup populaire, très populaire, dans toutes les classes de la société. Beaucoup de gens allaient acheter à la librairie de la rue de la Fabrique pour avoir l'occasion de voir le poète de près.

Les habitués de la librairie Crémazie

L'abbé H.-R. Casgrain a écrit une page vivante, émue, sur les allées et venues à la librairie Crémazie aux beaux jours de 1860:

"Quel est le citoyen de Québec de 1860 qui ne se rappelle la librairie Crémazie, rue de la Fabrique, dont la vitrine, tout encombrée de livres frais arrivés de Paris, regardait le Collège des Jésuites. C'était le rendez-vous des plus belles intelligences d'alors: l'historien Garneau s'y coudoyait avec le penseur Etienne Parent; le baron Gauldrée-Boilleau, consul de France à Québec, y donnait la main à l'abbé Ferland, pendant que Chauveau feuilletait les *Samedis* de Pontmartin; J.-C. Taché discourait là à bâtons rompus avec son antagoniste Cauchon; Fréchette et Lemay y venaient lire leurs premiers essais: Gérin-Lajoie, avec Alfred Garneau, s'y attardaient au sortir de la bibliothèque du Parlement. Octave Crémazie, accoudé nonchalamment sur une nouvelle édition de Lamartine ou de Sainte-Beuve, tandis que son frère faisait l'article aux clients, jetait à de rares intervalles quelques réparties fines parmi les discussions qui se croisaient autour de lui, ou bien accueillait par un sourire narquois les excentricités de quelques-uns des interlocuteurs. Octave Crémazie était entré, à sa sortie du Séminaire, dans le commerce et était devenu l'associé de ses deux frères Jacques et Joseph, fondateurs d'une maison de librairie qui disparut en 1862 après avoir duré au-delà de trente ans. Humble dans ses commencements, elle prit après 1855 sous la direction d'Octave, un développement considérable, trop rapide peut-être, trop hâtif à une époque où les livres étaient encore d'un débit assez difficile, ce qui fut la première cause du désastre qu'elle a éprouvé quelques années plus tard. Quoi qu'il en soit, il convient d'ajouter ici que cette

maison est une de celles qui ont le mieux servi le mouvement littéraire au milieu de nous" (1).

Puis, l'abbé Casgrain nous fait pénétrer dans le petit bureau intime où Crémazie écrivit probablement les poèmes qui l'ont rendu populaire dans tant de générations de jeunes Canadiens:

"Tout au fond de sa librairie s'ouvrait un petit bureau, à peine éclairé par une fenêtre percée du côté de la cour, et où l'on se heurtait contre un admirable fouillis de bouquins de tout âge, de tout format et de toute reliure. C'était le cénacle où il donnait ses audiences intimes. On s'asseyait sur une caisse ou sur une chaise boiteuse, et on laissait la causerie chevaucher à tous les hasards de l'imprévu. C'est alors, dans ces cercles restreints, que Crémazie s'abandonnait tout entier et qu'il livrait les trésors de son étonnante érudition. Les littératures allemande, espagnole, anglaise, italienne, lui étaient aussi familières que la littérature française; il citait avec une égale facilité Sophocle et le Ramayana, Juvénal et les poètes arabes ou scandinaves. Il avait étudié jusqu'au sanscrit! Disciple du savant abbé Holmes qui a laissé un nom impérissable au séminaire de Québec, et qui en avait fait son ami plus que son élève, il avait appris de lui à ne vivre que pour la pensée. Il avait fait de l'étude l'unique passion de sa vie, et elle lui suffisait. Elle fut sa compagne sous la bonne comme sous la mauvaise étoile. Quand tout le reste l'eut abandonné elle s'assit à son chevet pour animer sa solitude, endormir ses douleurs, calmer ses insomnies et adoucir les amertumes de l'exil. Abstème comme un anachorète, négligé dans sa tenue, méditatif autant qu'un fakir, il ne vivait que pour l'idéal; le monde ne lui était rien, l'étude lui était tout. Le travail de la composition et de la lecture absorbait une grande partie de ses nuits, il composait ses vers la nuit, couché dans son lit. Le silence, la solitude l'obscurité évoquait chez lui l'inspiration: la nuit était

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes* p. 9.

sa muse. Souvent il ne prenait pas même la peine de confier ses poésies au papier, il ne les écrivait qu'au moment de les livrer à l'impression. Elles étaient gravées dans sa mémoire mieux que sur des tablettes de marbre'' (1).

Pour le gros public, Crémazie, aux environs de 1860-1861, était un personnage connu, aimé de la foule, heureux de ses succès de poète et de libraire. Comme les apparences sont trompeuses, parfois! Quand la foule applaudissait les beaux vers qui sortaient du cerveau du poète patriote, lui, probablement, passait ses nuits à se demander quand se fermerait l'abîme qui s'élargissait de plus en plus sous ses pieds.

La cause de la perte de Crémazie

Que de fois, depuis 1862, on s'est demandé comment avait pu se produire le désastre de la maison J. & O. Crémazie qui, du moins pour le gros public, semblait établie sur des bases solides! Joseph Crémazie était marié, mais n'avait pas d'enfant. Lui et sa femme vivaient très modestement, d'une façon plus mesquine peut-être que celle du moins payé des commis de la librairie. Le ménage Crémazie ne gardait pas même de servante. à une époque où on pouvait s'en procurer pour presque rien. Quant à Octave Crémazie, célibataire, il vivait comme un cénobite. Ses habitudes étaient rangées, modestes au superlatif, et il ne paraissait faire aucune dépense superflue. On notait même dans le public qu'il portait le même vêtement toute l'année, le dimanche comme la semaine. Le poète aurait-il eu deux existences, une pour le jour et l'autre pour la nuit, comme le héros du célèbre roman anglais *Le cas du docteur Jekill et de M. Hyde*? Rien ne nous autorise à supposer pareille anomalie chez Crémazie.

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 11.

L'abbé H.-R. Casgrain, visiteur quotidien de la librairie de la rue de la Fabrique pendant tout le temps qu'il fut vicaire à la cathédrale de Québec, attribue la déconfiture de la maison J. & O. Crémazie aux importations excessives qu'elle faisait de toutes sortes de marchandises qui ne se vendaient pas. Après chaque voyage de Crémazie en France, caisses et ballots arrivaient par centaines à Québec. On les transportait à la librairie ou au vaste entrepôt de la rue Garneau, situé exactement en arrière du magasin mais de l'autre côté de la rue. Ces marchandises, pour la plus grande partie, restaient dans les caisses faute d'espace pour les exhiber dans le magasin. Elles étaient oubliées dans l'entrepôt ou, quand on les apportait à la librairie, elles étaient devenues démodées ou trop avariées pour être achetées.

Cette explication de l'abbé Casgrain nous dit bien la cause de la ruine de la maison J. & O. Crémazie, mais elle ne nous explique pas pourquoi Crémazie faisait tant d'achats. Dans une seule année, celle de 1854 ou de 1855, au témoignage de l'honorable Joseph Cauchon, Octave Crémazie importa pour treize mille louis de marchandises (1). Cette somme dépassait de beaucoup le montant que les grands magasins de Québec consacraient à leurs achats annuels; et pourtant la librairie J. & O. Crémazie n'avait pas la moitié de leur importance.

La vérité est qu'au cours de ses voyages en France Octave Crémazie avait contracté une espèce de mégalomanie bien dangereuse.

A Québec, Crémazie ne fréquentait pas les lieux d'amusements publics, les hôtels, et les clubs. La société des dames ne lui disait rien. Il répétait souvent qu'il ne donnerait pas un poil de sa barbe pour une femme. C'est à M. Ernest Gagnon, qui, un jour, le plaisantait sur son célibat, qu'il répondit: —"Pour être franc, je dois avouer que je songe

(1) *Une cause célèbre*, p. 8.

quelquefois au mariage, mais seulement lorsqu'il manque un bouton à mon gilet ou à ma redingote."

Crémazie, myope, d'allure lourde, toujours mal vêtu, se sentait peut-être gêné quand il rencontrait le beau sexe.

Les marchands français qui vinrent en contact avec Crémazie le prenaient pour un nabab, tout au moins pour un homme très riche. Ils le traitaient en conséquence, dans l'espoir d'obtenir de grosses commandes. Crémazie se laissa étourdir par toutes ces attentions. Présenté à des hommes de lettres, des poètes, des journalistes il prit goût à leur société. Il soigna sa toilette aussi bien que son langage à un tel point que, plus tard, lorsqu'il retourna en France en fugitif, il pouvait écrire à ses frères que partout où il passait on le prenait pour un Français de la vieille France.

Crémazie, explique M. Ernest Gagnon, devint tout autre en France. "Il avait l'intuition d'une société polie, raffinée, riche, élégante, friande de nouveautés, toute différente à beaucoup d'égards de celle qu'il avait pu entrevoir dans sa ville natale. Transporté tout à coup à Paris, où il n'était pas connu, il devint aussitôt un tout autre homme. —Le rôle d'un Canadien idéal, instruit, brillant, fortuné, pouvait, on le lui disait sans cesse, disposer d'un crédit illimité. On le rencontrait chez le prince de Polignac, dans le salon de monsieur et madame de Puibusque, à la table des écrivains et des éditeurs de renom. Sa réputation de riche négociant lui fit connaître l'importance de prêter l'oreille aux offres de crédit qu'à l'envie on le sollicitait d'accepter.

"Fut-il alors atteint de mégalomanie? En arrivant à Paris, lors de son premier ou de son deuxième voyage en France, il avait écrit aux principaux éditeurs de la capitale pour leur apprendre qu'il était descendu à tel hôtel, où il serait bien aise de les recevoir. Y avait-il naïveté ou pose? Peut-être l'une et l'autre. Ce qui est certain, c'est que le procédé réussit à lui faire une réputation de libraire

richissime, réputation qui dura jusqu'à ce que son frère Joseph, dont les allures étaient extrêmement modestes, fut venu rompre le charme, quelques années plus tard'' (1).

Crémazie, étourdi, séduit par tous ces gens qui lui prodiguaient à la journée le ''cher maître'' si cher aux poètes, acheta, acheta et acheta des marchandises de toutes sortes et à des prix tellement élevés qu'il ne serait pas possible à la librairie J. & O. Crémazie de les écouler à Québec. C'est bien ce qui arriva puisque les créanciers qui prirent possession de la librairie, à la déconfiture de 1862, trouvèrent dans l'entrepôt de la rue Garneau des douzaines de caisses de riches marchandises qui n'avaient pas même encore été ouvertes.

La version donnée par M. Gagnon est d'autant plus plausible que le phénomène psychologique qu'il croit avoir découvert chez Crémazie est loin d'être unique. Les auteurs qui ont traité de la mégalomanie rapportent de nombreux cas d'individus parfaitement sains d'esprit sur tous les sujets sauf un. La mégalomanie n'est pas précisément une maladie mais un bon nombre de médecins classent le mégalomane comme un individu qui n'est pas tout à fait normal.

En tout cas, une fois les marchandises achetées et arrivées au pays il fallait les payer. Les revenus de la librairie étaient loin de suffire à faire honneur aux traites que chaque malle d'Europe apportait à Québec. C'est alors que Crémazie eut recours aux banques et aux garanties de ses amis Cauchon, Evanturel et Côté. Mais les billets consentis par eux n'étant pas suffisants pour fermer le tonneau de Danaïde que le malheureux poète avait apporté de Paris, perdant la tête, il emprunta les signatures de ses amis et de bien d'autres, hélas! pour des billets qu'il faisait changer chez les usuriers ou *shavers*. Et ce jeu dura trois ans, peut-être quatre ans, jusqu'au jour de la rétribution.

---

(1) Ernest Gagnon, *Revue Canadienne*, 1905, p. 231, étude reproduite dans *Feuilles volantes et Pages d'histoires*, 1910, pp. 47-66, et dans *Pages choisies*, 1917, pp. 254-270.

Le commencement de la fin

Ce n'est qu'en 1860 ou peut-être même dans les premiers mois de 1861 que les amis et les connaissances de Crémazie commencèrent à soupçonner que ses affaires allaient mal et qu'il usait indûment des noms de MM. Cauchon, Evanturel et Côté pour honorer ses billets.

On a là-dessus les témoignages des trois intéressés dans le procès Healey, qui se déroula en 1864.

Voyons d'abord le témoignage de M. Augustin Côté: "En 1861, vers la fin de juillet, ayant été informé qu'il (Healey) faisait circuler à la basse-ville, des billets portant ma signature comme endosseur, je l'ai averti que ces billets étaient faux. C'est M. Fortin qui m'avait dit que M. Healey était le détenteur des billets en question" (1).

Passons maintenant au témoignage de l'honorable M. Joseph Cauchon: "Je me rappelle qu'au printemps de 1862 j'ai entendu dire qu'on se servait de mon nom comme endosseur en faveur de billets promissoires et que ces papiers étaient mis en circulation par M. Healey. Je rencontrai celui-ci dans la basse-ville et je lui dis que je ne signais jamais ou endossais de tels billets. Je le prévins de ne pas les offrir, sinon que je le poursuivrais" (2).

Quant à l'honorable M. Evanturel, il déclara au même procès Healey: "Environ cinq ou six mois avant le départ de Crémazie (11 novembre 1862) j'ai entendu dire que mon papier était entre les mains des *shavers*. J'avais dans le temps un ou deux billets véritables dont j'étais le prometteur et M. Crémazie l'endosseur, et j'ai supposé que c'étaient ces billets auxquels on référait. Ce n'est que trois jours seulement avant le départ de Crémazie que M. Larue, notaire, me montra un billet portant ma signature forgée. C'est là la première information positive que j'ai eue des faux commis en mon nom" (3).

(1) *Une cause célèbre*, p. 7.
(2) *Idem*, p. 8.
(3) Ibidem, p. 9.

Comme on le voit, les trois intéressés s'accordent à dire que c'est en 1861 ou 1862 que les faux billets commencèrent à circuler. Mais il est certain que d'autres faux billets furent mis en circulation avant 1861. Comment expliquer que les endosseurs ne les connurent pas? Pour une raison toute simple. C'est que ces billets étaient honorés à leur échéance par Crémazie lui-même, à l'aide d'autres billets également faux. A mesure que ces billets faux étaient payés, ils disparaissaient de la circulation, détruits par le prometteur. Les supposés endosseurs n'en avaient donc aucune connaissance.

On se demandera peut-être pourquoi MM. Cauchon et Côté, avertis quelques mois avant le départ de Crémazie qu'il s'était servi de leurs noms indûment, n'aient pas porté plainte. C'est que l'un et l'autre se trouvaient dans un dilemne cruel. En portant plainte, ils auraient eu satisfaction, mais Crémazie aurait été arrêté pour faux. Et ils ne voulaient pas porter sur leurs épaules l'odieux de l'arrestation de leur ancien ami.

Une offre de l'honorable M. Evanturel

L'honorable M. François Evanturel, député du comté de Québec depuis 1855, fut appelé le 24 mai 1862, à faire partie du ministère MacDonald-Sicotte en qualité de ministre de l'agriculture.

La charge de secrétaire de son département était devenue vacante en juillet 1861, par la mort de M. William Hutton qui remplissait ces fonctions depuis 1855. L'honorable M. Evanturel, ami d'enfance de Crémazie, probablement le seul intime qui recevait les visites du poète à son foyer, n'ignorait pas les difficultés financières dans lesquelles celui-ci se débattait depuis quelques années. Il l'avait aidé plusieurs fois de sa bourse et de sa signature sur des effets de commerce que Crémazie échangeait aux banques et chez les courtiers.

Crémazie ne s'était jamais beaucoup occupé de politique. Il n'était pas même électeur dans le comté représenté à la Chambre par M. Evanturel. Mais les ministres sont des hommes comme les autres ; ils sont plutôt portés à rendre service, à aider ceux qu'ils connaissent, qu'ils considèrent comme leurs amis.

Dès les premières semaines de son installation au ministère de l'agriculture, M. Evanturel manda Crémazie à son bureau et lui offrit la charge de secrétaire de son ministère. Il croyait, en lui donnant un emploi rémunérateur, le sortir de ses ennuis financiers et en même temps lui donner plus de loisirs pour cultiver les muses.

A la grande surprise du ministre, Crémazie refusa la planche de salut qu'il lui offrait. C'est que déjà le libraire connaissait les terribles menaces qui planaient sur sa tête et se rendait compte qu'en acceptant cette charge il n'améliorerait pas sa position et compromettrait son ami Evanturel (1).

La passion politique a de longues et ténébreuses racines. Quelques-uns ont vu dans cette offre du ministre Evanturel, dictée par un noble sentiment du coeur, une preuve compromettante de ses accointances avec Crémazie pour faire circuler des billets sans valeur légale. En donnant un emploi à Crémazie, disaient-ils, M. Evanturel avait l'intention de s'exempter de payer les billets sur lesquels il avait apposé sa signature. Ce sont là des insinuations qui ne s'étayent que sur des commérages d'antichambre.

On a été jusqu'à dire que la charge de secrétaire du ministère de l'agriculture, offerte par M. Evanturel à Crémazie, comportait un salaire de deux mille louis par année. En réalité, M. Hutton, décédé en juillet 1861, après six années de services recevait un peu plus de deux mille dollars par année. Mademoiselle Evelyne Campbell, qui prit la position refusée par Crémazie, fut nommée à un salaire de seize cents et quelques dollars par année.

(1) Eudore Evanturel, *La Patrie* 16 juin 1906.

Pour sauver Crémazie

Aux premiers jours de novembre 1862, la situation désespérée d'Octave Crémazie était connue de quelques-uns de ses amis. Le poète n'avait fait d'aveu ou de confidence à personne ; mais ses allées et venues chez les usuriers, les indiscrétions de ceux-ci, les protêts notariés qui s'accumulaient sur son bureau, etc., avaient fait parler les employés de la librairie, indisposés contre les patrons parce que leurs salaires étaient payés trop irrégulièrement. On ne joue pas avec le feu pendant des mois et des mois sans se brûler. Le pauvre Crémazie allait en faire à brève échéance la terrible expérience.

Les amis alertés de Crémazie tentèrent un effort suprême pour le sauver et, le 10 novembre au soir, ils se rencontraient dans ce but.

Où eut lieu cette réunion ? M. l'abbé Casgrain, M. L.-M. Darveau et quelques autres la fixent dans une maison de la rue Saint-Luois, en face du Rond-de-Chaine ou Place d'Armes. Il est certain qu'elle se passa dans les bureaux de MM. Casault, Langlois et Angers, avocats. Trois ou quatre témoins entendus au procès Healey, entre autres MM. Cauchon, Evanturel, Larue, etc., le déclarent expressément.

Dans ce cas, ce n'est pas dans une maison de la rue Saint-Louis que les amis de Crémazie se rencontrèrent pour aviser aux meilleurs moyens de lui venir en aide. En 1862, la société légale Casault, Langlois et Angers avait ses bureaux au no 12 de la rue Buade et c'est là que le dernier effort fut fait en faveur de Crémazie.

Le détail n'a pas d'importance, mais il fait voir tout de même comme la mémoire est une faculté capricieuse. Sir L.-N. Casault, à la fin de sa longue et belle carrière, pouvait citer tous les articles du Code Civil par leurs numéros et il avait oublié que ses bureaux d'avocat avaient été sur la rue Buade pendant dix ou quinze ans.

La *Promenade des trois morts* débute ainsi :

Le soir est triste et froid. La lune solitaire
Donne comme à regret ses rayons à la terre;
Le vent de la forêt jette un cri déchirant;
Le flot du Saint-Laurent semble une voix qui pleure
Et la cloche d'airain fait vibrer d'heure en heure
Dans le ciel nuageux son glas retentissant.

Les amis d'Octave Crémazie qui, à sept heures du soir, le 10 novembre 1862, se rendaient aux bureaux de MM. Casault et Langlois, no 12 de la rue Buade, devaient avoir sur les lèvres les vers du poète qui venaient de voir le jour dans la dernière livraison des *Soirées Canadiennes*.

D'après les souvenirs de sir L.-N. Casault, c'est le docteur Hubert Larue qui eut l'idée de réunir les amis d'Octave Crémazie, afin de le sauver, si la chose était encore possible. Le docteur Larue n'était pas un ami intime de Crémazie; mais il fréquentait sa librairie depuis quelques années, il admirait son talent et il se rendait compte que sa disparition serait une perte pour le Canada français. L'initiative du docteur Larue était d'autant plus désintéressée que son père et son frère étaient parmi les victimes des billets répandus trop profusément par Crémazie.

MM. Casault, plus tard juge en chef de la province de Québec, et Jean Langlois, qui fut député de Montmorency aux Communes de 1867 à 1878, étaient alors les avocats les plus en vue de Québec. Admirateurs de Crémazie, ils étaient prêts à mettre leur science et toute leur influence à la disposition du poète pour le tirer de l'abîme où il était à la veille de tomber.

Quels étaient les amis de Crémazie qui se réunirent dans les bureaux de MM. Casault, Langlois et Angers, en cette sombre soirée de novembre 1862? Nous en connaissons quelques-uns. Nommons MM. Casault et Langlois, avocats; l'honorable François Evanturel; Jacques Crémazie, Joseph Crémazie et le docteur Hubert Larue. Consulté sur cette veillée funèbre, trente-cinq ou trente-six ans plus tard, sir L.-N. Casault déclara qu'une dizaine d'amis restés fidèles

à Crémazie s'étaient rendus à la convocation, mais qu'il ne pouvait se rappeler leurs noms.

Ceux qui voulaient sauver Crémazie eurent les bras liés dès le début de la réunion. Crémazie s'était engagé envers M. Casault de venir à ses bureaux rencontrer ses amis afin de les mettre au courant de ses agissements depuis deux ou trois ans. Il devait leur donner les noms des personnes intéressées, le montant des différents billets négociés hors leur connaissance, etc., etc. Dans l'après-midi, vers les deux heures, M. Casault, pour s'assurer que Crémazie viendrait à la réunion, avait pris la peine d'aller le rencontrer, rue de la Fabrique. Il le trouva dans son petit bureau, à l'arrière de la librairie, penché sur son pupitre, la tête entre les mains, la figure toute bouleversée. Le poète lui déclara qu'il était reconnaissant aux amis qui voulaient venir à son aide mais qu'il n'irait pas à la réunion projetée parce qu'il ne pouvait donner aucun renseignement utile. Il ajouta que depuis deux ou trois ans il avait vécu un véritable cauchemar. Il ne se rappelait même pas au juste ce qu'il avait fait pendant ces terribles mois. A tout événement, il était convaincu qu'il était irrémédiablement perdu et que ses amis ne pouvaient rien faire pour le sauver.

On a attribué ce refus d'Octave Crémazie à la nonchalance, peut-être à un orgueil mal placé.

Il y avait autre chose.

Les amis de Crémazie étaient sous l'impression que le total des billets faux en circulation était peu élevé et que $5,000 ou $6,000 suffiraient à les solder. Crémazie, lui, était mieux informé. Il savait que les billets se comptaient par douzaines et que jamais ses amis ne réussiraient à les payer. En fait, un peu plus tard, au procès Healey, le juge Drummond ne disait-il pas aux jurés que les billets Crémazie étaient aussi nombreux que les vagues du Saint-Laurent qui venaient battre les trottoirs de la rue Saint-Pierre?

Aussi, le même soir Crémazie eut une dernière entrevue avec son frère Jacques, à sa demeure de la Côte de Léry (rue Sainte-Famille). Le lendemain, après avoir embrassé sa mère en lui faisant croire qu'il faisait un voyage de quelques jours à Montréal, il "traversait" à Lévis et prenait le train du Grand-Tronc pour une destination inconnue.

La date du départ de Crémazie pour l'exil

La date du départ de Crémazie de Québec! Les auteurs qui en ont parlé ont donné des dates qui se rapprochent plus ou moins de la vérité. La *vraie* date, il l'a donnée lui-même et il n'y a pas à hésiter à le croire, car il ne l'oublia jamais. Dans une lettre déjà citée à sa mère et datée de Paris, le 6 août 1872, où il commente la mort de son frère aîné Jacques, le poète donne cette date: le 11 novembre 1862. Il écrivait: "Je garderai toujours présent à ma mémoire le souvenir de la soirée que j'ai passée avec lui, le 10 novembre 1862, la dernière hélas! que j'aie passée au pays. Il m'annonça qu'il fallait absolument partir. Il n'eut que des paroles de bonté paternelle; pas un reproche, pas un mot amer. Avec quelle tristesse il me disait: J'avais espéré que tu me fermerais les yeux! Il prévoyait bien lui, le savant jurisconsulte, que les portes de la patrie allaient se refermer sur moi pour toujours. Le lendemain, le 11, cette date fatale est aussi celle de sa mort. Je partis pour l'exil, le coeur brisé, brisé pour toujours, n'ayant plus aucune espérance. Je n'eus pas le courage de vous dire la vérité, ma bonne mère. Pour vous, j'allais seulement à Montréal."

Dans une autre lettre celle-là du 10 octobre 1868 à M. Ernest Gagnon, Crémazie écrit: "Il y aura six ans le 11 novembre prochain que j'ai quitté le pays. Elles ont été bien longues et bien tristes, ces six mortelles années!"

Sur le départ de Crémazie

Dans ses *Souvenances*, l'abbé H.-R. Casgrain note la surprise et la consternation des citoyens de Québec apprenant le départ précipité de Crémazie. Plusieurs ne voulaient y croire; tous disaient qu'il était en voyage d'affaires et reviendrait bientôt. Il écrit:

"Rien n'avait transpiré dans le public de la catastrophe qui venait de briser la carrière du poète. On chuchotait tout bas parmi les intimes que la librairie d'Octave Crémazie était en faillite, qu'il avait prévu ce désastre et que, pour l'éviter, il avait eu recours aux usuriers; qu'une fois tombé dans les griffes de ces vautours, il n'avait pu s'en défaire, qu'alors il avait perdu la tête et qu'il s'était laissé choir dans un abîme sans fond.

"La nouvelle de son départ fut accueillie avec un étonnement mêlé d'incrédulité, la plupart des gens supposant qu'il ne s'agissait que d'une absence temporaire. A l'étonnement succéda la stupeur à mesure que se dévoila la mystérieuse affaire qui avait amené ce malheur.

"Malgré tous les reproches qui pouvaient être adressés à l'infortuné libraire, on était plus porté à le plaindre qu'à le blâmer; on le savait sans ambition, désintéressé jusqu'à l'incurie, abstème autant qu'un anachorète, sans autre passion que l'amour de la retraite et de l'étude, n'ayant eu d'autre tort que d'avoir donné une trop large part à l'idéal quand il aurait dû voir de près à ses affaires.

"Crémazie avait tous les dons qui peuvent attirer la popularité, et le premier de tous, celui de ne la point rechercher, de n'y pas même songer. Il n'y avait pas jusqu'à son petit air bourgeois, sa tenue un peu négligée qui ne le servît en faisant ressortir par contraste la distinction de son esprit, la supériorité de ses connaissances et les charmes de sa nature sympathique.

"Il s'était fait autant d'amis des jeunes talents qui s'essayaient dans la carrière des lettres, il les accueillait

toujours le sourire sur les lèvres, encourageait leurs efforts, s'intéressait à leurs études, les dirigeait par des avis discrets, leur ouvrait de nouveaux horizons. Il s'était ainsi formé chez lui un foyer intellectuel où s'entretenait la flamme littéraire. Ce foyer venait de s'éteindre. L'étoile qui avait brillé d'un si vif éclat sur le rocher de Québec avait disparu dans une nuit d'orage'' (1).

Ce que devint la librairie J. & O. Crémazie

Les créanciers de la librairie J. & O. Crémazie ne tardèrent pas à apprendre le départ d'Octave Crémazie de Québec. Exactement sept jours après sa disparition, soit le 18 novembre 1862, ils se réunissaient aux bureaux de MM. Panet et Huot, notaires, no 5, rue Saint-Louis, afin d'aviser aux mesures à prendre. Nous ne pouvons l'affirmer, mais il est probable que c'est Joseph Crémazie qui avait demandé aux notaires Panet et Huot de convoquer les créanciers. En tout cas, M. Crémazie était présent à la réunion et déclara aux créanciers qu'il était incapable de payer leurs créances. Dans les circonstances, il ne pouvait faire autrement que de déposer son bilan, c'est-à-dire de remettre aux créanciers tout ce que possédait la société J. & O. Crémazie, fonds de commerce, créances, billets, comptes, etc., etc.

Les créanciers, eux, n'avaient d'autre parti à prendre que d'accepter l'offre de Joseph Crémazie. Le notaire Philippe Huot rédigea l'acte nécessaire à cet effet, et les créanciers choisirent comme curateurs de la faillite J. & O. Crémazie MM. John Ross, Thomas Gibb, William Brown, William Withall, tous de Québec, et M. Nazaire Larue, notaire, de Saint-Jean de l'Ile d'Orléans.

Les curateurs se mirent immédiatement à l'oeuvre pour régler les affaires de la librairie J. & O. Crémazie dans l'intérêt des créanciers. Dans les premiers jours de décem-

(1) L'abbé H.-R. Casgrain, *Souvenances* (inédit).

bre 1862, les curateurs, par le ministère du notaire Philippe Huot, avertissaient MM. Joseph Cauchon, François Evanturel, Jacques Crémazie, Thomas Rickell, Augustin Côté, etc., que toutes les affaires de la société J. & O. Crémazie étaient passées entre leurs mains et que c'est à eux qu'ils devaient payer les créances que la société pouvait avoir contre eux. Les *protêts* du notaire Philippe Huot n'eurent pas de suite.

Ce n'est cependant qu'au mois de janvier 1864 que le fonds de commerce de la société J. & O. Crémazie fut vendu à l'encan dans l'école Saint Andrew, en face de l'église Méthodiste, coin des rues Dauphine et Saint-Stanislas.

Cette vente qui dura plusieurs soirs attira un bon nombre de curieux. Nous doutons fort toutefois que les curateurs aient retiré une grosse somme de cette vente, présidée par l'"encanteur" F. H. Hall. Les créanciers, représentés par des curateurs de langue anglaise moins un, avaient oublié que les acheteurs qui pouvaient se rendre à la vente étaient surtout de langue française. Il est bon d'ajouter que les curateurs avaient continué à exploiter la librairie Crémazie jusqu'aux premiers jours de janvier 1864 et qu'une bonne partie du fonds de commerce avait été vendue.

L'affaire Healey

Ce qu'était John R. Healey

John R. Healey était un courtier de la basse-ville de Québec. Dans les affaires depuis quelques années, il avait la réputation d'être besogneux et de rechercher ses clients surtout parmi les négociants qui, à cause de leur situation embarrassée, n'hésitaient pas à payer de grosses commissions pour obtenir du crédit. Il semble qu'Healey ait eu entre les mains un certain nombre de billets signés par Crémazie. Le courtier avait-il été en relations d'affaires avec Crémazie avant le 11 novembre 1862? Une couple de témoignages rendus au procès Healey nous portent à le croire.

En tout cas, après le départ d'Octave Crémazie, il y eut tant de racontars et de rumeurs sur le compte d'Healey que le département du procureur général se vit forcé de mettre ses détectives à la chasse du courtier.

Les détectives découvrirent qu'Healey avait mis en circulation certains billets attribués à Crémazie. Healey fut arrêté en décembre 1863 et mis en liberté provisoire, MM. Alexander Fraser et Thomas Little ayant fourni les cautionnements voulus par la loi, 250 louis chacun.

Healey subit son procès aux assises de juillet 1864, sous l'accusation d'avoir mis en circulation "a promissory note with a forged endorsement", pour nous servir des termes de l'acte d'accusation.

Le procès du courtier fut présidé par le juge Lewis

Thomas Drummond, qui venait d'être élevé au banc le 4 mars précédent. C'était probablement le premier procès criminel que présidait le juge Drummond, mais il avait eu une longue et brillante carrière comme avocat criminaliste. C'est lui qui avait défendu devant la Cour martiale les Patriotes de 1837-1838, accusés de haute trahison. Il avait depuis plaidé, soit comme procureur de la Couronne, soit comme avocat des accusés, dans bon nombre de causes célèbres.

C'est M. Andrew Stuart plus tard sir Andrew Stuart, juge en chef de la Cour supérieure, qui représentait les intérêts de la Couronne dans le procès Healey. L'accusé avait choisi pour le défendre devant la cour MM. Charles Secretan et Pierre Legaré. Celui-ci devait être élu bâtonnier du barreau de Québec quelques mois plus tard. MM. Secretan et Legaré étaient des avocats capables, tenaces, qui avaient la réputation de se dévouer corps et âme à ceux qu'ils défendaient devant les tribunaux.

Le procès d'Healey commença le 8 juillet et dura deux jours. Il se déroula dans le vieux palais de justice, incendié le 2 février 1873; chaque audience attira une foule considérable.

La Cour entendit plus de deux douzaines de témoins: Edmund-H. Duval, courtier maritime; Augustin Côté, propriétaire du *Journal de Québec* et de l'imprimerie A. Côté et Cie; l'honorable Joseph Cauchon, ancien ministre des terres de la Couronne; l'honorable François Evanturel, co-propriétaire du *Canadien* et ancien ministre de l'agriculture; Andrew Russell, sous-ministre des terres de la Couronne; Louis Lamontagne, assistant-gérant de l'imprimerie A. Côté et Cie; Ferdinand Gauvreau, Augustin Jourdain et Euclide Paradis, tous trois commis à la Banque Nationale; William Brown, cultivateur, de Beauport, tous témoins de la Couronne; et MM. William Cole, marchand; Thomas Vaux, comptable de l'assemblée législative; George Futvoye greffier en loi des terres de la Couronne; William

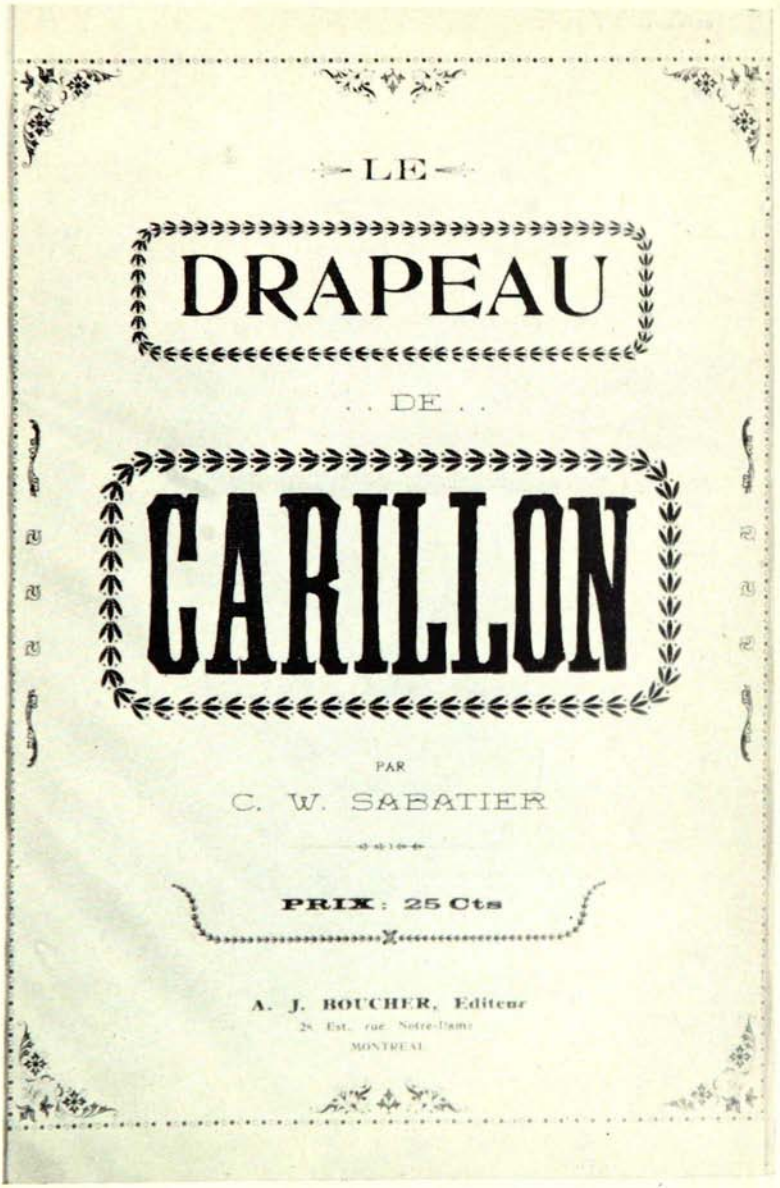

Edition originale du "Drapeau de Carillon"

Dunn, caissier de la Banque de Québec; Peter LeSueur, employé de la Banque de Québec; John Childs, notaire; John Leitch, employé de la Banque de Montréal; George Veasey, caissier de la Provident and Savings Bank; Joseph Boily, messager à l'emploi du département des terres de la Couronne; Joseph-Elzéar Matte, R. Bazin et Eugène Boissonnault, tous trois commis de la librairie J. & O. Crémazie; Louis-E. Côté, membre du conseil de ville de Québec; Hubert Larue, médecin; et Georges Larue, notaire, tous témoins de la défense.

Joseph Crémazie, associé de la maison J. & O. Crémazie, ne fut pas entendu comme témoin au procès Healey. Pourquoi? Il semble, pourtant, qu'il aurait pu faire un peu de lumière sur les transactions de son frère avec Healey.

L'accusation portée contre Healey

Healey avait mis en circulation plusieurs billets de J. & O. Crémazie; mais la Couronne ne porta qu'une seule accusation contre le courtier, celle d'avoir négocié ou mis en circulation un billet "promissoire" de la société J. & O. Crémazie au montant de quelques centaines de dollars, en date du 13 octobre 1862, moins de quatre semaines avant la fuite d'Octave Crémazie de Québec. Ce billet avait pour endosseurs les honorables Joseph Cauchon, François Evanturel, Augustin Côté et Jacques Crémazie. Il s'agissait donc pour la Couronne de prouver deux points principaux: 1° que MM. Cauchon, Evanturel, Côté et Jacques Crémazie n'avaient pas signé le billet en cause ni autorisé personne à le signer pour eux; 2° que le courtier Healey, en mettant le billet en circulation, savait que les signatures étaient forgées.

Les quatre présumés endosseurs furent entendus comme témoins de la Couronne.

L'honorable M. Cauchon rendit un long témoignage où il expliqua ses relations avec la maison J. & O. Crémazie

de 1854 à 1859. Ami d'enfance et peut-être parent d'Octave Crémazie, il avait endossé certains billets de J. & O. Crémazie pour permettre à la librairie de faire de grosses importations d'Europe puis il avait continué à prêter sa signature jusqu'à 1859. Il jura que son dernier billet en faveur des Crémazie remontait à 1859. En 1860 ou 1861, M. Cauchon apprit par des amis que son nom figurait comme endosseur sur des billets de J. & O. Crémazie. Il en parla à Octave Crémazie et le mit en garde, à titre d'ami, contre les dangers auxquels il s'exposait. A peu près dans le même temps, M. Cauchon avertit Healey et la banque de Québec, porteurs des billets Crémazie, qu'il n'avait pas signé ces billets ni autorisé personne à le faire pour lui (1).

L'honorable M. François Evanturel rendit un témoignage aussi formel que celui de M. Cauchon. Ami intime d'Octave Crémazie, M. Evanturel avait prêté sa signature comme endosseur sur des billets de la maison J. & O. Crémazie pendant trois ou quatre ans, mais jamais il n'avait réclamé ou reçu un sou pour ses services. M. Evanturel était certain de ne pas avoir signé de billets de J. & O. Crémazie au moins dix-huit mois et peut-être deux ans avant le départ d'Octave Crémazie de Québec. M. Evanturel, environ six mois avant le 11 novembre 1862, date du départ de Crémazie, apprit que des billets portant son nom comme endosseur étaient entre les mains des usuriers de la basse-ville, mais il ne fit aucune démarche pour en arrêter la circulation, de peur de devenir le délateur de son ancien ami (2).

M. Augustin Côté déclara qu'en sa qualité d'imprimeur il avait eu de nombreuses transactions avec les frères Crémazie à partir de 1853 mais qu'elles avaient cessé en septembre ou octobre 1860. M. Côté, qui faisait affaires sous le nom de A. Côté & Cie, avait endossé plusieurs

(1) *Une cause célèbre*, p. 8.
(2) Idem, p. 9.

billets pour la maison J. & O. Crémazie pendant ces sept années mais il jura énergiquement qu'il n'avait pas signé ni autorisé personne à signer le billet mis en circulation par Healey. M. Côté affirma en outre qu'en juillet 1861, en présence de son employé, M. Louis Lamontagne, il avait averti Healey que les billets de la maison Crémazie qu'il avait entre les mains étaient faux. En juillet 1862, M. Côté renouvela son avertissement à Healey (1).

Quant à Jacques Crémazie, il est évident que les avocats de la défense comme ceux de la Couronne respectèrent sa douleur. Depuis le départ de son frère, cet honnête homme n'était plus que l'ombre de lui-même. On ne lui posa que les questions essentielles. M. Crémazie déclara tout de même que la signature qu'on lui montrait sur le billet promissoire du 13 octobre 1862 n'était pas la sienne.

La bataille des experts

Un roman policier qui a eu un gros succès de librairie met en scène un habile et rusé calligraphe qui s'amuse à imiter des signatures puis ensuite les place sous les yeux d'experts en écriture. Le compère jouit des discussions des experts sur ses imitations et encore plus de leur confusion quand il révèle leurs interprétations erronées. Les cours d'assises de nos jours, en voient souvent de ces savants experts qui, à l'aide de loupes ou d'autres instruments microscopiques, découvrent les moindres faux en écriture. Heureusement pour ceux qui sont en cause, quand la Couronne fait témoigner deux ou trois experts qui sont de la même opinion la défense a la ressource d'en trouver autant qui pensent tout différemment.

Ils existaient en herbe les experts en écriture au procès d'Healey et ils firent part de leur science au juge et aux membres du jury. MM. Cauchon, Evanturel et Côté

(1) *Une cause célèbre*, p. 7.

n'avaient pas plutôt terminé leurs témoignages que le défilé des experts commença.

Comme il n'était pas nécessaire de prouver que toutes les signatures au dos du billet incriminé étaient fausses, la Couronne se contenta de faire entendre quatre témoins qui, des centaines de fois avaient vu M. Cauchon apposer sa signature sur des documents officiels ou autres: MM. Andrew Russell, sous-ministre des terres de la Couronne; Ferdinand Gauvreau, Euclide Paradis et Augustin Jourdain, trois commis de la Banque Nationale, n'hésitèrent pas à déclarer que la signature qu'on leur montrait sur le billet mis en circulation par Healey n'était pas celle de M. Cauchon. Malgré les contre-interrogatoires qu'on leur fit subir, ces témoins demeurèrent fermes sur leurs positions. Ils étaient certains de leur affaire.

Les avocats d'Healey firent ensuite entrer dans la boîte aux témoins MM. William Cole, Thomas Vaux, William Brown, John Childs, John Leitch. Tous déclarèrent qu'au meilleur de leur connaissance les signatures au dos du billet du 13 octobre 1862 de J. & O. Crémazie étaient bien celles de MM. Cauchon, Evanturel, Côté et Jacques Crémazie, ou tout au moins leur ressemblaient beaucoup. Chaque expert trouvait bien une petite différence dans une lettre quelconque des signatures qui leur étaient soumises, mais pas assez concluante pour ébranler leur opinion.

Le résumé des débats, fait par le juge Drummond au jury, fut fort admiré dans le temps. Il était pondéré, impartial, clair, mais les juges doivent suivre la loi comme les autres mortels et la lettre du statut obligeait le juge à expliquer aux jurés que le témoignage d'un témoin *intéressé* doit être corroboré. MM. Cauchon, Evanturel, Côté et Jacques Crémazie, au sens de la loi, étaient des témoins intéressés puisque, si Healey était déclaré innocent d'avoir fait circuler le faux billet promissoire, ils pouvaient être appelés à le payer. Tous quatre avaient déclaré dans leurs témoignages, qu'ils n'étaient pas les signataires du billet

en cause mais Octave Crémazie, seul, aurait pu corroborer leurs dires et il était absent du pays depuis novembre 1862.

L'affaire Healey on peut le dire, fut un procès d'experts. Dans l'esprit des jurés comme dans celui du juge d'après la preuve faite, il y avait des doutes et la loi veut que le doute aille en faveur de l'accusé.

Le procès s'était terminé quelques minutes après six heures de l'après-midi le 9 juillet 1864. Les membres du jury se retirèrent aussitôt dans leur salle de délibérations et, moins de vingt minutes plus tard, revenaient en cour avec un verdict unanime : non coupable. Ils avaient donné le bénéfice du doute au courtier Healey !

Ce verdict ne voulait pas dire que MM. Cauchon, Evanturel, Côté et Jacques Crémazie avaient rendu de faux témoignages ; le juge Drummond le déclara avec énergie dans son discours au jury. C'est le billet "promissoire" du 13 octobre 1862 qui était en cause et la Couronne n'avait pu établir à la satisfaction du jury que Healey, en le mettant en circulation, savait pertinemment qu'il était faux.

C'est là, croyons-nous, l'interprétation la plus juste que l'on doit donner au verdict rendu dans le procès Healey. Il faut avouer que les jurés, embarrassés par les témoignages contradictoires qu'ils avaient entendus ne pouvaient guère faire autrement que d'acquitter l'accusé.

Des points noirs

Le procès Healey eut ses points noirs. Quel est le procès criminel qui n'en a point ? Que ceux qui en ont le loisir et le goût prennent la peine de lire les recueils des procès célèbres jugés en France, en Angleterre, aux Etats-Unis et même au Canada. Ils y trouveront matière à s'édifier. Ils y relèveront des centaines de cas où des témoins honorables ont parlé d'une manière incohérente, contradictoire, invraisemblable. Que ces anomalies ne les scandalisent pas.

Un avocat habile, retors, peut faire dire blanc et noir sur le même fait à un témoin, en quelques minutes d'interrogatoire. Le témoin, même s'il est intelligent et instruit, constatera ses bévues quand il sera trop tard pour les réparer. En général, personne ne témoigne avec gaieté de coeur dans un procès criminel. Le devoir de la justice est de punir le coupable. Le témoin, lui, le plus souvent, hésitera à prendre cette responsabilité. De là, ses restrictions mentales, ses réticences, etc., etc. Il ne faut pas classer tous ces témoignages dans la catégorie des faux serments.

Pour ne citer qu'un cas du procès Healey, le témoignage de l'honorable M. Evanturel fit jeter les hauts cris à ceux qui ne l'aimaient pas. Ils y virent une contradiction flagrante sur une question de fait avec d'autres témoignages bien établis.

Le juge Drummond, qui devait connaître son affaire mieux que ces criards, apprécia le témoignage de M. Evanturel d'une autre façon. La brochure *Une cause célèbre* se garda bien de rapporter au long les remarques du savant juge sur la déclaration de M. Evanturel relative au 50 livres (pounds) que celui-ci avait données à Crémazie le jour même de son départ. Les paroles du juge auraient exonéré M. Evanturel et la brochure voulait sa perte.

Pour expliquer et peut-être excuser les contradictions apparentes de M. Evanturel, citons un exemple rapporté par le juge Drummond dans son exposé aux jurés qui avaient à décider du sort de Healey.

"Du fait que ces témoins (MM. Cauchon, Evanturel, Côté et Crémazie), disait le juge, ont juré qu'ils n'avaient pas signé comme endosseurs le billet incriminé, on ne doit pas conclure qu'ils se sont parjurés. Un homme peut oublier qu'il a signé un document particulier. Il se peut aussi que ce même homme ait signé cette pièce, sans penser à conséquence, d'une autre façon que de sa signature

ordinaire. Plus tard, ce même homme peut ne pas reconnaître sa signature".

Et ici le juge Drummond raconte aux jurés un cas dont il a eu une connaissance personnelle à Montréal.

"Un Montréalais reconnu pour sa haute probité et sa respectabilité à toute épreuve, appelé comme témoin dans une cause importante, jura qu'il avait signé le document ou la pièce qu'on lui mettait entre les mains. Il était absolument sincère dans sa conviction. Tout de même, deux de ses commis furent entendus comme témoins, après lui, et le premier déclara que c'était lui qui avait signé le document avec la permission de son patron. Et l'autre commis jura qu'il avait vu son confrère signer à la place du patron. Le patron, évidemment, était de bonne foi, mais s'était trompé. Est-ce à dire qu'il avait fait un faux serment? Il avait simplement eu une absence de mémoire."

Le cas de Jacques Crémazie

Pour les adversaires de MM. Cauchon et Evanturel, ceux qui refusèrent de reconnaître leur signature au dos du billet de J. & O. Crémazie mis en circulation par le courtier Healey étaient des lâcheurs, qui abandonnèrent le poète-libraire après l'avoir exploité. Jacques Crémazie, recorder de Québec, frère aîné d'Octave Crémazie, tombe donc aussi sous leur réprobation, puisqu'il déclara sous serment au procès Healey qu'il n'avait pas endossé le billet en cause.

Jacques Crémazie, nous l'avons vu, avait une grande affection pour son frère cadet. Il l'aida toute sa vie, avant comme après sa fuite du pays. Avant le procès Healey, il s'était sacrifié jusqu'au point d'engager son salaire de recorder pour plusieurs années à venir, afin de payer un billet faux mis en circulation par Octave Crémazie.

Un fait de la vie tragique de Jacques Crémazie a échappé à l'attention de ceux qui ont commenté le procès Healey.

Si, réellement, Jacques Crémazie avait endossé le billet Healey, il n'aurait eu qu'à le déclarer dans sa déposition et, du coup, il sauvait presque l'honneur de son frère ; car sa révélation aurait eu un effet énorme sur les jurés et encore plus sur l'opinion publique qui était si favorable à Octave Crémazie.

On nous répondra peut-être que Jacques Crémazie, dans ce cas, aurait été forcé de payer le billet. Admettons le fait. Croit-on que cet homme d'honneur aurait hésité à débourser quelques cents dollars pour sauver l'honneur de son frère, lui qui avait déjà payé des milliers de dollars pour le sortir de situations fâcheuses?

Jacques Crémazie, avocat, professeur à la faculté de droit de l'université Laval, auteur d'un commentaire recherché sur le droit criminel anglais, savait mieux que tous autres que la réputation de son frère dépendait d'un seul mot prononcé par lui. A la question posée par l'avocat de la Couronne : "la signature, au bas du billet qui vous est maintenant exhibé, est-elle la vôtre?" si M. Crémazie avait répondu : oui, il sauvait la réputation d'Octave Crémazie.

Jacques Crémazie était un honnête homme dans toute la force du mot. Il ne voulut pas consentir à réhabiliter son frère au prix d'un faux serment. Il n'avait pas signé le billet Healey et, la mort dans l'âme, il répondit non.

Par son témoignage, il ajoutait un anneau à la longue chaîne de preuves forgée contre son frère bien-aimé, mais il avait agi en chrétien convaincu. Il avait dit la vérité. Dieu qui est infiniment juste a dû lui tenir compte de son attitude dans cette terrible minute.

La brochure "Une cause célèbre"

Parlons-en de cette brochure qui a guidé tant d'âmes honnêtes dans leur jugement sur le procès Healey. On lui

a donné une autorité presque officielle. C'était aller trop loin.

Elle fut publiée quelques jours après l'acquittement de Healey, sous le titre *Cause célèbre, procès de J. R. Healey, en juillet 1864,* et le sous-titre *Affaire Crémazie.* Véritable pamphlet politique, cette brochure fut tirée à plusieurs milliers d'exemplaires et vendue dans les rues de Québec par de petits camelots à un prix qui la mettait à la portée de toutes les bourses. Deux années après le départ du poète de Québec, l'affaire Crémazie passionnait encore tous les esprits, et chacun voulait se procurer *Une cause célèbre.*

Que valait la brochure au point de vue documentaire? Elle ne donnait qu'un résumé des témoignages au procès Healey. Pendant deux jours entiers, plus de vingt-quatre témoins avaient défilé devant le jury et leurs dépositions occupaient à peu près onze pages de la brochure. Quant au résumé de la preuve du juge Drummond qui avait duré deux heures, il était donné d'une façon très incomplète. Quand on sait que l'omission d'une phrase, d'un mot dans un témoignage rendu devant une cour d'assises peut en changer tout le sens et faire dire au témoin tout le contraire de sa pensée, on avouera que la brochure *Une cause célèbre* est sujette à caution et peut-être même très injuste pour certains témoins.

Mais ce que nous reprochons surtout à la brochure *Une cause célèbre* ce n'est pas tant le résumé incomplet des témoignages que son introduction. Elle insinue que Crémazie avait été la victime de peu scrupuleux politiciens qui, après l'avoir aidé à commettre ses faux ou après en en avoir profité, se retirèrent derrière le rideau quand il fut découvert. Le lecteur peu averti qui, après avoir lu cette introduction, prend connaissance des témoignages de MM. Cauchon, Evanturel et Côté, conclut qu'ils furent les complices de Crémazie ou tout au moins profitèrent du produit des billets qu'il mit en circulation.

Pour l'auteur de cette introduction savamment cuisinée, on dirait que les vrais accusés au procès Healey ne furent pas Healey lui-même et, par ricochet, Crémazie, mais MM. Cauchon, Evanturel et Côté qui, dans toute cette affaire, n'étaient que de simples témoins. C'est que l'auteur de la brochure avait un but à atteindre.

Nous nous expliquons.

En 1864, comme de nos jours et, probablement, dans les siècles à venir, la politique se fourrait un peu partout. Les adversaires d'un homme politique le relançaient dans tous les domaines où ses pas le conduisaient.

MM. Cauchon et Evanturel étaient à la fois des hommes politiques et des journalistes. L'un et l'autre avaient été ministres. M. Côté, lui, beau-frère de M. Cauchon, était le propriétaire du *Journal de Québec*, rédigé par M. Cauchon. M. Evanturel était co-propriétaire du *Canadien* et son principal collaborateur. Il devait, d'ailleurs, devenir l'unique propriétaire de ce journal un peu plus tard.

MM. Cauchon et Evanturel avaient des plumes acérées. Ils les trempaient plus souvent dans le fiel et le vinaigre que dans l'eau de rose. M. Cauchon, surtout, attaquait et se défendait avec une vigueur qui frisait la brutalité. M. Cauchon n'a été égalé depuis que par J.-Israël Tarte et encore celui-ci lui était inférieur dans l'invective et le sarcasme. Pour écraser un adversaire, M. Cauchon n'hésitait pas à frapper au-dessous de la ceinture.

Les deux journalistes avaient de nombreux ennemis dans le domaine politique aussi bien que dans l'arène municipale de Québec, où M. Cauchon préparait sa candidature à la mairie.

Les adversaires de MM. Cauchon et Evanturel crurent que l'affaire Crémazie et le procès Healey qui en était la conséquence leur donnaient de bonnes chances de les détruire dans l'opinion publique. Tous deux avaient été les amis de Crémazie et avaient endossé ses billets pendant un certain temps. Le peuple, toujours porté à juger les

hommes publics sur de simples apparences jasait beaucoup au sujet des relations de Crémazie avec ses deux puissants amis.

De là, la publication de la brochure *Une cause célèbre*, qui n'exonère en aucune façon Octave Crémazie. Son seul objet était de compromettre MM. Cauchon et Evanturel.

Un dernier mot au sujet d'*Une cause célèbre*. Un pamphlet fut imprimé aux ateliers de M. Charles Darveau; l'auteur de l'introduction était le propre frère de l'imprimeur, M. Louis-Michel Darveau, journaliste de talent, mais adversaire acharné de MM. Cauchon et Evanturel.

Tout ceci, il nous semble, devrait diminuer un peu l'autorité qu'on a accordée à *Une cause célèbre* pendant trop d'années.

Crémazie eut-il des complices?

Dans les *Soirées Canadiennes* d'octobre 1862, juste un mois avant son départ de Québec, Octave Crémazie avait publié son célèbre poème *Promenade des trois morts*:

Le poète ruminait ce poème macabre dans son cerveau depuis plusieurs années; mais, selon son habitude, il ne l'écrivit qu'au moment de le livrer à l'impression.

Dans cette fantaisie, le poète fait dire au ver qui s'adresse au mort:

> Courbé par le malheur, isolé, sans défense,
> Quand tu marchais silencieux
> Et cherchais en pleurant, pour calmer ta souffrance,
> Un rayon d'espoir dans les cieux,
> Que faisaient tes amis, tes amis de la terre
> Qu'autrefois nourrissait ta main?
> De leurs traits acérés augmentant ta misère
> Ils te frappaient de leur dédain!

Dans sa brochure *Une cause célèbre*, M. L.-M. Darveau écrit:

"Qui ne se rappelle cette fantaisie poétique si lugubre publiée par M. Octave Crémazie le 11 octobre pour le Jour

des Morts, quelques jours avant son départ, intitulée *Promenade des trois morts?* Ces vers d'une haute et sombre pensée sont gravés dans la mémoire de tous ceux qui les ont lus. Octave Crémazie y dévoilait les tourments de son âme. Il y mettait à nu toutes ses plaies. Les vers suivants (ceux que nous venons de citer) ne sont-ils point, d'après les faits prouvés dans ce triste procès (le procès Healey), le fil d'Ariane qui mène à la vérité? Pourquoi les amers reproches à ses amis, qui n'ont eu que le triste courage de le proclamer un faussaire, lorsque, la mort dans le coeur, il a fui le pays et s'est séparé d'une mère à laquelle, ainsi que ses vers le révèlent, il portait un culte infini?

"Ces amis nourris par sa main ne sont-ils point par hasard MM. Cauchon, Evanturel et Côté?" (1)

Ce sont ces insinuations d'un adversaire politique acharné qui ont fait croire si longtemps (2) que Crémazie avait des complices, quand il empruntait les signatures d'hommes d'affaires et même de prêtres pour obtenir de l'argent des banques ou des usuriers.

Le seul procès qui ait été mené à sa fin, dans ce qu'on a appelé l'Affaire Crémazie, est le procès criminel intenté à Healey par la Couronne. Tous les témoignages rendus dans ce procès ont été publiés dans les journaux du temps et reproduits ou résumés dans la brochure *Une cause célèbre,* mise au jour par M. L.-M. Darveau lui-même.

Qu'on relise ces témoignages ligne par ligne, mot par mot, et nulle part on y trouvera la moindre preuve que MM. Cauchon, Evanturel et Côté profitèrent de façon quelconque, directement ou indirectement, des sommes obtenues par Crémazie à l'aide de billets qu'il escomptait.

MM. Cauchon et Evanturel étaient avocats. Conséquemment, ils connaissaient les sévérités de la loi pour les

---

(1) *Une cause célèbre,* p. 4.

(2) On trouve l'écho de cette croyance chez l'abbé H. R. Casgrain (Introduction aux *Oeuvres complètes*), chez N.-A. Olivier (*Annuaire de l'Institut Canadien de Québec,* 1888) et jusque chez Mgr Emile Chartier (*Revue trimestrielle,* juin 1827, et *Vie de l'Esprit,* 1941).

faussaires et leurs complices. Ils savaient que la punition la plus légère imposée aux faussaires et à ceux qui les aident est le pénitencier pour de longues années. Les deux hommes politiques étaient à l'abri du besoin par leurs revenus personnels; leur ambition était d'arriver au premier-rang dans la carrière politique. Peut-on croire un instant que MM. Cauchon et Evanturel, même en les supposant étrangers à tout sens moral, auraient été assez imprudents pour risquer leur avenir politique, leur honneur et même leur liberté, pour devenir les complices de Crémazie dans des transactions aussi dangereuses?

Quant à M. Côté, il était propriétaire d'un journal bien vu du clergé et à la tête d'une imprimerie prospère. Ami intime de Mgr Baillargeon, l'administrateur du diocèse de Québec, il était reconnu par tous comme un citoyen honorable, irréprochable sous tous les rapports. Sa parole valait de l'or; sa signature au bas d'un billet quelconque était reçue avec faveur par toutes les banques de Québec. A part l'auteur d'*Une cause célèbre* aveuglé par son esprit de parti, avant ou après le procès Healey pas un seul des concitoyens de M. Côté n'a jamais imaginé qu'il aurait pu se prêter à des transactions malhonnêtes.

D'autres adversaires de MM. Cauchon, Evanturel et Côté, ne trouvant rien contre eux personnellement, ont insinué que Crémazie avait souscrit ou donné de fortes sommes pour les élections de M. Cauchon dans Montmorency et de M. Evanturel dans le comté de Québec.

Encore ici, sur quoi s'appuie-t-on pour affirmer pareille chose? La politique était absolument étrangère à Crémazie. Il n'assistait jamais aux assemblées publiques et, en temps d'élections, ne fréquentait pas les comités. M. Augustin Côté, beau-frère de M. Cauchon et un des organisateurs de ses élections, déclara, dans son témoignage au procès Healey, qu'il fut plusieurs fois trésorier ou vérificateur des fonds d'élections et qu'il ne vit jamais le nom d'Octave Crémazie parmi les souscripteurs.

Octave Crémazie, pour nous, n'a pas eu de complice. Allons plus loin.

Crémazie aurait-il eu des complices que sa responsabilité devant la loi n'aurait pas été diminuée. Ceux qui s'en prirent à MM. Cauchon, Evanturel et Côté, le savaient aussi bien que nous. Le sort de Crémazie leur était indifférent. Ils voulaient atteindre MM. Cauchon, Evanturel et Côté. Ont-ils pris en considération le mal qu'ils faisaient à ces hommes publics?

On revendique son honneur en justice contre des accusations nettes et précises, portées par des hommes qui ne se cachent pas. Que peut-on répondre à une insinuation comme celle-ci: "Crémazie a reçu plus de $100,000 à l'aide de ses billets. Sans souci de famille, vivant modestement, il n'a pu dépenser en dix ou douze ans une somme aussi considérable. MM. Cauchon et Evanturel était des hommes politiques qui avaient de rudes élections à subir. Crémazie était l'ami intime de ces deux députés. Donc, c'est à eux qu'il a versé la plus grande partie du produit de ses billets." C'est là la sorte d'accusation qu'on a portée contre MM. Cauchon et Evanturel. Est-il juste, est-il honnête de parler ainsi?

Nous ignorons quels furent les sentiments d'Octave Crémazie pour M. Côté, après son départ de Québec. Mais deux documents authentiques nous disent quel souvenir il avait conservé des honorables François Evanturel et Cauchon. Si M. Evanturel avait été un de ces personnages dont parle la *Promenade des trois morts,*

> **De leurs traits acérés augmentant la misère**
> **Ils te frappaient de leur dédain,**

Crémazie aurait-il écrit à son ami Georges-Siméon Audette, le 2 mai 1863: "Ecris-moi quand tu pourras et donne-moi des nouvelles de Francis (François Evanturel), à qui tu voudras bien présenter l'expression de mon amitié et de ma reconnaissance aussi profondes qu'inaltérables".

Si Crémazie avait eu des griefs contre M. Evanturel.

s'il avait conservé un mauvais souvenir de son ancien ami, aurait-il écrit à sa mère le 7 février 1865 ? : "Le Canada, les amis d'autrefois tout cela je le chasse de ma pensée pour concentrer toutes mes affections sur ma mère et mes deux frères. Le reste n'existe plus pour moi. Demain, vous me diriez que François Evanturel est à Paris que je ne voudrais pas le voir. Pourtant, il a été le meilleur de mes amis mais sa vue briserait toute ma force de résignation et renouvellerait toutes les douleurs des premiers jours de mon exil".

Si Crémazie avait été la victime des machinations de l'honorable M. Cauchon, si celui-ci avait profité de ses faux et, ensuite, l'avait lâchement abandonné à son sort, comme on l'a dit et écrit, le poète aurait-il, dans cette lettre à M. Audette que nous venons de citer, demandé à son ami de le rappeler au souvenir de M. Cauchon et de lui serrer la main ?

Crémazie n'était pas vindicatif, nous voulons le croire ; mais il était fait de chair comme nous tous. S'il avait été trahi, abandonné, ruiné par ses deux anciens amis, aurait-il poussé l'oubli des injures jusqu'au point de se rappeler aussi affectueusement à leur souvenir ?

Poser la question, c'est, croyons-nous, la résoudre.

Pendant plus de trois quarts de siècle, des voix qui veulent être charitables ont crié : "Crémazie a eu des complices, des hommes politiques qui ont laissé des fils et des filles. Il est trop tôt pour dire la vérité sur eux. Attendons."

Cette théorie est-elle honnête ?

La postérité a le devoir de faire justice. Elle a le devoir de ne pas laisser planer éternellement des soupçons sur des innocents. Qu'elle rende justice à qui justice est due. MM. Cauchon, Evanturel et Côté sont morts depuis des années ; n'est-il pas temps de laver leur mémoire des injustes soupçons qu'on a fait planer trop longtemps sur eux ?

L'honorable Joseph-Edouard Cauchon

Joseph-Edouard Cauchon ou Jos. Cauchon, comme on disait familièrement alors qu'il faisait la pluie et le beau temps à Québec, était un philosophe à sa façon. Il se disait sans doute que ceux qui donnent des coups durs doivent s'attendre à en recevoir qni ne sont pas toujours légers. Aussi, il ne s'occupa jamais beaucoup du qu'en dirait-on à son sujet. Ses adversaires l'auraient-ils accusé d'avoir fait sauter la citadelle de Québec qu'il ne se serait pas même donné la peine de nier. C'est peut-être ce qui explique que les insinuations et les commentaires de ses ennemis politiques, sur son témoignage au procès Healey, le laissèrent à peu près indifférent. Il se contenta de verser un peu d'huile brûlante sur les remarques du juge Drummond avec qui il avait eu certains différends avant la nomination de celui-ci à la cour du Banc de la Reine.

Né à Québec le 31 décembre 1816, Cauchon avait connu la pauvreté dans sa jeunesse. Tout en suivant son cours de droit, il avait dû travailler pour faire vivre sa mère, veuve.

Admis au barreau le 2 novembre 1843, Cauchon négligea le prétoire pour le journalisme qui, alors, était l'antichambre de la politique.

Elu député de Montmorency dès 1844, il représenta ce comté jusqu'en 1867. Commissaire des Terres dans le ministère MacNab-Taché, de 1855 à 1857, il fut ensuite commissaire des Travaux Publics dans le ministère Cartier-Macdonald, de 1861 à 1862.

M. Cauchon s'occupa aussi des affaires municipales de sa ville natale et il fut maire de Québec de 1866 à 1868. Les Québecois oublient peut-être que c'est son énergie et son travail incessant qui leur donnèrent le chemin de fer du Nord, la première voie ferrée qui fit communiquer la capitale avec Montréal.

A la Confédération, M. Cauchon conserva son emprise

sur le comté de Montmorency, qui l'élut à la Chambre des Communes et à l'Assemblée législative.

Président du sénat peu après son élection dans Montmorency, M. Cauchon résigna son siège de sénateur en 1877 pour briguer les suffrages des électeurs de Québec-centre à la Chambre des Communes. Son adversaire fut le millionnaire James Ross. La lutte fut homérique, mais M. Cauchon l'emporta sur l'argent, la boisson, la violence et tous les autres moyens plus ou moins licites employés par les organisateurs de M. Ross.

Le 8 juin 1877, M. Cauchon entra dans le ministère Mackenzie en qualité de président du Conseil, poste qu'il échangea un peu plus tard pour le ministère de l'Intérieur.

Enfin, le 7 octobre 1877, M. Cauchon sortait de la vie politique active pour devenir lieutenant-gouverneur du Manitoba, poste qu'il occupa pendant cinq ans.

M. Cauchon décéda à Qu'Appelle, province du Manitoba, le 23 février 1885, neuf mois avant l'exécution de Louis Riel, dont il avait été l'ami et le protecteur en bien des circonstances.

L'honorable M. Cauchon avait été aussi le directeur politique et le principal rédacteur du *Journal de Québec* de sa fondation à 1877.

Peu d'hommes politiques ont été plus discutés que M. Cauchon. A la Chambre comme dans les colonnes du *Journal de Québec,* il ne discutait pas pour ne rien dire. Chaque parole de sa bouche, chaque ligne de sa plume piquaient l'adversaire au plus sensible de son individu et y pratiquaient des blessures profondes. Ceux qu'il avait ainsi blessés et ceux, encore plus nombreux, qui le craignaient le virent sortir de la politique avec un soulagement sensible. En somme, M. Cauchon, dans tous les domaines où il exerça ses talents, fut un maître et non un *suiveur.* Ses idées et ses ambitions étaient bien à lui, bonnes ou médiocres.

Comme la plupart de nos hommes publics, M. Cauchon

eut des succès et des déboires. Mais ces derniers lui arrivèrent plutôt sur la fin de sa carrière, à un âge où la maladie lui enlevait peut-être la force de les supporter. A son arrivée au Manitoba, la spéculation sur les terrains était un véritable sport. Tous s'y livraient avec un entrain d'autant plus encourageant que des fortunes s'édifiaient, chez plusieurs, en un rien de temps. M. Cauchon se laissa entraîner comme les autres. Ses premiers essais furent plus qu'heureux, puisqu'il devint millionnaire en quelques années. Mais le *krac* vint et l'intelligent financier ne sut pas le prévoir. En moins de quelques semaines, il fut ruiné et se trouva même fort endetté. Il chercha alors refuge chez un de ses fils établi à Qu'Appelle, où les consolations des siens lui firent oublier, dans ces derniers ans, les coups cruels du sort.

L'honorable François Evanturel

Celui-ci avait des qualités toutes différentes de celles qui faisaient la force de Joseph-Edouard Cauchon. Le fougueux journaliste du *Journal de Québec*, quand il avait un but à atteindre—et il en eut plusieurs dans sa vie tourmentée—se jetait sur les obstacles qui se dressaient dans son chemin et frappait, frappait, aussi longtemps qu'ils étaient debout. M. Evanturel faisait plutôt de la politique et du journalisme en amateur. Les premiers coups qu'il donnait étaient bien appliqués; mais ceux qui leur succédaient avaient moins de force, moins de cohésion. Manquait-il d'haleine? Non. Mais il n'avait pas eu à lutter pour faire sa trouée et il avait moins d'ambition que Cauchon. Bon, sensible, homme de société, il lui répugnait de frapper un adversaire jusqu'à ce que mort s'ensuive.

François Evanturel était né à Québec le 22 octobre 1821. Son père, qui avait servi dans les armées de Napoléon 1er, décéda à Québec le 18 mai 1852, précisément trois ans avant l'arrivée de la *Capricieuse* dans le pays. C'est ce

noble vieillard que Crémazie chanta dans le *Soldat de l'Empire*. C'est probablement ce beau poème qui cimenta l'amitié entre M. Evanturel fils et le barde canadien.

Admis au barreau en 1845, M. Evanturel s'adonna au journalisme et à la politique. Il fut député du comté de Québec de 1855 à 1857, puis de 1861 à 1867. Ministre de l'agriculture du Bas-Canada de 1862 à 1863, il fut ensuite propriétaire et directeur du *Canadien*.

Il se retira ensuite dans la vie privée. Père de plusieurs enfants, il partagea son temps entre la vie de famille, la lecture et la société de quelques amis choisis. Causeur agréable, il ressassait avec eux les souvenirs de sa vie politique, de ses rencontres avec les personnages que le hasard avait mis sur son chemin et de maints autres sujets.

La mort de Louis Riel sur l'échafaud, le 16 novembre 1885, fit sursauter le patriote qui vivait dans la retraite depuis plusieurs années. Il reprit sa plume des jours d'autrefois et publia, en 1886, sous le titre énigmatique *Les deux cochers de Québec*, un pamphlet politique qui eut du retentissement. Sous le pseudonyme Montre-Oeil, le vieux journaliste racontait l'histoire d'un de ses anciens voisins de la rue Saint-Jean, un charroyeur d'eau, Jean-Baptiste Provençal, homme simple, peu instruit, mais intelligent et patriote. Puis, il profitait des dires et des théories de Provençal pour fustiger les hommes politiques canadiens-français qui avaient approuvé la pendaison de Riel.

L'honorable M. Evanturel décéda à Québec le 12 mars 1891, à l'âge de 70 ans.

J.-Israël Tarte, qui ne devait rien à M. Evauturel, songeait peut-être aux tristes jours de 1862 lorsqu'il écrivait, dans le *Canadien*, du 13 mars 1891:

"M. Evanturel a eu ses heures de succès brillants; comme à peu près tous ceux qui prennent, en ce pays, une part résolue à la direction des affaires, il a eu ses amis dévoués et ses adversaires ardents. Ministre, directeur de

journal, député, M. Evanturel a connu les plaisirs virils de la victoire et les déboires de la défaite. Sa carrière a été celle d'un honnête homme. Contemporain de Cauchon, de Chauveau, de Langevin, il a croisé le fer avec ces hommes, dont plusieurs sont partis avant lui pour le grand inconnu, d'où l'on ne revient pas. Tous l'ont estimé. Il laisse une famille nombreuse à laquelle il lègue un nom sans tache et une intacte réputation d'intégrité."

M. Augustin Côté

Qui connaît M. Augustin Côté, dans la génération actuelle? Même, celle qui l'a précédée n'en savait peut-être pas plus sur son compte que celle d'aujourd'hui. M. Côté n'a eu, ni de son vivant ni après sa mort, la notoriété de MM. Cauchon et Evanturel. Nos dictionnaires biographiques, qui consacrent de pleines pages parfois à des nullités complètes, n'ont pas même deux lignes pour lui. C'est que M. Côté ne fut ni ministre, ni député, ni même conseiller municipal. Nous doutons même fort qu'il soit entré dans le banc d'oeuvre de la paroisse de Québec, qu'il habita presque toute sa vie. Ceci ne veut pas dire, toutefois, que M. Côté ne méritait pas une partie de la notoriété qu'on a si généreusement accordée à MM. Cauchon et Evanturel.

Sans ambition, ennemi du bruit et de la réclame, fervent du foyer familial, M. Côté se contenta toute sa vie d'être le propriétaire du *Journal de Québec* et d'une imprimerie très achalandée.

Sans ambition, venons-nous de dire de M. Côté. Peut-être faisons-nous erreur. Oui, il en avait une, qui dénotait son sens artistique et son patriotisme. M. Côté avait-il fait son apprentissage aux célèbres ateliers d'impression de M. Desbarats, l'éditeur des *Oeuvres de Champlain,* du *Journal des Jésuites,* de revues anglaises et françaises supérieures aux publications du même genre qui s'étalent aujourd'hui dans les librairies et les dépôts de journaux? Nous n'avons

pu nous en assurer. Mais, l'ambition de M. Côté était de doter son pays de belles éditions comme on en voit en France et dans quelques autres pays de la vieille Europe. Et il réussit. Les livres imprimés aux ateliers de A. Côté et Cie se distinguent par leur beauté typographique. Quelques-uns ne sont pas inférieurs aux meilleurs livres sortis des ateliers renommés de là-bas.

Propriétaire du *Journal de Québec*, M. Côté n'était pas nécessairement un journaliste. Autrefois comme aujourd'hui, la plupart des propriétaires de journaux étaient incapables d'écrire un article de vingt-cinq lignes. Ils confiaient la rédaction de leurs feuilles à des écrivains de talent, à des journalistes de métier, connus et appréciés des lecteurs.

Le *Journal de Québec*, pendant toute la durée de son existence, fut renommé pour sa première page, qui reproduisait les meilleurs articles publiés dans les journaux français. M. Côté s'était réservé le choix de ces articles. Il le faisait avec une maîtrise et un succès qui lui gardèrent la clientèle instruite du pays pendant un bon nombre d'années. Sans doute, les articles de rédaction de Cauchon étaient lus avec intérêt: on admirait sa verve, ses arguments, sa mémoire prodigieuse des hommes et des choses; mais, pour la classe instruite, surtout le clergé, la page des reproductions l'emportait de beaucoup sur la page de rédaction.

M. Augustin Côté décéda à Québec le 30 septembre 1904, à l'âge de 86 ans et 6 mois.

Peu de ceux qui, plus de quarante années auparavant, pour de mesquins intérêts politiques avaient mis en doute le témoignage de M. Côté dans le procès Healey, survivaient en 1904. S'il en restait encore quelques-uns, ils durent un peu rougir de leur passé en lisant dans les journaux du temps les éloges de celui qu'on conduisait au cimetière Saint-Charles de Québec.

"Il ne faut pas louer les vivants", lisons-nous quelque

part dans les Saintes Ecritures; mais elles blâment aussi ceux qui calomnient les vivants. Pour nous, dans le procès Healey, M. Côté fut traité bien injustement et par les journaux et par ses adversaires politiques. Il avait le défaut d'être le beau-frère de M. Cauchon et aussi d'être le propriétaire du *Journal de Québec* dans lequel M. Cauchon malmenait un peu trop fortement ceux qui ne lui plaisaient pas; c'était là l'excuse ou plutôt le prétexte pour attaquer M. Côté.

M. Louis-Michel Darveau

Nous croyons que M. Louis-Michel Darveau fut celui qui contribua le plus à répandre dans le public l'impression qu'Octave Crémazie avait eu des complices et que MM. Cauchon, Evanturel et Côté n'étaient pas étrangers aux billets qu'on lui reprochait d'avoir mis en circulation.

Né à Québec le 29 septembre 1833, M. Darveau fut admis à la profession notariale en 1856; mais sa plume était plutôt taillée pour le journalisme et c'est dans cette voie qu'il s'engagea.

Ardent démocrate, M. Darveau était de l'école des Papineau, des Dorion et des Dessaulles. Les idées un peu avancées du jeune journaliste, sa prose trop mordante et ses attaques furibondes contre les hommes politiques lui fermaient les colonnes des journaux de Québec. M. Darveau se décida, en 1858, à fonder un journal qui lui donnerait toute la latitude voulue pour écouler sa prose. Il le nomma *L'Observateur*. Le premier numéro parut le 9 mars 1858. M. Darveau avait donné à son journal l'épigraphe: "J'observe tout, j'appuie tout, je combats le mauvais et dis en riant à chacun la vérité." *L'Observateur* fit plus que d'*observer*, il attaqua violemment les hommes au pouvoir. *L'Observateur* disparut le 21 mars 1860.

M. Darveau remplaça son *Observateur* par *La Réforme*, dont le premier numéro parut le 9 juin 1860. Ce journal

devait défendre les intérêts du parti démocrate peu en faveur à Québec. Aussi *La Réforme* végéta à peu près durant toute son existence, qui fut d'un peu plus de trois ans. Le dernier numéro est du 18 août 1863.

On a attribué à M. Darveau la fondation de *La Tribune*, dont le premier numéro parut, à Québec, le 25 août 1863, précisément sept jours après la disparition de *La Réforme*. Le nouveau journal portait en sous titre "rédigé par un comité de collaborateurs". *La Tribune* était imprimée aux ateliers de MM. Darveau et Frères; mais nous croyons que le principal fondateur de *La Tribune* fut Napoléon Aubin. Il n'y a pas de doute, toutefois, que les deux ou trois articles publiés dans *La Tribune* contre l'honorable M. Evanturel étaient de la plume de M. Darveau. Il n'oubliait pas ses deux bêtes noires, MM. Cauchon et Evanturel.

Les attaques de M. Darveau contre MM. Cauchon et Evanturel n'eurent pas un gros effet sur l'électorat, puisque M. Cauchon fut élu maire de Québec en 1866 et M. Evanturel réélu député du comté de Québec par une grande majorité, précisément la même année.

A la disparition de *La Tribune* en 1864, M. Darveau se rendit à Montréal où il fut employé à différents journaux, surtout au *National* de l'honorable M. Laframboise.

Atteint d'une cruelle maladie qui le cloua sur un fauteuil pendant plusieurs années, M. Darveau vécut ses dernières années à Québec. Il employa les rares répits que lui laissait la maladie à des études littéraires. En 1873, il publiait son ouvrage *Nos hommes de lettres*. Ce livre, diversement apprécié, dénote tout de même que M. Darveau avait le talent littéraire. Mais ses jugements sur nos hommes de lettres sont un peu apparentés à ceux qu'il avait portés sur nos hommes politiques dans sa carrière de journaliste. La critique outrée peut plaire en France, où les esprits sont frondeurs et ne détestent pas la violence; là-bas la littérature est une profession et on a le

droit d'exiger beaucoup de ceux qui s'y livrent. Dans notre pays, la littérature vient de naître et ceux qui écrivent n'attendent de leurs travaux aucun revenu pécuniaire; leurs livres sont publiés à leurs risques et périls. Comme ils sont obligés de gagner leur vie par d'autres occupations, on ne peut exiger d'eux la même perfection qu'on rencontre chez les écrivains français de métier.

M. Darveau décéda à Québec le 24 août 1875, à l'âge de quarante et un ans.

Il laissait en portefeuille un recueil de poésies intitulé *Les flagellations*. Qu'est devenue cette oeuvre poétique? Quels sont ceux qu'il flagellait dans ce recueil? Sans doute, ses adversaires de toujours. MM. Cauchon et Evanturel devaient y avoir une bonne part de ses horions.

Réjouissons-nous que les méthodes journalistiques d'autrefois soient disparues de nos moeurs. Les hommes politiques ne sont pas parfaits, loin de là, mais on peut les combattre avec d'autres armes que la calomnie et les insinuations.

Les contradictions de M. Darveau

Devant une cour d'assises comme devant une cour civile, les paroles d'un témoin ont une valeur relative. S'il a une réputation absolue d'honnêteté, son témoignage est admis par tous; il impressionne le juge et les jurés. Si, au contraire, le témoin a un passé avarié, ses déclarations ne sont acceptées que si elles sont confirmées par d'autres témoins dignes de foi.

Il en est de même en histoire. Le lecteur averti accepte les opinions de l'historien consciencieux et non préjugé; il se met en garde contre l'écrivain passionné, qui devient pour lui plutôt un pamphlétaire. L'animosité de M. Darveau à l'égard de ses adversaires politiques, MM. Cauchon, Evanturel et Côté, le rendait incapable de porter un jugement éclairé sur le procès Healey.

Citons un exemple typique de la manière de procéder de cet écrivain.

Dans son ouvrage *Nos hommes de lettres,* publié en 1873, il écrit:

"Ah! si les murs pouvaient parler, qu'il s'en échapperait de révélations surprenantes à travers les murailles d'une certaine maison de la rue Saint-Louis, en face de la Place d'Armes, à Québec! Elle dirait cette certaine maison que, la veille du départ de l'infortuné fugitif, ses complices, qui l'avaient conduit sur le bord de l'abîme en profitant de sa prodigalité imprévoyante, pour corrompre les électeurs au moyen de l'argent obtenu par lui, sur des billets promissoires qu'il faisait escompter à grands sacrifices dans le but de faire honneur à ses affaires commerciales, elle dirait, répétons-nous, cette maison, que ses prétendus amis devinrent tout à coup de marbre devant son épouvantable malheur et restèrent pendant longtemps sourds à ses appels navrants et répétés! Elle dirait de plus, cette maison, que, quand le pauvre et malheureux poète leur soumit son bilan, leur plaça devant les yeux, dans toute son horrible nudité, l'affreux état où ils l'avaient réduit par leurs conseils, leurs instances, leurs cajoleries, et même leurs menaces, il ne s'en trouva pas un seul parmi eux qui eût l'honnête courage de lui offrir de lui tendre la main pour le retirer de cet abîme! Elle ajouterait, enfin, que, finalement, lorsque fou de désespoir, il les eût menacés de les envelopper dans sa honte et son déshonneur comme ils le méritaient, ils lui laissèrent le choix entre un cachot pour la vie dans un pénitencier ou la faculté de pouvoir gagner au plus vite la route de l'exil. Ces misérables qui étaient cent fois plus coupables que lui se cotisèrent pour lui payer ses frais de voyage à condition qu'il les sauvât de la justice, eux des hommes mariés et des pères de famille

---

(1) L.-M. Darveau, *Nos hommes de lettres,* p. 157.

haut placés, en le sacrifiant lui célibataire mais grand poète" (1).

Toute cette scène est bien agencée. On voit tour à tour Octave Crémazie supplier ses anciens amis, ceux que M. Darveau appelle ses complices, puis, sur leur refus de lui venir en aide, se fâcher et les menacer de faire des révélations qui les conduiront en prison avec lui. Ponson du Terrail et Alexandre Dumas n'auraient pas fait mieux pour attirer les sympathies de leurs lecteurs en faveur de leurs héros imaginaires. M. Darveau avait un beau talent littéraire et nous lui concédons volontiers. Seulement, il lui manquait une qualité que tout journaliste doit posséder. Il ne respectait pas la vérité.

Comment Octave Crémazie a-t-il pu supplier ou menacer ses anciens amis dans cette réunion du 10 novembre 1862 puisqu'il n'y était pas? Des témoins désintéressés au procès Healey déclarèrent sous serment que ni Crémazie ni l'honorable M. Cauchon n'étaient là.

Et, fait qui prouve que M. Darveau avait mauvaise mémoire, c'est que dans sa brochure *Une cause célèbre,* publiée onze ans auparavant, il avait donné les témoignages de MM. Evanturel et Larue qui déclarent qu'Octave Crémazie et l'honorable M. Cauchon refusèrent de se rendre à la réunion du 10 novembre 1862 (1).

Peut-on se contredire de façon plus évidente?

Crémazie, victime des shavers!

Si Crémazie fut une victime, ses exploiteurs furent plutôt les *shavers* que ses anciens amis.

La langue française définit l'usurier celui qui prête à usure à un taux beaucoup plus élevé que ne le veut la loi. Il semble que la langue anglaise ait un mot plus énergique, plus vrai, plus déshonorant, pour désigner l'individu sans âme et sans entrailles qui fait métier de dépouiller son prochain tout en le débarrassant d'une difficulté passa-

(1) *Une cause célèbre* pp. 10 et 16.

gère : l'argot anglais le désigne sous l'appellation de *shaver*.

Le verbe anglais *shaver* se traduit en français par le mot raser. Les gens du peuple qui aiment à mêler quelques mots anglais à leur vocabulaire français : je vais chez le barbier me faire *shaver*. L'expression n'est pas française, mais elle exprime bien ce qu'ils veulent dire. Quand le barbier a passé son rasoir sur le menton de son client, il ne reste plus rien ou presque rien, toute la barbe a disparu.

N'est-ce pas là le métier de *shaver* en matière de finances ? Il rase à net, et, souvent, en peu de temps, le malheureux client que la nécessité met dans son chemin.

A l'époque où Crémazie se trouva en difficultés financières, la ville de Québec comptait plusieurs de ces *shavers* à figures d'amis, prêts à rendre service, mais aux doigts longs et crochus. La plupart exerçaient d'autres professions ou métiers. Prêter de l'argent à la petite semaine était, pour ces suceurs de sang, un métier d'à côté qui leur rapportait presque toujours plus de profits que la profession désignée par l'enseigne pendue à leur devanture. Les noms de ces êtres durs comme le fer ne sont pas perdus dans le souvenir des vieillards d'aujourd'hui. Ils parlent encore avec dégoût des X, XX et XXX, etc., qui exerçaient leur négoce dans la basse-ville, quartier des affaires, à Saint-Roch et même à la haute-ville. La mauvaise graine ne s'introduit-elle pas dans les plus beaux champs, quand elle n'est pas surveillée et enlevée à temps ?

Ces *shavers* roulaient carrosse ; ils avaient dans la société le rang que leur donnaient la fortune et l'influence qu'ils exerçaient sur les gens en place qui avaient besoin d'eux. Mais le peuple ne se trompe pas généralement sur le degré d'estime et de considération qu'on doit accorder à ces bandits en chapeaux de castor. Quand un ouvrier ou un artisan parlait du *shaver* X, du *shaver* XX ou du *shaver* XXX, il n'y avait qu'à le regarder dans les yeux pour s'assurer que le respect qu'il lui accordait n'allait pas même à la hauteur de sa semelle de chaussure.

La race des *shavers* existe encore mais elle a perdu de son influence. Le métier est tellement méprisé et détesté qu'on a honte de l'exercer.

Crémazie, acculé à la banqueroute, incapable d'emprunter des banques, qui connaissaient la véritable situation de la maison J. & O. Crémazie, comme pris de vertige eut recours aux *shavers*. La facilité avec laquelle ils acceptèrent ses premiers billets faux le poussa à les faire suivre de plusieurs autres. Dieu seul sait quelle somme Crémazie recevait pour un billet de cent dollars, de deux cents dollars et même de cinq cents dollars! Mais, au taux ordinaire que "chargeaient" les *Shavers*, on a le droit de supposer qu'ils ne lui accordaient pas plus de cinquante pour cent du billet souscrit. A ce compte, il serait facile d'expliquer où passèrent les $100,000 de déficit qu'on a attribué à la maison J. & O. Crémazie.

Aucun des *shavers* qui exploitèrent Crémazie ne parut dans la boîte aux témoins, au procès Healey. Ces financiers véreux avaient une habileté diabolique pour se débarrasser de leurs mauvaises créances; comme Crémazie ne leur avait rien fait perdre ou à peu près, leur intérêt leur imposait de ne pas paraître au grand jour.

Le courtier Healey, au fond, n'était qu'un paravent pour les *shavers*. Peut-être n'était-il qu'un intermédiaire, jusqu'à un certain point inconscient, entre eux et les clients en besoin d'argent. Les cinq cents dollars qu'il procura à Crémazie, pour un billet apparemment signé par MM. Cauchon, Evanturel et Côté, il les avait empruntés d'un *shaver* au taux respectable de seize dollars pour trois jours. Qu'on calcule ce que ce taux représente d'intérêts au bout d'une année!

Une entrevue de Louis Fréchette

Il est toujours dangereux de se fier uniquement à sa mémoire quand on veut parler du passé. La mémoire est

une faculté si capricieuse qu'elle joue des tours aux gens les plus intelligents. Les juges et les avocats qui entendent à la journée des témoignages de toutes sortes pourraient en citer de nombreux et curieux cas.

A propos du procès Healey, M. Louis Fréchette a eu une trop grande confiance en sa mémoire; elle lui a joué un tour vraiment pendable. Il est vrai que le procès eut lieu en 1864 et que M. Fréchette en parlait trente-huit ans plus tard. Ceci l'excuse jusqu'à un certain point.

En juillet 1864, Louis Fréchette, qui devait être admis au barreau deux mois plus tard, laissa de côté ses codes pour suivre les audiences du procès Healey. Il n'en manqua aucune.

A la suite des attaques de M. Benjamin Sulte contre la mémoire de Crémazie, en 1902, M. Fréchette accorda une entrevue à un reporter de *La Presse*, de Montréal; elle fut publiée dans *La Presse* du 14 avril 1902. Comme M. Fréchette ne fit aucune rectification, nous avons le droit de présumer que le texte rendu public est exact.

C'est surtout du procès Healey que M. Fréchette parla au reporter de *La Presse*.

Il disait:

"Healey fut traduit en cour d'assises pour avoir mis certains prétendus faux billets en circulation. Ce procès eut un immense retentissement. Loin de moi la pensée d'accuser la mémoire de personne. Je raconte les faits purement et simplement; on en tirera la conclusion que l'on voudra.

M. Fréchette raconte ensuite que deux *personnages* nièrent avoir donné la permission à Crémazie de signer leurs noms, puis il ajoute:

"Combien différente fut l'attitude d'un citoyen bien connu de Montréal, feu le sénateur J.-B. Rolland, dont le témoignage provoqua l'admiration de tout le monde! —"Oui", dit-il, "M. Crémazie s'est servi de ma signature pour endosser des billets; mais je lui en avais donné

la permission. Aussi, ces billets je les ai payés, pour l'acquit de ma conscience d'abord, et ensuite pour racheter, dans la mesure de mes forces, le nom d'un homme à qui je dois ma fortune et que j'ai toujours considéré comme l'honorabilité même".

Il nous faut bien avouer que M. Fréchette avait une pauvre, très pauvre mémoire. M. J.-B. Rolland ne fut pas entendu comme témoin au procès Healey. Les pièces du procès sont disparues; mais la brochure *Une cause célèbre* ne souffle mot de ce prétendu témoignage du grand libraire montréalais. Pour plus de sûreté, nous avons consulté les journaux de Québec de juillet 1864 qui, tous, publièrent de longs compte-rendus du procès Healey, qui passionnait à un si haut degré l'opinion publique. Aucun d'eux ne mentionne le nom de M. J.-B. Rolland.

D'ailleurs, le ridicule de l'affirmation de M. Fréchette saute aux yeux. A qui fera-t-on croire que l'honorable M. Rolland, renommé pour sa prudence, son habileté en affaires, sa droiture en toutes choses, aurait dit à Octave Crémazie: —"Je vous permets de vous servir de mon nom comme endosseur des billets de la maison J. & O. Crémazie". Quel est le négociant, même doué d'une médiocre intelligence, qui parlerait ainsi?

M. Fréchette voulait défendre ou réhabiliter la mémoire de Crémazie. Le but était louable; mais les moyens employés étaient si enfantins qu'ils étaient plutôt de nature à nuire à Crémazie qu'à l'aider.

Crémazie en exil

Le nom de Jules Fontaine

Que de racontars ont été faits, de légendes créées sur le départ de Crémazie pour l'exil en 1862! On a dit que Crémazie avait emprunté son nom de Jules Fontaine à un Français, qui aurait été employé de la librairie J. & O. Crémazie pendant quelques mois et qui serait mort à Québec en 1860 ou 1861. Octave Crémazie aurait hérité des papiers de cet étranger et c'est à l'aide du passeport accordé à Jules Fontaine qu'il serait entré en France.

M. Ernest Gagnon connaissait tous les commis de la librairie J. & O. Crémazie et il nous a souvent affirmé qu'il n'y avait eu aucun employé de ce nom chez les Crémazie. Il était d'opinion que Crémazie avait adopté ce nom à son départ parce qu'il n'y avait à cette époque aucun individu du nom de Jules Fontaine dans la ville ni dans la région de Québec.

De plus, les registres de l'état-civil de la vieille capitale ne donnent l'acte de sépulture d'aucun étranger du nom de Jules Fontaine qui serait décédé à Québec en 1860 ou 1861.

Quant à l'histoire du passeport au nom de Jules Fontaine, elle n'est pas plus vraie que le reste. De nos jours, les étrangers ne peuvent entrer en France sans un passeport dûment vérifié ou des papiers accordés par les consuls qui représentent la République dans les autres pays. Ces formalités ont pris naissance après 1862.

Sous le Second Empire, du moins au temps de Crémazie, l'entrée des étrangers en France n'était entravée par aucune formalité vexatoire. Napoléon III étant en excellents termes avec l'Empire britannique, les sujets anglais, qu'ils fussent d'Angleterre ou de ses colonies, passaient en France sans formalité. Les passeports existaient, il est vrai, mais on ne les exigeait pas des voyageurs non suspects.

D'ailleurs, Octave Crémazie déclare formellement, dans une lettre à ses frères du 13 mars 1871, qu'il entra en France sans passeport.

"Jacques (son frère), dit-il, me conseille de quitter Paris en ce moment. C'est assez difficile de voyager en ces temps incertains et troublés. On ne peut sortir de la ville sans avoir des papiers ou un passeport. Quand je suis arrivé en France, on ne demandait ni passeport ni papier. J'espère qu'avant longtemps tout rentrera dans son état normal et que nous pourrons voyager librement, comme avant la guerre" (1).

Mort à l'existence littéraire

En prenant le chemin de l'exil, Octave Crémazie cessa de chanter. "Le sort cruel", dit Henri D'Arles, "n'avait pas empêché un Dante, un Tasse, de nous donner d'immortels poèmes. Et qui sait s'ils n'avaient pas puisé le meilleur de leurs inspirations dans leurs infortunes mêmes? Qui sait si la lutte contre la destinée tragique n'avait pas aiguillonné leur génie? Tandis que toute faculté créatrice semble s'éteindre en notre Crémazie, du jour où il dut prendre le chemin de l'étranger. On eût dit qu'avant de s'en aller, il avait, comme les bardes de Sion, suspendu sa lyre à quelque arbre bordant notre grand fleuve" (2).

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 484.
(2) *Essais et Conférences*, p. 320.

Dans une lettre à l'abbé Casgrain, en 1866, Crémazie explique douloureusement pourquoi il ne chante plus:

"Vous me demandez", dit-il, "de vous envoyer la fin de mon poème des *Trois morts*. Cette oeuvre n'est pas terminée, et des sept ou huit cents vers qui sont composés pas un seul n'est écrit. Dans la position où je me trouve, je dois chercher à gagner le pain quotidien avant de songer à la littérature. Ma tête, fatiguée par de rudes épreuves, ne me permet pas de travailler beaucoup. Ce que vous me demandez, d'autres amis me l'ont également demandé, en m'écrivant que je devais cela à mon pays. Ces phrases sont fort belles, mais elles sont aussi vides qu'elles sont sonores. Je sais parfaitement que mon pays n'a pas besoin de mes faibles travaux, et qu'il ne me donnera jamais un sou pour m'empêcher de crever de faim sur la terre de l'exil. Il est donc tout naturel que j'emploie à gagner ma vie les forces qui me restent. J'ai bien deux mille vers au moins qui traînent dans les coins et les recoins de mon cerveau. A quoi bon les en faire sortir? Je suis mort à l'existence littéraire. Laissons donc ces pauvres vers pourrir tranquillement dans la tombe que je leur ai creusée au fond de ma mémoire. Dire que je ne fais plus de poésie serait mentir. Mon imagination travaille toujours un peu. J'ébauche, mais je ne termine rien, et, suivant ma coutume, je n'écris rien. Je ne chante que pour moi. Dans la solitude qui s'est faite autour de moi, la poésie est plus qu'une distraction, c'est un refuge. Quand le trappeur parcourt les forêts du nouveau monde, pour charmer la longueur de la route solitaire il chante des refrains naïfs de son enfance, sans s'inquiéter si l'oiseau dans le feuillage ou le castor au bord de la rivière prête l'oreille à ses accents. Il chante pour ranimer son courage et non pour faire admirer sa voix: ainsi de moi" (1).

---

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 25.

Un bon Samaritain, M. Bossange

Octave Crémazie débarqua dans un port français dans les premiers jours de décembre 1862 sous le nom de Jules Fontaine. Il devait garder ce nom jusqu'à sa mort et même dans la tombe, puisqu'il fut inhumé sous le nom de Jules Fontaine.

Crémazie se rendit aussitôt à Paris. Le libraire-poète avait déjà fait plusieurs séjours à Paris. Il descendait alors dans un des meilleurs hôtels de la capitale, où les grands libraires et nombre de personnages importants étaient heureux de venir le saluer. La fortune a plus d'attraits à Paris que partout ailleurs; tous ces gens étaient sous l'impression que le libraire canadien était très riche.

Cette fois, Crémazie arrivait dans la ville lumière en proscrit, en fugitif, sous un nom d'emprunt, sans argent, sans espoir d'aucune sorte, dans un état d'âme facile à comprendre. Il ne pouvait songer à rencontrer ses amis d'autrefois, de peur de voir son identité aussitôt dévoilée.

La tension d'esprit qui avait été le lot de Crémazie depuis cinq ou six ans avait brisé, presque paralysé, sa robuste constitution. A peine arrivé à Paris et installé dans une pauvre mansarde, il tomba sérieusement malade. Sans feu, presque sans nourriture, il fut plusieurs semaines entre la vie et la mort. Pendant ce temps, ses faibles ressources s'épuisaient. Etranger, inconnu, sans papiers réguliers, que lui adviendrait-il quand il n'aurait plus un sou?

Dans l'intervalle, ses frères s'étaient mis en rapport avec M. Hector Bossange, important libraire de Paris.

M. Bossange avait vécu au Canada quatre ou cinq ans. Après un séjour de quelques semaines à Québec, M. Bossange, alors un tout jeune homme, avait établi une librairie à Montréal et y avait même eu comme associé M. Denis-Benjamin Papineau, qui devait jouer un certain rôle dans

la politique un peu plus tard (1). A Montréal, le 14 octobre 1816, M. Bossange avait épousé Julie Fabre, fille d'un entrepreneur bien connu, Pierre Fabre. A la mort de son père, vers 1819, M. Hector Bossange était retourné en France pour prendre la direction de l'importante librairie paternelle.

M. Hector Bossange avait peut-être connu Crémazie lors de son séjour à Québec. En tout cas, aussitôt mis au fait de la triste situation du compatriote de sa femme, il se mit à sa recherche. Le libraire parisien fut un bon Samaritain pour le pauvre Crémazie.

Dès que les forces de Crémazie lui permirent de voyager, M. Bossange l'amena à son château de Citry, en Champagne. C'est là que le poète passa l'été de 1863, soigné par madame Bossange comme s'il avait été son propre frère.

M. Bossange fit mieux encore. Dès son rétablissement, Crémazie chercha un emploi ; il ne voulait pas abuser de l'hospitalité de son ami. Mais il frappa vainement à plusieurs portes. C'est alors que M. Bossange le prit à son emploi comme représentant de sa maison de commerce.

Quand M. Hector Bossange se retira des affaires, il ne voulut pas laisser Crémazie sur le pavé. Un de ses fils, M. Gustave Bossange était à la tête d'une importante agence de compagnies de transport maritime. Crémazie cessa alors de s'occuper du commerce des livres pour travailler comme commis dans les bureaux de M. Gustave Bossange, qui avait des agences à Bordeaux, au Havre et dans quelques autres ports de France.

Les salaires n'étaient pas élevés alors en France. Avec ce que lui accordèrent les MM. Bossange, Crémazie pouvait tout juste ne pas crever de faim. Ses deux frères avaient tout perdu dans l'effondrement de la maison J. & O. Crémazie, mais ils n'abandonnèrent pas le poète dans sa

(1) E.-Z. Massicotte, *Bulletin des Recherches Historiques*, 1943, p. 105.

déchéance. Chacune de leurs lettres lui apportait une petite somme qui augmentait un peu ses maigres revenus.

Le concours de poésie de l'université Laval

En janvier 1867, la faculté des Arts de l'université Laval instituait un concours annuel de poésie française. Les vainqueurs devaient recevoir une médaille en or pour le premier prix, une médaille en argent pour le deuxième prix et une médaille en bronze pour le troisième prix. Le sujet choisi pour le premier concours fut: *La découverte du Canada.*

Plusieurs poètes entrèrent en lice. Les noms des lauréats furent proclamés dans une séance solennelle à l'Université, le 11 septembre 1867. La médaille d'or fut accordée à L.-Pamphile Lemay, de Lotbinière; la médaille d'argent à L.-J.-C. Fiset, de Québec, et la médaille de bronze à A.-B. Routhier, de Kamouraska.

Le deuxième concours de poésie de l'université Laval devait avoir lieu en 1868.

Les frères d'Octave Crémazie lui suggérèrent de prendre part à ce deuxième concours, certains qu'il remporterait la médaille d'or. Mais Crémazie ne se laissa pas tenter.

Le 15 décembre 1867, Crémazie écrivait à l'abbé H.-R. Casgrain:

"Mes frères m'apprennent que l'université Laval ne publiera pas les poèmes qu'elle a couronnés. Pourquoi? Est-ce que ces oeuvres ne sont pas dignes de voir le jour? Si c'est là la raison qui empêche la publication de ces travaux poétiques, l'Université a eu tort de les couronner. Ce n'est pas encourager la littérature que de décerner des prix à des poèmes qui ne peuvent supporter le grand jour de la publicité. C'est seulement donner une prime à la médiocrité. En Europe, quand les oeuvres soumises à un jury universitaire ne s'élèvent pas à un degré suffisant

de perfection, on ne donne pas de prix. L'Académie française a été pendant trois ans sans décerner un seul prix, parce que les travaux sur lesquels elle avait à se prononcer ne s'élevaient pas au-dessus de la médiocrité. Couronner une oeuvre parce qu'elle est moins mauvaise que dix ou vingt autres, c'est tout bonnement ridicule. Si elle n'est pas supérieure, il faut au moins qu'elle soit bonne, et si elle est bonne, elle peut sans crainte affronter les périls de l'impression. Si les poèmes couronnés à Québec ont une valeur réelle, pourquoi ne les publie-t-on pas? S'ils n'en ont point, pourquoi les a-t-on couronnés?

"Mes frères me conseillent de me mettre sur les rangs pour le prochain concours de l'universtié Laval.

"Je ne pense pas pouvoir suivre leur conseil. Il est toujours facile de faire quelques centaines de vers de *pathos* et de lieux-communs sur n'importe quel sujet. Ces machines-là se font en une nuit, mais ce n'est pas là de la poésie sérieuse. Pour bien traiter un sujet comme celui des *Martyrs de la foi en Canada*, il faudrait étudier avec soin les premiers temps de notre histoire, se bien identifier avec les idées et le langage des héros qui doivent jouer un rôle dans le poème, en un mot devenir pendant un an un homme des premiers jours du XVIIe siècle.

"Comment pourrais-je faire les études nécessaires, indispensables, pour mener à bien ce poème, quand je n'ai pas un seul volume sur le Canada? Vous voyez donc que je suis dans des conditions qui me ferment l'entrée du concours.

"Puis, je vous le dirai franchement, je me sens médiocrement attiré vers ces concours qui vous imposent un sujet qu'il faut livrer à heure fixe comme un pantalon. Quand un sujet me plaît, j'aime à le traiter à mes heures et à ne le livrer à la publicité que lorsque j'en suis complètement satisfait. Un bon poème, pris de haut, sur les martyrs de la foi, demanderait 5000 à 6000 vers et au moins un an de travail. Je parle pour moi. D'autres mieux doués pour-

raient le faire en moins de temps, mais à moi il faudrait au moins une année pour le composer tel que je le rêve. Que l'université Laval couronne donc qui elle voudra, je ne puis me mettre sur les rangs et lutter avec mes confrères en poésie" (1).

Le concours de 1868 eut lieu; mais Crémazie, comme il l'avait écrit à l'abbé Casgrain, ne fut pas au nombre des concurrents (2).

Il y eut un troisième concours en 1869. Ce fut le dernier concours de poésie de Laval. La verve de nos poètes n'était pas épuisée; mais des raisons particulières obligèrent les directeurs de Laval à interrompre ces joutes littéraires.

Pendant le siège de Paris

Crémazie, en France comme dans son pays natal, devait avoir toutes les malchances. Averti trop tard pour gagner la province, il resta enfermé dans Paris pendant le long et cruel siège de 1870.

Les ennuis et les privations ne lui manquèrent pas pendant les mois que dura l'encerclement de la capitale. Comme des milliers de Parisiens, il dut se nourrir de cheval et d'autres petits animaux qui font lever le coeur rien qu'à les voir.

Crémazie écrivait à ses frères le 18 février 1871, quelques jours après avoir été délivré de l'horrible cauchemar qu'il avait vécu:

"Ma santé est aussi bonne qu'elle peut l'être après la crise effrayante que nous venons de traverser. Mon estomac est devenu l'arche de Noé. Tous les animaux de la création y ont passé. Le boeuf était devenu un mythe, le cheval très cher dans le dernier mois du siège. Mince était ma bourse

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 65.

(2) Le concours de poésie de 1868 portait sur *Les martyrs de la foi en Canada*. La médaille d'argent fut attribuée à M. Eustache Prud-homme, notaire, de Montréal. Son poème fut publié dans l'*Annuaire de l'université Laval pour l'année académique* 1869-1870 pp. 27 et seq.

puisque je ne vivais et ne vis encore que d'emprunts. J'ai été obligé de me rabattre sur le chien, et, dans les plus mauvais jours, sur les rats. Je ne parle pas des chats qui étaient devenus mets d'aristo. Au fond, ce n'est pas plus mauvais qu'autre chose. Seulement, comme nous avons une répugnance naturelle pour la chair de ces animaux, il faut se faire violence pour ingurgiter cette cuisine de chats. La sauce, les épices qui assaisonnent cette ratatouille endiablée, le pain impossible, noir comme du vieil acajou et lourd comme du plomb, que nous avons mangé dans ces derniers temps, tout cela m'a donné une gastrite de première qualité" (1).

Au manque de nourriture convenable se joignait pour Crémazie, l'absence du bois pour chauffer sa chambre dénudée. Des centaines de fois, pendant l'hiver de 1870-1871, il fut obligé de courir les salles publiques, les bibliothèques encore ouvertes, les lieux où l'on pouvait entrer gratuitement, pour ne pas geler dans sa chambre solitaire.

Mais les misères endurées par Crémazie en 1870 nous ont valu son oeuvre la plus considérable, le *Journal du siège de Paris*.

Crémazie ne destinait pas son *Journal du siège de Paris* à la publicité. Ces notes, rédigées au jour le jour, étaient pour sa mère et ses frères. Evidemment, pendant le siège de Paris, les habitants ne pouvaient communiquer avec l'extérieur que très rarement. Pendant ces mois de souffrance et d'inquiétudes, l'exilé ne reçut aucune lettre des siens et ceux-ci, de leur côté, étaient sans nouvelle de l'absent, Le *Journal du siège de Paris*, rédigé chaque soir, près d'une cheminée qui ne donnait aucune chaleur et par un froid parfois aussi rigoureux que le nôtre, donnait au solitaire l'illusion qu'il s'entretenait avec sa mère et ses frères. C'est cette illusion qui lui donna la force de se rendre jusqu'à la fin de cet hiver cruel et interminable.

---

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes* p. 411.

En faisant parvenir son journal à ses frères, une fois Paris délivrée, Crémazie leur écrivait:

"Je vous envoie aujourd'hui mon journal jusqu'au 19 décembre (1870) j'y ai inséré régulièrement, chaque soir, les impressions de la journée. Vous verrez dans ces pages bien des choses qui n'ont existé que dans l'imagination des assiégés, des rumeurs insensées et des cancans absurdes. Séparés par une muraille de fer de la France et de l'univers nous nous sommes nourris, pendant quatre mois, d'espérances trompeuses et d'illusions décevantes. Comme le mirage du désert la délivrance miroitait toujours à nos yeux, mais elle ne devait jamais devenir une réalité. Il vous faut donc, en lisant ces pages, vous mettre à la place des assiégés qui, pendant près de cinq mois, n'ont entendu d'autre musique que celle du canon et de la fusillade, n'ont connu la situation de la province que par les messages emphatiques et mensongers de Gambetta" (1).

Les fils des assiégés de 1870 se doutaient-ils, quand ils pensaient aux souffrances endurées par leurs parents pendant les quatre mois et quelques jours que dura le siège, qu'eux-mêmes seraient forcés, moins de trois quarts de siècle plus tard, de souffrir l'occupation allemande pendant plus de quatre ans?

Le *Journal du siège de Paris* de Crémazie nous fait connaître bien des misères. Mais qu'étaient les souffrances des Parisiens de 1870 si on les compare aux jours vécus par les Parisiens de 1940 à 1944?

Un ami anonyme de Crémazie

Des amis anonymes, Crémazie en eut beaucoup dans sa vie. Ceux-là, il ne les rencontra jamais. Ils étaient ses amis parce qu'ils avaient lu ou entendu chanter ses poèmes patriotiques. Mais l'anonyme dont il s'agit ici était connu

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes.*

de Crémazie. Il le rencontra pendant le siège de Paris et il en parle dans une lettre à ses frères. Malheureusement, il ne nomme pas ce brave homme.

Officier d'artillerie, l'ami de Crémazie prit part à la défense de Paris en 1870. Pas riche et cependant plus fortuné que notre compatriote, il pouvait se donner le luxe d'une chambre chauffée pendant le rude hiver de 1870-1871. C'est là que Crémazie, qui ne pouvait avoir de bois pour chauffer son pauvre logis, allait de temps en temps pour réchauffer ses membres engourdis par le froid.

Le 18 février 1871, Crémazie écrivait à ses frères:

"Le froid, très rigoureux cet hiver, nous a aussi fait beaucoup souffrir. Les pauvres diables comme moi ne pouvaient pas payer le bois deux sous la livre. Force nous était donc de nous réchauffer à la flamme du patriotisme. C'est très beau dans une proclamation, mais cette flamme sacrée vous laisse joliment grelotter quand vous êtes seul en tête à tête avec elle, au coin de votre cheminée qui n'a pas vu de feu depuis plusieurs mois.

"Vers le milieu de janvier, le froid est devenu moins intense et nous n'en souffrons plus maintenant. Cependant, ma chambre, qui n'a pas été chauffée depuis la fin de novembre, est toujours froide comme une glacière, et je vous écris ces lignes chez mon ami le lieutenant de mitrailleuse, celui avec qui j'ai assisté à la bataille du 13 octobre. Comme, depuis l'amnistie, il a quitté la caserne du quai de l'Alma pour revenir à sa chambre de la rue de l'Entrepôt, il a emporté avec lui le bois que lui accorde le gouvernement en sa qualité d'officier. Quand je veux me chauffer un brin, je vais fumailler une pipe avec lui. Pendant que je vous écris ces lignes, il est occupé à ranger une collection d'obus et de cartouches de toute espèce, en souvenir du siège de Paris. Je l'entends qui murmure: "tas de filous que ces républicains! Ils nous ont mis dans un joli pétrin. Si vos républicains d'Amérique sont comme

les nôtres, ça doit être du propre, votre pays!" Comme dans les *Deux Gendarmes*, je lui réponds:

Brigadier vous avez raison.

Il éclate de rire et recommence son petit train-train d'obus et de cartouches."

Et Crémazie ajoute:

"Je suis bien heureux de l'avoir, car il m'est impossible d'acheter du bois pour deux raisons; la première, c'est que je garde les quelques sous que j'emprunte pour manger; la seconde c'est que nous ne sommes pas encore ravitaillés sous le rapport du combustible et que le bois se vend encore huit francs le cent billes" (1).

Crémazie fut-il en rapport avec cet officier d'artillerie après l'hiver de 1870-1871? Nous l'ignorons. En tout cas, il n'en fait plus mention dans ses lettres à ses frères.

Crémazie à Orléans

Après l'armistice, Crémazie continua à résider à Paris. C'est encore dans la capitale qu'il avait le plus de chance de réaliser, chaque semaine, les quelques dollars qui l'empêchaient de mourir de faim et de misère.

Après l'armistice vinrent les horreurs de la Commune. Il lui fallut bien cette fois sortir de Paris où sa vie était en danger.

C'est à Orléans qu'il réussit à se rendre, de peine et de misère. Il vécut dans cette ville des premiers jours d'avril 1871 à la fin de l'été de la même année.

Le lendemain de son arrivée à Orléans (3 avril 1871), il écrivait à ses frères:

"Depuis hier, je suis dans la ville de Mgr Dupanloup. La situation de la capitale est tellement grave que j'ai cru prudent de prendre congé des messieurs de la Commune. La poste ne fonctionne plus depuis jeudi, le 30. Je

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes* p. 472.

voulais aller à La Ferté, mais le chemin de fer de l'Est ne marche plus depuis vendredi. Le chemin d'Orléans étant encore libre, je me suis mis en route à midi et je suis arrivé ici à trois heures... A Orléans tout est plein, j'ai eu beaucoup de peine à trouver une petite chambre. La vie est aussi chère sinon plus chère qu'à Paris. Je ne sais combien de temps je resterai ici. Aussitôt que les affaires auront repris leur cours normal, je retournerai à la capitale afin d'exécuter les commandes dont Joseph me parle dans sa dernière lettre. Je n'ai pas encore eu le temps de rien voir ici, si ce n'est l'église, où je suis arrivé à temps pour entendre la fin des vêpres et le sermon... Orléans, qui a été occupée pendant trois mois par les Prussiens, est aujourd'hui débarrassée des troupes du roi Guillaume. Tout est parfaitement tranquille, comme dans le temps jadis" (1).

Dans sa lettre à ses frères du 9 avril 1871 (jour de Pâques), Crémazie parle plus au long d'Orléans qu'il avait eu le temps d'explorer:

"Orléans est tout à fait remise des émotions de l'Invasion. Sur quelques portes on lit encore des inscriptions allemandes à la craie, indiquant le nombre de soldats que chaque habitant devait loger. A cela près on ne dirait pas que l'intérieur de la ville a été occupé pendant quatre mois par les Prussiens.

"Les commerçants orléanais ne se plaignent pas trop de l'occupation prussienne. Ils n'ont jamais tant vendu que pendant les quatre mois qui ont vu le drapeau blanc et noir flotter sur leur préfecture. Les officiers et les soldats prussiens pillent les châteaux et les villages et dépensent l'argent dans les villes. Cependant un certain nombre d'Allemands avaient apporté de l'argent de leur pays, car ils ont laissé dans l'Orléanais une quantité considérable de *Thalers*, or, argent et billets de banque.

"Je suis allé visiter le faubourg Récamier. C'est là qu'ont été livrés les combats qui ont précédé les deux

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 489.

occupations d'Orléans. La rue de ce faubourg est très longue. Elle a plus de deux kilomètres et compte plus de cinq cents numéros. Toutes les maisons sont criblées de balles. Le clocher de l'église, défoncé en deux endroits par les obus prussiens, menace ruine. C'est à l'extrémité de ce faubourg qu'a eu lieu le plus brillant fait d'armes de l'armée de la Loire. Quatre mille hommes ont soutenu pendant sept heures le choc de l'armée allemande forte de quarante mille hommes. Les Français ont perdu deux mille combattants ; mais ce sacrifice héroïque a permis aux vingt-cinq mille soldats qui se trouvaient dans l'intérieur de la ville de traverser la Loire et de se replier sur Blois afin de protéger Tours où se trouvait alors la délégation du gouvernement de la défense nationale" (1).

A Québec, au temps de Crémazie, les parents et amis des défunts portaient encore leurs corps à bras, à l'église et au cimetière. Crémazie nota la même touchante coutume à Orléans. "Ici, comme chez nous", dit-il, "le clergé se rend à la maison mortuaire et le corps est porté à bras. La porte de l'église est tendue de noir et sur ces tentures on attache une grande feuille imprimée invitant les passants à entrer dans l'église pour y prier pour le repos de l'âme de la personne qu'on va enterrer" (2).

Les chaises à porteurs ont peu ou point été en usage dans la Nouvelle-France. Crémazie ut fort surpris d'en rencontrer plusieurs à Orléans. Tous les matins, vers les huit heures, il en voyait une dizaine à la porte de l'église de Saint-Paterne. Elles y transportaient les vieilles marquises et les vieilles comtesses, assez nombreuses dans la ville, qui venaient entendre la messe. "Seulement", remarque Crémazie, "les porteurs ne sont plus des laquais frisés, poudrés, enrubannés comme au temps du Grand Roi ; ce sont tout simplement de robustes gars en blouse et en casquette" (3).

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 495.
(2) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 399.
(3) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 499.

A la bibliothèque publique d'Orléans

A Orléans, Crémazie n'avait aucune occupation fixe. Il y attendait la fin de la Commune pour retourner à Paris.

Dans une de ses pérégrinations solitaires à travers la ville, il fit la découverte de la bibliothèque publique. Elle contenait plus de trente mille volumes. Le bibliothécaire, "un beau vieillard à figure monastique", était très affable et très complaisant. Crémazie se lia d'amitié avec lui et il passa ensuite presque toutes ses journées à la bibliothèque, étudiant les vieilles chroniques d'Orléans.

"Je crois", écrivait-il à ses frères le 22 avril 1871, "que l'Orléanais a fourni peu de colons au Canada. Dans la liste des *Honorables habitants et prudents bourgeois* qui, du 12 octobre 1428 au 8 mai 1429, se sont distingués contre les Anglais qui les assiégeaient, je trouve, sur trois cent vingt-un noms, les suivants qui sont connus chez nous, à Québec: Brunet, Beaudry, Boucher, Deblois, Bonneau, Chauveau, Chartier. Durand, Doucet, Gauthier, Leclerc, Langlois, Langevin, Lefebvre, Lelièvre, Moreau, Martin, Petit, Prévost, Paré, Ranvoysé, Rousseau, Simon. Trois cent soixante ans plus tard (1789), dans la liste des citoyens et citoyennes d'Orléans qui font des dons à la nation, je ne trouve que trente noms canadiens sur plus de six cents énumérés dans les chroniques orléanaises. Ce sont les citoyens Aubry, Asselin, Archambeault, Benoist, Bussière, Boucher, Boily, Brunet, Clément, Bonneau, Chrétien, Dupuis, Duplessis, Gaudry, Julien, Leblond, Lemay, Lemoine, Lepage, Lecomte, Leclerc, Langlois, Métivier, Papillon, Renault, Petitclerc, de Salaberry, Samson, Tremblay" (1).

Dans cette même lettre du 22 avril 1871, Crémazie dit à ses frères que les Orléanais ont élevé une statue au jurisconsulte Pothier, leur concitoyen. Il ajoute:

"La famille Pothier existe encore à Orléans. Celui qui

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 502.

porte aujourd'hui ce nom illustre est une espèce de bohème qui mène une vie de polichinelle. Sa mère en mourant lui a laissé une rente de 600 francs par mois dont il ne peut engager le capital. Le notaire lui payant cette rente le premier de chaque mois, le descendant de l'auteur du *Contrat de mariage* fait la noce pendant une dizaine de jours et, quand il n'a plus le sou, il s'engage pour vivre comme domestique en attendant les 600 francs du mois suivant. Je l'ai vu passer sur le Mail. C'est un homme d'une cinquantaine d'années. Il porte des pantalons (sic) de toile bleue et une blouse jadis blanche, presque noire aujourd'hui, sur la tête une casquette crasseuse. Sa figure haute en couleur semble annoncer que le propriétaire d'icelle aime à vider bouteille. Du reste, c'est, dit-on, la meilleure nature du monde, très charitable, et donnant avec autant de plaisir vingt sous à un malheureux qu'un franc pour une bouteille de vin. Il a fait de très bonnes études. Il aurait pu s'établir à Orléans comme avocat et faire un brillant mariage. A cette vie tranquille et honorable, il a préféré les aventures du bohème. Il a fait le tour de France à pied. Probablement que, dans ses longues courses à travers son pays, il aura pris le goût de la boisson. Cependant, il n'a jamais été vu en état d'ivresse. Quoique bohème, il n'a jamais fait un sou de dettes. Ce n'est pas un voyou, c'est une manière de philosophe qui se moque des usages de la société et se contente de vivre à sa guise".

Et Crémazie conclut:

"Pourtant, j'aimerais mieux voir le petit-fils du grand Pothier avocat à Orléans que domestique pendant la moitié de chaque mois dans les auberges de la ville" (1).

Le hasard fait parfois naître de curieuses coïncidences. Dans ses lettres à son frère Jacques, Octave Crémazie s'extasiait sur les mérites du *grand* Pothier. Or, précisément la même année, Jacques Crémazie, professeur de droit civil à l'université Laval, était obligé de se défendre dans

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 503.

les journaux de certaines accusations portées contre lui par le *Journal des Trois-Rivières,* qui l'accusait d'approuver, dans ses cours, les doctrines du même Pothier sur le mariage (1).

Il va sans dire que M. Crémazie, catholique irréprochable, n'eut pas de peine à se défendre contre cette accusation.

Au Brésil ou en Australie

La mort de Jacques Crémazie, en juillet 1872, enleva à Octave Crémazie l'unique protecteur sur lequel il pouvait sûrement compter. Depuis le départ du poète du Canada, son frère aîné lui avait envoyé, dans chacune de ses lettres, une petite somme qui complétait la faible rémunération que lui versait M. Bossange. Le loyer de la pauvre chambre qu'il occupait n'était pas d'un prix très élevé, mais il lui fallait se nourrir, et la vie des restaurants, même à cette époque, devenait à la longue une charge assez lourde.

Octave Crémazie, désemparé par ce rude coup, songea à passer au Brésil ou en Australie. Le 6 août 1872, il écrivait à sa mère:

"Joseph (son frère) me dit que Jacques ne laisse pas de fortune. Il n'avait que sa maison et quelques cents louis en argent. Vous n'avez donc pas assez pour vous, ma pauvre vieille mère. Joseph me donne le conseil de me trouver un emploi. Il y a longtemps que ce serait fait, si j'étais bien portant. En ce moment, je suis moins bien, car je traverse une crise douloureuse. Si je ne puis rien trouver à Paris, ce qui est très difficile quand on n'a pas de cautionnement, j'émigrerai soit au Brésil, soit en Australie. Dans la position que me fait la mort de Jacques, il ne me reste pas d'autre parti à prendre. C'est dans les pays nouveaux que l'on peut encore avoir le plus de chances. Avant d'en venir

(1) J.-Edmond Roy, *Souvenirs d'une classe au séminaire de Québec,* p. 437.

à cette extrémité, je ferai tout mon possible pour me placer ici" (1).

Le projet d'Octave Crémazie de passer au Brésil ou en Australie n'était qu'un rêve. Où aurait-il pris la somme requise pour effectuer ce long voyage? Il n'avait que le juste nécessaire pour payer le loyer de sa chambre et les maigres repas qu'il prenait dans des restaurants de quatrième ordre. D'ailleurs, avec sa santé délabrée, qu'aurait-il pu faire dans ces pays étrangers où on ne demandait que de la main-d'oeuvre? Il abandonna bien vite ce projet et il ne fut plus question de cette seconde expatriation, dans ses lettres à sa mère ou à son frère Joseph.

Crémazie à Bordeaux

De novembre 1875 à septembre 1876, Octave Crémazie vécut à Bordeaux où il avait ouvert un bureau d'agence pour le compte de M. Gustave Bossange.

La première lettre de Crémazie à son frère Joseph écrite de Bordeaux est du 29 novembre 1875. Crémazie écrit:

"Bordeaux est une fort belle ville mais assez ennuyeuse quand on n'y connaît personne. Comme toutes les grandes villes de province, elle a les inconvénients de la capitale sans en avoir les ressources. Je paie ici aussi cher que lorsque j'étais dans la rue de l'Entrepôt et je mange moins bien. De plus je n'ai pas le café du matin qui, à Paris, était compris dans le prix de la pension. Ici on ne peut loger que dans les grands hôtels, trop chers pour le commun des mortels comme moi, ou dans les maisons de troisième ordre, comme celle que j'habite, ou dans les petits restaurants du port, où les matelots prennent leur nourriture.

"Ce qui manque ici ce sont les bouillons Duval, où l'on

(1) L'abbé H.-R. Casgrain, *Octave Crémazie*, p. 97, et *Bulletin des Recherches Historiques*, décembre 1935.

2 Décembre 1872

Mon cher Ami,

Mon frère m'apprend que vous voulez bien vous occuper de nouveau de ces malheureuses affaires qui me font la peste de ma patrie.

Je viens vous remercier du fond de mon âme pour les démarches que vous faites encore en ce moment auprès de vos amis.

Quelque chose soutient mon âme dans ma position actuelle c'est de voir celui que fut l'ami de mes beaux jours se souvenir de moi après dix ans

Lettre de Crémazie à M. Audette.

d'eux et me tendre malgré mes fautes et mes malheurs, une main sympathique pour tâcher de me rendre à mon pays et à ma famille.

Réussirez vous ? Je n'ose l'espérer car les hommes d'argent se laissent difficilement attendrir.

Quoiqu'il arrive, soit que je rentre au pays, près de vous, je puisse avoir le bonheur de vous serrer la main, soit que je doive bientôt mettre ma tombe sur la triste lointaine où je vis maintenant, les généreux efforts que vous tentez pour moi ne sortiront jamais de ma mémoire.

Je vois par les journaux de Québec que je reçois ici, que vous continuez

à adresser hier la vieille cité des champs
-plain à la très grande satisfaction de tous
vos concitoyens et à votre plus grand honneur.
Permettez moi de vous présenter mes
plus chaleureuses félicitations pour les
talents hors ligne qui vous ont déjà conquis
une réputation méritée et qui vous assu-
reront une large place dans l'histoire
des hommes illustres du Canada.
Veuillez présenter mes hommages
respectueux à Monsieur Vital Pétin, qui
fut si bon pour moi et à Mgr Laurent
et M. Pétin.
Croyez moi, Mon cher Ami,
Votre très reconnaissant,

mange bon et à bon marché. Si l'on a faim, on dépense trente-cinq sous; si l'appétit manque, on peut en être quitte pour vingt sous.

"Pour se faire des connaissances, il n'y faut pas songer. Les négociants vivent chez eux ou au cercle, ce que nous appelons chez nous un club. Je ne pourrais, dans ma position, que frayer avec les employés. Mais ces derniers passent presque tout leur temps au café, ce qui n'est nullement dans mes goûts.

"La seule chose qui me plaise ici, c'est le port. De mon bureau, je vois le mouvement des steamers et des voiliers, qui est très grand. J'ai sous les yeux des navires de tous les coins du monde: les magnifiques steamers des Messageries Maritimes, qui font le service du Brésil et de la Plata, les *clippers* peints en blanc, qui portent les marchandises françaises dans les ports du Pacifique Sud; les steamers de Liverpool, de Southampton, de Londres et du Havre. Les quais sont très beaux et forment une véritable promenade. Ils s'étendent sur une longueur de plus d'une demi-lieue.

"La Gironde est très large devant la ville et la rive opposée, où se trouve la Bastide, a un faux air de la Pointe-Lévis. Ce spectacle me plaît beaucoup. Songez qu'il y avait plus de treize ans que je n'avais vu un port de mer!" (1).

Joseph Crémazie semble avoir été le confident des ennuis et des peines d'Octave Crémazie. Les lettres de Crémazie à son frère aîné Jacques n'ont pas la même teinte mélancolique. Il se peut que Crémazie cachait sa vie douloureuse à son frère aîné pour ne pas le chagriner.

A son frère Joseph, Crémazie écrivait encore, de Bordeaux le 24 décembre 1875:

"Je t'assure que je m'embête rudement. En venant à Bordeaux, je n'ai fait que changer d'inaction. A Paris, au moins, je marchais et j'avais une distraction intelligente

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 521.

dans les cours du collège de France. La seule compensation que je trouve ici, c'est que je gagne quelques sous. Depuis huit jours, je n'ai donc parlé qu'au commis d'Immanu. Cet isolement absolu, sans que je puisse me réfugier dans la lecture devient accablant, je suis comme une bête fauve dans sa cage. Je lis cependant plus que je ne devrais, car je ne sais comment tuer le temps depuis neuf heures jusqu'à cinq. Maintenant que j'ai mis les papiers en ordre, je n'ai absolument rien à faire." (1).

M. Bossange, si nous ne faisons erreur, ne s'occupait pas du commerce de la librairie, mais avait à Paris une agence générale pour les compagnies maritimes qui faisaient le transport des voyageurs et du fret des ports de France aux ports des pays étrangers. M. Bossange avait des agents dans les grands ports de France, entre autres à Bordeaux.

Impressions de Bordeaux

A son frère Joseph, le 28 août 1876, Crémazie donne ses impressions sur Bordeaux:

"Bordeaux", dit-il, "n'est pas une ville renommée pour ses églises. On cite partout Rouen, Strasbourg, Amiens, Tours, Bourges, etc., mais on ne parle jamais de Bordeaux en fait d'architecture religieuse. La cathédrale de Saint-André est ce qu'il y a de mieux, mais elle ne saurait être comparée aux églises des villes que je viens de nommer. Saint-Michel est fort joli et sa tour est très belle. Les autres églises, à l'exception du portail de Sainte-Croix, n'ont aucune espèce de cachet. Les Carmes viennent de construire dans le quartier des Chartreux une assez grande église, style moitié ogival et moitié bysantin. C'est joli, mais ce n'est pas de la grande architecture.

"A l'exception d'un Dominicain que j'ai entendu à Notre-Dame pendant le carême les prédicateurs de Bor-

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 523.

deaux ne s'élèvent pas au-dessus de la moyenne. Ils ne sont pas, pour le fond et pour la forme, supérieurs aux nôtres, mais ils font plus d'effet sur la masse, avec leurs voix tonnantes et leurs gestes méridionaux. Pour ceux qui ne se laissent pas monter la tête par ces procédés purement physiques, ils ne sont pas plus malins que nos prêtres canadiens.

"Comme dans toutes les églises de France, le clergé n'est pas nombreux dans celles de Bordeaux. Les séminaires, pensionnats (sic), assistent aux offices, le dimanche, dans leurs chapelles. Les élèves des Frères, seuls, viennent aux offices de leurs paroisses respectives, mais ils ne sont pas au choeur. On leur réserve une place dans l'un des côtés de l'église où ils sont confondus avec le commun des fidèles.

"Bordeaux possède un magnifique jardin public. Dans ses allées ombreuses, les dames du quartier des Chartreux vont passer l'après-midi avec leurs enfants et leurs bonnes. Le soir, la musique militaire donne un concert trois fois par semaine. Pour deux sous, on a une chaise et l'on passe une heure fort agréable.

"Le chef-lieu de la Gironde se vante, à juste titre, d'avoir le plus beau théâtre de la France, après le Grand Opéra de Paris. Cet édifice est réellement très beau ; construit il y a un siècle, par l'architecte Louis, il a toujours fait l'admiration des étrangers par la pureté de ses lignes.

"Il y a trois autres théâtres qui n'ont aucune espèce de valeur au point de vue de l'architecture.

"Comme dans toutes les grandes villes, on trouve à Bordeaux des cafés-concerts, bals publics, etc., mais je ne les connais que par les affiches que je vois au coin des rues. Je n'en sais donc pas plus long que toi sur les amusements du peuple souverain de l'ancienne capitale de l'Aquitaine.

"Le Bordelais est aussi blagueur que le Parisien et il est beaucoup plus causeur ; au fond, bon enfant. Les femmes, dans les boutiques, sont peu polies. Quelle différence avec le boutiquier de Paris qui vous fait tout aussi bon accueil

si vous faites une emplette de deux sous que si vous lui achetez pour cent francs.

"En dehors du commerce des liquides et de tout ce qui s'y rattache, il n'y a pas de grandes industries à Bordeaux. Les millionnaires sont ici fort nombreux, ce qui fait que l'association est moins nécessaire que dans des pays moins riches. Il y a quelques maisons d'armateurs qui ont quarante ou cinquante navires sur mer.

"Il y a dans cette ville un très grand luxe de vêtements et de voitures, et, pour aller dans la société, il faut avoir du foin dans ses bottes" (1).

Une procession du Saint-Sacrement à Bordeaux

Pendant son séjour à Bordeaux, Crémazie, malade, vit de la fenêtre de sa chambre une procession du Saint-Sacrement. Il voulut faire part de ses impressions à sa vieille mère ; le 24 juin 1876, il lui écrivait :

"Dimanche, bien que je fusse retenu à ma chambre par le mal de tête, j'ai vu de ma fenêtre la grande procession du Saint-Sacrement. C'est réellement magnifique. Toutes les rues sont jonchées de feuilles et de grandes palmes, dans le genre de celles qu'on voit dans les tableaux qui représentent l'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem. Sur ce lit de feuilles, on jette des fleurs, de sorte que la procession marche constamment sur un véritable tapis de feuilles et de fleurs.

"Ce lit de verdure qui est fourni par les habitants de chaque maison remplace les balises que l'on met chez nous, mais que l'on ne peut se procurer dans un pays où le bois est très cher et très rare. A chaque fenêtre des rues où passe la procession on suspend de grands draps blancs sur lesquels on entrelace des guirlandes de fleurs ou des inscriptions pieuses également faites avec des fleurs, telles

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 527.

que *Gloire au Saint-Sacrement,* etc. La procession est précédée d'une magnifique escorte de hussards à cheval. Viennent à la suite les petites filles des différentes communautés; elles sont habillées de blanc avec des ceintures en sautoir et portent sur la tête des couronnes de fleurs qui sont d'un effet charmant. Ensuite s'avancent les élèves des Frères, dont le nombre atteint un chiffre de plusieurs milliers. Leur costume, qui se compose d'une vareuse rouge, d'un pantalon blanc et d'un chapeau de paille avec large ruban bleu, est tout à fait joli. Viennent après les clergés de toutes les paroisses de la ville, puis enfin le dais sous lequel le Saint-Sacrement est porté par le coadjuteur. Je n'ai jamais rien vu d'aussi magnifique que ce dais. C'est un véritable monument tout en drap d'or et en broderies merveilleuses. Le sommet a la forme d'un dôme et est surmonté de neuf panaches d'une blancheur éblouissante. Il est tellement lourd et grand qu'il faut dix hommes pour le porter. Immédiatement après le dais suit le cardinal-archevêque, vénérable vieillard de quatre-vingt-deux ans. Il est accompagné de l'état-major de la place au grand complet et des autorités constituées. Un escadron de hussards ferme la marche. Ce qui donne au cortège un aspect féérique, c'est l'innombrable quantité de bannières dont plusieurs sont d'une beauté et d'une richesse incroyables. Je n'ai pas compté moins de huit corps de musique dans cet immense défilé. Trois gigantesques autels, des parfums et un bouquet qui avait au moins six pieds de haut précédaient le dais. Toute la procession s'avançait entre deux haies de soldats. Une foule nombreuse suivait, et, sur le parcours, l'attitude des spectateurs était convenable, car il ne faut pas oublier que Bordeaux est un port de mer où l'on trouve des matelots de tous les coins du monde" (1).

---

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes,* p. 524.

Crémazie au Havre

Nous savons, par une lettre de Crémazie à son frère Joseph du 12 septembre 1876, dans quelles conditions notre compatriote se rendit au Havre.

Il écrivait:

"M. Bossange m'a offert d'aller passer, aux mêmes conditions qu'à Bordeaux, trois ou quatre mois au Havre, pour remplacer un employé qui va faire un voyage aux Antilles. Naturellement, j'ai accepté, bien que cela ne m'amuse pas du tout. Mais dans la position où je suis, je n'ai pas le droit de refuser du travail. Je quitterai Paris le 14, après-demain" (1).

Crémazie habita le Havre jusqu'à sa mort. Il fit toutefois pendant les trois années qu'il passa au Havre plusieurs séjours à Paris.

Le 13 janvier 1878, Crémazie écrivait à sa mère:

"M. Bossange ferme son bureau à la fin du bail, et il n'aura plus besoin de mes services à dater du 31 octobre. Je retournerai à Paris dans les premiers jours de novembre" (2).

Il faut croire que M. Bossange changea d'idée, puisque Crémazie resta au Havre jusqu'à sa mort, un an plus tard, et qu'il était encore à l'emploi de M. Bossange lors de son décès.

Crémazie a certainement écrit plusieurs lettres à sa mère et à ses frères pendant son séjour au Havre. Aucune de ces lettres n'a été publiée par l'abbé Casgrain. Pourquoi? Probablement parce que la correspondance entre Crémazie et les siens pendant ces trois années avait un caractère trop personnel pour être mise sous les yeux du public. Il est à regretter toutefois, que les dernières lettres de Cré-

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 531.
(2) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 527.

mazie à sa mère et à ses frères ne soient pas accessibles. Il nous semble que nous aurions mieux connu l'état d'âme de l'exilé, par ces missives intimes.

La foi canadienne sauva Crémazie

"Crémazie", dit l'abbé Degagné, "a savouré toutes les amertumes. Il a souffert la maladie, l'abandon, la misère et par dessus tout l'exil" (1).

Dans sa lettre du 29 janvier 1867 à l'abbé Casgrain, Crémazie donne une idée de la tristesse de ses jours et de ses nuits. On sent qu'en dépit de l'énergie et du renoncement qu'il essaie de faire voir, des larmes abondantes coulent de ses yeux en écrivant à son ami:

"La poésie coule par toutes vos blessures", me dites-vous encore. "De tout ce que j'avais, il ne me reste que la douleur; je la garde pour moi. Je ne veux pas me servir de mes souffrances comme d'un moyen d'attirer sur moi l'attention et la pitié, car j'ai toujours pensé que c'était chose honteuse que de se tailler dans ses malheurs un manteau d'histrion. Dans mes oeuvres, je n'ai jamais parlé de moi, de mes tristesses et de mes joies, et c'est peut-être à cette impersonnalité que je dois les quelques succès que j'ai obtenus (2). Aujourd'hui que je marche dans la vie entre l'isolement et le regret, au lieu d'étaler les blessures de mon âme, j'aime mieux essayer de me les cacher à moi-même en étendant sur elles le voile des souvenirs heureux" (3).

A son frère Joseph, Crémazie écrit de Bordeaux, le 24 décembre 1875, une lettre où il parle de sa solitude, de son ennui, en des termes qui font voir sa désespérance.

---

(1) *Revue Canadienne*, 1894, p. 321.
(2) Mgr Cloutier a essayé de rectifier cette assertion qui lui paraît bien absolue (*Revue trimestr. canad.*, juin 1927; *Vie de l'esprit*, append. 2).
(3) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 59.

L'abbé H.-R. Casgrain fait suivre cette lettre de Crémazie de la note suivante :

"Sans le vouloir et sans même y songer, Crémazie a résumé, dans le fragment de lettre qui précède, toute la vie de paria qu'il a menée depuis son éloignement du Canada jusqu'à sa mort. Ceux qui l'ont connu au temps où il vivait heureux et tranquille dans la bonne ville de Québec, entre ses occupations de libraire qu'il aimait, ses relations d'amitié avec les meilleurs esprits et ses méditations poétiques, ne pourront lire sans un serrement de cœur ces deux réflexions désespérées. "Depuis huit jours je n'ai parlé à personne, hormis un mot d'affaires !... Je suis comme une bête fauve dans sa cage". Ces lignes peignent au vrai le sort implacable que l'exil lui avait fait, et révèlent combien lui pesait l'effrayante solitude des hommes, ce que les Anglais nomment si bien *the wilderness of men*. Et dire que, durant seize ans de sa vie, il a traîné ce boulet au pied et ce remords au coeur. Avec quelle vivacité d'impression, ceux-là seuls qui sont doués comme lui d'une intelligence d'élite, d'une sensibilité de poète, seraient capables de le sentir et de l'exprimer ! Ses plus mortels ennemis, s'il en eut jamais, n'auraient pu lui souhaiter une destinée plus cruelle, une plus amère expiation" (1).

Pendant les semaines que l'abbé Casgrain passa à Paris avec Crémazie, le poète lui avoua plusieurs fois que, s'il n'avait eu une *foi canadienne*, il serait allé se pendre au réverbère du coin comme Gérard de Nerval, ou se serait abandonné comme Henri Murger ; mais, ajoutait-il, "quand le noir m'enveloppait de trop près, quand je sentais le désespoir me saisir à la gorge, et que le drap mortuaire semblait me tomber sur la tête, je courais à Notre-Dame-des-Victoires, j'y disais une bonne prière, et je me relevais

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 523.

plus fort contre moi-même. Je ne suis pas un dévot, mais je suis un croyant" (1).

Une lettre de Crémazie à M. Audette

M. Georges-Siméon Audette, marchand, de Québec, avait été un ami d'enfance de Crémazie. Les malheureuses circonstances dans lesquelles se trouva Crémazie ne brisèrent pas les liens d'amitié qui avaient toujours existé entre eux. Dès que M. Audette apprit que le poète était en France, il voulut lui offrir ses sympathies.

Crémazie fut très touché de ce témoignage d'estime de son ancien ami et, le 2 mai 1863, il lui écrivait la lettre suivante :

"Mon cher Audette,

"J'ai bien reçu la lettre que tu m'as écrite et qui a été pour moi une source de consolation en me prouvant que mes amis ne m'avaient pas oublié.

"Je t'aurais répondu avant aujourd'hui, mais ma pauvre tête malade me défendant toute fatigue intellectuelle m'a, jusqu'à ce jour, privé de ce plaisir.

"Je reçois régulièrement par mes frères des nouvelles du pays et de mes amis, ce qui m'est un bien grand bonheur. Ma santé s'améliore chaque jour et j'espère pouvoir être bientôt en état de travailler.

"J'ai eu de bien tristes moments à passer ; car lorsque j'ai laissé Québec je n'avais en tout que 60 louis. Les frais d'un lointain voyage et la maladie, à mon arrivée au pays où je suis, eurent bientôt épuisé mes ressources. J'ai dû endurer la misère dans toute l'acception du mot, et, si je n'avais reçu des secours de ma famille, je serais mort de douleur et de faim.

"Mourir de faim ou à l'hôpital c'est, comme tu le sais, la fin ordinaire des poètes.

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 80.

"Maintenant que je suis mieux, je pourrai t'écrire plus souvent. Ecris-moi quand tu pourras et donne-moi des nouvelles de Francis, à qui tu voudras bien présenter l'expression de mon amitié et de ma reconnaissance aussi profondes qu'inaltérables.

"Serre la main pour moi à mes amis, à Casault, Langlois, Cauchon,... Tout à toi, Crémazie."

M. Georges-Siméon Audette est décédé à Québec le 31 décembre 1869, à l'âge de quarante-sept ans. Il avait été membre du conseil de ville de Québec et pro-maire de la cité (1).

Mater dolorosa

A l'automne de 1873, l'abbé H.-R. Casgrain s'embarquait pour la France. Il ne l'avait dit qu'à des amis sûrs, mais le but principal de son voyage était de rencontrer son ami Octave Crémazie, qu'il n'avait pas vu depuis plus de dix ans.

La veille de son départ, l'abbé Casgrain se rendit chez la vieille mère du poète qui demeurait à l'ancien domicile de son fils, le recorder Jacques Crémazie, no 32, rue Saint-Louis. Le 11 novembre 1862, Octave Crémazie avait embrassé sa mère, en lui disant qu'il faisait un voyage d'affaires à Montréal et qu'il reviendrait dans quelques jours. Depuis cette date fatale, la vieille dame pleurait l'absence de son fils bien-aimé.

L'abbé Casgrain raconte ainsi son émouvante entrevue avec madame Crémazie:

"Je l'avais connue en des temps meilleurs. C'était alors une femme vigoureuse et forte qui portait vaillamment ses quatre-vingts ans, mais le chagrin l'avait cassée, flétrie, émaciée. J'eus peine à la reconnaître. La bonne

(1) Cette lettre nous a été communiquée par l'honorable juge Arthur Audette, de la Cour d'Echiquier du Canada, fils de M. Georges-Siméon Audette.

vieille s'avança d'un pas faible et chancelant, et vint s'asseoir auprès de moi. Elle me prit la main et me regarda avec des yeux fixes, rougis par les larmes qu'elle n'avait cessé de verser depuis dix ans. Cette figure de *Mater dolorosa* me donna un serrement de coeur.

"—Vous allez revoir mon cher Octave, me dit-elle d'une voix chevrotante; ce pauvre enfant! Il a bien souffert... et moi aussi...! Que vous dirais-je pour lui? Que je l'attends toujours! Ah! vous êtes bien heureux, vous... vous allez le revoir; mais moi, à mon âge, puis-je espérer de jamais l'embrasser encore?

"Elle n'en put dire davantage et, se couvrant la tête de son grand tablier elle se prit à pleurer avec des sanglots à fendre l'âme.

"On devine tous les chérissements dont elle me chargea pour son cher Benjamin, que jamais plus hélas! elle ne devait revoir" (1).

La visite de l'abbé Casgrain à Crémazie

Pendant ses seize années d'exil, Crémazie ne rencontra que cinq ou six de ses compatriotes. Il nomme Mgr Baillargeon, archevêque de Québec, le grand vicaire Taschereau, plus tard cardinal, l'abbé Thomas Hamel, plus tard Mgr Hamel, et M. l'abbé Henri-Raymond Casgrain.

Crémazie avait fixé un rendez-vous à l'abbé Casgrain dans le Jardin du Palais-Royal, à Paris. Les deux amis causèrent plusieurs heures. Crémazie, le lendemain, conduisit l'abbé Casgrain à la prison de la Conciergerie où était détenu le baron Gauldrée-Boilleau.

"Chaque matin", dit l'abbé Casgrain, "au retour de ma messe, que je disais à l'église de Saint-Roch, j'étais sûr de rencontrer Crémazie sous le portique de mon hôtel, à moins qu'il ne m'eût donné rendez-vous chez lui. Pour rester dans son voisinage, j'étais descendu à l'hôtel de

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 74.

Normandie, situé sur la rue Saint-Honoré, entre les Tuileries et le Palais-Royal. Au sortir du restaurant, après le dejeuner que nous prenions assez souvent ensemble chez Duval, rue Montesquieu, nous nous rendions à pas lents, soit en bouquinant le long des quais, soit en longeant les boulevards, jusqu'au collège de France où nous entendions quelques-uns des meilleurs professeurs, tantôt les cours de littérature de M.de Loménie tantôt les savantes dissertations helléniques, de M. Egger, ou bien les leçons de philosophie de M Franck, ou encore les éblouissantes conférences de M. Arthur (sic) Boissier sur Sénèque (1). Les idées nouvelles que nous rapportions de ces conférences offraient au retour un thème intarissable à nos conversations, que Crémazie variait en me disant quelques-uns des incidents de sa vie d'exil. Qu'avait-il fait depuis qu'il avait dit adieu à son cher Québec? Où était-il allé? Je lui faisais raconter tout cela par le menu, et il s'y prêtait avec une grâce parfaite'' (2).

L'abbé Casgrain passa ainsi plusieurs semaines en tête à tête avec Crémazie. Ils se rendirent même ensemble au château de Citry où M. et madame Bossange avaient voulu les recevoir.

Puis, l'abbé Casgrain dut penser au retour au pays. ''La veille de mon départ'', dit-il, ''après une dernière soirée chez lui, je voulus prétexter l'heure matinale du train pour abréger des adieux que je redoutais; mais, bien avant six heures du matin, il était là, m'attendant devant le portique de l'hôtel. Nous montâmes en voiture. Il ne me dit presque rien durant le trajet à la gare du chemin de fer du Nord. —Je vais aller prendre mon billet de passage, lui dis-je en arrivant et je tâcherai de revenir vous dire adieu. Il me comprit, me serra la main à me la briser. De grosses larmes tombaient de ses yeux. Je ne l'ai plus revu'' (3).

(1) Erreur évidente pour *Gaston Boissier*, devenu administrateur du Collège en 1892.
(2) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 76.
(3) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 76.

Le baron Gauldrée-Boilleau

L'abbé Casgrain nous apprend que, pendant son séjour en France en 1873-1874, il visita en compagnie de Crémazie le baron Gauldrée-Boilleau détenu à la prison de la Conciergerie.

Le baron Gauldrée-Boilleau fut le premier consul de France à Québec. Avant lui, la France avait eu un agent consulaire au Canada, M. E. Ryan, mais celui-ci était Canadien et n'appartenait pas au corps consulaire proprement dit.

M. Gauldrée-Boilleau était arrivé à Québec en compagnie de sa femme et de son fils, le 29 août 1859. Le lendemain, le maire Hector-L. Langevin lui avait présenté une adresse de bienvenue, au nom des citoyens de la capitale. En septembre 1863, le baron Gauldrée-Boilleau était promu consul général de France à New York. Pendant ses quatre années de séjour à Québec, il s'était rendu populaire dans toutes les classes de la société. Le 5 octobre 1863, l'Institut Canadien reconnaissait, par une résolution adoptée à l'unanimité, que le baron Gauldrée-Boilleau avait beaucoup contribué à augmenter les relations commerciales du Canada avec la France. Le 5 novembre suivant, une députation des citoyens de Québec se rendait au domicile du consul de France et l'honorable Ulric-J. Tessier lui présentait une adresse d'adieu signée par les ministres, les juges, les membres du Parlement, etc., etc. M. Gauldrée-Boilleau répondit à ses amis que les quatre années qu'il avait passées à Québec compteraient parmi les plus agréables de sa vie. M. Gauldrée-Boilleau et sa famille quittèrent Québec pour New-York le 20 novembre 1863.

La carrière du premier consul de France à Québec, qui avait si bien commencé, fut interrompue en 1867. Il fut compromis dans l'affaire de la fameuse Compagnie Memphis, El Paso et Pacific Railroad, dont son beau-frère, le général Frémont, était président. Arrêté en France, il fut

condamné à la prison et y passa plusieurs années. Il est vrai qu'il prétendit jusqu'à sa mort qu'il avait été une victime dans cette affaire, comme les milliers de petits bourgeois qui y perdirent leurs économies.

Pendant son séjour à Québec, le baron Gauldrée-Boilleau avait été un client assidu de la librairie Crémazie. Octave Crémazie lui devait d'autant plus de reconnaissance que le consul de France avait dû lui faciliter son entrée en France sous le nom de Jules Fontaine.

La mort de Crémazie

Le dimanche, 2 février 1879, l'abbé Georges-Pierre Côté, premier vicaire à la basilique de Québec, annonçait au prône la mort d'Octave Crémazie, au Havre, le 16 janvier 1879.

L'unique frère survivant de Crémazie, le libraire Joseph Crémazie, avait appris la triste nouvelle la veille par la lettre suivante de M. Gustave Bossange, datée de Paris le 17 janvier 1879:

"Cher monsieur et ami,

"J'ai une bien douloureuse nouvelle à vous donner. Votre frère, mon excellent ami, qui dirigeait avec tant de zèle et de dévouement mon bureau du Havre, a succombé, hier, après une courte maladie. Je perds en lui un ami véritable qui m'a prouvé son désintéressement et son jugement en bien des circonstances.

"Il ne m'a pas été possible de me rendre au Havre, mais j'ai prescrit à un ami de veiller à ce que tout se passât convenablement, et que l'on plaçât dans un caveau provisoire les restes de l'illustre poète canadien, qui a racheté par bien des années d'exil les fautes de sa vie commerciale.

"Il me semble qu'en face de cette mort si triste, loin du pays qu'il aimait tant, loin de ses amis qu'il affectonnait, il n'y aura qu'une pensée commune; il faut ramener au

Canada les restes d'Octave Crémazie, il faut qu'il repose en Canada, près de ses parents et amis.

"Je n'oublierai jamais son dévouement, son caractère aimable, son esprit érudit, et c'est avec le sentiment de la sympathie la plus sincère que je vous serre la main affectueusement".

L'ami de M. Bossange ne suivit pas ses instructions ou des circonstances indépendantes de sa volonté empêchèrent de déposer le corps de Crémazie dans un caveau provisoire, puisqu'il fut inhumé, deux jours après sa mort, dans le cimetière d'Ingouville de la ville du Havre.

Le 26 février 1879, M. Hippolyte Malandain, propriétaire du petit hôtel du Havre (19, rue Bernardin de Saint-Pierre) où était mort Crémazie, écrivait à son tour à M. Joseph Crémazie:

"Je regrette de ne pas vous avoir écrit à la mort de M. Fontaine, votre parent. M. Bossange s'en était chargé. Connaissant les relations d'amitié et de parenté qui existaient entre vous et le cher défunt il devait vous donner tous les détails de ses derniers jours.

"M. Jules Fontaine est tombé malade le 11 janvier; le docteur, appelé ausstôt, l'a trouvé dans un état alarmant. Deux jours après, il a reconnu une péritonite très prononcée.

"Comme je connaissais les sentiments religieux du malade, j'ai cru bien faire que d'appeler un prêtre. Il a été confessé et a reçu les derniers sacrements. Il s'est affaibli de plus en plus et a expiré une demi-heure après, le 16 janvier, à onze heures du matin, dans les bras du prêtre qui était encore là, attendant un moment de mieux pour lier conversation avec lui; car il le savait d'un grand esprit.

"Je ne crois pas qu'il se soit vu mourir. Il a été frappé mortellement et n'a souffert que les deux premiers jours. Après cela il se croyait toujours mieux.

"Soyez persuadé, monsieur, qu'à l'exception de la famille, il ne lui a rien manqué; tous les soins lui ont été prodigués.

"Depuis le mois de novembre 1877 que ce digne homme était dans notre maison, il était devenu un ami pour nous; son caractère juste et droit le faisait estimer de tous.

"Je me suis fait un devoir avec M. Regnault, de lui fournir un petit convoi digne de lui: quarante personnes environ pour l'escorter jusqu'à sa dernière demeure.

"Comme vous devez le savoir il devait retourner à Paris vers le mois de décembre. Par suite de quelque affaire de commerce, il avait retardé son départ jusqu'au 17 janvier, et, le jour qu'il m'a chargé de vous écrire, c'est-à-dire une journée avant sa mort, il vous faisait dire de lui adresser vos lettres au Havre comme par le passé, me disant qu'il resterait encore un bon mois avec nous afin de se bien rétablir.

"Je vous donne, monsieur, tous ces renseignements dans l'espoir qu'ils vous seront précieux, et je suis toujours à votre disposition pour toutes les autres informations qui pourraient vous être utiles" (1).

Mort en bon chrétien

La lettre de M. Hippolyte Malandain au frère de Crémazie nous donne quelques renseignements sur les derniers moments d'Octave Crémazie. Tout jeune prêtre, Mgr Emile Chartier, ancien vice-recteur de l'Université de Montréal, de passage au Havre, voulut se rendre au no 19 de la rue Bernardin de Saint-Pierre, où était mort Crémazie. Ceci se passait en 1906; madame Malandain vivait encore et Mgr Chartier eut la bonne fortune d'avoir une longue conversation avec elle. Nous le citons:

"Je suis bien chez M. Hippolyte Malandain, madame?

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 537.

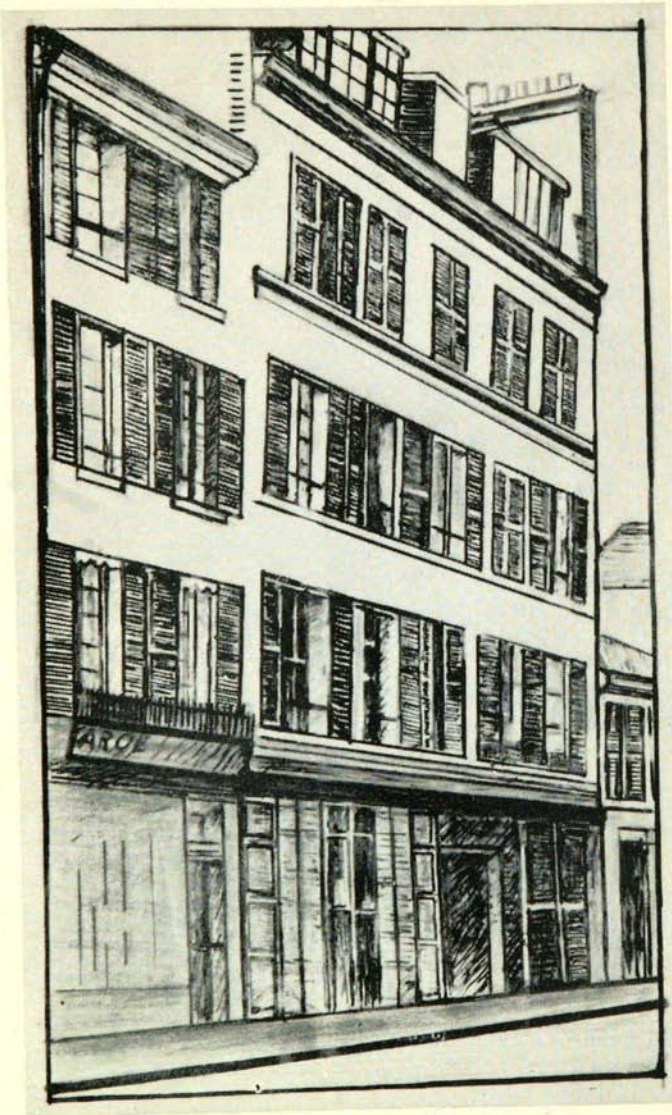

La maison Malandain au Havre

Le Monument Crémazie dans le cimetière d'Ingouville.

"—Chez sa veuve. Mon pauvre vieux est mort il y a quatre ans déjà.

"—C'est bien vous qui avez assisté aux derniers moments de Jules Fontaine, il y a 26 ans.

"—Jules Fontaine!... Vous êtes Canadien monsieur? Je le devine... Que vous me faites plaisir! Depuis la mort de ce bon M. Jules, vous êtes seulement le deuxième Canadien qui m'ait rendu visite (1)...

"—Et il est mort en bon chrétien? madame.

"—Oh! oui, Monsieur. Il savait qu'il ne vivrait pas longtemps malgré sa forte constitution: car il était d'une force et d'une taille si remarquables, Monsieur, que *je reconnaîtrais ses os seulement à leur grosseur,* si jamais on venait à le déterrer! (sic). Avant sa mort il avait appelé le prêtre; un vicaire de notre paroisse vint le visiter plusieurs fois et fut grandement édifié. Sa dernière pensée, après qu'il eût reçu les derniers sacrements et communié, fut pour sa mère qu'il aimait tant et dont il ne parlait jamais sans pleurer. Après sa mort, nous lui fîmes des funérailles très simples; il eut un petit cortège de ceux qui l'avaient le mieux connu. Je choisis moi-même l'endroit du cimetière où il repose: je reconnaîtrais encore la place aujourd'hui, bien que tout cela soit très changé. Autour de la fosse nous plaçâmes une grille de bois qui s'est affaissée depuis ce temps-là et, de temps en temps, jusqu'à ce que le terrain ait été repris, j'allais y planter des fleurs; je me disais que, si sa mère avait été à ma place, elle aurait fait la même chose... Alors nous avons enfermé dans une caisse tout ce qui lui appartenait et nous l'avons expédié à sa famille; il y avait bien plus de livres et de papier que de linge. La famille nous a remboursé toutes les dépenses que nous avions faites... Ce fut un grand vide, Monsieur, dans notre maison, quand M. Jules nous eut quittés;

(1) Le premier doit être M. Pierre Mazurette. Le récit de sa visite paru dans le *Courrier du Havre* (22 nov. 1900) fut reproduit par *Le Journal* de Montréal (16 avril 1902).

les enfants le redemandaient souvent et s'étonnaient de ne pas le voir revenir'' (1).

Le lieu de sépulture de Crémazie

Savons-nous de façon certaine où reposent les restes de Crémazie dans le cimetière d'Ingouville de la ville du Havre?

Relisons l'intéressant récit fait par Mgr Chartier de son pèlerinage au cimetière d'Ingouville dans l'automne de 1906.

''Donc, accompagné d'un guide, je me rendis en hâte à l'endroit signalé (cimetière d'Ingouville). Ce ne fut pas chose facile que de se faufiler à travers les broussailles entrelacées, les chardons aux épines aiguës, les herbes et les arbustes qui se sont dressés depuis onze ans sur ce terrain Nous atteignîmes le no 25 et je lus:

Ci-gît
Louise Maindron
Epouse de Charles Leroy,
Décédée le 15 juillet 1895

''C'était tout! Au moins j'étais sûr que M. Mazurette était venu au Havre et n'avait pas fabriqué les pièces. Rien ne restait pour signaler à la France la sépulture d'un homme dont la lyre n'avait jamais vibré avec autant d'amour que quand elle chantait le pays des aïeux! Et la clôture modeste dont Faucher de Saint-Maurice, au dire

(1) *La Vérité*, 22 septembre 1906. Cette lettre de Mgr Chartier a été reproduite dans ses *Pages de combat*, p. 174. L'espace, malheureusement, nous manque pour donner ici en entier les touchants récits des deux visites faites par Mgr Chartier à madame Malandain et au cimetière d'Ingouville. Les lettres de Mgr Chartier, avant d'être reproduites dans ses *Pages de combat*, avaient été publiées dans la *Vérité*, de Québec, et reprises par plusieurs journaux canadiens. C'était alors le temps d'agir. Si l'éloquent appel de Mgr Chartier avait été entendu par nos sociétés nationales, le corps de Crémazie aurait pu être ramené au pays.

de M. Chicoyne, avait entouré le terrain deux années environ après la mort du barde? Plus de trace... J'écartai le guide et, chapeau bas, le coeur serré devant un pareil abandon pour celui qui avait dit que sur la tombe de l'exilé

Nul ne viendra verser une prière amie,

je murmurai au nom de mes compatriotes l'hymne des morts si touchant et lugubre: *De profundis clamavi... Requiem aeternam dona ei, Domine!*

"Je revins à la loge du gardien.

"Et vous êtes sûr, lui dis-je, que les ossements de Jules Fontaine ont été transportés dans l'ossuaire commun?

—Pardon, monsieur, je suis même assuré du contraire. Un pareil transport n'a lieu que pour les cadavres qui n'ont pas été ensevelis dans un terrain privé; quant aux autres, nous ne les déplaçons jamais. Seulement, lorsque nous reprenons les terrains pour de nouvelles sépultures, après une période d'environ quinze ans, si le premier cercueil tient encore, nous le rangeons pour faire place au nouveau; si, au contraire, il s'est effrité, nous en distribuons les débris le long du nouveau cercueil avec les ossements qui s'y trouvent. Mais comptez pour acquis que nous ne retirons jamais les ossements des morts qu'on a enfouis dans un terrain privé. — Mais alors on pourrait retrouver ceux de Jules Fontaine? — Dame, oui et non. D'abord, il serait impossible à l'heure présente de bouleverser la fosse, la famille Leroy s'y opposerait sans doute et la mairie n'autoriserait peut-être pas un pareil procédé. Si la demande en avait été adressée en 1895, quand nous reprîmes le terrain, il n'y aurait eu rien de plus simple. Peut-être aussi les recherches seront encore possibles quand, vers 1910, après les quinze ans révolus depuis la sépulture de madame Leroy, nous creuserons de nouveau de ce côté. Seulement sommes-nous bien sûrs de retrouver quelque chose? Si, en 1895, le cercueil de Jules Fontaine tenait encore il doit être aujourd'hui disloqué; à supposer que celui de madame Leroy le soit aussi, voilà les ossements

mêlés de telle sorte qu'il devient impossible de les reconnaître. Si, d'autre part, on n'a plus rencontré, en 1895, que des ossements, on les a rangés le long du nouveau cercueil où ils doivent être aujourd'hui réduits en poussière. En somme, vous le voyez, les chances sont assez restreintes. — Vous pensez donc que l'on se chargerait de faire des recherches quand on bouleversera le terrain pour la troisième fois vers 1910? —Pourquoi pas? Et croyez bien que, si j'occupe encore mes fonctions actuelles à cette époque, je serai heureux de m'y employer à condition qu'on me le rappelle par l'entremise de la mairie. —Nous vous en serions fort obligés, monsieur. Si vous réussissiez, vous nous rendriez les restes d'un homme que mon pays se doit de retrouver. —Il fut donc bien grand? —Bien noble, surtout. Malgré le lâche abandon qu'un de vos rois fit de notre pays, Jules Fontaine chanta vos gloires et pleura vos défaites! Le gardien me tendit la main" (1).

L'enterrement du comte de Beaumont

Dans sa lettre à Joseph Crémazie, du 20 février 1879, pour lui apprendre la mort de Jules Fontaine (Octave Crémazie), M. Malandain, le logeur du poète au Havre, écrit:

"Je me suis fait un devoir, avec M. Regnault, de lui fournir un petit convoi digne de lui: quarante personnes environ pour l'escorter jusqu'à sa dernière demeure" (2).

MM. Malandain et Regnault étaient de parfaits étrangers pour Octave Crémazie. Ils ne connaissaient pas même son identité exacte. Ils le croyaient originaire des Etats-Unis (3). Et, cependant, ils eurent la délicatesse de réunir une quarantaine de leurs concitoyens pour escorter l'in-

(1) Mgr Chartier, *Pages de combat*, p. 174.
(2) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 538.
(3) Aussi l'acte de sépulture porte-t-il: "né à Richmond, Etats-Unis d'Amérique" (ci-après, p. 245).

connu à l'église et au cimetière. Nous avons là une nouvelle preuve de ce qu'on a appelé la courtoisie ou la délicatesse française.

Cette courtoisie ou cette charité envers un mort inconnu nous rappelle un incident arrivé à Québec même, petite patrie d'Octave Crémazie, quatre ans avant la mort de notre compatriote au Havre. L'incident n'est peut-être pas à notre honneur, mais il peut nous servir de terme de comparaison et peut-être de leçon profitable pour l'avenir.

A la fin d'octobre 1875, un Français de distinction arrivait à Québec et se retirait dans un hôtel de la ville. Apparemment, l'étranger n'était pas en excellente santé et il voyageait pour se distraire.

Le 24 octobre 1875, le Français se promenait sur l'Esplanade en compagnie d'un québecois, M. Alphonse Pelletier, lorsqu'il s'affaissa sur un banc et décéda avant qu'un médecin ait eu le temps de lui donner ses soins. Son corps fut transporté à la morgue. Par les papiers qu'il portait sur lui on découvrit son identité: il se nommait Maurice de la Bonninière, comte de Beaumont, et était le cousin du maréchal de MacMahon. Le comte de Beaumont n'était âgé que de trente-huit ans.

Il y eut enquête du coroner dès le lendemain de la mort du comte de Beaumont. Le jury du coroner, présidé par M. N.-S. Hardy, libraire, déclara qu'il était "mort subitement de congestion pulmonaire et non autrement" pour emprunter les termes mêmes du verdict.

L'inhumation du comte de Beaumont eut lieu immédiatement après l'enquête du coroner.

L'acte de sépulture, rédigé par l'abbé A. Godbout, disait:

"Le vingt six Octobre mil huit cent soixante-quinze, nous Prêtre, soussigné, avons inhumé dans le cimetière de Belmont, le corps de Maurice De La Bonninière de Beaumont, étranger d'origine française, de passage à Québec, décédé accidentellement en cette paroisse, le vingt quatre du courant, comme il appert par le certificat du Coronaire

en date du vingt-cinq du courant. Présents à l'inhumation : Charles Decilles, Chancelier du Consulat de France, et Michel Pourtier, écuyer médecin de cette ville, lesquels ont signé avec nous et quelques amis. Lecture faite."

L'acte porte les signatures de Charles Decilles, M. Pourtier, L. Garnier, P.-L. Morin et G.-H. De Blois.

Une seule voiture suivit la dépouille du distingué français au cimetière Belmont. Crémazie avait eu une suite d'une quarantaine de personnes pour se rendre au cimetière du Havre.

Le cortège qui accompagna le comte de Beaumont au cimetière Belmont se composait de quatre ou cinq personnes et encore parmi celles-ci trois étaient d'origine française, MM. Decilles, Pourtier et Garnier.

Ceci n'est pas un reproche à l'adresse de nos co-nationaux ; mais l'enterrement du comte de Beaumont, cousin du maréchal de MacMahon, président de la France à l'époque, n'indique-t-il pas que nous oublions parfois la devise "Je me souviens" dont nous sommes si fiers.

Une suggestion de la Société Saint-Jean-Baptiste

Il faut l'avouer, les idées patriotiques prennent du temps à germer chez nous. Et souvent, on pense à les mettre en pratique quand elles ne sont plus réalisables.

C'est plus de deux siècles après la mort du fondateur de Québec qu'on a pensé à rechercher les restes de Champlain pour leur donner une sépulture convenable. Le résultat a été que les cendres de Champlain reposent peut-être sous le bureau de poste de la ville qu'il a fondée ou dans les environs, mais qu'on ne les retrouvera jamais.

Lemoyne d'Iberville, le héros canadien, mourut à la Havane en juillet 1706. C'est deux siècles après sa mort qu'on a suggéré de ramener son corps dans sa patrie. On a fait les recherches voulues pour retrouver l'église de la Havane où il avait été inhumé, mais pour constater qu'elle

était détruite et qu'on ne sait pas même au juste où elle était.

Le manoir de la Pérade, où vécut et mourut Madeleine de Verchères, a menacé ruine pendant des années et des années. Tout le monde le savait, mais personne ne bougeait. C'est juste après l'incendie et la destruction totale de ce monument historique qu'on a songé que le gouvernement ou nos sociétés nationales auraient dû en assurer la conservation.

Le 23 février 1879, quelques semaines après la mort de Crémazie, la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, se rendant à la suggestion de M. Gustave Bossange, adoptait les résolutions suivantes:

"1° Que la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec a appris avec regret la mort de M. Octave Crémazie, décédé en France, au Havre, le 16 janvier dernier.

"2° Que cette société regrette vivement que des événements malheureux aient forcé M. Crémazie de s'expatrier au moment où il commençait à donner la mesure de son beau talent pour les lettres.

"3° Que la nationalité canadienne française perd dans la personne de M. Crémazie un poète aimé et populaire dont les chants inspirés ont contribué à entretenir et à développer parmi nous l'amour de la patrie, le culte de la langue, des souvenirs et des traditions que nous ont légués nos pères.

"4° Que la Société Saint-Jean-Baptiste aime à rappeler que c'est à M. Crémazie que nous devons quelques-uns de ces chants patriotiques que le peuple accueille avec enthousiasme dans toutes nos fêtes nationales et dans toutes nos démonstrations publiques.

"5° Que la Société Saint-Jean-Baptiste espère que la dépouille mortelle de M. Crémazie sera ramenée de France à Québec, afin qu'il repose au milieu même des paysages magnifiques qu'il a si bien chantés, et sur cette terre de la Nouvelle-France qu'il a tant aimée.

"6° Que la Société Saint-Jean-Baptiste espère que quelqu'une de nos Sociétés littéraires se chargera d'élever à la mémoire de M. Crémazie le plus durable de tous les monuments en publiant une édition complète de ses oeuvres littéraires qui font honneur à notre pays."

Un an plus tard, le 24 juin 1880, la société Saint-Jean-Baptiste de Québec célébrait la fête nationale par une magnifique procession—la plus belle qu'on ait vue à Québec—et un congrès où des douzaines de résolutions furent adoptées. Personne ne s'occupa de la résolution du 23 février 1879. Cest un quart de siècle plus tard que l'idée fut reprise. Mais il était trop tard. Les restes de notre barde,

Isolé dans sa vie, isolé dans sa mort,

avaient, dans l'intervalle probablement, été transportés du terrain privé où ils reposaient depuis 1879 dans la fosse commune. Trop tard!

Crémazie fut-il abandonné par ses compatriotes

La vérité à ce sujet

Octave Crémazie fut-il abandonné par ses compatriotes? On l'a dit et répété à satiété.

Il est certain que, pendant les premières années de son exil, bien peu de Canadiens savaient où il s'était réfugié. Sa mère, ses frères et peut-être deux ou trois personnes connaissaient le lieu où il vivait. Pendant ces années, l'abbé Casgrain, peut-être son plus fidèle ami, ne correspondait avec lui que par l'entremise de ses frères. C'est Crémazie lui-même qui avait demandé et exigé le secret des siens. Mais peu à peu on vint à savoir que le fugitif était en France. Dès lors, on se demanda s'il n'y avait pas moyen de venir à son secours. L'abbé Cazeau, plus tard Mgr Cazeau, l'abbé Casgrain, M. Ernest Gagnon furent les amis les plus actifs de Crémazie dans ces jours sombres.

La preuve que Crémazie ne fut pas abandonné par ses compatriotes a dormi pendant plus d'un demi-siècle dans les dossiers du département de la Justice, à Ottawa. Il est temps, croyons-nous, de mettre cette preuve au jour.

Le 27 juillet 1868, l'abbé C-F. Cazeau, vicaire général de l'archidiocèse de Québec, faisait parvenir la lettre suivante à l'honorable Hector-L. Langevin, secrétaire d'Etat, à Ottawa:

"Monsieur,

"J'ai l'honneur de vous adresser une requête à Son Excellence le Gouverneur Général à l'effet d'obtenir le pardon royal en faveur de Monsieur Octave Crémazie, ci-devant libraire de cette ville et l'un de nos littérateurs canadiens les plus distingués.

"Le clergé a cru devoir prendre l'initiative pour demander miséricorde en faveur du coupable, parce qu'il a lieu de croire que plus de cinq ans de l'exil volontaire auquel il s'est lui-même condamné sont une peine suffisante pour l'offense qu'il a commise. Eut-il été condamné à subir dans le pays le châtiment déterminé par la loi pour une telle offense, il est probable que ce châtiment n'aurait pas duré plus longtemps, et qu'il aurait été même abrégé par recours à la clémence royale.

"Au reste, le clergé n'est pas seul à demander grâce en faveur de Monsieur Crémazie; vous remarquerez que la requête est également signée de nos concitoyens laïques les plus éminents des deux origines.

"Lorsque Monsieur Crémazie a été forcé de quitter le pays tous ont regretté de voir s'éloigner un des hommes qui lui faisaient le plus d'honneur par son talent. Ils seraient donc heureux de le voir revenir dans sa patrie, ou du moins de le voir placé dans une condition où il lui serait possible d'exercer de nouveau ce même talent sans crainte d'être molesté. Leur désir à ce sujet s'est fortifié depuis que l'université Laval a résolu d'offrir chaque année trois prix pour les meilleurs essais de poésie canadienne.

"Je me flatte que Son Excellence le Gouverneur Général, prenant en considération toutes les raisons exposées dans la requête et dans la présente, voudra bien exercer en faveur de Monsieur Crémazie la prérogative de miséricorde qui lui est dévolue comme représentant de Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre humble et obt. serviteur,

C. F. CAZEAU, ptre."

La requête des amis de Crémazie

La requête envoyée par l'abbé Cazeau à l'honorable M. Langevin était ainsi conçue:

"A Son Excellence le Très Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, baron Monc de Rallytrammon dans le comté de Wexford, gouverneur général de l'Amérique Britannique du Nord et capitaine général et gouverneur en chef dans et sur la Puissance du Canada, et vice-amiral d'icelle, etc., etc., etc.

"L'humble requête des Soussignés de la Province de Québec expose respectueusement à Votre Excellence:

"Que Octave Crémazie, ci-devant de la Cité de Québec, en la dite Province, où il faisait commerce de librairie sous le nom de J. & O. Crémazie, se trouvant gêné dans ses affaires de commerce, fit divers faux en contrefaisant et apposant les noms et signatures de différentes personnes, comme, prometteurs, faiseurs, endosseurs de divers billets promissoires, ordres, traites, chèques, ou autres valeurs pour différentes sommes d'argent, dont vos suppliants ne peuvent préciser le montant.

"Que, pour se soustraire aux poursuites dont il était passible, ledit Octave Crémazie quitta le Canada en novembre mil huit cent soixante-deux avant qu'aucune procédure au civil ou au criminel eut été prise contre lui.

"Que d'après la rumeur publique, il paraîtrait que le dit Octave Crémazie n'a emporté avec lui aucune somme d'argent ou effets, quoiqu'il ait laissé un fonds considérable de commerce que les créanciers ont fait vendre.

"Que vos suppliants, connaissant la haute réputation d'honnêteté et de probité dont jouissait le dit Octave Crémazie, et la place éminente qu'il occupait dans la littérature Canadienne ne peuvent s'expliquer raisonnablement le motif qui a pu l'engager à se rendre ainsi coupable, à flétrir une réputation jusqu'alors intacte et la haute position que ses rares talents lui avaient conquise parmi les

littérateurs canadiens dont il était une des gloires, qu'en attribuant les offenses par lui commises à une aliénation temporaire de ses facultés mentales, causée par le mauvais état de ses affaires.

"Car personne ne commet de semblables offenses que dans un but, un motif d'intérêt ou d'avantage personnel, et ce motif, l'opinion publique ne l'a jamais attribué au dit Octave Crémazie.

"Que les réclamations qui pouvaient résulter des dits billets, ordres et autres valeurs, comme sus-dit, sont maintenant prescrites et éteintes en loi:

"Que depuis plus de cinq ans le dit Octave Crémazie est en pays étranger, où vos suppliants désireraient lui procurer un séjour exempt de crainte et d'inquiétude relativement aux offenses par lui commises, afin qu'il pût se livrer avec sécurité à quelque travail qui lui procurerait les choses les plus nécessaires à la vie; et vos suppliants seraient même heureux que le dit Octave Crémazie pût prendre la détermination de revenir dans sa patrie où son absence a été et est encore si vivement regrettée par tous les amis des lettres.

"Pourquoi vos suppliants prient humblement Votre Excellence de vouloir prendre en considération leur présente supplique, et vouloir accorder au dit Octave Crémazie le pardon royal de Sa Majesté, au moyen duquel le dit Octave Crémazie serait à l'abri de toute procédure au criminel pour les offenses par lui commises comme sus-dit.

"Et vos suppliants ne cesseront de prier.

"Québec, 14 mai 1868.

Les signataires de la requête

Les admirateurs du talent de Crémazie aimeront sans doute à connaître les noms des signataires de la requête présentée à lord Monck. Nous les donnons ici avec la date de leur mort:

Mgr Charles-François Baillairgeon, archevêque de Québec, décédé à Québec le 15 octobre 1870.

Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, décédé au Sault-au-Récollet le 8 juin 1885.

Mgr Edward John Horan, évêque de Kingston, décédé à Kingston le 1er février 1875.

Mgr Louis-François Laflèche, évêque d'Anthédon, coadjuteur des Trois-Rivières, décédé aux Trois-Rivières, le 14 juillet 1898.

Mgr Vital Grandin, évêque de Satala, coadjuteur de Saint-Boniface, décédé évêque de Saint-Albert le 3 juin 1902.

Mgr Joseph-Eugène-Bruno Guigues, évêque d'Ottawa, décédé à Ottawa, le 8 février 1874.

Mgr Jean Langevin, évêque de Rimouski, décédé à Rimouski, le 26 janvier 1892.

Mgr Charles Larocque, évêque de Saint-Hyacinthe, décédé à Saint-Hyacinthe le 15 juillet 1875.

L'abbé Charles-Olivier Caron, plus tard Mgr Caron, vicaire général du diocèse des Trois-Rivières, décédé aux Trois-Rivières, le 31 décembre 1898.

L'abbé Joseph-Sabin Raymond, plus tard Mgr Raymond, vicaire général du diocèse de Saint-Hyacinthe, décédé à Saint-Hyacinthe le 3 juillet 1887.

L'abbé Edouard-Gabriel Plante, chapelain de l'Hôpital général décédé à Québec le 13 septembre 1869.

L'abbé Thomas-Etienne Hamel, plus tard Mgr Hamel, du séminaire de Québec, décédé à Québec le 18 juillet 1913.

L'abbé Napoléon Laliberté, du séminaire de Québec, décédé à Saint-Michel de Bellechasse le 5 décembre 1885.

L'abbé Joseph-Z.-A. Girard, du séminaire de Québec, plus tard curé de Notre-Dame du Portage, décédé à la Rivière-du-Loup (en bas), le 28 mars 1917.

L'abbé Louis-Honoré Paquet, du séminaire de Québec, décédé à Québec en septembre 1915.

L'abbé Auguste Gosselin, du séminaire de Québec, décédé à Saint-Charles de Bellechasse le 15 août 1918.

L'abbé Joseph Auclair, curé de Notre-Dame de Québec, décédé à Québec le 29 novembre 1887.

L'abbé Alexis Mailloux, décédé à Saint-Henri de Lauzon le 4 août 1877.

L'abbé Charles-Félix Cazeau, plus tard Mgr Cazeau, vicaire général de Québec, décédé à Québec le 26 février 1881.

L'abbé Thomas Caron, du collège de Nicolet, décédé à Nicolet le 24 septembre 1878.

L'abbé Michel Méthot, plus tard Mgr Méthot, du séminaire de Québec, décédé à Québec le 6 février 1892.

L'abbé Louis Beaudet, du séminaire de Québec, décédé à Québec le 21 mai 1891.

L'abbé Ovide Brunet, du séminaire de Québec, décédé à Québec le 2 octobre 1876.

L'abbé Cyrille Legaré, plus tard Mgr Legaré, décédé à Québec le 23 janvier 1890.

L'abbé Benjamin Paquet, plus tard Mgr Paquet, du séminaire de Québec, décédé à Québec le 25 février 1900.

L'abbé Jean-Baptiste-Zéphirin Bolduc, plus tard Mgr Bolduc, aumônier de l'Hôpital de la Marine, décédé à Québec le 8 mai 1889.

L'abbé Edmond Bonneau, chapelain de la garnison de Québec, décédé à Québec le 19 février 1888.

L'abbé Cyprien Tanguay, plus tard Mgr Tanguay, le futur auteur du *Dictionnaire généalogique*, décédé à Ottawa le 28 avril 1902.

L'abbé Pierre Lagacé, vicaire à la cathédrale de Québec, décédé à Québec le 6 décembre 1884.

Daniel McGie, courtier, décédé à Québec le 19 mai 1925.

Cirice Têtu, négociant, décédé à Montréal le 3 janvier 1890.

James Arthur Sewell, médecin, décédé à Québec le 2 octobre 1883.

Georges-Honoré Simard, négociant, plus tard député de Québec-centre, décédé à Sainte-Foy le 27 juin 1873.

Alexandre Benjamin Sirois, notaire, décédé à Québec le 18 avril 1876.

Joseph Hamel, négociant, de la maison Hamel et frères, décédé à la Malbaie le 7 août 1894.

Edmond Chinic, négociant, plus tard sénateur du Canada, décédé à Québec le 27 avril 1889.

John S. Fry, négociant de la maison Glover et Fry, décédé à Québec le 20 décembre 1898.

François-Xavier Métivier, employé des douanes, décédé à Québec le 6 avril 1890.

Jean-Docile Brousseau, plus tard maire de Québec, décédé à Québec le 28 juillet 1908.

Edward Burroughs, ancien protonotaire de Québec, décédé à Québec le 11 novembre 1871.

François Vézina, gérant de la Banque Nationale, décédé à Québec le 25 janvier 1882.

John William Dunscomb, percepteur des douanes, décédé à Québec le 16 décembre 1891.

Philippe Wells, médecin, décédé à Québec le 16 avril 1894.

Abraham Hamel, négociant, décédé à Québec le 7 mai 1886.

Georges Larue, notaire, décédé à Québec le 7 février 1907.

Thomas Glover, négociant, décédé en Angleterre le 30 mars 1880.

Charles Alexandre Lindsay, notaire, décédé à Québec le 14 mars 1904.

Hubert Larue, médecin, décédé à Québec le 25 septembre 1881.

Victor Bélanger, négociant, de la société Bélanger et Gariépy, parti de Québec en 1889.

Adolphe-P. Caron, plus tard sir Adolphe-P. Caron, décédé à Montréal le 20 avril 1908.

E.-Panet Larue, notaire, décédé à Québec le 5 décembre 1925.

Adam Waters, épicier, décédé à Québec le 14 juillet 1896.

Thomas McGreevey, entrepreneur, plus tard l'honorable Thomas McGreevey, décédé à Québec le 1er janvier 1897.

George Benson Hall, manufacturier, décédé à Québec le 4 septembre 1876.

Afred Wheeler, officier des douanes, décédé à Québec le 10 janvier 1916.

Clément Cazeau, employé des douanes, décédé à Québec le 12 février 1876.

Horatio F. Wyse, graveur, décédé à Québec le 10 avril 1884.

Vincent Cazeau, caissier des douanes, décédé à Québec le 11 novembre 1886.

Joseph-Etienne Bolduc, courtier de douane, décédé à Québec le 28 septembre 1902.

Ernest Gagnon homme de lettres, décédé à Québec le 15 septembre 1915.

Charles Cinq-Mars, notaire, décédé à Charlesbourg le 27 mai 1886.

Elisée Beaudet, négociant, plus tard député, décédé à Québec le 15 février 1910.

Alexis Gariépy, marchand, décédé à Québec le 16 février 1877.

Laurent Têtu, négociant, décédé à Québec le 27 juin 1885.

André-Ephrem Tessier, notaire, décédé à Québec le 8 mars 1872.

John Sharples, conseiller législatif, décédé à Québec le 19 décembre 1876.

Pierre Garneau, plus tard l'honorable Pierre Garneau, maire de Québec, décédé à Québec le 23 juin 1905.

James F. Green, employé des douanes, parti de Québec en 1884 pour Winnipeg; il y décéda peu après.

Duncan Macpherson, employé des douanes, décédé à Québec le 16 mars 1875.

Eugène Renault, journaliste, puis agent des terres de la Couronne à Montmagny, décédé à Montmagny le 9 octobre 1890.

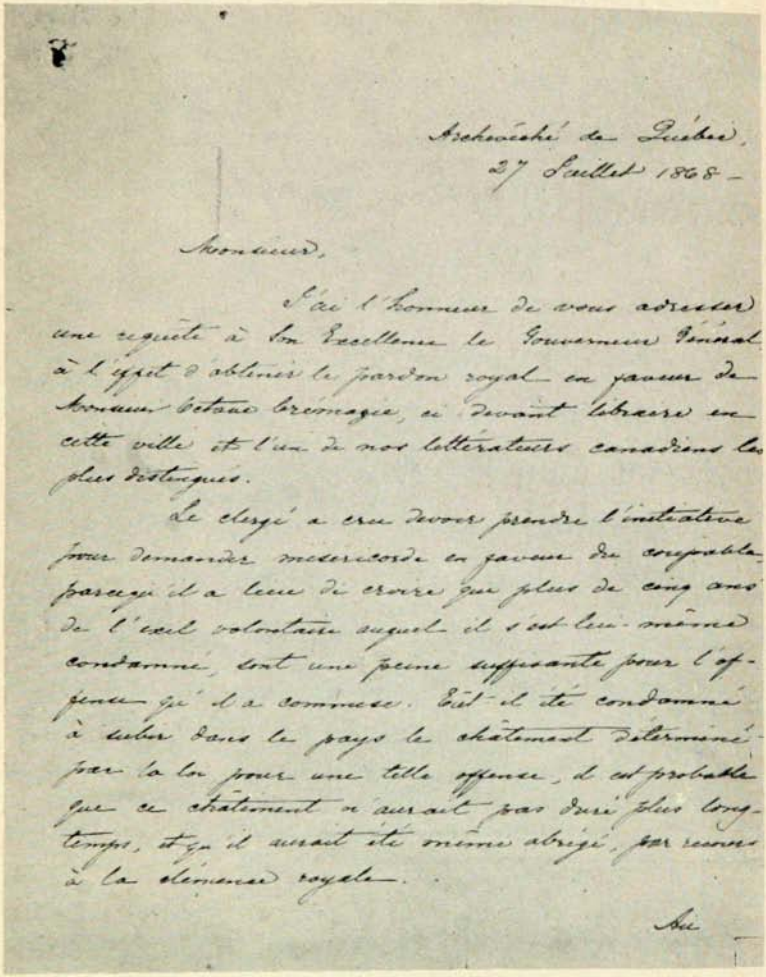

Archevêché de Québec,
27 Juillet 1868.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser une requête à Son Excellence le Gouverneur Général à l'effet d'obtenir le pardon royal en faveur de Narcisse Bélanger Brémaque, ci devant libraire en cette ville et l'un de nos littérateurs canadiens les plus distingués.

Le clergé a cru devoir prendre l'initiative pour demander miséricorde en faveur de coupable parceque il a lieu de croire que plus de cinq ans de l'exil volontaire auquel il s'est lui-même condamné, sont une peine suffisante pour l'offense qu'il a commise. S'il eût été condamné à subir dans le pays le châtiment déterminé par la loi pour une telle offense, il est probable que ce châtiment n'aurait pas duré plus longtemps, et qu'il aurait été même abrégé, par recours à la clémence royale.

Au

Lettre de Mgr Cazeau à l'hon. M. Langevin.

Au reste, le clergé n'est pas seul à demander grâce en faveur de Monsieur Fremazie. Vous remarquerez que la requête est également signée de vos concitoyens laïques les plus éminents des deux origines.

Lorsque Monsieur Fremazie a été prié de quitter le pays, tous ont regretté de voir s'éloigner un de nos hommes qui leur paraissait le plus à honneur par son talent. Ils seraient donc heureux de le voir revenir dans sa patrie, ou du moins de le voir placé dans une condition où il lui serait possible d'exercer de nouveau ce même talent, sans crainte d'être molesté. Leur désir à ce sujet est partagé, après que l'Université Laval a résolu d'offrir chaque année trois prix pour les meilleurs essais de poésie canadienne.

Je me plais que Son Excellence le Gouverneur Général prenant en considération toutes les raisons exposées dans la requête et

dans

Sainte Croix voudra bien accueillir avec
faveur de Monsieur Berenger la prérogative
de miséricorde qui lui est dévolue comme
représentant de Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très dévoué serviteur,

C. de Clayes

A S. Exc. Rustan Langonie, G. C.
Secrétaire d'État

Joseph Bell Forsyth, négociant, plus tard percepteur des douanes, décédé à Sillery le 4 août 1913.

Louis-Joseph-Cyprien Fiset, protonotaire de Québec, décédé à Québec le 15 août 1898.

Neilson Ross, sous-percepteur des douanes, décédé à Québec le 20 juin 1885.

Sir Georges-Etienne Cartier et Crémazie

Sir Georges-Etienne Cartier était alors ministre de la milice et de la défense, à Ottawa. Bras droit de sir John A. MacDonald, le premier ministre du Canada, il était tout puissant dans le gouvernement. Il promit à l'honorable M. Langevin de s'occuper du sort de Crémazie et il tint parole. Le 22 août 1868, il envoyait le télégramme suivant à M. Pierre-Antoine Doucet, greffier de la Couronne, à Québec:

"Have any criminal proceedings been taken, or are now pending against Octave Crémazie for forgery, or any other offense?" (1)

M. Doucet était absent de Québec; c'est son assistant ou député M. Henry J. Pratton qui répondit à sir Georges-Etienne Cartier, le même jour (22 août 1868):

"Mr Doucet absent on leave. Have made a careful search and no criminal proceedings appear to have been taken or are now pending against Octave Crémazie for forgery or any other offense" (2).

---

(1) Traduction: Des procédures criminelles ont-elles été faites ou sont-elles pendantes contre Octave Crémazie pour faux ou sur autre accusation?

(2) Traduction: M. Doucet absent en vacances; j'ai fait une recherche soigneuse et ai constaté qu'aucunes procédures ne paraissent avoir été prises ou ne sont pendantes contre Octave Crémazie pour faux ou autres fautes.

Une arme à deux tranchants

Pour ceux qui n'étaient pas au fait du droit criminel anglais qui est celui de notre pays, le télégramme de M. Henry J. Pratton, assistant-greffier de la Couronne à Québec à Sir Georges-Etienne Cartier clarifiait la situation. Puisqu'il n'y avait aucune accusation contre Crémazie et qu'aucune procédure criminelle n'était en cours contre lui, l'exilé pouvait revenir sans crainte au pays.

Malheureusement, cette apparente impunité était une arme à deux tranchants. Le ministre de la justice pouvait renoncer à toute poursuite contre Crémazie; mais, d'après la loi criminelle, l'un quelconque des créanciers lésés par le poète pouvait, dès le retour du coupable ou n'importe quand ensuite, le faire arrêter et le traduire en cour criminelle.

Lisons plutôt l'opinion du principal officier en loi du ministère de la justice sur le cas Crémazie. Cette pièce est en date du 25 août 1868: Sir Georges-Etienne Cartier n'avait pas tardé à s'occuper de la demande des amis de Crémazie.

L'officier en loi disait:

"Il apparaît, après enquête faite, qu'aucunes procédures ne sont pendantes ni n'ont été prises en Cour Criminelle contre M. Octave Crémazie.

"Comme aucune condamnation n'a été prononcée contre lui, le pardon demandé par la requête ne peut être accordé. Si M. Crémazie avait subi un procès et été trouvé coupable de la faute qu'on lui reproche il aurait été nécessaire de soumettre toutes les pièces du procès à Son Excellence pour lui permettre de se rendre compte si elle devait accorder le pardon demandé.

"En ce qui regarde les dettes de M. Crémazie, la prescription peut lui être acquise en ce qui regarde la loi civile, mais la loi criminelle ne reconnaît pas la prescription. Il s'ensuit que n'importe quel porteur de billets forgés peut

intenter une action devant un tribunal criminel contre l'auteur du faux.

"Plus que cela, le faux est une faute pour laquelle on peut demander l'extradition du coupable.

"Dans les circonstances le département de la justice ne peut aviser Son Excellence d'accorder le pardon demandé" (1).

Les pièces que nous venons de citer nous font voir pourquoi Crémazie mourut sur la terre étrangère.

Crémazie, au regard de la loi criminelle, se trouvait donc dans la position suivante: il pouvait revenir au Canada quand il lui plairait, le ministère de la justice n'ayant aucune raison de le faire arrêter. Son dossier était blanc comme neige, puisqu'aucune poursuite n'avait été intentée contre lui. La situation, du côté du gouvernement, était donc toute favorable à l'exilé.

Mais, comme le disait l'officier en loi du ministère de la justice, en droit criminel il n'y a pas de prescription. N'importe quel créancier d'Octave Crémazie, détenteur d'un billet avec un faux endossement, pouvait le faire arrêter dès son arrivée au pays, et aussitôt le gouvernement de la province de Québec, par son procureur général, aurait été forcé de lui faire subir un procès devant la Cour du Banc du Roi.

---

(1) Texte anglais: It appears, on enquiry made, that no proceedings are pending or have been taken in the Criminal Court against Mr. Octave Crémazie. As, therefore, there is no conviction against him, no pardon, as solicited by the above petition, can be granted. If Mr. Crémazie had been tried and found guilty of the offence which he is alleged to have committed, if would be necessary for all the circumstances to be submitted to His Excellency to enable him to judge whether they would try the case. With regard to the liability for the debts, prescription under the Civil Law may have accrued, but under the Criminal Law there is no prescription and at any time the holder of any one's such alleged forged notes may avail himself of the Criminal Tribunal to bring to Justice the person incriminated. Moreover forgery is one of the cases for which the extradition of the accused can be obtained, and may at any time be asked for. Under such circumstances, His Excellency cannot be advised to grant any relief.

Nous avons là l'explication de ce qu'on a appelé l'abandon de Crémazie par ses compatriotes.

Une lettre de Crémazie à M. Ernest Gagnon

Octave Crémazie avait toujours eu beaucoup d'admiration pour M. Ernest Gagnon, musicien de talent et homme de lettres de mérite. En 1857 M. Gagnon s'embarquait pour la France afin d'y perfectionner ses études musicales. Crémazie, qui avait des amis nombreux en France, lui avait donné une lettre de recommandation très élogieuse (1).

M. Gagnon, homme de cœur et d'action, n'avait pas oublié la condescendance du poète à son égard. C'est lui qui, en 1868, s'occupa de faire signer la requête des évêques et des citoyens éminents de Québec demandant le pardon pour Crémazie.

Le 18 octobre 1868, Octave Crémazie écrivait à M. Gagnon:

"Je viens vous offrir l'expression de ma profonde reconnaissance pour la part que vous avez bien voulu prendre dans la démarche que des amis de ma famille ont faite pour me faire rouvrir les portes de la patrie. Mes frères m'ont appris que vous aviez pris la peine de faire signer la requête que l'on présente pour moi au gouvernement canadien. Pour cette nouvelle et touchante preuve de votre

(1) Datée du 25 septembre 1857, elle était adressée à M. J. Meissonnier fils, 18, rue Dauphine, Paris: "Monsieur, Nous avons l'honneur de vous introduire le porteur, M. Ernest Gagnon, le pianiste canadien le plus distingué de notre pays. Ce jeune artiste dont le nom est déjà populaire parmi nous se rend à Paris où il doit passer un an, pour se perfectionner dans son art. Comme vous êtes en relations avec les sommités du monde musical, nous vous serons personnellement reconnaissants si vous voulez bien avoir la bonté d'introduire notre ami aux artistes dont la connaissance pourra lui faciliter l'accomplissement de son projet. Veuillez recevoir, Monsieur l'expression de notre parfaite considération. J. & O. Crémazie." Cette lettre, qui fait partie de la collection Gagnon, est conservée à la Bibliothèque municipale de Montréal.

sympathie, recevez mes plus sincères remerciements. Quel que soit le résultat de la tentative que l'on fait auprès des ministres, je me souviendrai toujours que vous avez travaillé avec ardeur à mettre un terme aux jours de mon exil. Votre voix et celle de vos amis trouveront-elles un accueil favorable? Je le désire de toute mon âme sans oser l'espérer. Dieu seul sait ce que l'avenir me réserve, et j'attends avec résignation ce que la Providence décidera de moi. Sir G.-E. Cartier doit partir pour l'Angleterre: il est probable que, pendant son absence, le Conseil ne s'occupera pas de la requête. Je ne crois pas que le cabinet d'Ottawa vous donne une réponse avant le mois de janvier. J'ai donc quatre mois à vivre dans un état d'anxiété que vous comprendrez facilement. Enfin, que la volonté de Dieu soit faite. Il y aura six ans le 11 novembre prochain que j'ai quitté le pays..."

La lettre de Crémazie à M. Gagnon, comme nous venons de le voir, était du 18 octobre 1868. L'exilé ne connaissait pas encore l'opinion de l'officier en loi du ministère de la justice, donnée le 25 août précédent. Ses frères, évidemment, n'avaient pas osé lui apprendre encore que les portes de son pays natal lui étaient à jamais fermées.

Pour payer les dettes de Crémazie

A peu près vers le même temps où on faisait des démarches auprès du gouvernement du Canada pour obtenir le pardon de Crémazie, un comité se formait à Québec pour se mettre en rapport avec les créanciers du poète.

L'abbé H.-R. Casgrain dit à ce sujet:

"Les amis de Crémazie, et il en avait dans toutes les classes entretinrent pendant plusieurs années l'espoir de son retour. Il se forma même un comité qui se mit en rapport avec ses créanciers et qui se flatta un moment de pouvoir les désintéresser".

Crémazie, mis au courant des démarches de ce comité, écrivait à l'abbé Casgrain, le 15 décembre 1867:

"Comment pourrais-je vous exprimer toute ma reconnaissance pour la sympathie que vous m'avez toujours témoignée et dont vous me donnez encore aujourd'hui une preuve si touchante en essayant de me faciliter les moyens de revoir le ciel natal! Je ne puis que vous dire du plus profond de mon coeur, merci, et soyez béni pour tout le bien que vous m'avez fait.

"Je vous prie de vous faire l'interprète de ma gratitude auprès des amis qui veulent bien se joindre à vous pour abréger les jours de mon exil.

"Réussirez-vous? Je n'ose l'espérer. Quel que soit le résultat de vos démarches, soit que je puisse, grâce à vous, respirer l'air natal et fortifiant du Canada, soit que je doive,

Isolé dans ma vie, isolé dans ma mort,

boire jusqu'à mon dernier jour la coupe amère de l'exil, je garderai toujours dans le sanctuaire le plus intime de mon coeur le souvenir de ceux qui ne m'ont ni renié, ni oublié aux jours du malheur" (1).

Le comité formé à Québec pour venir en aide à Crémazie se mit à l'oeuvre. Sa tâche était ardue, pour ne pas dire impossible. Quand on jette des plumes par un grand vent peut-on espérer les rattraper toutes? Le pauvre Crémazie avait multiplié les billets et les intéressés étaient légion. Comment les rejoindre? Pour permettre à Crémazie de revenir au pays, il fallait les retrouver tous, sans en oublier un seul. Autrement, le porteur d'un billet même pour une somme infime pouvait intenter des procédures criminelles contre Crémazie dès son entrée sur le territoire canadien.

Les membres du comité virent plusieurs créanciers. Bon nombre renoncèrent généreusement à leurs créances. Di-

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 64. Cette lettre donnée comme étant du 18 octobre par M. Ernest Gagnon lui-même (*Feuilles volantes*, pp. 61-63) avait déjà parue, mais datée du 10 octobre dans les *Nouvelles Soirées Canadiennes* vol. I (1882), pp. 53-54.

sons-le à leur honneur, quelques négociants anglais de Québec, intéressés pour d'assez fortes sommes dans les transactions de Crémazie, abandonnèrent la totalité de leurs créances. Qu'il nous soit permis de nommer, parmi ces derniers, M. Thomas Glover, de la société Glover et Fry. Mais Crémazie lui-même ne pouvait donner d'informations précises sur la plupart de ceux dont il avait emprunté les noms. Il avait agi avec tant de précipitation et d'inconséquence qu'il n'avait pas même pris note de la date de l'échéance des billets.

Dans ces conditions, la tâche du comité devenait insurmontable et il fut dissout en 1872 ou 1873, après un travail ardu mais stérile de plus de cinq ans.

Une lettre de Crémazie au maire de Québec

M. Pierre Garneau, plus tard l'honorable Pierre Garneau, maire de Québec de 1870 à 1873, avait été un des membres les plus actifs du comité formé dans la capitale pour payer les dettes de Crémazie. Par sa position officielle, sa haute respectabilité, ses grandes relations commerciales, il jouissait dans toute la région de Québec d'un prestige considérable. M. Garneau n'avait pas hésité à laisser de côté ses absorbantes occupations pour voir lui-même plusieurs des créanciers de l'ancien libraire. C'est lui surtout qui obtint des négociants anglais l'abandon de leurs créances contre la maison J. & O. Crémazie.

Crémazie, mis au fait des démarches de M. Garneau en sa faveur, lui écrivait le 2 décembre 1872:

"Mon cher ami,

"Mon frère m'apprend que vous voulez bien vous occuper de nouveau de ces malheureuses affaires qui me ferment la porte de ma patrie. Je viens vous remercier du plus profond de mon âme pour les démarches que vous faites en ce moment auprès de mes créanciers.

"Si quelque chose peut rendre moins amère ma position

actuelle, c'est de voir celui qui fut l'ami de mes bons jours se souvenir de moi après dix ans d'exil et me tendre, malgré mes fautes et mes malheurs, une main sympathique pour tâcher de me rendre à mon pays et à ma famille.

"Réussirez-vous? Je n'ose l'espérer car les hommes d'argent se laissent difficilement attendrir.

"Quoi qu'il arrive, soit que, rentré au pays grâce à vous, je puisse avoir le bonheur de vous serrer la main, soit que je doive trouver ma tombe sur la terre lointaine où je vis maintenant, les généreux efforts que vous tentez pour moi ne sortiront jamais de ma mémoire.

"Je vois par les journaux de Québec que je reçois ici, que vous continuez à administrer la vieille cité de Champlain à la très grande satisfaction de tous vos concitoyens et à votre plus grand honneur. Permettez-moi de vous présenter mes plus chaleureuses félicitations pour les talents hors ligne qui vous ont déjà conquis une popularité inusitée et qui vous assureront une large place dans l'histoire des hommes illustres du Canada.

"Veuillez présenter mes hommages respectueux à Monsieur Vital Têtu qui fut si bon pour moi, et à Mess. Laurent et C. Têtu.

Croyez-moi, mon cher ami, Votre très reconnaissant, O. Crémazie (1).

M. Letellier de Saint-Just et Crémazie

M. Letellier de Saint-Just, ministre de l'agriculture du Canada et plus tard lieutenant-gouverneur de la province de Québec, fut un de ceux qui pensèrent à Crémazie pendant son exil.

M. P.-B. Casgrain écrivait en 1885:

"On se rappelle les nombreux articles qu'un publiciste français, M. Edmond Farenc, fit paraître dans divers

(1) Cette lettre nous a été communiquée par feu sir Georges Garneau, fils de l'honorable Pierre Garneau.

journaux de Paris, en 1874-1875, sur le Canada et dont plusieurs, reproduits dans notre pays, intriguèrent vivement le public. Ces écrits d'un mérite incontestable étaient dus à l'initiative de M. Letellier de Saint-Just. Tout le monde aujourd'hui se félicite de l'attention de plus en plus croissante que la France donne au Canada. Mais sait-on que l'origine de ce mouvement, qui peut avoir des conséquences si favorables, est due en grande partie au patriotisme éclairé de M. Letellier de Saint-Just? A l'époque dont nous parlons, il n'y eut pas moins d'une dizaine des premiers journaux de Paris qui publièrent des études sur le Canada, grâce à cette impulsion donnée par M. Letellier de Saint-Just. Nous nommons le *Journal des débats*, le *Constitutionnel*, le *Messager de Paris*, le *Journal Officiel*, le *Moniteur Officiel*, le *Moniteur Universel*, l'*Economiste*, etc., etc.'' (1).

M. Farenc, journaliste de grand talent, recevait certains émoluments du département de l'agriculture du Canada pour ses articles qui, publiés dans les journaux français, étaient susceptibles d'amener au pays un bon nombre de colons ou d'agriculteurs de France. Malheureusement, M. Farenc décéda avant d'avoir terminé son bon travail pour notre pays.

M. Letellier de Saint-Just qui, par son ami l'abbé H.-R. Casgrain, connaissait la vie misérable d'Octave Crémazie en France, songea à lui pour remplacer M. Farenc.

Mais la population de notre pays est composée d'éléments divers: Ce qui plaît dans une province peut être souverainement impopulaire dans une autre. Les Canadiens français avaient cent raisons d'oublier les fautes de Crémazie. Les autres éléments de la population canadienne n'étaient pas dans le même cas. Cest, à coup sûr, l'abbé H.-R. Casgrain qui suggéra un moyen à M. Letellier de Saint-Just pour aider Crémazie sans soulever de discussion. La tâche jusque-là remplie par M. Farenc aurait

(1) P. B. Casgrain, *Letellier de Saint-Just et son temps*. p. 225.

été confiée à M. Hunter, commis principal de M. Bossange, un économiste très compétent. Mais M. Hunter n'était pas journaliste. Il aurait eu recours à Crémazie pour donner du *pion* à ses articles, pour nous servir de l'expression de M. Bossange. Crémazie, évidemment, aurait été rétribué par M. Hunter qui, seul, aurait été en rapport avec le département de l'agriculture du Canada.

Mais les arrangements avec les administrations publiques ne se concluent pas du jour au lendemain, surtout quand les parties intéressées sont séparées par un océan. Les choses furent retardées à un tel point que M. Letellier de Saint-Just abandonna son poste de ministre de l'agriculture avant d'avoir pu confier à M. Hunter la succession de M. Farenc.

Crémazie qui, pendant des mois, s'était flatté d'obtenir enfin de quoi ne pas crever de faim, dut remiser ses espérances encore une fois.

Un projet de l'honorable M. Ouimet

"De tous ceux qui ont gardé souvenir de Crémazie", dit l'abbé Casgrain, "personne ne lui fut plus sympathique que M. Gédéon Ouimet, surintendant de l'Instruction publique."

En 1876, le gouvernement de la province de Québec avait formé le projet de doter les paroisses de bibliothèques publiques à l'imitation des bibliothèques communales établies en France.

Comme la plupart des livres de ces bibliothèques devaient être achetés en France, le projet du gouvernement était d'avoir un agent à Paris pour faire ces achats. L'honorable M. Ouimet pria l'abbé Casgrain de parler de la chose à Crémazie.

C'est à cette offre de l'hon. M. Ouimet que fait allusion la lettre de Crémazie à l'abbé Casgrain, du 18 février 1877 :

"Combien je vous dois de reconnaisance pour l'intérêt

que vous ne cessez de me porter! La proposition que vous avez faite à mon frère est une nouvelle preuve de la sympathie que vous m'avez toujours témoignée. Je ne pense pas qu'il puisse y avoir danger pour moi à faire connaître à l'honorable M. Ouimet le lieu de ma retraite et le nom sous lequel je m'abrite. Je vous laisse donc carte blanche pour traiter cette affaire et je ratifie d'avance tout ce que vous ferez'' (1).

Le 30 avril 1877, Crémazie écrivait de nouveau à M. l'abbé Casgrain au sujet de l'offre de M. Ouimet:

''J'écris aujourd'hui à l'honorable M. Ouimet pour lui demander:

''1° De vouloir bien me fixer sur le chiffre approximatif de la somme destinée à l'achat d'une bibliothèque communale;

''2° De me faire savoir si ces bibliothèques devront se confondre avec les bibiothèques paroissiales qui existent déjà dans un certain nombre de localités, ou si elles devront avoir leur existence propre à côté de ces dernières.

''J'ai besoin de ce dernier renseignement; car, dans le premier cas, je pourrais négliger les livres religieux, les bibliothèques paroissiales étant principalement composées d'ouvrages de cette catégorie; dans le second cas, j'aimerais à connaître la part que je devrais faire à l'élément religieux. Les calculs que j'ai faits me permettent de donner dès aujourd'hui à M. Ouimet le prix de revient des livres qui devront composer les bibliothèques communales.

''Je laisse à M. Ouimet de fixer lui-même la rémunération qu'il jugera à propos de m'accorder'' (2).

Cette fois, Crémazie semblait enfin assuré de recevoir une aide qui lui permettrait de vivre sur la terre étrangère à l'abri de la misère. Malheureusement, la crise financière, qui sévit dans tout le pays peu après les ouvertures faites

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 90.
(2) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 91.

par l'honorable M. Ouimet, força le gouvernement à remettre son projet indéfiniment.

C'était une déception à ajouter à toutes celles qui étaient venues atteindre le pauvre Crémazie depuis qu'il avait été forcé de quitter son pays. Ce fut la plus terrible et elle ne fut peut-être pas étrangère à la maladie qui l'emporta deux ans plus tard.

M. Vital Têtu, ami de Crémazie

Ceux qui, après avoir occupé de hautes situations et avoir eu des succès dans leur carrière, finissent leur vie dans le malheur et l'affliction le savent mieux que tous autres: aux jours de prospérité et de bonheur les amis sont nombreux; quand viennent les jours sombres, ils disparaissent les uns après les autres. Crémazie, comme bien d'autres, en fit l'expérience cruelle. Toutefois, quelques-uns de ses amis d'autrefois lui restèrent fidèles. M. Vital Têtu, négociant de Québec, fut de ceux-là. Le poète fut d'autant plus touché de la sympathie que lui témoigna M. Têtu dans son malheur que dans sa carrière commerciale il avait été plusieurs fois l'obligé de ce négociant et que, de son côté, son ami n'avait jamais eu besoin de ses services.

Né à Saint-Thomas de Montmagny le 15 février 1799, M. Têtu avait fait son cours classique complet au séminaire de Québec avant de se livrer au commerce. Il était donc en mesure d'apprécier les talents de Crémazie dans le domaine poétique.

Marchand de nouveautés à la basse-ville de Québec dès 1826, M. Têtu, par son esprit d'entreprise, son honnêteté et sa prudence, n'avait pas tardé à faire un commerce considérable et à gagner la confiance de tous ses concitoyens.

Député de Montmorency de 1836 à 1838, M. Têtu fut chargé, en 1840, d'aller porter au pied du trône, en Angle-

terre les pétitions nombreuses signées contre l'Acte d'Union des provinces du Haut et du Bas-Canada.

Plus tard, M. Têtu fut président de la Maison de la Trinité et aussi de la Compagnie de l'Assurance de Québec, qui prit des développements considérables sous son énergique direction.

M. Têtu décéda à Québec le 2 décembre 1885, à l'âge de 84 ans et 9 mois (1).

Dans son exil Crémazie n'oublia pas les services que lui avait rendus M. Têtu en plusieurs circonstances et il voulut l'en remercier dès les premiers mois de son séjour en France. Sa lettre ne porte pas de date, mais nous croyons qu'elle est de 1868.

Cher M. Têtu,

Quand je quittai le pays, ce fut un de mes regrets les plus amers de partir sans pouvoir vous rendre l'argent que vous m'aviez prêté. Je reçois aujourd'hui une lettre de mon frère Joseph, qui m'apprend qu'il s'occupe de vous remettre cette somme.

En acquittant pour moi cette dette sacrée, il m'enlève un poids énorme qui pesait sur mon âme.

Comment pourrais-je jamais vous témoigner la reconnaissance que je vous dois pour les services sans nombre que vous m'avez rendus?

Pendant la lutte douloureuse et insensée que j'ai soutenue dans les dernières années de ma carrière commerciale, vous m'avez toujours tendu une main secourable.

Chaque semaine, je pourrais presque dire chaque jour, j'allais frapper à votre porte et je trouvais toujours votre bienveillance plus grande encore que mon importunité.

Cette protection, qui me fut d'un si grand secours dans mes mauvais jours vous voulez bien me la continuer en donnant l'appui de votre haute influence aux démarches que l'on fait en ce moment, pour me faire ouvrir les portes de la patrie.

---

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, année 1913, p. 371.

Pour le passé et pour le présent, je vous remercie du plus profond de mon cœur. Me sera-t-il donné de pouvoir un jour vous témoigner personnellement toute ma gratitude? Dieu seul le sait!

Quel que soit l'avenir que la Providence me réserve, soit que j'aie le bonheur de revoir le ciel du Canada, soit que je doive terminer ma vie si tourmentée dans l'inénarrable tristesse de l'exil, je garderai toujours le souvenir de tout le bien que vous m'avez fait et votre nom restera à jamais gravé dans mon âme, par le besoin de la reconnaissance.

Votre bien respectueux et dévoué,

OCTAVE CREMAZIE (1)

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, année 1924, p. 126.

Varia

Le portrait physique de Crémazie

M. L.-M. Darveau fait un portrait plutôt chenu de Crémazie :

"Au physique" dit-il, "Crémazie ne payait pas de mine ; cependant on ne pouvait le remarquer sans être frappé d'une certaine distinction dans sa figure un peu railleuse mais pleine de bonhomie. Cette figure était, à vrai dire, plus originale que poétique, car il était affligé d'une myopie désespérante. Celui qui ne connaissait pas Crémazie ne se serait jamais douté que ce gros garçon joufflu, visant à contrefaire l'accent parisien, qui se tenait le plus souvent au milieu d'un amas de bouquins ou d'in-folios et qui, les lunettes sur le bout du nez, la barbe touffue, hérissée, restait comme abîmé dans la lecture ou la contemplation de ces volumes, pouvait être le poète Crémazie. Nul n'aurait pensé que ce front chauve, qui s'était relevé en entendant du bruit, renfermait des trésors poétiques" (1).

Le vrai portrait de Crémazie, nul ne pouvait mieux le faire que l'abbé H.-R. Casgrain qui le fréquenta pendant dix ans à Québec, le voyait pour ainsi dire tous les jours et plusieurs fois par jour, et qui, plus tard, aux jours du malheur, le rencontra à Paris et passa quelques semaines avec lui.

L'abbé Casgrain dit de Crémazie : "Abstème comme un

(1) L.-M. Darveau, *Nos hommes de lettres*, p. 164.

anachorète, négligé dans sa tenue, méditatif comme un fakir, il ne vivait que pour l'idéal; le monde ne lui était rien, l'étude lui était tout" (1).

Puis, encore: "Au physique, rien n'était moins poétique que Crémazie: courtaud, large des épaules, la tête forte et chauve, la face ronde et animée, un collier de barbe qui lui courait d'une oreille à l'autre, des yeux petits, enfoncés et myopes, portant lunettes sur le nez court et droit, il faisait l'effet au premier abord d'un de ces bons bourgeois positifs et rangés dont il se moquait à cœur-joie: "braves gens, disait-il, qui naissent marguilliers et meurent échevins, et qui ont toutes les vertus d'une épitaphe" (2).

Plus tard, à Paris, la physionomie de Crémazie changea. L'abbé Casgrain écrit: "Ce n'était plus le Crémazie dont la figure m'était familière à Québec: vieilli, amaigri, avec un teint de cire, plus chauve que jamais ne portant plus de lunettes, la barbe toute rasée, hormis la moustache et une impériale; c'était une complète métamorphose... Sa tenue était devenue correcte, avec un air de distinction tout à fait inaccoutumé. L'atmosphère des boulevards avait-elle déteint sur ses habitudes?" (3).

Nous connaissons deux portraits de Crémazie. L'un le représente avec sa barbe et ses lunettes. Il a été publié dans l'*Opinion Publique* du 20 février 1879, et par le *Monde Illustré* du 31 mai 1902. L'autre, qui date probablement de son séjour en France, le montre sans barbe, avec une moustache et un léger pinceau au menton. C'est le portrait publié au frontispice de ses *Oeuvres complètes*. L'abbé H.-R. Casgrain choisit probablement ce portrait, pour les *Oeuvres complètes* de Crémazie, parce qu'il était beaucoup plus récent que l'autre.

---

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 12.
(2) Idem, p. 13.
(3) Ibidem, p. 75.

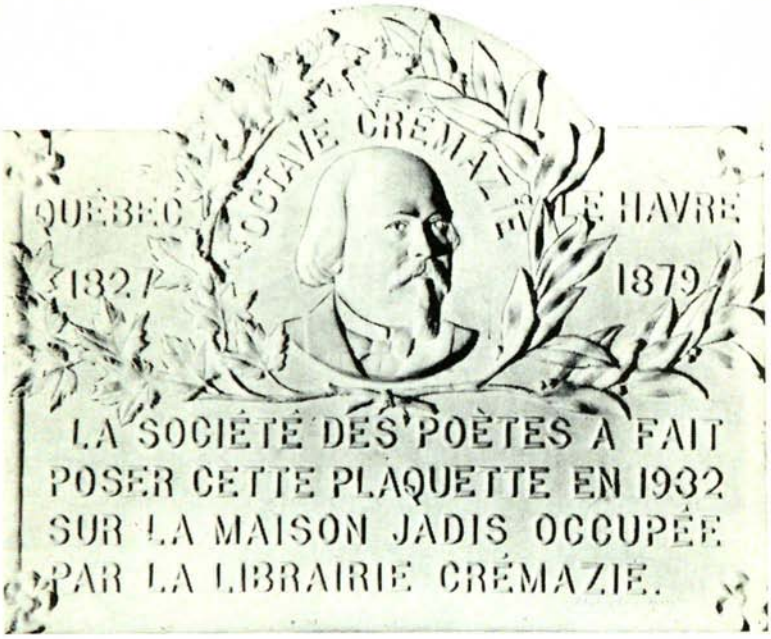

Plaque de la Société des Poètes.

Les étapes de la Librairie Crémazie

La librairie Crémazie eut quatre étapes: rue Saint-Jean, rue Sainte-Famille, rue de la Fabrique et, finalement, rue Buade.

Le 13 novembre 1833, Joseph Crémazie âgé de vingt-trois ans, louait de William Henry Roy, marchand, "tout le bas de la maison portant le numéro 50, rue Saint-Jean, et alors occupée par Joseph Laliberté, avec ensemble la moitié de la cour et la moitié du hangar, pour l'espace de cinq années, avec privilège toutefois de quitter la dite maison au bout de la première année en donnant avis au bailleur trois mois d'avance." Le prix du loyer était de quarante livres pour la première année et de cinquante livres pour chacune des années subséquentes. C'est donc au no 50 de la rue Saint-Jean que naquit la librairie Crémazie. Elle dut être modeste pour commencer.

Les cinq années du bail expirées, M. Crémazie transporta sa librairie dans la rue ou côte de Léry, plus connue de nos jours sous le nom de côte ou rue Sainte-Famille (mai 1838). C'est pendant qu'il tenait son magasin dans la côte de Léry que Joseph Crémazie prit son frère Octave comme son associé. En effet, le *Quebec Directory* de 1844-1845 donne dans ses pages de commerce: "J. & O. Crémazie, booksellers, Ste-Famille Street".

Mais dès le mois de décembre 1847, la librairie Crémazie était transportée au no 12 de la rue de la Fabrique où elle devait rester jusqu'en 1863. Le bail consenti par la veuve John Puffer, née Julia Evans, en faveur des frères Crémazie décrivait ainsi la maison où ils installaient leur commerce: "maison à deux étages située en la haute ville de Québec rue de la Fabrique, bornée en front par la dite rue et en arrière par la rue Saint-Joseph (aujourd'hui rue Garneau), d'un côté au nord-est par les héritiers Germain, et d'autre côté au sud-ouest par une autre maison appartenant à la dite dame Puffer, avec ensemble l'aile

galerie et cour qui se trouvent en arrière de la dite maison." (Acte de L. D. Macpherson, 7 janvier 1848) (1).

La rue de la Fabrique fut une des premières ouvertes à la haute-ville de Québec. L'emplacement de la librairie J. & O. Crémazie fut occupé dès le régime français par une maison d'habitation ou un magasin.

John McCord, un des premiers Anglais qui s'établirent à Québec, fit l'acquisition de l'emplacement de la rue de la Fabrique dès avant 1775. Son commerce fut assez prospère pendant plusieurs années mais des transactions risquées le ruinèrent. Son emplacement et la maison dessus construite furent vendus par le shérif, le 29 avril 1790, et achetés par le colonel Malcolm Fraser. Il y avait eu convention entre Fraser et Thomas McCord, fils du précédent propriétaire, et, le 1er septembre 1794, Fraser remettait la propriété à McCord pour le prix payé (Acte de Charles Stewart).

Le 12 mars 1823, Thomas McCord, de Montréal, en sa qualité de seul exécuteur testamentaire survivant de feu John McCord, vendait la propriété de la rue de la Fabrique (45 pieds par 44 pieds) à Julia Evans, veuve de John Puffer, et à Jane Evans, sa soeur (Acte de Jean Bélanger).

Le 22 janvier 1852, la veuve Puffer et sa soeur, Jane Evans, vendaient leurs deux maisons de la rue de la Fabrique à Thornton Rudolph Smith, avocat. Celui-ci s'engageait à payer aux deux soeurs une rente annuelle de 425 livres (pounds) jusqu'à leur mort (Acte de L. D. Macpherson).

L'avocat Smith ayant fait défaut de payer la rente promise, les deux soeurs reprirent possession des deux maisons, le 22 avril 1857 (Acte de L. D. Macpherson).

Ce qui explique que les frères Crémazie furent locataires de l'avocat Smith de 1852 à 1857.

(1) Les frères Crémazie avaient pris possession de la maison dès décembre 1847. Voir l'*Ami de la Religion et de la Patrie* du 18 décembre 1847.

Par le testament de la veuve Puffer reçu par le notaire F. Langlois le 26 mai 1860, la propriété passa à son frère Henry Sprowl.

Sprowl, à son tour, la légua à Charles Gates Holt, avocat (Acte de C. N. Andrews, 22 août 1864).

La veuve de ce dernier, Margaret Macpherson, vendit la propriété, le 7 février 1889, à John Lewis Jones (Acte de H. C. Austin).

Les frères William Charles Jacques et Alfred John Jacques devinrent propriétaires de l'ancienne librairie Crémazie, le 29 janvier 1906 (Acte de Reginald Meredith).

Les propriétaires actuels sont les trois soeurs Jacques et le locataire de l'immeuble est M. Roger Dussault, décorateur.

Voilà, en quelques mots, l'histoire de l'ancienne librairie Crémazie de la rue de la Fabrique.

Après le départ précipité d'Octave Crémazie, Joseph Crémazie son frère, comme nous l'avons vu plus haut, remit la librairie de la rue de la Fabrique aux Créanciers de la société J. & O. Crémazie. Ceux-ci l'exploitèrent jusqu'au 1er mai 1863.

Ruiné, Joseph Crémazie resta dans l'inactivité quelques mois puis, au nom de M.-L. Crémazie, loua un magasin, no 12, rue Buade, où il ouvrit une nouvelle librairie qu'il exploita jusqu'à sa mort arrivée le 6 février 1880. C'est là la quatrième étape de la librairie Crémazie.

La maison centenaire de la rue de La Fabrique

Le respect et la renommée s'attachent aux vieilles maisons qui ont été habitées par des personnages célèbres. Le proverbe populaire veut que les murs aient des oreilles. Quel dommage qu'ils ne parlent pas! Que de choses intéressantes ils nous diraient sur la vie intime de ceux qu'ils ont entendus!

On a beaucoup parlé de la maison de la rue de la Fabri-

que occupée par la librairie J. & O. Crémazie de 1847 à 1863. Quelques-uns, dans leur enthousiasme et leur respect pour la librairie du poèet national, ont fait remonter la construction de cette maison au régime français. Les vieilles maisons ont une âme et il leur semblait qu'elle flottait encore dans l'air quand Crémazie, dans son réduit de l'arrière, composait ses chants patriotiques.

La vérité est toujours supérieure à la poésie, même à la beauté. Celles-ci passent, mais la vérité demeure. Elle est immuable !

Les actes de nos anciens notaires, nous l'avons répété souvent, sont des pages d'histoire dans bien des cas. Ce sont eux qui nous donnent l'acte de naissance de la maison qui abrita la librairie J. & O. Crémazie. Elle est plus jeune que le poète Crémazie lui-même. Le centenaire de Crémazie a été célébré en 1927 et la maison de la rue de la Fabrique vient à peine d'atteindre ses cent ans. Cent ans pour un individu, c'est un âge presque extraordinaire, mais pour une maison, surtout quand elle est du vieux Québec, c'est presque encore la jeunesse. Que voulez-vous? Elles sont de pierre et elles supportent si aisément le poids des années !

La maison de la rue de la Fabrique donc, date de 1844. Tout cela est établi par des pièces notariales qu'on ne peut mettre en doute.

La veuve John Puffer, née Julia Evans, était devenue propriétaire, le 12 mars 1823, de l'emplacement de la rue de la Fabrique où s'élevaient deux vieilles maisons qui dataient du régime français. En 1844, elle décidait de reconstruire ces deux maisons. C'est le notaire L. T. Macpherson qui reçut les actes qui ont trait à cette reconstruction. Nous connaissons par ces pièces tous les entrepreneurs qui rebâtirent les deux maisons.

Le plan et le devis des maisons furent dressés par l'architecte Richard J. Cooper.

La maçonnerie fut confiée au maçon Pierre Gauvreau. Il devait démolir les murs des vieilles maisons et construire les deux nouvelles pour le 1er juin 1844. Le prix fixé pour la maçonnerie était de 280 livres (pounds).

La charpente et tous les ouvrages en bois furent accordés à l'entrepreneur menuisier Toussaint Vézina.

Le plâtrier Daniel Rea obtint le contrat pour tous les ouvrages qui concernaient son métier.

Quant au peinturage des deux maisons le contrat en fut donné au peintre Charles MacDonald.

Ces différents contrats portent tous la même date, 3 janvier 1844.

1844 à 1944! C'est bien là une période de cent ans. La façade de même que l'intérieur de la maison qui abrita la librairie Crémazie ont changé d'aspect plusieurs fois depuis cent ans. Le public acheteur aime les transformations. Les magasins sont un peu comme les mortels, ils doivent suivre la mode. Mais, pour ceux qui se souviennent, la librairie J. & O. Crémazie est toujours là, entre ses quatre murs centenaires mais toujours solides. Les admirateurs du poète le voient encore tout au fond de sa librairie, méditant dans la demi-obscurité, ses poèmes immortels. Douce illusion!

Ajoutons que les frères Crémazie dans le but d'agrandir leur magasin de la rue de la Fabrique avaient loué l'immeuble voisin, le 5 février 1852. Cette maison était la propriété de M. Thornton Rudolph Smith, avocat. Celui-ci, assez peu commode, se refusait à faire des réparations à une maison voisine, aussi sa propriété, et elle menaçait la vie des clients de la librairie. Les frères Crémazie se virent obligés de faire servir un protêt à M. Smith par le ministère du notaire A.-B. Sirois (24 mars 1852). Nous ignorons comment le différend se termina.

La manière de travailler de Crémazie

M. Ernest Gagnon écrivait en 1905:

"Octave Crémazie composait ses vers sans se préoccuper de les écrire. Une fois fixés dans sa pensée, ils l'étaient pour toujours. Il pouvait les écrire un mois, un an, dix ans plus tard; cela lui était également facile. Il me disait un jour: j'ai au moins trois mille vers non écrits qui me trottent dans la tête" (1).

Les détails donnés par M. Gagnon sur ses méthodes de travail sont en quelque sorte confirmés par Crémazie lui-même dans une lettre à l'abbé H.-R. Casgrain du 10 août 1866:

"Vous me demandez, disait-il, de vous envoyer la fin de mon poème des *Trois Morts*. Cette œuvre n'est pas terminée, et des sept ou huit cents vers qui sont composés pas un seul n'est écrit... J'ai bien deux mille vers au moins qui traînent dans les coins et recoins de mon cerveau. A quoi bon les en faire sortir? Je suis mort à l'existence littéraire. Laissons donc ces pauvres vers pourrir tranquillement dans la tombe que je leur ai creusée au fond de ma mémoire. Dire que je ne fais plus de poésie serait mentir. Mon imagination travaille toujours un peu. J'ébauche mais je ne termine rien, et, suivant ma coutume, je n'écris rien" (2).

Crémazie dans l'intimité

On s'est accoutumé à voir en Crémazie un homme seul, détestant la conversation, fuyant la société, au langage peu soigné, à la toilette négligée, aux manières vulgaires, etc. Crémazie a pu être tout cela à Québec, dans les premières années de son commerce; mais ses voyages en France

(1) *Revue Canadienne*, année 1905, p. 29.
(2) Crémazie, *Oeuvres complètes*, pp. 25 et 32.

l'avaient policé et il était devenu presque un homme du monde.

L'abbé Casgrain fut tout surpris, lors de sa rencontre avec Crémazie à Paris en 1873-1874, du changement qui s'était opéré chez son ami. Et c'est avec enthousiasme qu'il parle de ses visites avec le poète chez des amis communs de ses promenades sur les boulevards, de ses conversations, etc., etc.

"Jusqu'au printemps", dit-il, "nous fûmes inséparables; le jour, variant nos promenades d'une place ou d'un monument à l'autre ce qui lui rappelait mille anecdotes de ce Paris qu'il connaissait sur le bout de son doigt, selon son expression ordinaire; le soir, dans sa mansarde, les pieds sur les chenets, devant sa grille où flambait un petit feu de coke ou de fagots. Dire l'entrain et le brillant de sa conversation durant ces longues veillées ou pendant que nous cheminions du parc Monceaux au Jardin des Plantes, du Père Lachaise au bois de Boulogne! Il faut l'avoir entendu. Ses dix ans de souvenirs, d'impressions, d'observations, débordaient de sa mémoire avec l'impétuosité d'un torrent longtemps comprimé qui a rompu ses digues.

"Il était superbe dans la discussion, surtout lorsqu'il se sentait serré de près. C'est alors quil déployait les ressources de son large esprit. D'une nature essentiellement française, il était Parisien pour la finesse du trait jeté à propos; il en savait la force. Quand il avait lancé les gros bataillons de son raisonnement, il attaquait avec l'arme de l'ironie, cette réserve des maîtres, et il achevait de désarmer par un franc rire,

> **Ce rire d'autrefois, ce rire des aïeux,**
> **Qui jaillissait du cœur comme un flot de vin vieux.**

"Ceux qui ne connaissent Crémazie que par ses poésies, n'ont vu qu'une part de son génie, le côté solennel, parfois un peu poseur, grandiose, si vous le voulez, mais où le laisser-aller est naturellement absent. Sous ce rapport, sa correspondance est une révélation. Elle nous fait voir

Crémazie tel qu'il était dans nos conversations, à la fois érudit et spirituel, moqueur mais avec bienveillance, aimant à mettre en saillie le ridicule et le grotesque, puis ayant de soudains retours de noire mélancolie, pendant lesquels, la main crispée sur le cœur, il semblait vouloir déchirer son vêtement comme pour montrer sa blessure toujours saignante, et puis laissant retomber sur sa poitrine sa tête désespérée, dans un silence qui disait le grand deuil de sa vie'' (1).

Ce que Crémazie appelait une société d'épiciers

C'est dans sa lettre du 10 août 1866 à l'abbé H.-R. Casgrain que Crémazie explique ce qu'il entend par une société d'épiciers:

''J'appelle épicier tout homme qui n'a d'autre savoir que celui qui lui est nécessaire pour gagner sa vie, car pour lui la science est un outil rien de plus. L'avocat qui n'étudie que les Pandectes et les Statuts refondus, afin de se mettre en état de gagner une mauvaise cause et d'en perdre une bonne; le médecin qui ne cherche dans les traités d'anatomie, de chirurgie et de thérapeutique, que le moyen de vivre en faisant mourir ses patients; le notaire qui n'a d'autres connaissances que celles qu'il a puisées dans Ferrière et dans Massé, ces deux sources d'où coulent si abondamment ces œuvres poétiques que l'on nomme protêts et contrats de vente; tous ces gens-là ne sont que des *épiciers*. Comme le vendeur de mélasse et de cannelle, ils ne savent, ils ne veulent savoir que ce qui peut rendre leur métier profitable. Dans ces natures pétrifiées par la routine, la pensée n'a pas d'horizon. Pour elles, la littérature française n'existe pas après le dix-huitième siècle. Ces messieurs ont bien entendu parler vaguement de Châteaubriand et de Lamartine et les plus forts d'entre eux ont

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 85.

peut-être lu les *Martyrs* et quelques vers des *Méditations*. Mais les noms d'Alfred de Musset, de Gautier, de Nicolas, d'Ozanam, de Mérimée, de Ravignan, de Lacordaire, de Nodier de Sainte-Beuve, de Cousin, de Gerbet, etc., enfin de toute cette pléiade de grands écrivains, la gloire et la force de la France du dix-neuvième siècle, leur sont presque complètement inconnus. N'allez pas leur parler des classiques étrangers de Dante, d'Alfieri, de Goldoni, de Goethe, de Métastase, de Lope de Véga, de Caldéron de Schiller, de Schlegel, de Lemondorff, etc., car ils ne sauraient ce que vous voulez dire. Si ces gens-là ne prennent pas la peine de lire les chefs-d'œuvres de l'esprit humain, comment pourrions-nous espérer qu'ils s'intéressent aux premiers écrits de notre littérature au berceau? Les *épiciers* s'abonnent volontiers à une publication nouvelle, afin de se donner du genre et de se poser en protecteurs des entreprises naissantes; mais, comme cette mise de fonds, quelques minime qu'elle soit, ne leur rapporte ni plaisir (*margaritas ante porcos*) ni profit, ils ont bien soin de ne pas renouveler leur abonnement. Le patriotisme devrait peut-être à défaut du goût des lettres, les porter à encourager tout ce qui tend à conserver la langue de leurs pères. Hélas! vous le savez comme moi, *nos messieurs riches et instruits* ne comprennent l'amour de la patrie que lorsqu'il se présente sous la forme d'actions de chemin de fer et de mines d'or promettant de beaux dividendes, ou bien encore quand il leur montre en perspective des honneurs politiques, des appointements et surtout des chances de *jobs*. Avec ces hommes vous ferez de bons pères de famille, ayant toutes les vertus d'une épitaphe; vous aurez des échevins, des marguilliers, des membres du parlement voire même des ministres, mais vous ne parviendrez jamais à créer une société littéraire, artistique, et je dirai même patriotique, dans la belle et grande acception du mot" (1).

---

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 28.

Une suggestion de Crémazie

D'une lettre de Crémazie à l'abbé H.-R. Casgrain datée de 1866 nous détachons les lignes suivantes:

"Vous savez ce que valent les concerts d'amateurs; c'est quelquefois joli ce n'est jamais beau. La demoiselle qui chante: *Robert toi que j'aime*, sera toujours à cent lieues de la Pasta ou de la Malibran. Le meilleur joueur de violon d'une société philharmonique ne sera toujours qu'un racleur, comparé à Vieuxtemps ou à Sivori.

"La littérature d'amateurs ne vaut guère mieux que la musique d'amateurs. Pour devenir un grand artiste, il faut donner toute son intelligence, tout son temps à des études sérieuses, difficiles et suivies. Pour parvenir à écrire en maître, il faut également faire de l'étude non pas un moyen de distraction, mais l'emploi et le but de toute son existence. Lisez la vie de tous les géants qui dominent la littérature, et vous verrez que le travail a été au moins pour autant dans leurs succès que le génie qu'ils avaient reçu de Dieu. Tous les grands noms de la littérature actuelle sont ceux de piocheurs, et ils ont trouvé dans leur labeur incessant la fortune en même temps que la gloire. Pour qu'un écrivain puisse ainsi se livrer à un travail assidu, il faut qu'il soit sûr au moins de ne pas mourir de faim. Pour donner le pain quotidien au jeune homme qui a le désir et la capacité de cultiver les lettres, il faudrait fonder en Canada une revue qui paierait cinq, dix et même quinze sous la ligne les œuvres réellement supérieures. Quand un jeune auteur recevrait pour un travail d'un mois, pendant lequel il aurait produit 400 à 500 lignes bien limées, bien polies, soixante et quatre-vingt piastres, comme il trouverait dans cette somme de quoi vivre pendant deux mois, soyez sûr que, s'il avait réellement le *mens divinior*, il continuerait un métier qui, en lui donnant le nécessaire, lui apporterait encore la gloire par-dessus le marché!" (1).

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 22.

La situation des écrivains canadiens

Crémazie écrivait à l'abbé Casgrain, en 1866:

"Dans tous les pays civilisés, il est admis que, si le prêtre doit vivre de l'autel, l'écrivain doit vivre de sa plume. Chez tous les peuples de l'Europe, les lettres n'ont donné signe de vie que lorsqu'il s'est rencontré des princes pour protéger les auteurs. Avant la Renaissance, les couvents possédaient le monopole des travaux intellectuels, parce que les laïques qui auraient eu le goût et la capacité de cultiver les lettres ne pouvaient se vouer à un travail qui n'aurait donné du pain ni à eux ni à leurs familles. Les moines n'ayant pas à lutter contre les exigences de la vie matérielle, pouvaient se livrer, dans toute la sévérité de leur intelligence, aux travaux littéraires et aux spéculations scientifiques, et passer ainsi leur vie à remplir les deux plus nobles missions que puisse rêver l'esprit humain, l'étude et la prière.

"Les écrivains du Canada sont placés dans les mêmes conditions que l'étaient ceux du moyen âge. Leur plume, à moins qu'ils ne fassent de la politique (et Dieu sait la littérature que nous devons aux tartines des politiqueurs!), ne saurait subvenir à leurs moindres besoins. Quand un jeune homme sort du collège, sa plus haute ambition est de faire insérer sa prose ou ses vers dans un journal quelconque. Le jour où il voit son nom flamboyer pour la première fois au bas d'un article de son cru, ce jour-là il se croit appelé aux plus hautes destinées; et il se rêve l'égal de Lamartine s'il cultive la poésie; de Balzac, s'il a essayé du roman. Et quand il passe sous la porte Saint-Jean, il a bien soin de se courber de peur de se cogner la tête. Ces folles vanités de jeune homme s'évanouissent bientôt devant les soucis quotidiens de la vie. Peut-être pendant un an, deux ans, continuera-t-il à travailler; puis un beau jour sa voix se taira.

"Le besoin de gagner le pain du corps lui imposera la dure nécessité de consacrer sa vie à quelques occupations arides, qui étoufferont en lui les fleurs suaves de l'imagination et briseront les fibres intimes et délicates de la sensibilité poétique. Que de jeunes talents parmi nous ont produit des fleurs qui promettaient des fruits magnifiques; mais il en a été pour eux comme, dans certaines années, pour les fruits de la terre. La gelée est venue qui a refroidi pour toujours le feu de leur intelligence. Ce vent d'hiver qui glace les esprits étincelants, c'est les *res augusta domi* dont parle Horace, c'est le pain quotidien. Dans de pareilles conditions, c'est un malheur que d'avoir reçu du ciel une parcelle du feu sacré. Comme on ne peut gagner sa vie avec les idées qui bouillonnent dans le cerveau, il faut chercher un emploi, qui est presque toujours contraire à ses goûts. Il arrive le plus souvent qu'on devient un mauvais employé et un mauvais écrivain" (1).

L'état de choses déploré par Crémazie il y a presque trois quarts de siècle s'est-il amélioré? Nos écrivains retirent-ils de leurs œuvres une rémunération substantielle?

Pas plus de nos jours qu'au temps de Crémazie un seul écrivain canadien-français ne peut se flatter de vivre entièrement de sa plume. Arthur Buies a tenté l'expérience. Il vendait ses livres lui-même, de porte en porte; et, si Mgr Labelle n'était venu à son secours en lui procurant un modeste emploi du gouvernement, il serait mort de faim plusieurs fois, si on peut mourir plus d'une fois.

Les différents gouvernements qui se sont succédé à Québec depuis 1867 ont fait de louables efforts pour aider les écrivains canadiens soit en leur donnant des emplois soit en achetant leurs livres pour distribution gratuite dans les écoles. Mais le remède n'est pas là et Crémazie le savait mieux que personne, puisqu'il avait été libraire.

Le public n'est pas *liseur* d'ouvrages canadiens. Il paiera

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 20.

deux ou trois dollars pour un ouvrage français et hésitera à en débourser un pour un livre canadien qui, souvent, aura plus de substance, plus de fonds, que le bouquin qu'il se sera procuré à un prix deux et trois fois plus élevé.

Avouons que la plupart de nos auteurs canadiens ne peuvent être comparés aux écrivains français de race; les écrivains de là-bas ont une formation de plusieurs siècles et au Canada la littérature ne date pas d'un siècle.

Une littérature nationale ne se forme pas du jour au lendemain. L'aide du gouvernement lui est utile; mais, ce qu'il lui faut surtout, c'est l'appui du public liseur. Elle ne parviendra à un degré de perfection convenable qu'à cette condition.

Crémazie et l'historien Garneau

Le 10 août 1866, Crémazie remerciait l'abbé H.-R. Casgrain de lui avoir envoyé la biographie de François-Xavier Garneau et par la même occasion rendait un hommage éloquent à notre historien national.

"En même temps que votre lettre", disait-il, "le courrier m'a apporté la notice biographique de Garneau. Ce petit volume m'a causé le plus grand plaisir. Le style est élégant et sobre, comme il convient au sujet et on sent à chaque page courir le souffle du patriotisme le plus vrai. Tous les hommes intelligents endosseront le jugement que vous portez sur notre historien national. On ne saurait apprécier ni mieux ni en meilleurs termes la plus belle œuvre de notre jeune littérature.

"Il est mort à la tâche, notre cher et grand historien. Il n'a connu ni les splendeurs de la richesse, ni les enivrements du pouvoir. Il a vécu humble, presque pauvre, loin des plaisirs du monde, cachant avec soin les rayonnements de sa haute intelligence pour les concentrer sur cette oeuvre qui dévora sa vie en lui donnant l'immortalité.

Garneau a été le flambeau qui a porté la lumière sur notre courte mais héroïque histoire, et c'est en se consumant lui-même qu'il a éclairé ses compatriotes. Qui pourra jamais dire de combien de déceptions, de combien de douleurs se compose une gloire?" (1).

Un jugement injuste sur Crémazie

Benjamin Sulte a été dur pour Crémazie et nos grands historiens. "Ce qui inspire Crémazie, Garneau, Bibaud, Ferland", dit-il, "c'est l'idée de patriotisme." Il écrit encore: "La plupart des poètes n'étudient pas. Ils vivent d'imagination. Ce sont de faux témoins sans s'en douter. Ils font souvent le mal croyant faire le bien. Et plus un poète est grand plus il transforme les choses. Ainsi, jugez de leur mérite. La poésie semble avoir pour mission de dénaturer l'histoire. La moitié des vers de Crémazie sont remplis d'erreurs historiques; par conséquent, son œuvre est en grande partie frauduleuse." Il y a là une exagération qui saute aux yeux. Depuis quand le patriotisme est-il défendu aux poètes et aux historiens? C'est par l'histoire et la poésie que se forme le patriotisme. Les historiens et les poètes on peut l'affirmer, ont été les créateurs du patriotisme chez tous les peuples. Un historien national qui manquerait de patriotisme serait un contresens. Un poète qui ne chanterait pas sa patrie, son passé, sa race, les héros qu'elle a fournis, pourrait-il être appelé un poète national? N'est-ce pas pour répondre à un qualificatif faux et injuste: "peuple sans histoire", que Garneau se décida à écrire son *Histoire du Canada*? Après avoir appris aux siens ce qu'avait été le passé de leurs ancêtres, ne leur disait-il pas: "Soyez fidèles à vous-mêmes"? Crémazie ne fut-il pas inspiré par la même idée patriotique? Ce que Garneau avait écrit en prose, Crémazie

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 28.

le chanta en vers. L'historien avait dit à ses compatriotes: "Vos ancêtres ont été des héros, marchez sur leurs traces, restez catholiques et Français"! L'œuvre de Crémazie en grande partie frauduleuse! M. Sulte a dû formuler ce jugement dans un moment de mauvaise humeur ou comme manière de boutade. On a le droit de demander à l'historien l'acte de naissance du personnage qu'il met en scène. L'arme principale du poète, c'est l'imagination. Peut-on, par exemple, exiger de Crémazie qu'il nous fournisse la date de la mort de son soldat de Carillon? Il serait enfantin d'accuser le poète de fraude, parce que le soldat de Carillon n'a existé que dans son imagination.

La conservation de la langue des aïeux

Après avoir constaté et déploré les obstacles que rencontraient les auteurs canadiens dans leur marche vers le perfectionnement, Crémazie s'en consolait en écrivant à l'abbé H.-R. Casgrain, le 29 janvier 1867:

"Mais qu'importe après tout que les œuvres des auteurs soient destinées à ne pas franchir l'Atlantique? Ne sommes-nous pas un million de Français oubliés par la mère patrie sur les bords du Saint-Laurent? N'est-ce pas assez pour encourager tous ceux qui tiennent une plume que de savoir que ce petit peuple grandira et qu'il gardera toujours le nom et la mémoire de ceux qui l'auront aidé à conserver intact le plus précieux de tous les trésors: la langue de ses aïeux? Quand le père de famille, après les fatigues de la journée, raconte à ses nombreux enfants les aventures et les accidents de sa longue vie, pourvu que ceux qui l'entourent s'amusent et s'instruisent en écoutant ses récits, il ne s'inquiète pas si le riche propriétaire du manoir voisin connaîtra ou ne connaîtra pas les douces et naïves histoires qui font le charme de son foyer. Ses

enfants sont heureux de l'entendre, c'est tout ce qu'il demande. Il en doit être ainsi de l'écrivain canadien. Renonçant sans regret aux beaux rêves d'une gloire retentissante, il doit se regarder comme amplement récompensé de ses travaux s'il peut instruire et charmer ses compatriotes, s'il peut contribuer à la conservation, sur la jeune terre d'Amérique, de la vieille nationalité française" (1).

Crémazie et les Irlandais

"En 1852, à l'aurore de la nouvelle année, Crémazie écrivait ces vers:

Salut, nobles enfants de la verte Hibernie,
O race de martyrs dans le sang rajeunie!
Sur ces bords plus heureux, nous vous tendons la main;
Sous les mêmes drapeaux, nous combattons ensemble,
Et sous ce ciel plus pur, où la foi nous rassemble,
Vous n'aurez plus à craindre un pouvoir inhumain.
Et la harpe d'Erin d'érable couronnée,
De drapeaux canadiens toujours environnée,
Frémissant sous les doigts d'un poète inspiré,
Dira dans l'avenir, sur un rythme sonore,
Ces mots que Dieu bénit, et que tout homme adore:
Patrie et liberté.

"C'est ainsi qu'au nom de la race canadienne, Crémazie tendait la main de la protection et la bienvenue aux exilés de la vieille Irlande. Pourrions-nous jamais oublier et le chant du poète et l'accueil de ses compatriotes? Il est bon de se rappeler un autre chant de Crémazie. C'est en 1853 et il met en tête de ce poème *Colonisation*:

Amis, vous souvient-il de ce jeune lévite,
De ce noble Irlandais, de cette âme d'élite,
De Bernard O'Reilly? Jamais un Canadien
N'oubliera ce génie à l'ardente parole,
Qui brillait à nos yeux de la double auréole
De prêtre catholique et de grand citoyen.

---

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes* p. 41.

"C'est ainsi que le grand poète rend hommage et justice à ce prêtre zélé, à cet Irlandais d'élite ! Et, encore, lorsque Crémazie veut faire appel à la générosité de ses propres compatriotes pour la cause sacrée de la colonisation, il va chercher en Irlande un exemple. Il écrit :

> **A l'exemple d'Erin qui, malgré sa misère,**
> **Trouvait pour O'Connell l'obole journalière,**
> **Donnons pour le colon un denier quotidien.**

"Non seulement Crémazie éleva sa belle voix harmonieuse pour rendre gloire au peuple de la Verte Erin, mais encore, lorsque l'ange du malheur planait au-dessus de leurs navires et que les flots de l'Atlantique les jetaient sur ces plages victimes de la tyrannie, là-bas, victimes des misères, ici, la main canadienne s'étendait pour protéger leurs enfants et pour ouvrir devant eux les sentiers de la vie et du bonheur" (J. K. Foran) (1).

Crémazie et le pain bénit

L'abbé Charles Trudelle a écrit des pages touchantes sur le pain bénit. Au temps où parut le travail du vénérable prêtre, nombreux étaient encore ceux qui avaient assisté à la distribution du pain bénit. Mais, depuis, les années ont passé et les générations d'aujourd'hui ne connaissent de cette belle coutume de nos ancêtres que ce qu'ont bien voulu leur dire leurs grand'mères.

Le pain bénit était un pain de dévotion que l'on distribuait aux fidèles, le dimanche, pendant la grand'messe.

Ici, le prêtre le bénissait, puis le bedeau le transportait à la sacristie où il le coupait en petits morceaux qu'il venait ensuite remettre aux fidèles dans l'église.

Chaque paroissien était obligé de fournir le pain bénit à son tour.

(1) *La Patrie*, 28 avril 1902.

Cette coutume avait été apportée de France par nos ancêtres et elle persista ici jusqu'à il y a une soixantaine d'années. Dans le diocèse de Québec, la distribution du pain bénit ne fut pas formellement abolie par l'autorité religieuse. Toutefois, en 1877, Mgr Taschereau, archevêque de Québec, informa ses curés qu'il verrait avec plaisir disparaître la distribution du pain bénit dans les églises, à cause des nombreux inconvénients qu'elle faisait naître. C'est à la suite de cette demande de Mgr Taschereau que la distribution du pain bénit disparut petit à petit.

Octave Crémazie, alors qu'il habitait Québec, ne manquait jamais la grand'messe du dimanche, à la cathédrale. Il y avait vu des centaines de fois la bénédiction et la distribution du pain bénit.

De Paris, le 7 mai 1877 Octave Crémazie écrivait à son frère Joseph qu'il avait assisté à la messe de l'église Saint-Eugène, succursale de l'église de Saint-Vincent de Paul:

"J'ai été fort surpris", dit-il, "quand on a distribué le pain bénit. On nous a présenté une corbeille pleine de petites brioches, et chacun en prend une. J'imagine que les enfants doivent aimer à aller à la messe à l'église de Saint-Eugène. Dans toutes les églises de Paris, on donne également de la brioche; seulement, elle est coupée en petits morceaux comme chez nous" (1).

Qui songera à mes pauvres vers!

"Qui songera à mes pauvres vers dans vingt ans?" C'est là le cri de douleur qui échappa un jour à Crémazie.

Dans une lettre à l'abbé H.-R. Casgrain, sans date mais de 1866, Crémazie rendait un sincère et magnifique hommage aux historiens Garneau et Ferland, avec qui il avait été en relations avant son départ de Québec.

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 535. L'étude de l'abbé Charles Trudelle sur le pain bénit a été publiée dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, année 1912, pp. 161 et seq.

"MM. Garneau et Ferland", disait-il, "ont posé une base de granit à notre édifice littéraire, mais un oiseau ne fait pas le printemps, deux livres ne constituent pas une littérature. Tout ce qui s'est produit chez nous en dehors de ces deux grandes œuvres ne me paraît pas avoir chance de vie. Qui lira X dans cinquante ans? Et, s'il m'est permis de parler de moi, qui songera à mes pauvres vers dans vingt ans?" (1).

"On est rarement bon juge dans sa propre affaire"; Crémazie a prouvé une fois de plus la vérité du dicton populaire.

Le poète exilé a subï le sort commun. Il a été ignoré ou peu apprécié de son vivant par une grande partie de ses compatriotes. Son long et cruel exil, suivi de sa mort sur une terre étrangère, ont fait de lui presque un héros national. La valeur de son œuvre et les services qu'elle a rendus au sentiment patriotique chez nous sont aujourd'hui appréciés de tous.

Le buste de Crémazie s'élève sur une des places publiques de Montréal. Québec, sa ville natale, plus lente à honorer ses fils, lui rendra avant longtemps le même hommage, espérons-le.

N'est-ce pas Benjamin Sulte qui raconte que Gérin-Lajoie, assis au bord de l'Outaouais, pleura à chaudes larmes en entendant chanter par des *hommes de cages* la chanson *Un Canadien errant,* qu'il avait composée dans ses années de collège et qui était devenue si populaire?

Le cardinal Bégin eut une émotion non moins profonde en visitant la petite école d'une paroisse de colonisation aux confins de son diocèse. Le cardinal, qui aimait tant les enfants, se plaisait surtout parmi les enfants des pauvres, des ignorés, de ceux qui gagnent leur vie véritablement à la sueur de leur front. Après avoir posé plusieurs questions sur le Petit Catéchisme, le cardinal demanda à

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes,* p. 19.

une toute petite fille: —Qui était Crémazie? Et l'enfant de répondre — Ah oui, c'est celui qui a fait *O Carillon!* Le prélat poussa plus loin son interrogatoire: —Pourrais-tu me chanter *O Carillon*? Et toute la classe chanta *O Carillon,* sur le ton voulu et sans omettre une seule parole.

"Qui songera à mes pauvres vers dans vingt ans?" disais-tu, Crémazie, en 1866.

Trois fois vingt ans ont passé depuis que la terre étrangère a reçu ta dépouille d'exilé, de proscrit. Tes vers, loin d'être oubliés, sont sur les lèvres de tous tes compatriotes. Quel est le Canadien-français qui ne connaît pas au moins quelques strophes de ton chant immortel? La mère le chante pour endormir son enfant et le vieillard sur le bord de la tombe essaie encore de le fredonner comme aux jours de son enfance.

Les vers évocateurs de *O Carillon,* ton disciple aimé Louis Fréchette les a fait graver sur le socle du monument que sa piété filiale t'a fait élever à Montréal. La pierre, le granit, le bronze, dit-on, bravent les siècles. Mais les stèles qu'on érige à ceux qui ont fait quelque chose pour leur pays auront une fin. Tout ce que dresse la main de l'homme est destiné à disparaître. Les monuments ne sont pas éternels mais tes vers demeureront.

Nous avons conservé les vieilles chansons que nos ancêtres apportèrent de France il y a plus de trois siècles. Ton chant est entré dans l'âme de chacune de nos générations. Aussi longtemps qu'il y aura des mères canadiennes, de petites maîtresses d'école, *O Carillon* fera partie du bagage patriotique qu'elles font passer de leur cœur dans celui des enfants qu'elles conduisent à l'âge d'homme.

François-Xavier Garneau, par son *Histoire du Canada,* nous a appris à connaître notre glorieux passé. Nous l'avons récompensé en le proclamant notre historien national. Tes vers, Crémazie, nous ont fait aimer ce que Garneau nous avait révélé. Ne mérites-tu pas, toi aussi, ta

récompense? Pourquoi ne serais-tu pas notre poète national?

La "Maison Crémazie" à Québec

Sir James M. Lemoine, il y aura bientôt trois quarts de siècle, parlait avec un respectueux enthousiasme de la partie de la rue Saint-Louis qui va de la terrasse Dufferin à la porte Saint-Louis. La plupart des personnages importants de la capitale avaient leur domicile des deux côtés de cette rue. Toutes les maisons se ressemblaient par leurs façades sévères, mais chacune avait une qualité particulière qui donnait à l'ensemble un cachet qui frappait aussi bien l'étranger que les habitants des autres parties de la ville. Les citoyens des faubourgs n'étaient pas jaloux des préférences qu'on accordait à la rue fashionable. Au contraire, ils étaient fiers de la montrer aux étrangers et la qualifiaient "faubourg Saint-Germain de la capitale".

Que de changements, depuis! L'aristocratique rue Saint-Louis est devenue une rue comme les autres. On y voit des magasins, des restaurants, des chambres à louer et, ce qui est plus triste encore un garage public. Quelle déchéance!

C'est sur la rue Saint-Louis, côté droit en direction de la porte Saint-Louis, que se trouve la "Maison Crémazie".

Sur le site de la "Maison Crémazie" s'élevait sous le régime français, une toute petite maison en pierre à un étage avec grenier. En arrière de la maison, ses propriétaires successifs cultivèrent un jardin qui s'étendait jusqu'au mur qui séparait leur propriété des terres des Dames Ursulines, qu'on appelait alors l'enclos des Ursulines.

L'honorable Thomas Dunn, riche négociant anglais arrivé à Québec dès 1764, affectionnait particulièrement ce coin de la vieille capitale, puisqu'il y établit sa demeure et acheta une bonne partie du terrain qui allait de la rue des Jardins à la porte Saint-Louis.

Après la mort de l'honorable M. Dunn, ses héritiers, c'est-à-dire sa veuve Henriette Guichaud et son fils, William Dunn, officier dans l'Artillerie royale, vendirent la vieille maison, construite sous le régime français, et les emplacements qui la bornaient à Charles Félix Aylwin, John Phillips et Robert Jellard. L'acte de vente en fut reçu par le notaire Louis Panet, le 5 septembre 1829.

Il y eut ensuite partage entre les acheteurs; la vieille maison et son emplacement restèrent à John Phillips, architecte, qui, à son tour, le 18 août 1830, vendait le tout à William Smith, avocat.

M. Smith détruisit la vieille maison et, la même année, élevait à la place celle aujourd'hui connue sous le nom de "Maison Crémazie". Cette maison, vieille de près d'un siècle et un quart, n'a pas changé d'aspect depuis sa construction. Une esquisse, attachée à l'acte de vente du 16 août 1830 reçu par M. Panet, nous la fait voir à peu près dans le même état qu'aujourd'hui.

L'avocat William Smith n'habita pas la maison qu'il venait de se faire construire plus de trois ou quatre années, puisqu'il décéda du choléra le 24 juillet 1834 à l'âge de 32 ans.

Les héritiers de William Smith, ses filles Mme N. N. Burden et Mlles Emma Wilhelmine et Sarah Smith, vendirent leur propriété, le 13 mars 1857, par acte de Philippe Huot, à John O'Farrell.

Mais M. O'Farrell ne put la garder plus de sept ans; elle fut vendue par le shérif, le 26 décembre 1865, à Narcisse-Fortunat Belleau, avocat, plus tard lieutenant-gouverneur de la province.

C'est des mains de M. Belleau que la propriété passa à Jacques Crémazie, par acte du notaire Joseph Petitclerc, le 29 octobre 1866. M. Crémazie, nommé recorder de Québec en 1860, voulait se rapprocher de la Cour du Recorder qui avait alors ses assises sur la rue Saint-Louis, à quelques pas de la maison qu'il venait d'acheter. Jacques Crémazie,

célibataire, et sa mère, madame Jacques Crémazie, habitèrent cette maison jusqu'à leur mort. Jacques Crémazie décéda le 11 juillet 1872 et sa mère, sept ans plus tard, le 28 décembre 1879.

Après la mort de madame Crémazie, héritière de son fils Jacques, la propriété passa à sa belle-fille, madame veuve Joseph-Cyrille Crémazie, qui la vendit, le 28 novembre 1893, par acte de L.-P. Sirois, à M. Jean-Docile Brousseau, ancien maire de Québec. Elle est aujourd'hui la propriété du lieutenant-colonel Docile Brousseau, fils de M. Jean-Docile Brousseau.

Voilà en peu de mots l'histoire de la "Maison Crémazie". Elle doit rester dans le souvenir des Québecois, puisque c'est dans cette vieille demeure que moururent la mère d'Octave Crémazie et son frère bien-aimé, le recorder Jacques Crémazie, citoyen respecté de tous.

Crémazie et l'Institut Canadien

L'Institut Canadien de Québec fut fondé le 2 décembre 1847 par Marc-Aurèle Plamondon, avocat, plus tard juge de la Cour Supérieure. M. Plamondon avait eu le concours des principaux citoyens de langue française de la vieille capitale.

M. Plamondon rappelait trente-cinq ans plus tard, pourquoi cette société avait été fondée. "Le but des fondateurs de l'Institut Canadien de Québec, disait-il, a été de réveiller et de propager le goût des lettres et des sciences parmi leurs compatriotes, de faire aimer la patrie en faisant mieux connaître son histoire et ses ressources, de travailler en un mot à rendre notre race ce qu'elle doit être ici, la première chez elle."

L'Institut Canadien a eu ses vicissitudes. Il a été plusieurs fois à la veille de disparaître, mais ses directeurs,

tout le long de son histoire, n'ont pas désespéré de son sort, et ont réussi, grâce à leurs efforts et à leurs sacrifices, à lui redonner la vie.

Octave Crémazie, ami de l'étude et de sa race, fut un des membres fondateurs de l'Institut Canadien. Il assistait à la première réunion de l'Institut, celle de la fondation, tenue à l'hôtel Blanchard, à la basse-ville, le 2 décembre 1847.

L'Institut Canadien fut la seule société à laquelle Crémazie s'intéressa à Québec. Membre du bureau de direction, il ne manquait aucune de ses réunions.

Octave Crémazie fut secrétaire de l'Institut Canadien de 1849 à 1850 et président de la même société de 1857 à 1858.

M. l'abbé H.-R. Casgrain fut donc bien inspiré en plaçant la publication des *Oeuvres complètes* de Crémazie sous le patronage de l'Institut Canadien de Québec. Et l'Institut fut fier de participer ainsi à l'hommage posthume qu'on rendait à son ancien secrétaire et président.

Les Canadiens au cimetière d'Ingouville

Quel fut le premier Canadien-français à aller prier sur la tombe d'Octave Crémazie au cimetière d'Ingouville?

On a accordé cette pieuse démarche à M. Faucher de Saint-Maurice, l'écrivain bien connu. Erreur.

Citons le journal de route de M. Faucher de Saint-Maurice:

"Le 24 juillet 1881, j'étais au Havre, en compagnie des juges Gill et Mathieu. Notre première pensée fut pour notre poète national, qui, on le sait, est venu mourir en cette ville.

"Le cimetière du Havre est situé à Ingouville. Nous y passâmes la matinée à chercher vainement le tombeau de Crémazie, car nous devions une visite, une prière, une couronne à notre compatriote.

"En compagnie du gardien des tombes, nous avons feuilleté les registres mortuaires de 75, 76, 77, 78, 79 et 80.

"Au nom de Crémazie, au nom de Jules Fontaine, qui était le pseudonyme qu'il avait choisi en France, il n'y avait pas d'entrée.

"Si Crémazie est enterré à Ingouville, il a probablement été mis dans la fosse commune" (1).

Ces lignes indiquent suffisamment que MM. Faucher de Saint-Maurice, Gill et Mathieu ne trouvèrent pas le coin du cimetière où avait été enterré Crémazie.

Ce n'est que huit ans plus tard dans un second voyage au Havre que M. Faucher de Saint-Maurice put s'agenouiller sur la tombe de Crémazie. C'est dans cette visite au cimetière d'Ingouville que l'écrivain canadien fit réparer la grille qui entourait la tombe de Crémazie. Cette modeste palissade avait été placée là par la bonne madame Malandain, l'hôtesse du poète Crémazie, peu de jours après son enterrement.

Pour nous, un des premiers Canadiens qui eurent la consolation de prier sur la tombe de Crémazie fut ce mystérieux M. Pierre Mazurette qui, le 22 novembre 1900, tout heureux de la découverte qu'il venait de faire dans le cimetière d'Ingouville, donnait une entrevue à un rédacteur du *Courrier du Havre*.

M. Mazurette disait la vérité rien que la vérité, au cours de cette longue entrevue. Quelques journaux canadiens, avec notre esprit de dénigrement habituel, le traitèrent d'imposteur.

M. Mazurette, peu accoutumé à nos méthodes journalistiques, de retour au Canada, se tint coi et le résultat fut que M. J.-A. Chicoyne et l'abbé plus tard Mgr Chartier, rencontrèrent peu d'adhérents lorsquils proposèrent de ramener les cendres de Crémazie dans sa patrie.

Le mouvement fut repris un peu plus tard. Mais dans

(1) Faucher de Saint-Maurice, *Loin du pays*, vol. I, p. 42.

l'intervalle les ossements de Crémazie avaient été transportés ailleurs ou mêlés à ceux qu'on avait enterrés dans le terrain où il avait été déposé en 1879.

Le monument Crémazie au cimetière d'Ingouville

En 1908, la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec faisait l'acquisition du lot ou terrain où Octave Crémazie avait été inhumé dans le cimetière d'Ingouville de la ville du Havre. Ce n'était pas trop tôt. On attendait ce geste de notre société nationale depuis un quart de siècle. Mieux vaut tard que jamais. Cette acquisition était faite à perpétuité.

Mais ce terrain ne contenait aucun monument indiquant que notre poète national y avait reposé depuis 1879. Un peu plus tard, un comité se forma à Montréal pour prélever des fonds afin d'élever un monument convenable dans ce terrain. M. Gonzalve Desaulniers, avocat, plus tard juge de la Cour Supérieure, fut élu président de ce comité. Grâce au dévouement et au bon travail du président et des membres de ce comité, une somme suffisante fut recueillie.

On décida de placer une réplique du buste de Crémazie de Philippe Hébert sur le terrain acquis par la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec. M. Henri Hébert, sculpteur, fils de M. Philippe Hébert, voulut se joindre à ce mouvement patriotique, et c'est lui qui dessina le piédestal du buste.

Le buste fut coulé en France sur la maquette de M. Philippe Hébert. Le piédestal, dû au talent de M. Henri Hébert, fut également exécuté au Havre même.

Diverses circonstances retardèrent l'inauguration du monument Crémazie jusqu'en 1912.

C'est le 3 novembre 1912 que fut dévoilé le buste de Crémazie dans le cimetière d'Ingouville.

Plusieurs Canadiens-français s'étaient rendus au Havre

pour la circonstance. Citons parmi ces amis du poète national, l'honorable Philippe Roy, commissaire-général du Canada à Paris; Gonzalve Desaulniers, avocat, président de l'Alliance Française de Montréal; Philippe Hébert, sculpteur; J.-E.-M. Robert, directeur gérant de la banque Nationale à Paris; Emile Bélanger, représentant à Paris du ministère de l'Intérieur du Canada; Arthur Lemoyne de Martigny, secrétaire du Commissariat du Canada à Paris; le docteur Le Noblet Duplessis, journaliste, etc., etc.

Plusieurs notabilités françaises avaient voulu se joindre aux Canadiens-français pour honorer la mémoire du poète canadien qui avait tant aimé la France. Citons quelques-uns de ces personnages: le maire du Havre; le préfet et le sous-préfet de la Seine-Inférieure; M. Dupont, président de la Société des Etudes du Havre; M. Siegfried, ancien ministre, député du Havre; M. M. Kiecskoski, ancien consul-général de France au Canada; M. Foursin-Escande, ancien conseiller municipal de Paris; M. Gaston Deschamps, journaliste et auteur; Paul Dornez; M. Emile Salone, auteur, etc., etc.

Détail touchant qui illustre bien la délicatesse française: la vieille madame Malandain, celle-là même qui reçut le dernier soupir de Crémazie, avait voulu assister à cette cérémonie du souvenir et c'est elle qui dévoila le buste du poète.

On a dit, et nous l'avons peut-être répété, que Crémazie reposait en terre étrangère. La France est-elle une terre étrangère pour le Canadien-français? En tout cas, depuis la première et la seconde Grandes Guerres, des centaines des nôtres reposent dans des cimetières français. Le mot de Crémazie.

Isolé dans sa vie, isolé dans sa mort

n'est plus tout à fait vrai; trop des nôtres lui tiennent compagnie sur la terre française!

L'Oeuvre de Crémazie

Les œuvres complètes de Crémazie

En 1869, l'abbé H.-R. Casgrain avait publié un recueil de ses poésies intimes, *Les Miettes*, en une élégante plaquette. Il en fit tenir un exemplaire à Crémazie avec une lettre où il lui faisait part de son intention de réunir les poésies du barde exilé en un beau et riche volume qui ferait la joie et l'orgueil de ses compatriotes.

Crémazie lui répondit, en mai 1870:

"Vous voulez bien me dire que vous publierez mon petit bagage poétique avec le même luxe. Je vous remercie de tout mon cœur de cette offre trop au-dessus de la valeur de mes œuvres, mais je ne saurais l'accepter.

"Comme marchand, j'ai fait perdre hélas! de l'argent à bien du monde; comme poète, je ne veux en faire perdre à personne.

"Je connais assez le public canadien pour savoir qu'une édition, avec ou sans luxe, serait une opération dangereuse pour l'éditeur. Pourquoi voulez-vous que je vous expose à perdre de l'argent, vous ou l'imprimeur qui serait assez fou pour risquer une pareille spéculation? Je n'ai point la sottise de me croire un grand génie et je ne vois pas trop ce que le Canada gagnerait à la publication de quelques milliers de vers médiocres. Quant à moi, il y a longtemps que je suis guéri de cette maladie qu'on appelle la vanité littéraire..." (1).

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 71.

La décision formelle de Crémazie engagea l'abbé Casgrain à différer son projet.

C'est en 1882, trois ans après la mort de Crémazie, que l'abbé Casgrain publia chez les éditeurs Beauchemin & Valois, de Montréal, les *Oeuvres complètes de Octave Crémazie,* sous le patronage de l'Institut Canadien de Québec.

L'avertissement en tête du volume disait:

"En publiant les *Oeuvres complètes* de Octave Crémazie, les éditeurs n'ont épargné aucun soin pour rendre cette édition définitive. Les poésies ont été retouchées en quelques endroits, d'après les notes que le poète a laissées à son ami, M. l'abbé Casgrain et l'on a extrait de sa correspondance tout ce qui peut offrir un intérêt réel. Cette correspondance se trouve à la suite des poésies, à l'exception des lettres qui renferment ses observations sur la littérature canadienne et qui ont déjà été publiées par M. l'abbé Casgrain. Celles-ci avaient leur place naturelle en tête du volume, car elles contiennent ce qu'on pourrait appeler le testament littéraire de Crémazie. Les notes qui les accompagnent et qui expliquent le motif de leur publication, ont été complétées de tous les renseignements biographiques qu'on a pu recueillir.

"En un mot, les éditeurs ont voulu faire de ce livre le monument le plus durable qui pût être élevé à la mémoire du plus patriotique comme du plus malheureux de nos poètes" (1).

Les éditeurs Beauchemin & Valois avaient raison. Les monuments de pierre ou d'airain ont leur raison d'être; mais ils n'émeuvent que ceux qui les voient. Les œuvres d'un homme de lettres, d'un poète aimé, pénétrent dans tous les foyers. On les conserve précieusement et on les relit souvent. Ce sont les monuments non seulement les plus durables mais les plus pratiques, parce qu'ils sont des leçons pour les générations successives.

---

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes,* p. 5.

Les *Oeuvres complètes* de Octave Crémazie donnent exactement vingt et une pièces poétiques:

1° *La guerre d'Orient.*
2° *Sur les ruines de Sébastopol.*
3° *Le vieux soldat canadien.*
4° *Chant du vieux soldat canadien.*
5° *Les morts.*
6° *La paix.*
7° *Le drapeau de Carillon.*
8° *Le Canada.*
9° *L'alouette.*
10° *Le retour de l'Abeille.*
11° *Un soldat de l'Empire.*
12° *Deux centième anniversaire de l'arrivée de Mgr de Montmorency-Laval au Canada.*
13° *Fête nationale.*
14° *A la mémoire de M. de Fenouillet.*
15° *La fiancée du marin.*
16° *Guerre d'Italie.*
17° *Les Mille-Iles.*
18° *Castelfidardo.*
19° *Le chant des voyageurs.*
20° *A M. et Mme Hector Bossange.*
21° *Promenade des trois morts.*

L'ouvrage contient en outre le *Journal du siège de Paris,* un certain nombre de lettres de Crémazie à sa mère, à ses frères et à l'abbé H.-R. Casgrain.

Les pièces omises

M. l'abbé H.-R. Casgrain avait intitulé la compilation des pièces de Crémazie, publiée en 1882, *Oeuvres complètes de Crémazie.*

Trouve-t-on dans ce volume toutes les pièces déjà publiées par Crémazie dans les journaux et les revues?

Non.

C'est probablement Crémazie lui-même qui détermina le choix des pièces qui entrèrent dans ses *Oeuvres complètes.* Dans ses conversations ou ses lettres à l'abbé Casgrain, Crémazie juge sévèrement quelques-unes de ses productions et nous croyons que l'abbé Casgrain les a omises pour se rendre à son désir.

Les pièces non publiées dans les *Oeuvres complètes* sont:

1° *Le premier de l'an 1849,* publié dans l'*Ami de la Religion et de la Patrie,* du 3 janvier 1849.

2° *Le premier jour de l'an 1852,* publié dans le *Journal de Québec* du 8 juin 1852 et reproduit dans la *Littérature canadienne* vol. II, p. 1.

3° *Le jour de l'an 1853,* publié dans le *Journal de Québec* du 4 janvier 1853, et reproduit dans la *Littérature canadienne.* vol. II, p. 13.

4° *Colonisation, 1853,* publiée dans le *Journal de Québec,* du 4 janvier 1853, et reproduite dans la *Littérature canadienne,* vol. II, p. 15 (1)

5° *Guerre, 15 décembre 1853,* publiée dans le *Journal de Québec* du 5 janvier 1854, et reproduite dans la *Littérature canadienne,* vol. II, p. 22.

6° *Chant du troubadour au Concile de Clermont,* publié dans le *Journal de Québec* et reproduit dans la *Littérature canadienne,* vol. II, p. 33.

7° *Le printemps, 7 juin 1858,* publié dans le *Journal de Québec,* et reproduit dans la *Littérature canadienne,* vol. II, p. 54.

8° *Aux Canadiens-français,* publié dans le *Journal de Québec* du 4 janvier 1859 et reproduit dans la *Littérature canadienne,* vol. II, p. 61.

9° *Chant pour la fête de Mgr de Laval 1859,* publié dans l'*Abeille* du 1er juillet 1859 et reproduit dans la *Littérature canadienne,* vol. II, p. 84. Ce chant, adapté à la musique de Rossini, a été de circonstance, à la fête de Mgr de

(1) Donnée en partie sous le titre *Emigration* dans divers recueils, v. g. ceux de L.-H. Taché et de l'abbé Antonin Nantel.

Laval, pour plusieurs générations d'élèves du séminaire de Québec.—Crémazie appréciait peu ce chant "composé de vers insignifiants", écrivait-il à l'abbé Casgrain, le 2 avril 1864 (1).

10° *Qu'il fait bon d'être Canadien!*, publié sur une feuille volante par le club dramatique des typographes de Québec qui avait demandé ce chant au poète, et reproduit dans la *Littérature Canadienne*, vol. II, p. 105. Crémazie n'aimait pas cette pièce. Il reprocha presque à son ami l'abbé Casgrain de l'avoir fait reproduire dans la *Littérature canadienne*. Il lui écrivait, le 2 avril 1864: "Cette pauvreté intitulée *Qu'il fait bon d'être Canadien!* ne méritait pas les honneurs de l'impression."

11° *A une jeune fille*. Cette pièce est dédiée à Thérèse Monlun, petite-fille de son ami et bienfaiteur, M. Bossange. Cette bleuette fut publiée, après la mort de Crémazie dans *Paris-Canada* et reproduite dans les *Nouvelles Soirées Canadiennes* de 1885. Mgr Chartier dit de cette pièce: "On n'aurait jamais cru le "chantre de l'horrible" capable de grâce à ce point, si déjà la finale des *Milles-Iles* n'offrait quelque chose de cette touche délicate" (2).

12° *Le Potowatomis* (mars 1860), épigraphe aux *Pionniers canadiens* de Casgrain (*Oeuvres* de ce dernier, I, 47).

13° *Cantique à sainte Madeleine*. Le Bon-Pasteur de Québec était une œuvre chère au cœur de Jacques Crémazie; tout ce qui intéressait son frère aîné ne pouvait être indifférent à Octave Crémazie. C'est à la demande de la fondatrice du Bon-Pasteur, la Sœur Marie du Sacré-Cœur, dans le monde madame veuve François-Xavier Roy, que Crémazie composa un cantique en l'honneur de sainte Madeleine. Ce cantique fut publié dans l'*Abeille* du 13 février 1879. Il avait été communiqué aux rédacteurs du petit journal par Mgr C.-F. Cazeau, grand protecteur du Bon-Pasteur et ami de Crémazie. On chante encore ce

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 17.
(2) Mgr Emile Chartier, *La vie de l'esprit*, p. 315.

cantique au Bon-Pasteur de Québec. Citons-en le refrain:

Là-haut, dans la sphère sereine,
Séjour des élus triomphants
Sainte Patronne, ô Madeleine,
Priez, priez pour vos enfants!

La première poésie de Crémazie

La première poésie de Crémazie qui eut les honneurs de l'impression fut publiée dans *l'Ami de la Religion et de la Patrie* du 3 janvier 1849. Son frère Jacques, le futur recorder de Québec, était le rédacteur de cette revue.

La mode était alors aux poésies du jour de l'an. Ces pièces étaient publiées dans le numéro du journal qui précédait le 1er janvier. Elles étaient également reproduites sur des feuilles volantes; les petits porteurs les distribuaient aux abonnés du journal, le 31 décembre, ce qui leur procurait l'occasion de recevoir un pourboire ou des étrennes des abonnés généreux.

Crémazie avait alors vingt-deux ans.

La poésie donnée par l'*Ami de la Religion et de la Patrie* était signée O. C. Reproduisons-la ici non pas comme un chef-d'œuvre, mais comme une preuve que le *fabricando fit faber* fut mis en pratique. Il y a une différence énorme entre la première poésie de Crémazie et ce qu'il produisit plus tard.

Cette poésie de Crémazie était intitulée *Le premier de l'an 1849* et elle était dédiée aux abonnés de l'*Ami de la Religion et de la Patrie*. Elle se lisait comme suit:

Quand un nouvel an sonne, on aime à regarder
En arrière de soi; on aime à contempler
Les jours qui ne sont plus; à se ressouvenir
Du passé qui nous aide à prévoir l'avenir.

Dans l'histoire du monde il y a des années
Où d'un même désir les nations animées,
Poussées par une force immense, irrésistible,
Que jette dans leurs cœurs une main invisible,

S'élancent vers le but vers lequel une voix,
Qui émane de Dieu, les appelle à la fois.
Ignorant l'avenir, elles vont en avant,
Sans voir où les conduit le bras du Tout-Puissant.
Ainsi quand, s'élançant des forêts Scandinaves,
Les ayeux d'Attila, les Huns et les Bataves
Abandonnaient le Nord pour chercher au Midi
Une terre nouvelle, un ciel plus attiédi;
Et quand les Turcomans, ces farouches guerriers,
Abandonnent aussi leurs sauvages foyers,
Venaient dresser leur camp sous les murs d'Andrinople,
Le but c'était, alors, Rome et Constantinople,
Ils venaient de par Dieu, avec leur forte épée,
Graver, sans le savoir, une immense épopée,
Planter un nouveau monde, avenir inconnu,
Sur ce monde Romain qu'ils n'avaient jamais vu.

Dans l'année qui finit, les peuples se levant
Au cri de liberté, sur le vieux continent
Arborent l'étendard de la fraternité
Et proclament partout la sainte égalité.
Est-ce un monde nouveau qu'ils viennent ouvrir
A nos yeux étonnés? Un heureux Avenir
Doit-il sortir pour eux de ces convulsions,
Compagnes obligées des révolutions?
(De ce drame terrible inquiets spectateurs,
Plaise au ciel que jamais nous n'en soyons acteurs!)
Nous savons seulement que le mot liberté,
Qui remue aujourd'hui toute l'humanité,
Promène son drapeau des bords de la Baltique
Aux rives enchantées de la Mer Italique.

L'Irlande en proie aux maux accumulés sur elle
Par la fière Albion son ennemie mortelle,
Tourmentée, tour à tour, par la faim et la haine,
Lève ses bras flétris pour secouer sa chaîne,
Et retombe impuissante après un vain effort
Dans ces convulsions qui précèdent la mort.
Sa puissante ennemie, la marchande Angleterre,
Présente de nos jours aux regards de la terre,
Le spectacle étonnant d'être dans le vieux monde,
Exempte de ce mal qui ravage et inonde
Toutes les nations: ce délire insensé
Qui fait que chaque peuple en niant son passé,
Se prépare à lui-même une tombe sanglante,
Entourée de périls, on dit que dans l'attente
D'un grand événement préparé en silence,
Par ces libres idées dont la toute-puissance,
Brisant tout ce qui fut jusque là respecté,
Enfante la licence au lieu de liberté,

Elle veut prévenir par des concessions
L'Essai toujours fatal des révolutions.
En vain des partisans du turbulent Chartisme
Ont voulu, l'an dernier, au vieux conservatisme,
Enlever d'un seul coup le privilège antique
D'être le maître seul de la chose publique.
Abattus cette fois, ils espèrent encore
D'une ère désirée revoir bientôt l'aurore,
Pour briser ce colosse il faut plus d'une année
Tant il est fort et grand; gigantesque araignée
Qui va tendre sa toile aux cinq parties du monde.

En révolutions la France si féconde,
Se levant furieuse au cri de la Réforme,
En un pouvoir vengeur tout à coup se transforme;
Relève en février des pavés de juillet
Et remporte en trois jours un triomphe complet.
Puis calme en son triomphe, et vainqueur magnanime,
Elle laisse échapper dans un oubli sublime
Son vieux roi du neuf Août, cet imprudent vieillard,
Qui s'aperçut enfin, mais il était trop tard,
Qu'un roi qui veut brider le désir populaire,
Est renié par le peuple, armé dans sa colère
De son véto puissant, de ce seul droit divin
Dont Dieu en le créant dota le genre humain,
Après les jours heureux viennent les jours de deuil,
Et Paris tout entier pleurant sur un cercueil,
Maudit le jour fatal où sa triste fureur
Pour victime a choisi son bien-aimé pasteur.
On dit que répudiée, la jeune république
Contre elle a maintenant l'opinion publique;
Que la majorité d'une commune voix,
Nomme Napoléon pour l'élu de son choix.

Italie! Italie! comment donc se fait-il
Que PIE NEUF aujourd'hui se prépare à l'exil?
On oublie donc bientôt sous ton ciel si vanté?
Rome, tu nous l'as dit, il avait mérité
D'être de ton hommage un éternel objet.
Il avait tout donné à son heureux sujet;
Partageant avec lui le suprême pouvoir,
Il avait contenté son légitime espoir,
Tu es toujours le même, ô vieux peuple Romain!
Toujours du Capitol le roc Tarpéien
Est le proche voisin. Encombrant le Corso,
Naguères tu criais: Viva Pio Nono!
A toi gloire et honneur, sauveur de l'Italie!
A toi tout notre amour, père de la patrie!
Et voilà qu'aujourd'hui, furieux, menaçant,
Tu lances ton boulet contre le Vatican!

Honte à vous, vieux Romains! car il faut maintenant
Que le peuple Français, que l'Anglais Protestant
Viennent offrir au pontife un asile certain
Que peut-être chez vous il chercherait en vain.
Mais, pendant que l'Europe en proie à l'anarchie,
Croit marcher à grands pas vers la démocratie,
Le peuple américain, dans son essor puissant,
Vers son grand avenir marche à pas de géant;
Posant un pied hardi sur le Chimborazo,
Plante son étendard aux murs de Mexico;
Choisit son Président, et d'un vote flatteur
De Buenavista couronne de vainqueur.

Salut, O Canada! salut, ô ma patrie!
Plus heureux que le monde à qui tu dois la vie,
Tu possèdes déjà l'heureuse liberté
Que veut en vain saisir son bras ensanglanté,
Puisses-tu conserver dans les temps à venir
De tes institutions le noble souvenir;
Puisse l'éducation, dissipant le nuage
De ces vieux préjugés qui n'ont rien de notre âge,
Faire toujours de toi un peuple heureux et sage
En conservant tes lois, tes mœurs et ton langage!
Nous avons eu aussi dans notre politique
Une révolution grande mais pacifique.
Depuis plus de quatre ans régnaient sur le pays
Des ministres tories éternels ennemis
Des Canadiens-Français. Stupides et méchants,
Pour opérer le bien ils étaient impuissants:
Chisellers effrontés de la caisse publique,
Achetaient à prix d'or la horde famélique
Des avides ventrus, et par la violence,
Des voteurs libéraux s'assuraient le silence,
Ne pouvant résister au parti libéral,
Ils prennent un moyen qui leur devient fatal;
En appellent au peuple, et la majorité,
Rejetant de mépris ce pouvoir éhonté,

Par un vote unanime envoie au parlement,
Le parti libéral plus fort et plus puissant.
Aussitôt il se forme un nouveau ministère
Depuis longtemps nommé par la voix populaire:
LAFONTAINE, le chef du parti canadien,
Et de nos intérêts le plus ferme soutien;
RENE-EDOUARD CARON, qui avait mieux aimé
Etre de son haut poste injustement privé
Que de prêter la main à ces basses menées
Contre les libéraux constamment dirigées,
Toujours il recevra de la postérité
Un tribut de respect justement mérité;

TACHE, qui s'illustra aux champs de Chateauguay;
VIGER, le patriote, et le prudent LESLIE,
Tels sont les nouveaux noms que le peuple vainqueur
Salue, fier et content, d'un cri triomphateur.
Ministère nouveau, tu es fort et puissant.
Nous attendons de toi quelque chose de grand,
Quelque chose qui rende à notre beau pays,
En richesse, en bonheur, ce que nos ennemis
Lui avaient enlevé. A cette noble tâche,
Tu devras travailler sans trêve, ni relâche.
Marche donc, intrépide, à ce but glorieux;
Marche sans écouter les cris officieux
Des hommes qui pourraient briser ton avenir.
Marche sans que jamais ne puisse t'affaiblir
D'ambitions déçues l'impuissante colère,
Tu parviendras au but, car tu es populaire

Salut, ô nouvel an! On dit que tu apportes
Bien d'amères douleurs, qu'en frappant à nos portes
Tu devras nous laisser pour carte de visite
Ce fléau du Seigneur, cette fièvre maudite,
Qui déjà par deux fois a jeté parmi nous
La terreur et la mort. Oh! nous le savons tous
Que ce mal est terrible, implacable et cruel;
Que l'on s'éteint bien vite à son souffle mortel;
Que frappé le matin on ne voit pas le soir,
Tant ses coups sont puissants et laissent peu d'espoir.
Mais la douleur pour nous n'est pas chose nouvelle.
De ses coups redoublés victime continuelle,
Québec a bien appris ce que c'est que souffrir,
Ce que c'est que pleurer, ce que c'est que gémir.
Et d'abord, l'incendie, s'y prenant à deux fois,
Brûle en quelques instants, dans l'espace d'un mois,
Les toits hospitaliers des deux tiers de la ville;
Puis pendant une année il repose tranquille,
Mais retrouvant bientôt sa puissance invincible,
Il revient à nous plus calme et plus terrible;
Et il faut lui livrer, Minotaure nouveau,
Nos frères bien-aimés dans un brûlant tombeau.
Puis ensuite ce fut la fièvre typhoïde
Apportée sur nos bords par ce peuple livide,
Pâle et mourant de faim, que la dure Albion
Jette à ses colonies: malheureuse nation
Qui tombe en maudissant le pouvoir inhumain
Qui la laisse mourir faute d'un peu de pain!
Puis cette année, enfin, la triste banqueroute,
Planant sur le commerce égaré dans sa route,
Montre dans le lointain à nos yeux effrayés,
Nos faubourgs travailleurs de misère accablés,
Tu vois, ô nouvel an, que nous savons souffrir.

Avec un tel passé, on craint peu l'avenir.
Nouvel an, parmi nous, tu es le bien venu.
Quelque soit le malheur en tes flancs contenu,
Messager de douleur ou bien de réjouissance,
Tu apportes le temps. Le temps, c'est l'espérance!

O. C. (1)

Ecrivez plutôt en prose

Le public instruit de Québec accueillit la production de Crémazie avec des moqueries sur son compte. Le gros libraire Crémazie, disait-on, se mêle de publier des vers quand il est si facile de rester en arrière de son comptoir.

Le *Fantasque* de Napoléon Aubin vivait encore à cette époque. Il se fit l'écho du public pour houspiller le libraire-poète. Dans son numéro du 20 janvier 1849, le *Fantasque*, sous le pseudonyme Victor, probablement Aubin lui-même, éreintait un certain A... C... (Augustin Côté), qui avait publié une poésie du jour de l'an dans le *Journal de Québec* du 3 janvier 1849. Puis Victor ajoutait:

"Ah! mille pardons, lecteurs! J'oubliais de vous parler d'une autre poésie du Jour de l'an, celle de l'*Ami de la Religion et de la Patrie*. Comme je me suis déjà arrêté trop longtemps sur le sujet, je vous dirai peu de choses de cette production, due à la verve d'O. C. qui me semble aussi bon poète que son confrère A.C., sur lequel il l'emporte par la longueur de son œuvre.

"Ce chef-d'œuvre, que j'appelle *poésie* par complaisance pour son auteur, contient 210 lignes, où l'on voit huit ou dix rimes féminines, et des vers de quinze pieds! Vous vous imaginez bien que je n'ai pas pris la peine de scander tous ces vers les uns près les autres, le travail eût été trop long et par trop fatigant. Un coup d'œil jeté sur la poésie d'O. C. pourra vous convaincre de la vérité de ce que je dis.

"Comme vous le voyez, lecteurs les C. sont furieux cette

(1) Octave Crémazie, *L'Ami de la Religion et de la Patrie*, 3 janvier 1849.

année pour la rime en dépit du bon sens, et 1849 sera remarquable par leurs enfantements poétiques! Il est à regretter, sans doute, que de semblables productions voient le jour et passent à l'étranger qui aura une bien faible opinion du mérite de nos poètes, s'il juge ceux-ci par A. C. et O. C.

"De grâce. MM. les rimailleurs, pour l'honneur national, abstenez-vous de faire des vers puisqu'Apollon ne veut pas vous inspirer! Pourquoi vous fatiguer le cerveau pour de semblables productions? Pourquoi vous arracher les cheveux pour de telles rimes? Pourquoi vous frapper la tête pour en tirer d'aussi mauvais vers?... Ce n'est pas la peine ma foi!.. Ecrivez plutôt en prose, et, quelque mauvaise que soit celle-ci, on la lira sans vous en faire de reproches; car tout le monde, quand il le faut, écrit en prose tant bien que mal.

"Adieu, mes amis A C. et O. C., et sans rancune! Suivez mon conseil, ne rimez pas l'année prochaine, vous, pour le *Journal de Québec,* et vous, pour l'*Ami de la Religion et de la Patrie,* et je vous assure que les abonnés de nos feuilles n'en seront pas du tout fâchés!" (1)

Crémazie ne se formalisa pas de son échec. Il suivit le conseil de Boileau et "Sur le métier remit cent fois son ouvrage"!

La guerre d'Orient

La guerre d'Orient porte au bas "décembre 1854". Elle fut publiée dans le *Journal de Québec* du 31 décembre 1854 comme "chant du petit gazettier" (2).

(1) *Le Fantasque,* 20 janvier 1849.
(2) Crémazie, *Oeuvres complètes,* p. 97.

Le Vieux soldat canadien

Le *Vieux soldat canadien* fut composé à l'occasion de l'arrivée à Québec de la corvette française la *Capricieuse*, en 1855. Ce poème fut publié dans le *Journal de Québec* du 21 août 1855. Ce vieux soldat,

> Mutilé, languissant, il coulait en silence
> Ses vieux jours désolés, réservant pour la France
> Ce qui restait encor de son généreux sang.
> . . . . . .

Le vieux soldat, qui vivait à Québec,

> Quand le vent, favorable aux voiles étrangères,
> Amenait dans le port des flottes passagères,
> Appuyé sur son fils, il allait aux remparts;
> Et là, sur ce grand fleuve où son heureuse enfance
> Vit le drapeau français promener sa puissance,
> Regrettant ses beaux jours, il jetait ses regards!
>
> Ses regards affaiblis interrogeaient la rive,
> Cherchant si les Français que, dans sa foi naïve,
> Depuis de si longs jours, il espérait revoir,
> Venaient sous nos remparts, déployer leur bannière:
> Puis, retrouvant le feu de son ardeur première,
> Fier de ses souvenirs, il chantait son espoir.

Crémazie estimait que son *Vieux soldat canadien* était une de ses meilleures pièces. Dans son premier voyage en France, il fit imprimer cette pièce en une belle plaquette qu'il offrait avec un réel plaisir aux Français à qui il était présenté.

Le *Vieux soldat canadien* du poème de Crémazie a-t-il réellement existé? M. Ernest Gagnon prétend que oui. "Il était", dit-il, "l'aïeul ou le bisaïeul de madame Sirois (fille de M. Jean-François Bélanger notaire, qui fut député de la basse-ville de Québec de 1820 à 1827), femme de M. A.-B. Sirois, notaire. Le vieux patriote devenu presque aveugle (l'aïeul de madame Sirois) se faisait conduire tous les jours par son fils sur cette partie des remparts de Québec appelée la Grande Batterie, afin d'être témoin du retour des Français; car, pour lui le traité de 1763 ne comptait

pas et le drapeau fleurdelisé devait bientôt reprendre sa place au sommet du Cap Diamant." Le vieux soldat mourut en disant:

Ils reviendront, mais je n'y serai pas!" (1)

Si le *Vieux soldat canadien* était le père du notaire Jean-François Bélanger, qui fut député de la basse-ville de Québec de 1820 à 1827, il se nommait François Bélanger et était marié à Charlotte Delâge (2).

Sur les ruines de Sébastopol

Cette pièce est datée du 31 décembre 1855 et fut publiée dans le *Journal de Québec* du 3 janvier 1856.

Louis Fréchette explique l'origine des deux chants de Crémazie, *La guerre d'Orient* et *Sur les ruines de Sébastopol*, dans les lignes suivantes:

"Ce fut la guerre de Crimée qui lui inspira les premiers chants où son génie se révéla. De temps à autre, les nobles bulletins qui nous arrivaient d'outre-mer réveillaient son enthousiasme. Tous ces bruits lointains de combats et de gloire le remuaient profondément. Dès l'aube on le voyait souvent, seul, pensif, appuyé sur la balustrade de la terrace Durham, la tête enfoncée dans un *sombrero* à larges bords, le regard vaguement tourné vers le golfe, l'âme plongée dans des rêveries sans fin. Alors—il me l'a dit lui-même—il assistait, par imagination, à toutes les phases de cette brillante épopée qui se déroulait sous les murs de Sébastopol. Il regardait passer, au milieu d'une auréole lumineuse, les éblouissantes cavalcades des états-majors, les drapeaux déchirés et poudreux, les bataillons hérissés de baïonnettes se remuant dans la fumée et la mitraille. Il

(1) *Revue Canadienne*, 1905, p. 231.

(2) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 110. Le chant du *Vieux soldat canadien* s'inspire d'une chanson d'Emile Debraux, que Napoléon III attribuait à Béranger (*Le chansonnier Debraux*, Paris, 1910).

entendait la fusillade, le canon, les fanfares du clairon, les mille hurlements de la mêlée, auxquels se mêlaient, par intervalles, les cris de *Vive l'Empereur!* Trompé par le prestige du nom, il croyait voir défiler devant ses yeux les vieilles phalanges de Marengo, d'Arcole et d'Austerlitz, au-dessus desquelles lui apparaissait, dans un tourbillon de gloire, la grande figure pensive de Napoléon! Alors le poète grandissait, grandissait! D'immenses horizons s'ouvraient devant son génie. Il rentrait chez lui, et sous sa plume jaillissaient ces strophes puissantes, ces éclatantes métaphores, ces vers magiques qui frappèrent si vivement les jeunes imaginations de l'époque. Crémazie aimait la France avec idolâtrie, et ce fut le patriotisme qui le sacra poète. De ce moment, ses brillantes effusions se succédèrent rapidement, et ceux qui avaient si vertement critiqué ses premiers essais, furent les premiers à s'incliner devant les magnifiques joyaux dont il enrichissait notre écrin littéraire. Crémazie chantait notre passé, réveillait nos glorieux souvenirs, couvrait de fleurs la tombe de nos pères dont il célébrait les immortels faits d'armes. Il nous conduisait pour ainsi dire par la main à travers ce qu'il appelait, dans son langage superbe.

Tout ce monde de gloire où vivaient nos aïeux!" (1)

Les Morts

L'élégie *Les Morts* fut publiée dans le *Journal de Québec* du 31 octobre 1856: Confessons-le à la honte de notre public instruit, elle passa presque inaperçue.

"Pas une autre feuille que le *Journal de Québec* n'en souffla mot", dit l'auteur lui-même (2), "et pourtant c'est bien ce que j'ai fait de moins mal". L'année suivante (octobre 1857), l'honorable P.-J.-O. Chauveau reproduisait *Les Morts* dans le *Journal de l'Instruction Publique* et

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 102.
(2) Idem, p. 44.

deux ou trois journaux en parlèrent dans "ce style de réclame qui sert à faire l'éloge d'un pantalon nouveau tout aussi bien que d'un poème inédit".

"Cette pièce des *Morts* est peut-être le chef-d'œuvre de la poésie canadienne", dit sir Thomas Chapais. "On en a beaucoup parlé, on l'a beaucoup citée, on l'a plus d'une fois analysée". "Nous l'avons relue bien souvent", dit encore M. Chapais, "toujours avec la même émotion et la même joie intime que fait éprouver la vision du Beau. Quelle grave harmonie, quel souffle ample et puissant! quelle mélancolie poignante et vraie! quelle hauteur d'inspiration et quelle perfection de détails! Cette seule pièce suffit pour ranger Crémazie dans la famille des poètes d'élite. C'est de la poésie vraie, de la poésie sentie, qui s'échappe du cœur pour aller au cœur." (1)

La paix

La *Paix* fut publiée dans le *Journal de Québec* du 5 janvier 1857.

C'est dans ce poème que Crémazie a intercalé son "chant des Musulmans", qui débute ainsi:

Allah! Dieu seul est grand et gloire à son prophète!
Il exauce toujours, au fort de la tempête,
La prière du vrai croyant.
Des fils de Mahomet il protège la race,
Et, du haut de son trône, il abaisse l'audace
Des fiers giaours de l'Orient. (2)

Le drapeau de Carillon

Le *Drapeau de Carillon*, l'œuvre la plus populaire de Crémazie, vit le jour dans le *Journal de Québec* du 3 janvier 1858 (3).

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 117.
(3) Ibidem, p. 128.
(3) Idem, p. 128.

La valeur littéraire du *Drapeau de Carillon* a été contestée par quelques critiques modernes, notamment par M. Maurice Hébert. Crémazie lui-même avait une médiocre affection pour son poème le plus aimé du public. Dans une lettre à l'abbé H.-R. Casgrain, du 29 janvier 1867, il écrivait :

"Pour M. Thibault, comme pour beaucoup de mes compatriotes, le *Drapeau de Carillon* est un *magnifique poème historique*. Je crois vous l'avoir déjà dit, à mon avis, c'est une pauvre affaire comme valeur littéraire que ce *Drapeau* qui a *volé sur toutes les lèvres*, d'après mon bienveillant critique. Ce qui a fait la fortune de ce petit poème, c'est l'idée seule, car pour la forme il ne vaut pas cher. Il faut bien le dire, dans notre pays on n'a pas le goût très délicat en fait de poésie. Faites rimer un certain nombre de fois *gloire* avec *victoire*, *cieux* avec *glorieux*, *France* avec *espérance*; entremêlez ces rimes de quelques mots sonores comme notre *religion*, notre *patrie*, notre *langue*, nos *lois*, le *sang de nos pères*, faites chauffer le tout à la flamme du patriotisme, et servez chaud. Tout le monde dira que c'est magnifique. Quant à moi, je crois que, si je n'avais pas autre chose pour me recommander comme poète que ce malheureux *Drapeau de Carillon*, il y a longtemps que ma petite réputation serait morte et enterrée aux yeux des littérateurs sérieux. A la vogue du *magnifique poème historique*, comparez l'accueil si froid qui fut fait à la pièce intitulée *Les Morts*" (1).

L'opinion de Claretie

Mettons en regard de l'opinion de Crémazie sur son poème celle de Jules Claretie, membre de l'Académie française. M. Claretie, on le sait, est une des gloires littéraires de la vieille France :

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 43.

"Il y a déjà plus d'un siècle et demi que le Canada a été cédé, et les Canadiens appellent toujours la France *leur mère!* Ils ont un poète, Crémazie, qui a écrit un poème admirable, le *Drapeau de Carillon — Carillon*, victoire héroïque, gagnée par nos aïeux au bout du monde, et dont le nom nous est même inconnu! Dans ces vers, le poète Crémazie raconte que le drapeau français qui flottait à Carillon est conservé pieusement par un vieux soldat de Montcalm, au fond d'une chaumière, où en secret, la nuit, les vieux Canadiens conquis vont le soir le toucher, en parlant de Montcalm, le *marquis*, le vaincu, et de Lévis, le Victorieux! Un jour, le vieux soldat de Carillon se sent enflammé d'une idée sublime, et qui lui paraît toute simple (1). Il roulera sur sa poitrine ce drapeau sauvé des mains anglaises et, quittant le Saint-Laurent, il ira à Versailles le porter au roi, lui disant: —Sire, voilà revenu en France notre drapeau criblé de balles et fleurdelysé d'or! Et le soldat s'en va. Il débarque à Saint-Malo. Il fait à pied la route de Versailles. Il arrive dans la grande cité solennelle. Quel est ce bonhomme bronzé, cassé, poudreux? —Je veux voir le roi! On lui rit au nez. —Je veux voir le roi! J'ai à lui remettre le drapeau de Carillon! Le drapeau du Canada! Carillon! Le Canada! Ah! Sa Majesté a bien autre chose à faire! Louis XV soupe ce soir avec la Dubarry. Il se moque bien du drapeau de Montcalm; il s'est bien moqué de Dupleix, aux Indes!

Après de vains efforts, ne pouvant voir son roi,
Le pauvre Canadien perdit toute espérance.
Seuls, quelques vieux soldats des jours de Fontenoi
En pleurant avec lui consolaient sa souffrance.
Ayant bu jusqu'au bout la coupe de douleur,
Enfin il s'éloigna de la France adorée!
Trompé dans son espoir, brisé par le malheur,
Qui dira les tourments de son âme navrée?

---

(1) Mgr Chartier pense que l'idée de ce voyage est venue d'un passage de Garneau (*Vie de l'esprit*, p. 299).

"Il revient au pays. Il ment aux compagnons. Il ne leur dit pas qu'on les oublie, que le Bourbon peut dormir, maintenant que le Canada ne le préoccupe plus. Il leur dit: —Les soldats français reviendront, et Montcalm sera vengé! Et il meurt, une nuit, sur la neige blanche, avec son drapeau blanc pour linceul. On sait par cœur ces vers de Crémazie, à Québec et à Montréal. Ne dites pas que ce sont là de vieilles histoires. Le Canada de Louis XV, c'est l'Alsace-Lorraine du siècle dernier" (1).

Qui était Sabatier

Qui était ce Sabatier qui mit le *Drapeau de Carillon* de Crémazie en musique?

Charles Sabatier, de son vrai nom Charles Waugh, était né en Allemagne, mais avait été élevé en France où il s'était fait une certaine renommée comme compositeur et pianiste.

Adversaire passionné de Napoléon III, il passa au Canada en 1854. Il avait alors trente-quatre ans.

Sabatier se fit bientôt un grand nombre d'admirateurs et d'amis à Québec. Il donna plusieurs concerts dans la capitale.

Malheureusement, Sabatier était bohême et ivrogne. C'est l'année même qu'il fit la musique du *Drapeau de Carillon* qu'il quitta Québec (1858). Il se retira chez M. Giroux, riche marchand de Saint-Jean-Chrysostôme, comté de Lévis. Il demeura deux ans dans cette paroisse.

En 1860, on retrouve Sabatier à Saint-Gervais, comté de Bellechasse, où il toucha l'orgue paroissial pendant quelques mois.

De Saint-Gervais, Sabatier passa dans la paroisse de Chambly, où il fut l'hôte du curé Mignault. C'est là qu'il écrivit sa cantate du prince de Galles qui eut un bon succès. On dit même que, pendant son séjour à Chambly, il fit la

(1) *L'Album des Familles*, 1880, p. 468.

connaissance de la famille Lajeunesse; c'est peut-être lui qui découvrit le talent pour le chant d'Emma Lajeunesse, plus tard la célèbre cantatrice Albani.

Avec ses penchants, Charles Sabatier ne pouvait espérer atteindre la vieillesse. Au commencement de 1862, Sabatier entrait à l'Hôtel-Dieu de Montréal où il décéda le 25 août 1862, à l'âge de quarante-deux ans.

Le *Journal de l'Instruction Publique*, du 18 septembre 1862, disait à l'occasion de la mort de Charles Sabatier:

"Sabatier était à l'Hôtel-Dieu de Montréal plutôt en réclusion réparatrice qu'à titre d'invalide. Malheureusement une fatale occasion se présenta pour lui de manquer à ses bonnes résolutions. Il s'échappa de sa retraite. On le retrouva dans un état pénible à voir et il mourut d'apoplexie peu d'heures après son retour. Exemple terrible d'une belle carrière brisée par une passion brutale et tyrannique".

C'est à la demande d'Alfred Paré que Sabatier mit en musique le *Drapeau de Carillon.*

Sabatier, nous dit Nazaire Levasseur, avait la composition facile, prolifique. "Il se distinguait par un style élégant, souple, chaleureux et bien en couleur, mais qui s'inspirait plutôt du lyrisme que du classique sévère. C'était la nature de sa muse; verve d'une sentimentalité plutôt patriotique que tendre, d'une originalité plutôt gouailleuse que piquante" (1).

Où fut chanté le Drapeau de Carillon pour la première fois

Le *Drapeau de Carillon* fut chanté pour la première fois à Québec par Alfred Paré à un concert donné par Sabatier à la Salle de Musique, le 15 mai 1858.

(1) M. Nazaire Levasseur a publié, dans la *Musique* de 1920, la liste des compositions de musique instrumentale, piano et orchestre, de Charles Sabatier.

Pour ce concert, Sabatier avait eu le concours de madame Busch, pianiste, de Célestin Lavigueur, violoniste, de quelques autres amateurs de la ville et de la fanfare du 39e Régiment, alors en garnison à Québec. Le concert débuta par la *Grande marche militaire* de Sabatier exécutée par les musiciens du 39e Régiment. Madame Busch, qui était une véritable artiste, joua la composition de Blumenthal *La Caressante*. Célestin Lavigueur donna une fantaisie de sa composition. Sabatier exécuta quatre de ses œuvres: *Promenade sur le fleuve Saint-Laurent, mazurka-caprice, Fantaisie sur Othello, quadrille historique, Michel* et, enfin, le *Drapeau de Carillon,* chanté par Alfred Paré.

Les journaux du temps ne semblent pas avoir remarqué cette composition qui devait, quelques années plus tard, acquérir une telle popularité qu'elle devint presque un hymne national.

M. Nazaire Levasseur remarque que celui qui contribua le plus à rendre populaire le *Drapeau de Carillon* fut le major Charles-Edouard Gingras, du 9e Voltigeur de Québec. M. Gingras possédait une magnifique voix de baryton, richement timbrée et de remarquable étendue. Il chanta le *Drapeau de Carillon* des douzaines de fois dans des concerts et des manifestations patriotiques; chaque fois, ce chant était reçu par des applaudissements frénétiques. M. Gingras finit par s'identifier avec le *Drapeau de Carillon* et il en garda le surnom jusqu'à sa mort, arrivée à Québec le 15 octobre 1912, à l'âge de 76 ans.

Le Drapeau de Carillon, pièce dangereuse

Les Québecois d'aujourd'hui ne voudront peut-être pas le croire mais il fut un temps où le *Drapeau de Carillon* tombait sur les nerfs de certains citoyens de la vieille capitale qui, dans leur ignorance du français et leurs cerveaux étroits, s'imaginaient qu'on ne peut être sujet anglais loyal et parler français. Ce sont ces fanatiques qui

ont creusé le fossé assez large qui pendant tant d'années a séparé les Canadiens de langue française de leurs compatriotes anglais. N'allèrent-ils pas, ces ignares, jusqu'à proscrire la langue française du conseil de ville de Québec! Mais tout cela est du passé et les temps ont bien changé. Aujourd'hui, les Québecois d'origine anglaise se font un devoir et un honneur d'apprendre et de parler le français.

L'anecdote est de M. L.-M. Darveau et nous avons pris la peine d'en contrôler la véracité dans les journaux du temps.

Un peu avant le départ de Crémazie pour l'exil, un certain nombre d'amateurs avaient annoncé une représentation dramatique à la Salle de Musique de la rue Saint-Louis. Pour varier un peu le programme, on devait chanter le *Drapeau de Carillon* dans un entr'acte. Les fanfares des régiments de la garnison prenaient alors souvent part aux représentations données à la Salle de Musique. Les programmes de la séance dramatique distribués dans la ville annonçaient qu'une fanfare militaire devait accompagner le chant du *Drapeau de Carillon*.

Un certain capitaine Kirk, officier retraité de l'armée, publiait alors la *Quebec Military Gazette*. En apprenant que l'on devait chanter le *Drapeau de Carillon* avec accompagnement par une musique de Sa Majesté, le bonhomme devint rouge de colère. Une musique anglaise accompagner un hymne aussi révolutionnaire que le *Drapeau de Carillon*, c'était pour lui un crime de lèse-majesté. Le capitaine Kirk ameuta si bien quelques ultra-loyalistes de Québec que des représentations furent faites au colonel Munro, commandant du régiment intéressé, et que celui-ci, par prudence, décida que la fanfare ne prendrait pas part à la représentation si le *Drapeau de Carillon* restait au programme.

Ce n'est pas pour rien que l'agneau figure dans nos démonstrations nationales. L'agneau symbolise la douceur, le renoncement, presque la peur. Les organisateurs cana-

diens-français de la représentation dramatique se rendirent donc au désir du colonel Munro et le *Drapeau de Carillon* ne fut pas chanté.

Voilà ce qui se passa à Québec il n'y a pas encore cent ans.

Nous sommes dans ce pays pour y rester, fait dire Hémon à Maria Chapdelaine. Ceci nous console des tristesses du passé. A Québec comme ailleurs, les fanatiques sont disparus. Nous sommes restés.

Le Canada

Ce petit poème fut publié dans le *Journal de Québec* du 12 janvier 1858.

Il se termine ainsi, en des vers qui rappellent Ronsard ou de Belley:

> Heureux qui le connaît, plus heureux qui l'habite,
> Et, ne quittant jamais pour chercher d'autres cieux
> Les rives du grand fleuve où le bonheur l'invite,
> Sait vivre et sait mourir où dorment ses aïeux.

Crémazie avait-il le pressentiment, en écrivant ces vers quatre ans avant son départ, qu'il serait forcé de quitter son pays natal et qu'il irait mourir sur un sol étranger? (1)

L'Alouette

L'*Alouette* fut donnée aux lecteurs du *Journal de Québec* le 3 février 1858 (2).

"*L'Alouette*", dit M. Maurice Hébert, "est un petit poème gracieux, en mètres mêlés. Une strophe est de trois vers de trois syllabes et d'un vers de dix, le tout se répétant; et puis quatre strophes sont formées d'octo-syllabes,

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 138.
(2) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 139.

et deux strophes de deux alexandrins et d'un vers de six syllabes, un tel procédé se multipliant quatre fois en ces strophes finales."

"Voici la première strophe:

Alouette
Gentillette,
Ta voix jette
Chaque matin un chant si radieux,
Si sonore
Que l'aurore
Doute encore
S'il naît sur terre ou s'il descend des cieux.

"Il y a plus brillant, mais il y a pire", conclut M. Hébert (1).

Le retour de l'Abeille

L'Abeille était une publication des élèves du séminaire de Québec. Le premier numéro parut le 27 juillet 1848.

L'Abeille cessa de paraître en 1858.

En 1859, les directeurs du séminaire de Québec ressuscitaient l'*Abeille*. Le premier numéro de la deuxième série parut le 3 janvier 1859, avec le chant de Crémazie intitulé *Le retour de l'Abeille* (2). La première strophe disait:

Me reconnaissez-vous? Aux rivages lointains,
Pauvre abeille, j'osai chercher d'autres destins
Et je voulus aussi connaître et voir le monde.
Inconstante, trouvant, en touchant chaque fleur,
Rarement le plaisir bien souvent la douleur,
J'ai promené longtemps ma course vagabonde (3)

Le vieux soldat de l'Empire

Un des chants les plus touchants de Crémazie est celui qu'il a consacré à la mémoire de François Evanturel, le

(1) *Le Terroir*, janvier, 1928.
(2) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 142.
(3) Idem, p. 142.

Vieux soldat de l'Empire. Ce soldat de Napoléon était le père de l'honorable François Evanturel. L'envoi de ce chant était fait à Malvina Evanturel, fille du soldat, et parut dans le *Journal de Québec,* du 10 mars 1859 (1).

Le poète commençait ainsi son envoi:

> Madame, ce soldat à l'existence austère,
> Ce débris des grands jours, c'était votre vieux père.
> D'une époque héroïque il conserva le feu
> Et, divisant sa vie en deux parts magnifiques,
> Il sut toujours donner, homme des temps antiques,
> L'une à l'honneur et l'autre à Dieu.

François Evanturel était né à Beaucaire, en Provence, vers 1785. Il vit les noyades du Rhône et l'installation de la déesse Raison dans l'église de sa ville natale. Appelé par la conscription sous les drapeaux de l'Empire, il fit les campagnes d'Espagne et de Portugal. Fait prisonnier par des brigands espagnols, il fut livré aux Anglais. Ceux-ci le déportèrent à Demerara, dans la Guyane anglaise. C'est là que le soldat Evanturel, délié de son serment à l'Empire, s'enrégimenta dans le 60e Carabiniers anglais. Quelques années plus tard, ce régiment passa au Canada. Son engagement terminé, M. Evanturel s'établit à Québec où il s'occupa de jardinage. Il décéda à Québec le 18 mai 1852, à l'âge de 67 ans, et fut inhumé dans l'église de Sainte-Foy. "Admirateur enthousiaste de l'empereur Napoléon 1er", fait remarquer M. l'abbé H.-R. Casgrain, "M. Evanturel conserva toute sa vie le culte du héros, et ce fut un bonheur suprême pour lui d'apprendre de la bouche de son fils, quelques instants avant sa mort, l'avènement de Napoléon III au trône impérial. S'il eut vécu encore quelques années, il eût reçu la médaille de Sainte-Hélène, à laquelle il avait droit comme soldat de l'armée d'Espagne" (2). Le poète Crémazie, dans son *Vieux soldat*

(1) Marie-Emilie-Malvina Evanturel devint, le 12 juin 1860, l'épouse de Edouard Rémillard, avocat, plus tard conseiller législatif, puis régistrateur de Québec.

(2) Crémazie, *Oeuvres complètes,* p. 144.

de l'Empire, "le fait se réveiller dans le cimetière de Sainte-Foy quand le commandant de Belvèze vint en 1855, avec les marins de la *Capricieuse,* assister à la pose de la première pierre du monument élevé aux héros de la bataille de Sainte-Foy (1). M. Evanturel, en fait, fut inhumé dans l'Eglise et non dans le cimetière de Sainte-Foy. Mais cela ne change rien à la question. Les poètes ne sont pas des historiens; ils ont droit à certaines licences.

Deux centième anniversaire de l'arrivée de Mgr de Laval en Canada

Ce poème avait été demandé à Crémazie par les directeurs du séminaire de Québec fondé par Mgr de Laval. Il parut dans le *Journal de Québec* du 16 juin 1859.

Crémazie, comme la plupart des grands poètes, n'aimait pas les œuvres *commandées.* Il rumina son poème pendant plusieurs mois dans son cerveau et ne le remit aux directeurs du séminaire qu'à la dernière minute. Il n'en était pas satisfait.

Le poème se termine par un "envoi aux Messieurs du séminaire de Québec", dont la première strophe se lit comme suit:

> Ce grand homme, messieurs, cette gloire sereine,
> Fut le premier anneau de cette noble chaîne
> Que vous continuez aux bords du Saint-Laurent.
> Gardant, comme un trésor, loin de toutes atteintes
> De l'immortel Laval les traditions saintes,
> Vous êtes, parmi nous, un soleil bienfaisant (2).

Fête nationale

Publiée sur une feuille volante à l'occasion de la fête nationale de 1859.

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes,* p. 144.
(2) Idem, p. 155.

Quelques-unes des strophes de *Fête nationale* sont magnifiques :

Il est sur le sol d'Amérique
Un doux pays aimé des cieux,
Où la nature magnifique
Prodigue ses dons merveilleux.
Ce sol, fécondé par la France
Qui régna sur ces bords fleuris,
C'est notre amour, notre espérance,
Canadiens, c'est notre pays.

Pour conserver cet héritage
Que nous ont légué nos aïeux,
Malgré les vents, malgré l'orage,
Soyons toujours unis comme eux.
Marchons sur leurs brillantes traces,
De leurs vertus suivons la loi,
Ne souffrons pas que rien efface
Et notre langue et notre foi.

Nous nous étonnons que pas un seul de nos musiciens n'ait été tenté de mettre ce poème en musique. Il nous semble qu'il aurait été un chant entraînant pour nos fêtes nationales (1).

A la mémoire de M. de Fenouillet

L'élégie sur M. de Fenouillet parut dans le *Journal de* Québec du 28 juin 1859 (2).

Emile de Fenouillet vécut à Québec de la fin d'octobre 1854 à sa mort. Les notices biographiques publiées alors nous informent qu'il était né à Hyères, département du Var, en France, et qu'il avait fait son droit à Aix. Il vécut ensuite à Montpellier, puis à Paris, où il eut des rapports avec le journal *l'Epoque*. Plus tard, M. de Fenouillet voyagea en Allemagne et fut trois ans professeur à l'université de Bonn. C'est de là qu'il fournit à *l'Univers* de Louis Veuillot d'intéressantes lettres sur l'Allemagne.

A Québec, M. de Fenouillet fut rédacteur du *Journal de*

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 162.
(2) Idem, p. 165.

normale Laval, grâce à la protection de l'honorable M. *Québec* de 1854 à 1856, puis devint professeur à l'Ecole P.-J.-O. Chauveau. Il collabora en même temps au *Journal* de *l'Instruction Publique*. Il décéda à l'âge de 53 ans, le 25 juin 1859.

"Homme instruit, honorable et bon il emporta avec lui le respect et les regrets de tous ceux qui l'avaient connu", disent les journaux du temps.

Un drame se cachait-il dans la vie de M. de Fenouillet? Son acte de sépulture à la paroisse Saint-Roch de Québec, le 28 juin 1859, le désigne sous le nom de "Hyppolite-Joseph Mille, connu en Canada sous le nom de Emile de Fenouillet et signant ainsi". M. de Fenouillet mourut en terre étrangère, sous un nom d'emprunt (1). Octave Crémazie était l'ami intime de M. de Fenouillet. Se doutait-il, en le reconduisant au cimetière Saint-Charles de Québec le 25 juin 1859, que, vingt ans plus tard, lui aussi décèderait en terre étrangère et sous un nom qui ne serait pas le sien? Quoi qu'il en soit, Crémazie fit ses adieux à son ami par des strophes qui furent alors trouvées très belles. Citons-en ici les deux premières:

> Loin des lieux enchantés où coula votre enfance
> Et sans avoir revu votre douce Provence,
> Sur les bords canadiens pour toujours endormi,
> Vous avez achevé votre sombre voyage.

---

(1) Sur cette pièce et sous le titre Souvenir, on trouve une note dans *La Semaine*, vol. I, N. 27, juillet, 1864. Le nom d'emprunt de M. Mille lui vient de la propriété qu'il dut abandonner à la suite d'une crise financière et qui abondait en fenouil. Mgr Chartier tient ce détail de la fille de M. de Fenouillet ainsi que du petit-fils de ce dernier, le poète Léon-Ludovic Régnier. Tous deux habitaient à Hyères, 1 rue de Mireille, tout près du château de Paul Bourget, où notre compatriote eut le bonheur de passer deux jours avec eux en octobre 1906, à son retour de Grèce via Marseille. A la suite de cette rencontre, il s'est établi, entre le voyageur et le poète, toute une correspondance qu'a seule interrompue la déclaration de la guerre dans l'automne de 1939. M. Régnier est l'auteur, entre autres oeuvres poétiques, de *Au gré des vents*, 1903, et de *Pour vous, mesdames!*, 1923. Octave Crémazie et son frère, Jacques Crémazie, signèrent l'acte de sépulture de M. de Fenouillet.

Sans craindre désormais la foudre ni l'orage,
Dormez en paix, mon vieil ami.
Dormez sous cette terre, où l'amitié fidèle,
Cet odorant parfum que notre âme recèle,
Gravera votre nom dans notre souvenir,
Dormez sous cette terre où la mort froide et pâle
A brisé de sa main, dans une heure fatale,
Tous vos projets d'avenir.

La fiancée du marin

Cette légende en vers parut dans le *Journal de Québec* du 29 décembre 1859 (1). Elle s'apparente à *La fiancée du timbalier* de Hugo (*Odes et Ballades*).

Dans sa critique de la *Promenade des Trois Morts*, M. Norbert Thibault parle incidemment de *La fiancée du marin* et reproche à l'auteur de ne pas avoir donné assez de résignation à ses héroïnes. Cette critique fut sensible à Crémazie, qui écrivait à l'abbé Casgrain, le 29 janvier 1867:

"M. Thibault me reproche de n'avoir pas donné, dans *la Fiancée du Marin*, plus de vigueur d'âme à mes héroïnes et de ne pas leur faire supporter plus chrétiennement leur malheur. Si la mère et la jeune fille trouvaient dans la religion une consolation à leur désespoir, ce serait plus moral sans doute, mais où serait le drame? Cette légende n'en serait plus une, ce ne serait plus que le récit d'un accident comme il en arrive dans toutes les familles. On ne fait pas de poèmes, encore bien moins des légendes, avec les faits journaliers de la vie. D'ailleurs, la mère tombe à l'eau par accident et la fiancée ne se précipite dans les flots que lorsque son âme a déjà sombré dans la folie. Où donc la morale est-elle méconnue dans tout ce petit poème? La morale est une grande chose, mais il ne faut pas essayer de la mettre là où elle n'a que faire" (2).

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 169.
(2) Idem, p. 44.

Guerre d'Italie

La *Guerre d'Italie,* datée du 1er janvier 1860, parut dans le *Journal de Québec* du 3 janvier 1860 (1). Les journaux canadiens publiaient chaque jour de pleines colonnes de dépêches sur la guerre d'Italie. Crémazie, comme la plupart de ses compatriotes, suivait avec un intérêt angoissé cette guerre, où les intérêts de la Papauté étaient en jeu. Son poème est un hymne à l'honneur de la Papauté et aussi des troupes françaises.

Les adversaires de Crémazie lui ont reproché d'avoir été un "Vive la France". Il ne s'en cachait pas; au contraire, il s'en glorifiait.

Les Mille-Iles

Le poème *Les Mille-Iles* parut dans le *Journal de Québec* du 6 juin 1860 (2). Cette production de Crémazie, à en juger par les nombreuses reproductions qui en furent faites dans les journaux du temps, reçut un accueil très sympathique du public.

Les poètes, en général, chantent l'amour. M. Maurice Hébert note que Crémazie a fait une seule allusion à l'amour dans ses poèmes; c'est dans les *Mille-Iles* qu'on la trouve:

> O fleuve, témoin de l'ivresse
> De nos jeunes coeurs de vingt ans! (3).

La pièce semble s'inspirer du *Voeu* de Hugo (*Orientales*).

Castelfidardo

Le poème *Castelfidardo,* daté du 27 décembre 1860, parut dans le *Journal de Québec* du 3 janvier 1861.

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes,* p. 177.
(2) Idem, p. 184.
(3) *Le Terroir,* janvier 1928.

Le résultat de cette bataille, qui eut lieu le 18 septembre 1860, jeta la tristesse dans tous les coeurs canadiens.

C'est cette tristesse que le poète exprime dans cette pièce. Crémazie y dit toutefois sa conviction que la Papauté survivra au désastre. S'adressant au trône de Saint-Pierre, il termine ainsi son poème:

Et, quand le vieux monde en ruines
Sombrait dans les gouffres ouverts,
Debout sur les Saintes Collines,
Ta voix bénissait l'univers.
Et, dans cette nuit sans aurore
Que feront les soleils mourants,
Seul, tu resteras encore
Pour fermer les portes du Temps. (1)

Le chant des Voyageurs

Le chant des Voyageurs est daté de janvier 1862 et parut dans le *Journal de Québec* de janvier 1862 (2). C'est donc, si l'on excepte la *Promenade des Trois Morts*, demeurée inachevée, le dernier poème donné au public canadien avant le départ pour l'exil. Le refrain au moins paraît provenir encore de Hugo (*Dans la galère capitaine*, des *Orientales*).

Le chant des Voyageurs a trouvé grâce devant M. Maurice Hébert, critique plutôt sévère pour les poésies de Crémazie.

"Avec le *Chant des Voyageurs*", dit-il, "commence à se dégager vivement, en Crémazie, ce quelque chose qui chante un aspect de notre vie en plein air, de notre âme canadienne en mouvement à travers les grands espaces de notre pays... Il y a ici un tour fruste et vigoureux, une cadence facile, un chant proche du coeur, au lieu d'un art consommé" (3).

M. Antoine Dessane, organiste de la cathédrale de Qué-

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 193.
(2) Idem, p. 198.
(3) *Le Terroir*, janvier 1928.

bec et musicien de talent, ami et admirateur de Crémazie, se donna le plaisir de mettre le *Chant des Voyageurs* en musique.

Le poète en fut fort satisfait et, plusieurs années plus tard (1er mai 1870), il écrivait à l'abbé Casgrain:

"Dessane qui, au temps jadis, a fait une fort jolie musique pour mon *Chant des Voyageurs,* lequel chant ne vaut ni votre *Canotier* ni votre *Coureur,* trouverait certainement des accords digne de vos deux créations si originalement Canadiennes" (1).

Dessane, alors très malade, décéda à Québec le 8 juin 1873 (2).

A M. et Mme Hector Bossange

M. Hector Bossange avait été le bienfaiteur et l'ami d'Octave Crémazie pendant son exil en France. Non content de lui donner le pain de chaque jour, il l'avait reçu plusieurs fois à son château de Citry, en Champagne.

Le 14 octobre 1876, M. et Mme Bossange, celle-ci née Julie Fabre, célébrait leur soixantième anniversaire de mariage. Crémazie ne pouvait manquer de chanter cet anniversaire; il se rendit à Citry et lut son poème à ses vieux amis.

Crémazie rappela que c'est au Canada que les vieux époux s'étaient unis pour la vie:

> Comme pour ces époux dont les livres bibliques
> Nous racontent l'histoire et les vertus antiques,
> Ces soixante ans, pour vous, n'ont commencé qu'au jour
> Où, sur les bords heureux de la Nouvelle-France,
> De vos coeurs de vingt ans couronnant la constance,
> Vous avez vu l'hymen consacrer votre amour (3).

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes,* p. 71.

(2) Notons que M. Dessane mit aussi en musique le *Drapeau de Carillon.* Mais la composition de Sabatier a fait oublier celle de M. Dessane.

(3) Crémazie, *Oeuvres complètes,* p. 200.

La Promenade des Trois Morts

"C'est le 1er novembre: le soir est triste et froid. Au fond du cimetière les morts remuent dans leur bière. Ils se lèvent et marchent en silence au milieu des ténèbres. Trois compagnons se donnent la main et se promènent à travers les déserts, formant une blanche colonne. L'un est un vieillard, le deuxième appartient à l'âge mûr, le troisième est un adolescent arraché la veille des bras de sa mère. Le vieillard prend la parole et raconte à ses deux compagnons une scène passée dans une tombe voisine à la sienne. C'est le Ver, le Roi du tombeau, dont la voix est comme un glas, dont l'haleine est glacée comme le vent un jour d'hiver, qui frappe à la porte du tombeau et vient attaquer sa victime au lendemain même du trépas. A cette première morsure le corps frémit, s'agite et se tord. Un long dialogue s'engage entre le Ver et le Mort dans lequel la puissance du premier fait contraste avec la faiblesse du second. Une goutte d'eau traversant les pores de la terre vient se déposer sur la figure du mort: "C'est une larme de ma mère, s'écrie-t-il, répandue sur le tombeau de son enfant." Le ver lui enlève cette illusion. Le silence se fait. Puis le Ver fait entendre un cri strident et mord les flancs de sa victime. A ce cri les vers des tombeaux voisins se réveillent et s'acharnent à leur pâture. Une immense clameur s'élève comme un chant qui monte de l'enfer; c'est le carnage des vers s'acharnant à la pourriture des cadavres. Puis le vieux mort se tait. Tous trois, silencieux et mornes, s'en allaient, escortés d'un vautour attiré par leur chair. Alors, le plus jeune des trois élevant la voix dit: "Ce cadavre auquel le Ver a dit: "Je suis ton Roi, c'est moi; c'est ma voix que vous avez entendue, mais cet océan de douleur que l'on nomme la tombe, ce Ver, ce Roi-Bourreau qui vit de sa victime,

Me faisait moins de mal que cette voix stridente
Du ver qui déchirait de sa morsure ardente
Ce souvenir sacré, dernier reste du coeur!
Douter si l'être pur à qui l'on doit la vie
Sur son fils verse encore une larme bénie:
Quel tourment de l'enfer égale cette horreur?

Le poème s'arrête là. Quel malheur qu'il n'ait pas été achevé!" (1)

La critique de M. Thibault

En 1866, un jeune professeur de l'Ecole normale Laval, M. Norbert Thibault, publiait dans le *Courrier du Canada* une étude critique de l'œuvre de Crémazie (2). Il manifestait beaucoup d'admiration pour Crémazie, qu'il surnommait le prince des poètes canadiens. Tous les poèmes de l'exilé moins un trouvèrent grâce devant le critique; mais il jugea sévèrement la *Promenade des trois morts*.

Citons quelques remarques de M. Thibault:

"La *Promenade des trois morts* est une fantaisie sombre et réaliste qui n'a pas sa raison d'être et qui marque, disons-le à regret mais sans détour, un abaissement trop visible, une décadence trop éclatante. Ecrite à l'époque d'un événement douloureux, elle semble refléter les infortunes du poète et indiquer qu'il y a eu entre les vers et la situation de celui-ci une sorte de convenance et d'harmonie."

Adversaire déclaré du romantisme, M. Thibault en expliquait ensuite longuement les origines et il affirmait que la fantaisie de Crémazie était une fille laide et difforme du romantisme.

M. Thibault terminait sa critique par ces lignes:

"A part la *Promenade des trois morts* où M. Crémazie

(1) Edmond Lareau, *Histoire de la littérature canadienne.*
(2) *Courrier du Canada*, 18 et 25 mai; 8 et 22 juin 1866. A consulter sur M. Norbert Thibault le *Bulletin des Recherches Historiques*, 1942, pp. 172 et seq., article de M. C.-J. Magnan.

a oublié un moment sa mission de poète, on peut dire qu'il a parfaitement saisi le but suprême de la poésie: Dieu, l'homme, la nature, la religion, la patrie, l'enthousiasme, tous les sentiments nobles et généreux, les plus purs et les plus féconds.

"M. Crémazie y a puisé souvent à larges traits, et il en a retiré des chefs-d'oeuvre comme *Carillon, Les Morts, A la mémoire de M. de Fenouillet, Castelfidardo,* etc. Ce sont ses meilleurs titres de gloire; ses contemporains les reconnaissent, et la postérité confirmera ce jugement; car M. Crémazie est du nombre de ces poètes pour qui, comme dit Charles Nodier, il y a une postérité" (1).

Quelques semaines avant la publication de l'étude de M. Thibault dans le *Courrier du Canada,* Crémazie avait, dans une lettre à l'abbé H.-R. Casgrain, déploré l'absence de toute critique littéraire au Canada français. Il se plaignait des journaux qui mettaient au même niveau les écrivains, les poètes, les chapeliers, les boutiquiers, etc., etc. (2).

L'étude critique de M. Thibault, remarquée dans le temps, n'eut pas l'heur de plaire à Crémazie. Dans deux longues lettres à l'abbé Casgrain, il tenta de défendre sa *Promenade des trois morts* (3).

Crémazie, tout en entassant argument par dessus argument pour donner la raison d'être de son poème, rendait hommage au talent du jeune critique et se réjouissait de le voir s'engager dans une voie nouvelle qui ne pouvait qu'aider à la littérature canadienne; mais il prétendait que son critique n'avait pas compris le caractère de la *Promenade.*

Il est curieux de constater que Crémazie, qui avait tant désiré la critique littéraire, fut le premier à se plaindre de ses coups.

---

(1) *Courrier du Canada,* 22 juin 1866.
(2) Crémazie, *Oeuvres complètes,* p. 24.
(3) Crémazie, *Oeuvres complètes,* pp. 27, 35 et seq.

La partie non publiée de la Promenade des Trois Morts

La première partie de la *Promenade des Trois Morts* fut publiée dans les *Soirées Canadiennes* de 1862 (1).

Dans sa longue lettre du 29 janvier 1867 à l'abbé H.-R. Casgrain, Crémazie donne le plan de la deuxième et de la troisième parties:

"Les trois amis vont frapper, le père à la porte de son fils, l'époux à celle de sa femme, le fils à celle de sa mère. Le malheureux père ne trouve chez son fils que l'orgie et le blasphème. Pour l'épouse elle est occupée à flirter avec les soupirants à sa main, et le pauvre mari se retire tristement en se disant à lui-même:

Oui, les absents ont tort... et les morts sont absents!

Seul, le fils trouve sa mère agenouillée, pleurant toujours son enfant et priant Dieu pour lui. Un ange recueille à la fois ses prières pour les porter au ciel et ses larmes, qui se changent en fleurs et dont il ira parfumer la tombe d'un fils bien-aimé. Ces trois épisodes occupent toute la seconde partie.

Dans la troisième, le lecteur se trouve dans l'église le jour de la Toussaint, à l'heure où l'on récite l'office des morts. Le père et l'époux viennent demander à la mère universelle, l'Eglise, ce souvenir et ces prières qu'ils n'ont pu trouver à leurs foyers profanés par des affections nouvelles. Le fils les accompagne, mais son regard n'est pas morne comme celui de ses compagnons; on sent que les prières de sa mère ont déjà produit leur effet. La scène s'agrandit, le ciel et l'enfer se dévoilent aux regards des morts. Les chœurs des élus alternent avec les chants des damnés. Les habitants du ciel, qui ont été sauvés par les conseils de ces morts qui souffrent encore dans le purgatoire, demandent à Dieu de les admettre dans le paradis, tandis que les damnés, pour qui ces mêmes morts ont été

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 203.

une cause de scandale, demandent comme une justice que ceux qui les ont perdus partagent leurs tourments. Ici je crois être dans le vrai, car il faut être bien pur pour n'avoir jamais contribué à la chute de son prochain, et il faut être bien abandonné du ciel pour n'avoir jamais, par ses conseils ou ses exemples, empêché son frère de commettre une faute, peut-être un crime. Le duo des élus et des damnés est assez difficile à faire. Le chant des maudits éternels va assez bien, mais celui des élus offre plus d'obstacles dans son exécution. L'homme, "rempli de beaucoup de misères", comprend facilement les accents de la douleur et du désespoir, mais le bonheur lui est une chose tellement étrangère, qu'il ne sait plus que balbutier, quand il veut entonner un hymne d'allégresse; cependant j'espère réussir. Pendant que les morts sont dans le temple, une autre scène se passe au cimetière. Les vers, privés de leur pâture, s'inquiètent. Ils montent sur la croix qui domine le champ du repos et regardent si leurs victimes ne reviennent pas. Un vieux ver, qui a déjà dévoré bien des cadavres leur dit de ne pas se faire d'illusions, que tous les corps, dont les âmes pardonnées monteront ce soir au ciel, deviendront pour eux des objets sacrés qu'il ne leur sera plus permis de toucher. Il y a là un chant des vers qui devra joliment bien horripiler M. Thibault. Revenons à l'église. La miséricorde divine, touchée par les prières des bienheureux et par celles des vivants qui sont purs devant le Seigneur, abrège les souffrances du purgatoire, et. s'élançant sur l'un des caps du ciel, un archange entonne le *Te Deum* du pardon" (1).

(1) Crémazie, *Oeuvres complètes*, p. 54.

Le monument Crémazie à Montréal.

L'apothéose de Crémazie

A qui nous devons le monument de Crémazie

Né le 16 novembre 1839, Louis Fréchette n'avait que vingt-trois ans au départ de Crémazie pour l'exil en 1862. Fréchette était alors étudiant en droit, puisqu'il fut admis au barreau en 1864. Mais le démon de la poésie s'était emparé de lui bien avant ses études de droit. Etudiant au séminaire de Québec, au collège de Sainte-Anne de la Pocatière, puis à celui de Nicolet, on lui reprochait justement de faire des vers et de négliger les autres matières de son cours.

Etudiant en droit sous brevet au bureau des avocats Lemieux et Rémillard (1), Fréchette profitait de l'intimité de son père avec un de ses patrons, l'honorable François Lemieux, pour prendre des libertés qu'un autre étudiant n'aurait pas osé se permettre. Il fréquentait plus souvent la librairie J. & O. Crémazie que le bureau de ses patrons. Il connut le poète Crémazie et devint bientôt un de ses disciples favoris. Crémazie aimait les jeunes, surtout ceux qui, comme lui, faisaient des vers. De là, l'affection de Fréchette pour celui qu'il considérait comme le père de la poésie canadienne et que, plus tard, il a souvent appelé son "vieux maître".

(1) Acte de cléricature reçu par le notaire Léon Roy le 4 septembre 1860.

Dès 1861, dans la première livraison des *Soirées Canadiennes*, Louis Fréchette adressait les strophes suivantes à Crémazie :

"O poète, j'aimais, aux jours de mon enfance,
Enfant aux blonds cheveux, au coeur plein d'espérance,
A lire tes récits ou navrants ou joyeux;
Quand ton génie, épris de notre jeune histoire,
Par ses nobles accents, d'un frais bandeau de gloire
Ceignait le front de nos aïeux.

Et je voulus aussi, cédant à mon délire,
Animer sous mes doigts les cordes d'une lyre;
Et, quoique faible encore, ma muse de vingt ans
Peut te dire aujourd'hui de sa voix enfantine,
Comme autrefois Reboul au divin Lamartine:
Mes chants naquirent de tes chants!"

Pris à la fois par la politique, le journalisme et la poésie, Fréchette avait eu peu de loisirs dans sa carrière. En avril 1894, il acceptait la charge de greffier du Conseil législatif, qui donne certains loisirs à son titulaire. Il prit dès lors la résolution d'exécuter un projet qu'il caressait depuis longtemps : élever un monument à Crémazie !

Pendant deux années, Fréchette se fit pèlerin. Il donna des conférences en faveur de son projet à Montréal, à Arthabaska, à Lévis, à Valleyfield, à Yamachiche, à Saint-Hyacinthe, à Sainte-Geneviève de Batiscan, à Sainte-Scholastique, à Sorel, à Nicolet, à Saint-Jean, à Sherbrooke, aux Trois-Rivières et en maints autres endroits. Il se rendit même dans plusieurs centres canadiens des Etats-Unis. Il obtint aussi des souscriptions du gouvernement de Québec, des cités de Montréal et de Québec et de plusieurs sociétés nationales.

Bref, s'il est vrai de dire que plusieurs admirateurs de Crémazie s'intéressèrent au monument qu'on voulait lui élever à Montréal, il n'est que juste de déclarer que Fréchette fut l'inspirateur du projet et son âme dirigeante.

Que de gens se sont demandé pourquoi le monument Crémazie n'orne pas une des places publiques de Québec,

la ville natale, du poète, plutôt que le square Saint-Louis de Montréal, ville où il n'a pas vécu.

Qu'il est vrai dans toute sa crudité, le vieux brocard qui veut que "nul n'est prophète parmi les siens"! La vieille cité de Champlain n'a-t-elle pas trop tardé à oublier les fautes de Crémazie? Les mères, d'ordinaire, ne sont pas lentes à pardonner à leurs fils, surtout quand ils ont durement expié leurs oublis par de longues souffrances. Crémazie, fils de Québec, a été longtemps oublié par sa ville natale. Ce n'est que depuis le début de ce siècle qu'une des rues de la capitale porte le nom de rue Crémazie. "Les absents ont toujours tort"; Crémazie, à sa mort, était absent de Québec depuis seize ans.

Espérons que de longues années ne s'écouleront pas avant que la ville de Québec n'élève à son tour, un monument à son fils peut-être coupable, mais pardonné depuis longtemps. Le poète patriote mérite bien deux monuments dans le pays qu'il a chanté!

Le buste de Crémazie du square Saint-Louis de Montréal n'est pas le plus beau ni le plus riche monument de la métropole du Canada. Il fait toutefois bonne figure parmi les monuments nombreux que compte la grande cité. Oeuvre du grand sculpteur Philippe Hébert, il est composé d'un buste très ressemblant du poète sur une stèle, avec, au bas, le vieux soldat de Carillon pressant sur son cœur le drapeau pour lequel il a voulu mourir.

Le monument porte la simple inscription: "Crémazie, 1827-1879", et, sur le socle:

Pour mon drapeau, je viens ici mourir.

Ce simple vers du *Drapeau de Carillon* n'en dit-il pas plus, par son évocation patriotique, que de longues inscriptions dithyrambiques?

L'inauguration du monument Crémazie

L'inauguration du monument Crémazie eut lieu le 24 juin 1906. Ce jour-là, Fréchette, qui aimait tant la France, voulut faire ressortir que c'était à celui des nôtres qui avait le plus contribué à réveiller le sentiment français chez nous qu'on élevait un monument. Relisons son discours: "Ce n'est que depuis 1854, depuis qu'Octave Crémazie a jeté son premier cri franchement français, depuis que ses strophes enflammées saluèrent de leurs acclamations le drapeau tricolore allié au pavillon de l'Angleterre sous les bastions de Sébastopol; depuis qu'il évoqua, dans son langage héroïque nos anciens souvenirs de gloire unis aux mélancoliques rétrospections d'un passé toujours regretté; depuis que, du haut du rocher de Québec, sa grande voix eut clamé son vibrant "Vive la France"! à tous les échos du pays; depuis enfin, qu'il eut osé dire tout haut ce que chacun de nous pensait tout bas, que les Canadiens-français se glorifient tête haute de leur origine française, affichent librement leurs sympathies pour la France, et peuvent se proclamer français et bons français, sans inquiéter les susceptibilités légitimes de personne. "A ce compte, Octave Crémazie fut, en quelque sorte, le précurseur de cette grande chose, si belle et si grosse d'admirables conséquences pour nous, qu'on est convenu d'appeler *l'entente cordiale*. Voilà l'œuvre d'Octave Crémazie! C'est une œuvre nationale s'il en fût; et l'homme qui a su l'accomplir, qu'il ait écrit en vers ou en prose a droit à une reconnaissance nationale."

Mais le 24 juin 1906 devait être une journée de poésie, puisqu'on inaugurait un monument au père de la poésie canadienne. Au pied du buste de Crémazie qu'on venait de dévoiler, Louis Fréchette, Gonzalve Désaulniers, J. K. Foran, Adolphe Poisson, Nérée Beauchemin, Charles Gill, Jean Charbonneau, Louis-Joseph Doucet, Hector Demers

et Albert Lozeau lurent des poèmes en l'honneur du héros du jour (1).

Hommage de Louis Fréchette

Cher vieux Maître, salut! c'est moi, moi, ton élève,
Quand pour toi le grand jour de justice se lève,
Qui viens, traînant un pas par les ans affaibli,
Mêler mon humble voix au solennel hommage
D'un peuple qui se groupe autour de ton image
Pour pleurer ton malheur et venger ton oubli.

Oui, poète, c'est moi! c'est moi, l'ami fidèle
Lorsque ta gloire eut vu tout sombrer autour d'elle
Et l'orage gronder sur ton front abattu,
Qui du choc déchirant sentit la meurtrissure
Et dont le cœur toujours saigna de ta blessure:
Vieux Maître, me reconnais-tu?

Et cette foule même au concours grandiose,
Qui, pour battre des mains à ton apothéose,
Avec enthousiasme accourt de tous côtés,
Dans ses rangs empressés où chaque voix t'acclame,
Ne retrouves-tu pas quelque chose de l'âme
Des héros d'autrefois que ta lyre a chantés?

Et n'est-ce pas aussi, pauvre muse exilée
Qui pleuras si longtemps la Patrie envolée,
N'est-ce pas que, du haut de ce fier piédestal,
Ton ombre, que le vol de nos brises caresse,
Dans un tressaillement de joie et d'allégresse
A reconnu le sol natal?

Ce sol natal qui fut ton amour et ta vie,
Dont la vue en un jour cruel te fut ravie,
Et que cherchait encor ton regard expirant,
Ce sol dont tu prônas les beautés et la gloire,
Avec cette effigie où revit ta mémoire,
Le regret trop tardif d'un peuple te le rend!

(1) *Le monument Crémazie.*

Oui, car pour toi l'exil avec sa coupe amère,
Les pleurs du fils mêlés aux larmes d'une mère,
Les navrants soubresauts d'un grand coeur foudroyé,
Les mornes désespoirs de ton âme meurtrie,
Tout, en ce jour sacré qui te rend la Patrie,
Dis-moi, tout n'est-il pas payé?

Le sacre du malheur est un sacre d'élite!
Et puis, sur ce granit qui te réhabilite,
O Crémazie! un mot s'écrit pour nos enfants:
Le mot des grands devoirs, le mot "Patriotisme",
Mot qui sous tous les cieux signifie héroïsme
Et qui chez nous a fait les vaincus triomphants.

Tu stimulas l'ardeur de nos vertus timides;
Tu sus mettre ûn éclair en nos regards humides,
Sans jamais attiser d'inutiles rancoeurs;
Ce mot qui, grâce à toi, fit notre race fière,
Si nous l'avons traduit dans le bronze et la pierre,
Tu l'avais gravé dans nos coeurs.

Aussi, ton monument, œuvre patriotique,
Ce n'est pas une ville, un parti politique,
Qui l'élève aujourd'hui. Don mille fois plus beau,
C'est—car ta gloire, ô maître, a passé la frontière—
Unie en un faisceau, ta race tout entière
Dont le vœu t'offre ici l'hommage d'un tombeau.

Un tombeau vide hélas!... mais où, gardienne auguste,
L'âme des fiers aïeux veillera sur ton buste:
Socle où ton ombre, à toi, viendra souvent s'asseoir,
Socle d'honneur d'où nul ne te fera descendre...
Où ceux qui n'ont pas pu s'incliner sur ta cendre
Lèveront les yeux pour te voir.

La Patrie, il est vrai, n'a pas pu se donner toute;
Tes souvenirs ici regretteront sans doute
L'écho qui, réveillé par ton verbe éclatant,
Allait porter au loin tes strophes triomphales;
Tes yeux ne verront point les beautés sans rivales
Du rocher paternel que ton coeur aimait tant.

Ici te manqueront les horizons sublimes
Dont la vue emportait ton aile vers les cimes;
Tu n'auras pas Québec et son brillant décor;
Mais, si de tout cela ton âme sera veuve,
Tu n'entendras pas moins la vague du grand fleuve
Dans le lointain chanter encor.

Et cela—tu le sais—cela c'est la Patrie!
La voix du Saint-Laurent, c'est la mère qui prie
Et chante sa romance au berceau de ses fils;
La voix qui, la première, à chaque âme bien née
Sonne l'hymne viril, et dont la claironnée
Au besoin sait répondre aux orgueilleux défis.

Joyeux "sursum corda", voix d'amour, voix céleste!
On n'est pas exilé lorsque cela nous reste!...
Toi, Maître, un étranger! réponds hardiment: "Non!
Je suis chez moi, j'ai plus que ma part d'héritage,
Puisqu'on me donne ici la Patrie en partage:
La Patrie où vivra mon nom!"

Repose donc en paix, vieux Maître, ô Crémazie!
Prestige de la Gloire et de la Poésie,
Ton Oeuvre, l'avenir va plus que l'achever:
Ton nom ici! —là-bas ton cercueil! —Ta souffrance
Va créer à jamais entre nous et la France
Un lien que ton coeur n'osa jamais rêver!

LOUIS FRECHETTE (1)

Hommage de Gonzalve Desaulniers

Poète, tu vois, la terre est en fleurs,
C'est le mois de juin, le mois des couleurs,
Des métamorphoses;
Celui qui pressent déjà les moissons,
Le mois qui dans l'air suspend les chansons
Sur l'âme des choses.

(1) *Le Monument Crémaie*, p. 1.

C'est le règne des reflets infinis;
Le recueillement des bois et des nids,
Le rappel des ombres,
Les mystérieux gazouillis d'amour
Dans les frondaisons des pins dont le jour
Dore les fils sombres.

Mois des souvenirs, poète, celui
Qui joyeusement nous prête aujourd'hui
Dans sa clarté douce,
Pour glorifier ton buste en ce lieu,
Un pan de verdure, un coin de ciel bleu,
Un tapis de mousse.

Le reconnais-tu, ce beau ciel d'été?
C'est lui que ta voix jadis a chanté
Fière et solennelle.
Avant que par le malheur terrassé
Ton Génie, ainsi qu'un aigle blessé,
Eut fermé son aile.

Tu t'en es allé mourir près des flots
Dont les bruits amers couvraient tes sanglots
Criés sur les grèves,
Espérant toujours, des embruns jaillis,
Les murmures doux des vers du pays
Pour bercer tes rêves.

Tu n'as pas en vain, poète, espéré:
Car tout chante autour du bronze inspiré
Qui te fait revivre;
Qu'importe un passé douloureux, tu viens
Reprendre ta place au milieu des tiens
Que ta joie enivre.

Dans les nuits ainsi que dans les rayons,
Parmi les oiseaux et les papillons
Dont le vol t'effleure,
Sous un toit chargé d'aromes subtils,
Sans craindre à jamais de nouveaux exils,
Maintenant demeure!

Demeure, ô poète, et si quelquefois
La neige interrompt les concerts des bois
Ou de l'hirondelle,
Attends les réveils qui ne tardent pas,
Et sache, oublié d'hier, qu'ici-bas
Tout se renouvelle.

GONZALVE DESAULNIERS (1)

Hommage de J. K. Foran

I

Unveil his statue: Let it stand
Where broad St. Lawrence'waves expand
Beneath Mount Royal towering grand;
He lov'd them both, for both did toil.
Thou noble river, bear along
To old Quebec — where mem'ries throng—,
The news that her own child of song
Is honoured on Canadian soil.

II

In this grand chorus, swelling loud,
In accents true and fond and proud,
That soars beyond yon fleeting cloud
Into our pure Canadian blue,
Let Ireland's children have a voice;
With you, dear friends, let us rejoice;
The subject's meet for poet's choice
Inspired by gratitude most true.

III

When Death with fever-ships kept pace
Across Atlantic's furrowed face
And exiles of the Irish race
Were flung upon Canadian shore;
When fathers shrank and mothers died,
And orphans, in their misery, cried,
Nor was a star of Hope descried,
And clouds of death still hover o'er:

(1) Le Monument Crémazie, p. 22.

IV

Twas then you seized your tuneful lyre,
And with the poet's soul and fire
Struck note on note, till high and higher
Rang out for aid your stirring plea.
You touched each kind Canadian heart;
Your songs seemed truly to impart
Your spirit, while with your own art
You save those exiles — Cremazie!

V

In answer to that bard-like plea,
The priest, the nun, the laity
Flock to the shore, and there we see
Their deeds of Mercy nobly done.
No Irish heart can e'er forget
Its deep, its sacred, grateful debt—
While softening tears the eye-lids wet—
Ah, what a triumph you have won!

VI

God's rest to you: God bless the tongue
In which such thoughts were nobly sung,
In which earth's grandest notes have rung,
In which life's poesie has been;
God save that language for your race,
That they may hold their rightful place—
The language of all charm and grace,
The soaring language of Racine!

VII

Unveil his statue! Let us now
Behold that lofty bardie brow,
Those lips, as if a solem vow
Were uttered by that silent tongue;
Carve patriot fervor on that face,
Give to that form its pristine grace
And chisel on the granite base
The noblest verse that he has sung:

VIII

"Here for my flag I come to die"!
Such the inspiring hero-cry;
But death, real death must now pass by,
It cannot touch you — Cremazie!
Yours is an unforgotten name;
Yours is a true Canadian fame;
Within all hearts love's holy flame
Wafts you to immortality.

IX

Your songs Canadian children sing;
Down thro' the years your praises ring;
Your spirit's note forever fling
A glory on your natal sod.
The air with memories is rife;
Rest from your exile and your strife;
Rest from the joys and pains of life;
Your statue here — your soul with God!

J. K. FORAN (1)

Hommage d'Adolphe Poisson

I

Le long des rives du grand fleuve
Le glas des morts s'est promené.
La patrie en deuil était veuve
De son poète infortuné.
Partout où résonnait sa lyre,
Au souvenir de son martyre
Plus d'une larme avait coulé
Et du toit de l'humble chaumière
Montait une ardente prière
Pour le repos de l'exilé.

(1) *Le Monument Crémazie*, p. 26.

Tu fus le chantre de nos gloires,
O barde aimé des jours anciens,
Où sous le poids de leurs victoires
Tombaient les héros canadiens.
Aimant notre terre bénie,
Tu consacrais tout ton génie
A la célébrer dans tes vers,
Et tes accents patriotiques,
Ressuscitant les preux antiques,
Les révélaient à l'univers.

Du champ labouré par les balles
Tu levas le sanglant sillon,
Chantant les luttes colossales
Et le drapeau de Carillon;
Ta muse aux ailes intrépides,
Dédaignant les bruits insipides
Dont ton grand vol était lassé,
Cherchait dans un rêve sublime,
Esprit planant sur un abîme,
Les grandes rumeurs du passé.

Pour célébrer notre épopée,
O maître tu fus sans rival.
Saluant la croix et l'épée
Tu chantas Montcalm et Laval.
Saints martyrs de la colonie,
Héros, frères de ton génie,
Défilent graves sous tes yeux;
Tout ce que le passé recèle
De faits sublimes se révèle
A ton regard audacieux.

Un jour, flagellant ton génie,
Le vent d'orage t'emporta;
Tu connus la longue insomnie
Sous l'humble toit qui t'abrita.
Proscrit de la rive sereine,
Tu promenas une âme pleine
Des regrets qui t'ont consumé,
Et, quand vint l'heure déchirante,
Par une main indifférente
Ton regard éteint fut fermé.

Sur le cercueil qui te renferme
Avec nos pleurs jetons l'oubli;
Que le couvercle se referme
Sans insulte à ton front pâli.
Oui, paix à ton âme chrétienne!
Et que l'Eglise se souvienne
Des hymnes que chantait ta voix.
Tu mérites qu'on te pardonne,
Car tu portes double couronne;
Poète et martyr à la fois.

II

Cinq lustres sont passés depuis que le poète
A trouvé dans la mort la fin de son exil;
Et, toujours ignorants du lieu de sa retraite,
Nous demandons encore: où donc repose-t-il?

Ne parlons point d'exil; parole mensongère,
Car le sol qui contient ce qui reste de toi
Ne fut jamais, ô barde, une terre étrangère,
Puisque nous lui devons et la langue et la foi.

Hélas! nous nous bercions d'une vaine espérance,
Comme les compagnons du vieux soldat mourant;
Et comme eux nous disions, le regard vers la France,
Ses restes verront-ils les bords du Saint-Laurent?

Des mains qui t'ont couché dans la fosse commune,
Sans regrets, sans amis, sans pompeux appareil,
Dérision du sort! il n'en reste pas une
Pour nous marquer l'endroit de ton dernier sommeil.

Ah! nous n'étions point là pour suivre ta dépouille
Et te faire en pleurant nos suprêmes adieux;
Mais une pierre ici qui défiera la rouille
Vaut mieux qu'un peu de cendre au pays des aïeux.

Oh! lorsque tu sentis venir l'heure suprême
Où tout être créé doit rendre compte à Dieu,
Loin du pays où sont tous ceux-là que l'on aime
Et sans personne à qui dire un dernier adieu,

Une angoisse profonde a dû t'étreindre l'âme
De mourir loin des tiens, ignoré, méconnu;
Mais dors en paix, ô toi que la patrie acclame,
Car tout un peuple ici de toi s'est souvenu.

Oui, dors paisiblement dans ta tombe ignorée,
Sans craindre désormais l'oubli tant redouté,
Car voici qu'une voix tardive, inespérée,
Te parle de réveil et d'immortalité.

Et, puisque loin des tiens ta dépouille repose
Et que le marbre manque à ton humble tombeau,
Nous l'élevons ici, dernière apothéose,
Plus digne de ton nom, plus durable et plus beau.

En ces temps agités de luttes politiques.
Où l'effort se mesure aux rêves du moment,
Des cœurs épris du beau, des cœurs patriotiques
Au vaincu de la vie offrent ce monument.

Et si nous élevons ce buste à ta mémoire,
Ce n'est point pour sauver ton grand nom de l'oubli;
—Ton œuvre te suffit pour mériter la gloire
Et vivra plus longtemps que ce marbre poli—

C'est pour que ta présence en cette grande ville
Qui te donne aujourd'hui son hospitalité
Nous fasse faire trève à toute œuvre servile
Et tourne nos regards vers la postérité.

Oui, sois pour la jeunesse une leçon profonde;
Qu'elle apprenne à chanter, qu'elle apprenne à souffrir,
Et sache que l'on peut par une œuvre féconde
Survivre à sa poussière et ne jamais mourir.

ADOLPHE POISSON (1)

---

(1) *Le Monument Crémazie*, p. 30.

Hommage de Nérée Beauchemin

Dans le plein jour du ciel natal qu'elle reflète
Et que l'ombre d'exil ne vient plus assombrir,
Nos yeux ont reconnu l'image du poète,
Telle que la douleur et le rêve l'ont faite;
Et nos mains vont se tendre, et nos bras vont s'ouvrir

Nous t'embrasserons tous, ô notre doux aède!
O notre illustre barde, enfin, grâce au sculpteur,
Grâce au maître inspiré que l'idéal obsède,
Enfin tu nous reviens, enfin l'on te possède
Et tu nous apparais comme un triomphateur.

Un frisson de lumière a passé sur ta tempe:
Tu revis; et, vibrant à l'appel de tes yeux,
Le vieux soldat mourant se redresse et se campe,
Et le drapeau déroule, au sommet de sa hampe,
La gloire des lys d'or, dans la gloire des cieux.

Suprême illusion de l'œuvre de l'artiste!
Prolongeant jusqu'à nous l'écho répercuté
Des rythmes dont le charme attendrissant persiste,
Au souffle harmonieux de la Saint-Jean-Baptiste,
Les cordes d'une lyre invisible ont chanté.

O poète, c'est toi! Nous t'écoutons encore,
Sous le rayonnement de nos clochers vainqueurs,
C'est ta race, aujourd'hui, qui t'exalte et t'honore,
Et, comme à Carillon, la trompette sonore
Dans un groupe infrangible a réuni les cœurs.

Dans cette île de gloire où la Ville évolue,
Tout un peuple t'acclame, au pied du Mont-Royal,
Maisonneuve te nomme et Chénier te salue,
Jeanne Mance s'incline, et Bourget, l'ombre élue,
Te bénit, te console, ô chantre de Laval!

Ta place parmi nous elle s'est élargie,
Le temple de mémoire ouvre sa porte en deuil:
Barde, que ta tristesse enfin s'y réfugie,
Que le mal de ta peine et de ta nostalgie
S'apaise au gracieux sourire de l'accueil.

Les villages pieux et les villes fidèles
De roses ont fleuri les chemins du retour.
Et les brises du fleuve apportent sur leurs ailes,
Avec tous les parfums des floraisons nouvelles,
Des messages de paix, de bonheur et d'amour.

De tous ses ornements, le sol te fait l'offrande:
L'érable a déployé l'emblème qui te plaît;
L'été sur la montagne a tressé sa guirlande;
Et c'est en ton honneur que la chanson normande,
Ce matin, des coteaux en fête, s'envolait.

A toi, tous ces refrains de musique lointaine!
Que les jolis rosiers blancs et les pommiers doux
S'effeuillent sur les eaux de la Claire Fontaine!
A toi, tous les respects d'une race hautaine!
A toi, tous les bonjours du pays de chez nous!

A toi, les dons sacrés, ô divin Crémazie,
L'encens du souvenir et de la piété,
Les fleurs de l'éloquence et de la poésie!
A toi, la palme! A toi, la coupe d'ambroisie!
A toi, le vêtement de l'immortalité!

Nérée BEAUCHEMIN (1)

Hommage de Charles Gill

I

Le premier, parmi nous, aux voûtes souveraines
Il a plané, le front perdu dans les éclairs;
Il a fait résonner la fierté des beaux vers
Dans le ciel constellé des gloires canadiennes;

Et sur notre Parnasse il reste le plus grand
Par la forme énergique et la haute pensée
Qui voltige, amplement limpide et cadencée,
Du frisson triomphal au sanglot déchirant.

Attentif à l'écho de nos magnificences,
Il a, du drapeau blanc déroulant les vieux plis,
Salué la splendeur morte des fleurs de lys
Et sa Muse a pleuré sur nos désespérances.

(1) *Le monument Crémazie*, p. 27.

Et, comme avec l'épée altière des aïeux,
Il a taillé son œuvre à même notre drame;
Tout le rêve d'un peuple a tenu dans son âme
Pareille au lac géant qui reflète les cieux.

Plus tard, il s'est ému devant le Tricolore,
Etant de ces vaillants et fidèles soldats
Dont l'amour filial ne se mesure pas
Aux teintes du drapeau que la Patrie arbore.

Les siècles de son nom devront se souvenir,
Si la fatalité nous ravit à la gloire;
Il fait revivre en nous les grandeurs de l'histoire,
Et nous vivrons par lui dans l'immense avenir.

Souvent, au cours de l'âge, une voix inspirée
Qui vibre, seul écho d'un peuple enseveli,
Réveille, au fond des temps comme au fond de l'oubli,
Le passé de ce peuple et sa langue sacrée.

Nous l'aimons pour les chants auxquels il préluda,
Pour le verbe qui vit quand meurent les empires,
Nous dont le cœur français palpite au son des lyres,
Nous l'aimons pour la France et pour le Canada!

.. ..

Le rêveur s'endormit, emporté par ses ailes
Dans les vertigineux lointains de l'Idéal,
Et tomba brusquement, dans l'océan fatal
Noyant à tout jamais son bandeau d'étincelles...

Il a sombré dans les abîmes d'une loi
Qui punit l'imprudence et sauve l'infamie,
Naufragé ballotté sur une onde ennemie
Où la ruse est boussole avant la bonne foi.

Il s'est, devant la honte, enfui dans la misère,
Du même coup, le sort l'a deux fois exilé,
Puisqu'au scintillement de l'azur étoilé
Sa Muse pour toujours a fermé la paupière.

Toute l'affliction, tout le deuil, tout le fiel
De sa tragique fin l'a rendu vénérable;
Non moins que le génie au souffle impérissable,
La profonde douleur l'a rapproché du ciel!

II

O Crémazie! ô sombre destinée!
O dur exil! ô tombe abandonnée!
Par la Vie et la Mort
Tu fus trahi; car même dans ta cendre,
Le Canada n'a daigné te défendre
Contre le sort.

Nous te laissions languir aux gémonies
Malgré tes chants, malgré les harmonies
Que ta voix modula;
Mais une basse et dégradante offense
A cravaché notre reconnaissance,
Et nous voilà!

C'est plus qu'un nom, c'est toute la Patrie
Que le transfuge insulteur a flétrie
Avec ton souvenir;
C'est sur nos cœurs indignés que retombe
Ce que l'injure a vomi sur ta tombe
Pour l'avilir.

O trépassé! pour toi la Terre est tendre
En te donnant de ne pouvoir entendre
La voix des renégats;
Mais par delà les vagues en démence,
Le cri d'un peuple, au fond du noir silence,
Tu l'entendras!

Ce vers sublime accordé sur ta lyre,
Que le drapeau de Carillon inspire
Au vieillard à genoux,
Nous le clamons à ta grande poussière:
"Vous qui dormez dans votre froide bière,
Réveillez-vous!"

Assez longtemps, ton auguste mémoire
A reposé dans une paix sans gloire,
Sous le laurier fané...
Voici venir l'aurore grandiose!
Réveille-toi pour ton apothéose:
L'heure a sonné!

III

C'est l'heure du réveil. Qu'importent à tes mânes
Les mépris du vulgaire et les haines profanes!
Triomphe désormais de la Fatalité!
Dans la paix du cercueil un peuple te contemple;
Lève-toi, solennel, au portique du Temple
Où tu sacrifias ta vie à la Beauté.

Près de ton monument que l'été poétise,
Un rêve planera, malgré la froide bise
Qui des dernières fleurs aura fauché l'orgueil;
Le vent, seul promeneur des désertes allées,
Fera tourbillonner les valses affolées
Où les feuilles d'érable étourdissent leur deuil.

Grands papillons blessés ouvrant en vain leurs ailes,
Les feuilles tomberont, poétiquement belles,
Comme si, dans l'adieu de l'automnal décor,
L'emblème consacré, l'arbre de la patrie
Voulait, pauvre poète, honorer ton génie
Par l'hommage éploré de sa frondaison d'or.

Ecoute le soldat expirant sur ta stèle;
Lui que tu fis mourir d'une mort immortelle,
Son râle d'agonie en cri d'espoir changé
Te convie au réveil sacré des grands artistes;
Souris à l'avenir et lève tes yeux tristes
Vers la voûte étoilé où ton rêve a plongé.

Immobile à jamais dans ta noble attitude,
Dresse-toi maintenant devant la multitude
Entre le Mont-Royal et le fleuve géant;
Ainsi que dans ton œuvre effleurant les nuages,
Apparais, Crémazie, au long regard des âges,
Enfin maître du sort et vainqueur du néant.

Nous venons admirer, par ce midi de fête,
Le soleil des grands jours auréolant ta tête
Comme d'un diadème auguste de clarté;
Et, tout émus d'avoir compris le sens des choses,
Nous connaissons l'orgueil de couronner de roses
Un front couronné d'or par l'Immortalité.

De ce qui vit toujours symbole dérisoire,
Ce bronze ne vient pas insulter à ta gloire
En lui voulant offrir un éternel demain;
L'aède souffre et meurt, mais l'œuvre souveraine
Plane sur le néant de la poussière humaine;
Le souvenir survit au formidable airain.

O maître! dans l'azur des âmes fraternelles
Ta muse triomphante élargira ses ailes,
Après l'irrévocable oubli des jours amers;
Les belles te liront et, d'idéal éprises,
Comme des fleurs au souffle harmonieux des brises,
Leurs lèvres frémiront en chantant tes grands vers.

CHARLES GILL (1)

Hommage de Jean Charbonneau

Au beau pays de France, où le soleil colore
De ses rayons ardents le décor enchanté,
Tu t'exilas, un jour, seul, le cœur tourmenté
Par l'incurable ennui de vivre qui dévore;
Et par les soirs d'automne aux feuillages pâlis,
Tu contemplais d'en bas le firmament sans voiles,
En croyant y trouver le baume des oublis;
Et, pour te consoler, tu parlais aux étoiles.

Pendant que l'eau mouillait les lis en un soupir,
Sur les bords refleuris, les glaïeuls, goutte à goutte,
Pleuraient de la tristesse avant de s'assoupir,
Et les nids égrenaient les chansons qu'on écoute,
Alors, discrètement, en un baiser, la nuit
Mêlait son clair de lune à la blancheur des roses,
Et, dans cet exil même où se taisait le bruit,
Le silence, pour toi, prenait l'âme des choses.

C'est là que tu vivais, de cet enchantement,
Convaincu que la vie est le rêve d'un rêve;
Et tu laissais passer en un vol l'heure brève,
L'heure qui, par les jours tristes va, lentement.
Puis, fuyant les regards louches des multitudes,
Le front lourd de penser et ployé sous l'effort,
Tu semblais éprouver le vide de la mort
Que font autour de nous les grandes solitudes.

(1) *Le Monument Crémazie*, p. 39. Refonte d'une pièce publiée d'abord dans *Le Canada*, 9 décembre 1903.

Poète! sur ce bronze, où sont fixés tes traits,
Ton âme s'en revient attristée entre toutes,
Avec ses visions, ses plaintes et ses doutes,
Pâle fille des pleurs et des mornes regrets.
Et ce socle de marbre a frémi sur sa base
En entendant passer, ainsi qu'un long frisson,
Ta voix, ta grande voix de par la frondaison:
Et les chênes géants se remplissent d'extase.

Dans l'imposante paix de cet autre tombeau,
Tu viens donc reposer ta gloire tout entière;
Et tu rebâtiras de tes mains, pierre à pierre,
Le temple glorieux de la Forme et du Beau.
Et tes fières chansons, ô noble Crémazie,
Charmeront le silence où tu songeais le soir,
Aux pays embaumés, où l'on aime s'asseoir,
Dans les rayons de l'Art et de la Poésie,

Où, ravi des couleurs, des sons et des contours,
Méprisant la matière avec ses vains mirages,
Tu franchiras les monts et les riantes plages.
Alors, tu graviras la plus haute des tours,
Et, levant vers les cieux tes brûlantes prunelles,
Tu feras, en des vers tout remplis de clarté,
S'épanouir la fleur de la vierge Beauté,
Avec des mots cueillis des Sphères éternelles.

JEAN CHARBONNEAU (1)

Hommage de Louis-Joseph Doucet

Il était un poète au cœur large et sincère,
Un enfant du pays aux généreux accents,
Poète qui chantait les preux de notre terre
Peuplant l'écho natal de mots attendrissants.

Et notre fier passé de souffrance et de gloire
Qu'on éloignait, hélas! — sous quelque tourbillon,—
Sublime, frissonna, quand sa lyre d'ivoire,
Tinta le grand adieu du vieux de Carillon.

(1) *Le Monument Crémazie*, p. 46.

En rappelant au jour l'âme de notre race
Il nous décrit la mort du soldat abattu
Qui, d'un funèbre geste, indique encor la trace
— Sur le drapeau troué — des larmes du vaincu...

Il était un poète au cœur vaste et sublime
Que l'aile du malheur un jour a fait sombrer;
Parfois sur le chemin s'ouvre un profond abîme,
Et dans l'exil amer ce grand cœur a pleuré.

Puis, un soir, en priant, de son âme mourante
Il mourut, oubliant le rêve du retour.
Pauvre poète en deuil! Que l'agonie est lente
Quand on meurt loin du ciel de son premier amour!

Loin du pays natal, loin des siens qui le pleurent,
Hélas! il est parti; ne peut-il revenir?
L'homme ne revint plus, mais ses pages demeurent,
Et dans nos cœurs émus se grave un souvenir.

Nous n'avons pour tout bien qu'un livre et qu'une image,
Et pourtant dans nos cœurs quelque chose a relui:
Tout un peuple en ce jour vient s'offrir en hommage; —
C'est notre fête à nous et c'est sa fête à lui.

O noble Crémazie! ô notre vieux poète!
Nous avons ta statue et nous te contemplons;
Sois donc le bienvenu, héros dans cette fête;
C'est pour l'amour de toi que nous nous rassemblons.

Ah! puisque du passé tu relevas la gloire,
Puisque tu nous appris à rester Canadiens,
Il est temps qu'en notre âme éclate la mémoire
Et que nous te disions: "Mon frère, ici reviens.

Reviens au sol chéri du passé de nos pères,
Reviens toucher ces bords témoins de leurs hauts faits.
Les linceuls de l'exil ont des songes austères;
Viens au pays natal, viens y régner en paix!"

Si les os sont perdus dans la terre étrangère
Si la cendre est partie aux bourrasques du vent,
Que ce buste d'airain dise à ta race fière
L'immortel souvenir de son meilleur enfant!

Ah! qu'importe l'exil, qu'importe l'agonie
Lente, et l'ombre du temps sur un morne trépas!
On ne saurait mourir quand on a le génie;
Le génie a la gloire, il ne s'efface pas.

LOUIS-JOSEPH DOUCET (1)

Hommage d'Hector Demers

Crémazie! en ces jours d'angoisses où nous sommes,
Quand l'étranger envahit tout,
Où nos vieux souvenirs réclament des cœurs d'hommes,
Prêts à les défendre, debout;
Quand nous avons besoin de force et de constance,
Quand il nous faut serrer les rangs,
Pour marcher au combat contre l'indifférence
Qui prend la place des tyrans;
Crémazie! en ces jours où les traîtres pullulent
Ainsi qu'une horde de loups,
Lorsque leurs tristes voix, dans les ombres, hululent:
"Canadiens, prenez garde à vous"!
En ces jours où l'on veut arracher de nos âmes,
O France, ton drapeau sacré,
Et, de nos noms français faisant des noms infâmes,
Faire tout un peuple abhorré;
En ces jours où des fils ont souffleté leur Mère,
Fous et sinistres renégats,
Ont pris son souvenir, cette sainte chimère,
Et l'on sali de leurs crachats;
En ces jours où le temps entre dans la carrière
Contre nos droits et contre nous,
Espérant nous voiler sous sa grise poussière
Ce que nous gardons à genoux;
Crémazie, ah! tu fus la trompette éclatante;
Elle nous crie en mots vainqueurs:
"Voyez nos pères, vous qu'un lâche repos tente
Et qui dormez sur vos labeurs",
Car tes vers ont sonné le rappel de la gloire
Par les hymnes du souvenir,
Et l'immense Passé remplit notre mémoire,

(1) *Le Monument Crémazie*, p. 48.

Quand nous marchons vers l'Avenir;
Notre Passé nous guide, et toi, tu le fais vivre
Sous ton verbe noble et puissant,
Au long claironnement de tes notes de cuivre
Dans des larmes et dans du sang,
En ton cœur a pleuré l'âme de la Patrie,
Et la Patrie a reconnu
Dans le fils de son sang, le fils de son génie
Qui pour l'aimer était venu;
La petite Patrie, et la Grande, l'ancienne,
L'éblouissante de là-bas,
Que tu chantais toujours dans ta superbe antienne,
Qui te vit mourir dans ses bras.
Mais l'art te fait surgir du bronze et de la glaise,
Maître dont la lyre accorda
"Vive la Canadienne" avec la "Marseillaise,"
Ces deux hymnes du Canada.

HECTOR DEMERS (1)

Hommage d'Albert Lozeau

Poète dont le front ploya sous la souffrance,
Dont le cœur fut hanté par la désespérance,
Barde qui dors, là-bas, dans la terre de France,
Au champ des trépassés,
Que les brises du soir dont les fraîcheurs parfument,
Passant les horizons où des astres s'allument,
T'apportent, comme un flot de purs encens qui fument,
Nos cœurs et nos pensers!

Nos cœurs et nos pensers vont à toi sur les brises,
Pleins d'espoir, mendier à ta cendre un pardon;
Jusque dans le trépas tu souffris l'abandon;
Sur ta tombe ont croulé trop de ténèbres grises!

Car tu fus grand, ô mort maintenant immortel,
Et la Patrie au marbre aimé de son autel
Va graver, pour sa gloire et le temps éternel,
Ton nom, ô Crémazie!
Et les fils de nos fils qui devant passeront,
Graves, sentant monter des fiertés à leur front,
D'un grand geste fiévreux et noble salueront
Poète et Poésie!

(1) *Le Monument Crémazie*, p. 50.

Poète et Poésie! Urne et nector divin
Surgi des seins puissants de la mère Nature
Et que les jeunes gens, comme une nourriture,
Ne demandent jamais à tes strophes en vain!

Comme aux accords vibrants des fanfares sonores,
En leur âme ils verront se lever des aurores,
Quand tes sublimes vers, ainsi que des amphores,
Verseront l'idéal
A leur jeunesse fière et généreuse et forte,
Et qu'en proie à l'extase ardente qui transporte,
Ils entendront ta voix, que l'on nous disait morte,
Chanter le sol natal;

Chanter le sol natal que les printemps fleurissent,
Que dorent les étés bannis des frais bois verts;
Que les automnes gris trempent; que les hivers
Sous leurs longs poudroiements de neige ensevelissent;

Ils entendront, parmi les clameurs du clairon,
Claquer, haut dans l'espace et clair comme un rayon,
Le drapeau, triomphant que vint, à Carillon,
Saluer la Victoire:
Et ces fils du pays qu'on voit rire, souvent,
Des boulets meurtriers qui sifflent dans le vent
Tomberont à genoux, pleurants et fiers, devant
Tout un passé de gloire;

Tout un passé de gloire écrit avec du sang,
Très français, et parfois écrit avec des larmes;
Ou gravé sur le sol à la pointe des armes,
L'orgueil au front, la rage à l'âme, en frémissant!

Et la France, au sourire où l'amour se devine,
Apparaîtra, sereine en sa grâce divine,
Celle de Jeanne d'Arc, l'immortelle héroïne,
Et des grands généraux;
La France de Champlain, de Montcalm, de nos pères,
Et l'enfant sentira couler dans ses artères,
Brûlant, comme une lave au sortir des cratères,
Le sang pur des héros!

Le sang pur des héros dont s'honorent leurs veines
Et qui ne fut jamais avare de couler
Pour le faible qu'aux pieds l'on tenta de fouler,
Pour tous ceux dont longtemps les plaintes furent vaines!

De ton œuvre tournant quelques pages encor,
Parmi les verts cyprès, dont l'ombre est douce au mort,
Il ira, comme toi, pleurer le triste sort
Des défunts qu'on oublie;
Et, devant les tombeaux sans marbres et sans fleurs,
Dans la nuit pitoyable aux humaines douleurs,
Il laissera tomber sur le sol, en longs pleurs,
De la mélancolie!...

De la mélancolie! Eternels oubliés,
O morts, sombres dormeurs que ne veille personne,
Attendez patiemment que le grand clairon sonne:
Nous serons les dormeurs et vous les éveillés!

Poète, qui dors loin de la terre natale,
Dans l'exil et l'horreur de l'ombre sépulcrale,
Entends le souvenir de l'âme filiale,
Comme un bel oiseau blanc,
Voler en bruissant, voler à tire d'ailes,
Vers le soleil de France aux bontés maternelles,
Et le plus près de toi, dans les feuilles nouvelles,
Se poser, tout tremblant;

Se poser, tout tremblant, et te murmurer: "Barde,
Ecoute l'hymne saint qui s'envole des lieux
Où tu chantas, où tu pleuras, où nos aïeux
Tombèrent en vaillants, et si tu peux, regarde!

Puisque tes ossements ne peuvent être à nous,
Puisque nous ne pouvons, malgré les vœux de tous,
Les rendre au sol sacré qu'en des rythmes si doux
Tu nous chantas naguère,
Du moins, barde longtemps des âmes déserté,
Par les airs purs, vibrant de toute leur clarté,
Tu vas monter, ainsi qu'un astre de lumière,
Au ciel de l'immortalité!"

ALBERT LOZEAU (1)

(1) Une cruelle infirmité retenait le jeune poète à sa chambre, et son poème fut lu par un autre. *Le Monument Crémazie*, p. 52.

Autres hommages à Crémazie

On peut dire que presque tous les poètes canadiens ont chanté Crémazie. Quelques-uns seulement, ont pu dire leurs poèmes au pied de son monument, le 24 juin 1906. La fête ne pouvait se prolonger indéfiniment et il était nécessaire de faire un peu la place aux personnages officiels. Nous donnons ici quelques-unes des poésies à l'honneur de Crémazie qui, avant ou après l'inauguration du monument Crémazie, ont été publiées dans nos revues et journaux. Ces poésies, par leur sincérité et leur belle tenue, méritent, croyons-nous, d'être reproduites dans un ouvrage consacré au plus grand en même temps qu'au plus malheureux de nos poètes.

Hommage de L.-M. Darveau

Vous qui chantez si bien les hymnes à la France,
Vous qui faites pleurer notre cœur d'espérance,
Quand vous tracez en vers l'histoire des aïeux!
Vous qui sur nos malheurs mettez la poésie
Comme autrefois, dit-on, se versait l'ambroisie
Dessus les brissures des dieux!

Vous qui, pour mieux venger un passé qu'on outrage,
Soulevez les tombeaux et leur rendez hommage;
Qui déposez vos chants pour couvrir les dédains!
Quand tous les noms d'honneur courent sur votre lyre,
Ne sentez-vous donc pas, devant l'affreux sourire,
L'instrument tomber de vos mains?

Quand toute ardeur s'éteint sous l'étreinte du crime,
La muse a donc encor la voix pure et sublime!
Oui, toujours vous chantez! Quel que soit le soleil,
Quel que soit l'horizon qui se voile ou rayonne,
Aux guerriers nos aïeux vous donnez la couronne
Et les soins dus à leur sommeil!

Amant chéri de l'art, un chant patriotique
Vaut mieux que tout le bruit de notre politique.
Et vous le savez bien. Aussi, quand vous chantez
Un Champlain, un Montcalm, leur gloire est votre gloire;
Votre muse les chante en contant leur histoire!
Vous êtes bien des temps cités!

L. M. DARVEAU (1)

Hommage de Benjamin Sulte

Rendons hommage à Crémazie
Le poète inspiré du vieux nom canadien!
En écrivant notre poésie,
Il savait y mêler l'art de l'historien.

Nous descendons de noble race:
Nos exploits ont brillé sur tout le continent
Et pour en conserver la trace
Le barde de Québec la marqua dans ses chants.

Crémazie a dissipé l'ombre,
Il avait pris à cœur ce passé glorieux,
Et ces vers bien qu'en petit nombre
Nous pénètrent l'esprit comme un trait lumineux.

Et nous, les enfants que sa muse
Réveille pour parler de l'amour du pays,
Empêchons que jamais ne s'use
Le nom qu'il illustra par ses nobles écrits.

BENJAMIN SULTE (2)

---

(1) L. M. Darveau, *Nos hommes de lettres*, p. 170. Ces vers datent de 1858.

(2) *Chants nouveaux*, p. 65. Ces vers avaient été écrits pour l'album de mademoiselle Marie-Louise Panet, plus tard épouse de sir Henri-Elzéar Taschereau, juge en chef de la Cour Suprême du Canada.

Hommage de William Chapman

I

Un siècle était passé depuis l'heure où la France,
Lasse de prodiguer sous nos cieux la vaillance,
Cédait notre grand fleuve aux Anglais triomphants.
Un siècle était passé depuis l'heure fatale
Où la mère patrie à sa vieille rivale
Livrait en nos aïeux la fleur de ses enfants.

Comme, sous le soleil et la brise féconde,
La plaie au tronc rameux de l'arbre qu'on émonde
Décroît, se ferme et laisse à peine au bois un pli,
La blessure que fit à tant d'âmes si fières
Le départ de la France abandonnant nos pères
S'était cicatrisée au souffle de l'oubli.

Et puis Quatre-vingt-treize avec ses hécatombes,
La guillotine ouvrant un million de tombes
Dans un sol tout souillé des plus honteux excès,
Les crimes, couronnés par la main de la Force,
Depuis l'affreux Marat jusqu'à l'ogre de Corse,
Nous avaient détachés de l'étendard français.

Et nous n'évoquions plus notre mère envolée.
La nation naissante, à jamais consolée,
Cherchait à conquérir l'amour de son vainqueur;
La France était pour elle un instant effacée;
Et, si parfois son nom traversait sa pensée,
Il y ressuscitait une vague rancœur.

II

Mais tu parus soudain, fier et noble poète!
De la muse héroïque embouchant la trompette,
Tu te mis à chanter les exploits merveilleux
Accomplis sur nos bords par la Gaule immortelle;
Tu te mis à chanter, les yeux tournés vers elle,
"Tout ce monde de gloire où vivaient nos aïeux".

Tu dis, tout enflammé, les combats de nos braves
En des chants à la fois éclatants et suaves
Et dont toujours les cœurs seront fanatisés;
Tu dis les dévoûments de ce groupe homérique
Qui cent ans défendit, sur le sol d'Amérique,
La tant vieille bannière aux plis fleurdelisés;

Tu dis avec douleur la douleur des ancêtres
Epuisés par la faim et vendus par des traîtres,
Et ta voix tressaillit d'un indicible émoi,
Quand tu nous rappelas qu'à la cour de Versailles
Un des fiers survivants de nos fières batailles
Avait en vain tenté de parler à son roi.

Tout un peuple s'émut à ta voix souveraine:
Et nul barde, après toi, dans la brillante arène
Que la gloire guerrière emplit de son rayon,
Ne fera retentir d'un éclat plus sonore
Ces grands noms dont chacun de nos foyers s'honore;
Sainte-Foye et Lévis, Montcalm et Carillon.

Bien souvent tu vantas cette indomptable race
D'où sont sortis les preux dont nous baisons la trace:
Tu la vantas avec ton génie et ton cœur
Et tu nous la fis voir éblouissant le monde,
Débordante de foi, valeureuse et féconde,
"Comme aux temps de Bayard sans reproche et sans peur".

Déposant le clairon pour caresser la lyre,
Tu louas, emporté par un divin délire
Sur la cîme où le vol de l'aigle n'atteint pas,
Napoléon grisé du vin de la victoire
Et paraissant trouver trop étroit pour sa gloire
L'ancien monde effaré qui tremblait sous ses pas.

Tu célébras aussi cette invincible armée
Qui rougit de son sang les neiges de Crimée,
Tu chantas ardemment les hauts faits des héros,
Qui, sous les trois couleurs, — ô sublime folie!—
En voulant secourir la jalouse Italie,
"Tombaient comme Roland au champ de Roncevaux".

III

O puissance de l'art et du patriotisme!
En t'écoutant, poète, exalter l'héroïsme
De ceux que le destin pouvait seul conquérir,
En t'écoutant louer, sans choix ni préférence,
Les hommes qui jadis combattaient pour la France,
Nous avons tous senti notre cœur s'attendrir.

Tes refrains inspirés électrisaient les âmes;
Des saints espoirs mourants ils ravivaient les flammes;
Ils étouffaient en nous toute animosité;
Et, quand tu proclamas, chanteur digne de Sparte,
Les combats de géant du premier Bonaparte,
Nous avons tous frémi de joie et de fierté.

Grâce à tes doux accents, bien des torts s'oublièrent;
Les ombres qui cachaient la France s'envolèrent;
Le soleil de sa gloire à nos yeux éclata,
Grâce à l'enchantement de tes strophes divines,
Dans l'histoire on ne vit que Tolbiac, Bouvines,
Marignan, Austerlitz, Malakoff, Magenta.

Grâce à toi, nous avons absous, l'âme attendrie,
Celle qui pour nous tous restera la patrie,
Grâce à toi, nous l'aimons d'un cœur passionné,
—Comme l'enfant, longtemps délaissé de sa mère,
En l'entendant louer par une voix sincère,
Sent pour elle grandir son amour obstiné—.

Oui, tu nous rappelas bien des fois l'épopée
Que la France écrivit de sa puissante épée;
Tu nous initias à son art enchanteur,
En versant ses rayons les plus purs sur ta lyre:
Et, comme pour le sien le doux chantre d'Elvire,
Tu fus pour ton pays un régénérateur.

Allumant le flambeau de ta muse extatique
Au radieux soleil du cycle romantique
Qui jetait sur Paris son éclat enivrant
Et dont Québec encore ignorait la magie,
Tu brûlas les autels que la Mythologie
Avait jadis dressés aux bords du Saint-Laurent.

Et dans un idiome aussi pur que vivace,
Après avoir longtemps chanté de notre race
Les antiques combats et les récents exploits,
Tu nous dis les beautés de nos plages prospères,
Où pour les saluer et les bénir, nos pères
"Plantaient un drapeau blanc à côté d'une croix".

Tu chantas nos forêts au dôme gigantesque,
"Nos lacs plus grands que ceux du poème dantesque",
Notre fleuve géant et nos champs infinis;
Tu racontas les jours où nos vastes rivages
Faisaient sans fin redire à leurs échos sauvages
"L'Hymne de l'Iroquois scalpant ses ennemis".

Et nous avons été ravis, divin poète,
D'entendre dans tes chants gazouiller l'alouette,
Murmurer les sapins, soupirer les roseaux,
Jaser les flots mouvants et les algues mobiles ,
Le large Saint-Laurent caresser les Mille-Iles,
Ces fragments de l'Eden égrenés dans ses eaux,

Et nous avons frémi d'une terreur sacrée,
Quand tu fis retentir dans ta strophe inspirée
La voix du dieu propice aux sauvages errants
Et qui leur promettait "une vie immortelle,
"Où leur âme suivrait une chasse éternelle
"D'énormes caribous et d'orignaux géants".

La vénération, la sainte idolâtrie,
Qui fait à tous les bords préférer la patrie,
Etait enracinée en ton coeur si loyal;
Elle y croissait puissante, immuable et sans tache;
Et nul effort n'aurait brisé la douce attache
Qui liait ta grande âme au paradis natal.

Nos bois mystérieux et nos eaux solennelles
Captivaient ton esprit autant que tes prunelles;
Leurs rumeurs te donnaient de suaves frissons;
Et, comme dans l'artère un sang inaltérable,
Comme en jets débordants de sève dans l'érable,
L'amour de ton pays coulait dans tes chansons.

IV

Mais, hélas! le destin qui poursuit le génie,
Qui fait payer si cher au barde l'harmonie
Que son luth fait pleuvoir sur le monde enchanté,
Te refusait toujours la paix que l'or assure,
Et tu souffris longtemps, dans ta retraite obscure,
Les torturants ennuis de la nécessité.

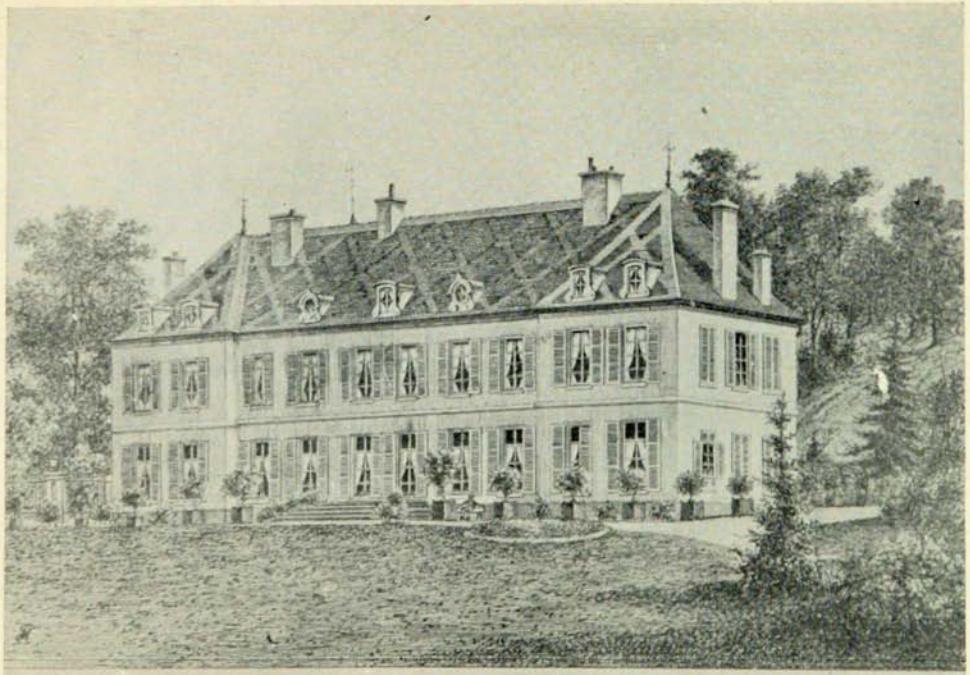

LE CHATEAU DE CITRY, RÉSIDENCE DE M. HECTOR ROSSANGE

Le château de Citry

Pendant que tu disais les travaux des ancêtres,
Marins et laboureurs, trappeurs, soldats et prêtres;
Pendant que tu chantais ces immortels héros,
Pour toi se préparait la plus terrible épreuve...
Et tu partis, un soir, tu quittas le grand fleuve
Qui tant de fois t'avait balancé sur ses flots.

Tu disparus alors comme un astre se couche;
Et le vent de l'exil, glacial et farouche,
Emporta ton esquif bien loin des tiens en pleurs.
Ton départ ténébreux attrista nos rivages,
Et seize ans tu subis le plus dur des servages,
Ton cœur aimant saigna de toutes les douleurs.

La mort seule devait sonner ta délivrance,
Et maintenant, au bord de l'Océan immense,
Tu dors en paix, bercé par le flot solennel
Qui te "chante toujours son hymne de souffrance",
Tu dors enseveli sous la terre de France
Comme l'enfant caché dans le sein maternel.

Là nul ne t'ira plus abreuver d'amertume;
Et ton nom, si longtemps enveloppé de brume,
Par l'ombre de l'exil si longtemps obscurci,
Brille au-dessus d'un gouffre où bave encor la haine,
Comme l'arc-en-ciel luit, dans sa splendeur sereine,
Sur l'abîme écumeux du vieux Montmorency.

WILLIAM CHAPMAN (1)

Hommage de Charles Marcilly

Toi qu'a touché du doigt la mort où tout retombe
Et qui dors pour jamais du sommeil de la tombe,
Couché dans ton cercueil,
Toi dont le cœur glacé repose sous la terre
Sans même voir charmer ton exil solitaire
Par tes amis en deuil;

O barde, dont les chants sont des chants de victoire,
Dont le nom est de ceux qui partagent la gloire
De l'immortalité,
Dis-nous de quel frisson tu frémis, ô poète,
Quand tu vis insulter de la tombe muette
La fière majesté?

(1) *La Presse*, 23 juin 1906.

Oh! dis-nous quel effroi parcourut les rangs sombres
De ce royaume noir où gémissent les ombres,
Quand vous vîtes, soudain,
Un homme soulever vos pierres sépulcrales,
Déchirer vos linceuls et sur vos faces pâles
Ricaner son dédain:

"Arrêtez, arrêtez!" auriez-vous pu lui dire:
"Quiconque a pénétré le seuil de cet empire
"Est à jamais sacré.
"Si quelqu'un vient troubler le repos où nous sommes,
"Qu'il soit maudit de nous et que, parmi les hommes,
"Son nom soit exécré!

"Nous avons comparu devant le Roi suprême;
"Dans sa stricte balance il a pesé lui-même
"Jusqu'à nos préjugés.
"Du dieu de la douleur aujourd'hui tristes hôtes,
"Nul de vous ne peut plus nous reprocher nos fautes
"Quand Dieu nous a jugés."

Puisque tu n'es plus là, noble et pauvre poète,
Pour protéger ton nom, pour défendre ta tête
Des coups de l'ennemi;
Puisqu'auprès de ton front aux sublimes pensées
Les cordes de ton luth à jamais sont brisées,
Comme un frère endormi;

Puisque d'un vers en feu ta main n'a plus la foudre
Pour frapper, pour punir et pour réduire en poudre
Les griffes du vautour
Qui règne sur la mort et dont la lâche face,
Se montrant dans la nuit, pâlit, tombe et s'efface
Devant l'astre du jour;

Puisqu'ils t'ont insulté dans le fond de ton être,
Te reprochant d'aimer le pays qui vit naître
Tes robustes aïeux;
Puisqu'ils ont renié, haï, maudit la France
Pour faire de ton cœur mieux jaillir la souffrance,
Les larmes de tes yeux;

Puisqu'ils ont méprisé la sainte Poésie,
Pensant que ton ouvrage, ô vibrant Crémazie,
Tomberait dans l'oubli;
Et qu'un profond silence effaçant ta mémoire,
Dans le mépris ton nom, privé de toute gloire,
Serait enseveli;

Puisqu'ils ont dit cela et qu'ils se sont crus les maîtres
Et qu'un valet sorti de ce troupeau de reîtres
A souffleté ton front;
Nous nous sommes dressés devant Benjamin Sulte
Pour braver sa fureur, pour venger ton insulte,
Pour laver ton affront;

Et tu nous reviendras, poète! Sur la terre
Qui vit naître ton cœur et s'ouvrir ta paupière,
Ami, tu dormiras;
Et nous déposerons des couronnes bien belles
De lauriers toujours verts, de lis et d'immortelles,
Où tu reposeras.

CH. MARCILLY (1)

Hommage d'Eustache Prudhomme

Un vent d'orage un jour
En soufflant sur nos plaines
L'emporta sans retour
Vers des rives lointaines.

Là-bas loin de tout bruit
Il vécut solitaire,
Laissant tomber sur lui
L'oubli plein de mystère.

Si sa lyre eut frémi
Pour calmer sa souffrance,
Il eût brillé parmi
Ses émules de France.

Mais, dans les bois touffus
Que l'ouragan décime,
L'oiseau ne chante plus
Quand s'effondre leur cime.

(1) *Journal de Montréal*, le 29 avril 1902.

Comme l'arbre abattu,
Sa vie était tarie
Et pour jamais se tut
Sa muse endolorie.

Pourtant son deuil était
Le deuil de tout le monde;
Et chacun lui portait
Une pitié profonde,

En songeant en secret
Que l'égoïsme règne
Et qu'un secours discret
Guérit le cœur qui saigne.

Son étrange destin
Fut de vivre de gloire
Quand fuyait au lointain
La fortune illusoire,

De faire atermoyer
Ses comptes en déroute;
De voir à son foyer
Venir la banqueroute

Et puis l'exil fatal,
Suprême cataclysme,
Et vivre d'idéal
Et de patriotisme!

Or il apparaissait
Que son œuvre était belle
Et s'épanouissait
Vers une aube nouvelle

Nul n'avait jusqu'alors
En un rythme superbe
Fait vibrer sur nos bords
Plus mélodieux verbe.

Il fit revivre ici
Le culte de la France
En l'évoquant ainsi
Qu'une ressouvenance.

Voulant un règne long
A la littérature,
Il creusa le sillon
Pour la moisson future.

Il y cueillit des fleurs
Dont nulle n'est flétrie;
Et ses chants les meilleurs
Furent pour sa patrie.

EUSTACHE PRUDHOMME (1)

Hommage de Georges Bouchard

O poète! éloigné de la terre natale
Où votre âme cherchait la gloire et le bonheur,
Vous avez fui Québec, victime de l'honneur,
Pour finir en exil l'existence fatale.

Sous un ciel étranger, vous vous êtes éteint,
Sans avoir une fois revu le promontoire
Où votre fier talent, au fronton de l'histoire,
Burina le grand nom que vous fit le destin.

Votre esprit enflammé par les divines fièvres
S'animait constamment à la beauté de l'Art,
Et vous avez laissé dans notre vieux rampart
Un souvenir vivace à jamais sur nos lèvres.

Mais, si notre pays n'a pu vous rendre heureux,
S'il n'a pu soutenir votre œuvre méritoire,
Il se réveille enfin et dans chaque mémoire,
Au Canada français, vous vivez glorieux.

GEORGES BOUCHARD (2)

---

(1) *Revue Canadienne*, août 1906, p. 34.
(2) *Le Terroir*, avril 1927, p. 12.

Hommage de L.-L. Régnier

Comme les paladins, avec leur olifant,
Dirigeaient les assauts de la chevalerie,
Il sut, avec son luth, montrer à sa patrie
Qu'un peuple vigoureux, de l'oubli, se défend.

Et, souffrant comme souffre une mère qui prie
Quand, aux pays lointains, est parti son enfant,
Dès qu'elle eut écouté son hymne triomphant,
La France fut aussi jalouse qu'attendrie.

Chez elle, par le plus imprévu des retours,
Il devait fuir l'épreuve et chercher l'espérance,
Car il faut revenir à ses vieilles amours.

Aussi, lorsqu'arriva l'ultime délivrance,
Dieu voulut-il laisser, pour qu'elle l'eût toujours,
Le chantre canadien à sa mère la France.

L.-L. REGNIER (1)

Hommage de J.-B. Caouette

—Qui donc piétine ainsi sur mon cadavre, ô ciel!
Et qui donc à mon nom jette encore l'insulte?

LA GLOIRE

—C'est un compatriote au cœur rempli de fiel;
On le nomme partout: Judas-Benjamin Sulte!

LE VER

—La gloire te couronne, ô barde canadien!
Et ta patrie enfin t'arrache à mon empire:
Adieu... Le flanc de Sulte, un jour, sera mon bien:
Je vengerai sur lui l'affront fait à ta lyre...

LA GLOIRE

—O ver! de cet affront un plan sublime est né:
Tous les valeureuvx cœurs de la Nouvelle-France,
Dans un élan d'amour et de reconnaissance,
Rappellent de l'exil leur barde infortuné!

(1) *La Revue Canadienne*, 1913-B, p. 289. L'auteur est le petit-fils de M. de Fenouillet, auquel Crémazie a consacré l'une de ses pièces.

—Frères, je vous bénis! Sulte, je te pardonne!
Dans le ciel sans nuage où mon âme rayonne,
Ma lyre librement chante et prie en français.
Unissant mes accords aux chants pieux des anges,
Je demande au Seigneur, qui reçoit nos louanges,
Pour notre cher pays le bonheur et la paix!

J.-B. CAOUETTE (1)

Hommage de Charles-R. Daoust

Gloire à toi, Crémazie! A l'heure où tout un monde
Attend, stoïque encor, le précurseur promis,
De ton souffle immortel la voix grave et féconde
Sous l'"unique" drapeau nous retient tous unis

Pieusement courbés sous le sceptre qu'inonde
De bienfaisants rayons l'astre encore insoumis,
Triomphants, nous chantons cette merveilleuse onde
Couvrant ton front martyr de tant de pleurs bénis.

Je reviens à toi, maître, à cette heure suprême
Où chaque enfant, grandi, te prouve comme il t'aime
Entonnant l'hosanna de l'éternel espoir.

Nous chantons après toi l'hymne de délivrance,
Comme tu crus toujours, nous croyons que la France
En nous quittant, jadis, ne nous dit qu'au revoir!

CHARLES-R. DAOUST (2)

Hommage de J. K. Foran

Un sculpteur canadien cisèle un monument
A l'honneur du poète et de sa poésie
Et depuis le levant jusques à l'occident,
On acclame la mémoire d'Octave Crémazie.

---

(1) *Les Voix intimes*, pp. 155-156.
(2) *Au seuil du crépuscule*, p. 105.

Dans ce concert d'amour, de fierté, de joie,
Laissez vibrer aussi une voix irlandaise,
Mêlant ses accents aux élans des grandes voix
De ses compatriotes de la race française.

En chantant l'avenir, combien il nous rappelle
L'exemple si pratique, au pays de mon père,
Quand les enfants d'Irlande, pour le grand O'Connell,
Ont donné librement "l'obole journalière".

Pour ces pauvres exilés, contemplant leur triste sort,
Il demande le concours d'une sainte charité,
Soulagement pour les mourants, prières pour les morts,
Et pour l'orphelin, asile et liberté.

Nous nous joignons à vous—nous voulons à notre tour,
Célébrer et sa gloire et ses rêves infinis;
Nous vous tendons la main d'amitié en ce jour,
Pour accomplir les vœux du poète Crémazie.

Que l'union des deux races, au nom de notre pays,
Soit à jamais affermie et perpétuelle;
Que du poète national le travail chéri
Soit pour nos enfants une jouissance immortelle.

J. K. FORAN (1)

Hommage anonyme à Crémazie

En ces jours si remplis de ton nom, Crémazie,
Je pense à tous ceux-là de qui la vilenie
Trompant, comme l'on sait, ta si belle candeur,
Voua ta vie entière à l'exil, au malheur.

Comme tu payas cher un moment de faiblesse!
A ton front de penseur qui sait si ta détresse
N'ajouta pas pourtant ce trait pour l'embellir
Et t'immortaliser avant que de vieillir?

Si le mal qu'on t'a fait auréole ta tête,
On n'en sent aucun gré, en ce jour de ta fête,
Aux lâches dont la main, pour un autre motif,
Dans l'ombre te frappa comme un pauvre naïf.

(1) *La Patrie*, 8 décembre 1903. Cf. pp. 200-202.

Emporté si souvent sur l'aile de ton rêve,
Tu n'as pu soupçonner un seul instant le piège
Que tes mauvais amis préparaient sous tes pas;
Et, l'abîme creusé, toi seul ne le vis pas.

Mais toi seul y tombas, car la meute des traîtres
Dépista la justice et, par un coup de maîtres,
Détournant de leur tête un juste châtiment,
Le fit peser sur toi, leur aveugle instrument.

Et pendant qu'abrités, grâce à leur sale adresse,
Ils restaient ici, toi, sans donner ton adresse,
Tu fuyais ta patrie, objet de ton amour,
Et sans aucun espoir de la revoir un jour.

L'air que tu respiras, pour être l'air de France,
Ne laissa pas d'aigrir ton amère souffrance.
"Isolé dans ta vie, isolé dans ta mort",
C'est toi qui l'as chanté, qu'il fut triste ton sort!

Mais la postérité, si sa marche est tardive,
N'en avance pas moins et, le jour qu'elle arrive,
D'un geste que le temps rend plus juste et plus sûr
Met l'un sur le pavois, l'autre, le cloue au mur.

Pendant que dans le ciel de ta chère patrie
Ton nom, comme un soleil, monte et nous irradie,
Par un juste retour, dans l'oubli méprisant
Sombrent tes exploiteurs, et c'est très bien, vraiment! (1)

L'Adieu du poète

La poésie n'a pas été seule à chanter Crémazie après sa mort. Le théâtre a voulu, lui aussi, rendre hommage au poète.

Madame Huguenin, qui s'est fait une belle place dans le monde des lettres sous le nom de plume Madeleine, était la fille d'un petit émigrant irlandais. John Gleason, arrivé au pays en 1834, à l'âge de deux ans, avec son père et deux sœurs. Le père mourut du choléra en mettant le pied au

(1) *Le Terroir*, juillet 1927.

pays et les enfants se trouvèrent orphelins avant même d'avoir pris contact avec la terre canadienne.

Protégé et élevé par un curé canadien-français, John Gleason avait presque oublié sa langue maternelle; les paysages de la Verte Erin ne se gravent guère dans la mémoire d'un enfant de deux ans. Toutefois il se considéra toujours comme un exilé dans le pays qui était devenu le sien. C'est que l'amour du pays natal est un peu comme l'affection qu'on voue à sa mère: on l'aime, même quand on ne l'a pas connue.

Madeleine trouvait une certaine analogie entre le sort de son père et celui de Crémazie: Gleason eut la nostalgie du pays ancestral toute sa vie et Crémazie pleura Québec et la patrie canadienne pendant les seize années qu'il vécut en France.

Madeleine, avec son cœur de femme, écrivit sur le poète malheureux une petite pièce en un acte, qui fut créée au Théâtre national français de Montréal, le 22 juin 1902. Les artistes Elzéar Hamel et Henriette Moret avaient prêté leur talent d'acteur à Madeleine pour l'occasion.

Pendant toute une semaine, l'*Adieu du Poète* attira au Théâtre national français des foules sympathiques. Sans doute le talent de l'auteur de l'*Adieu du Poète* et la magnifique interprétation d'Elzéar Hamel et d'Henriette Moret comptaient pour beaucoup dans ce succès d'une pièce canadienne: mais le malheur a donné à Crémazie une auréole qui attirait des milliers de spectateurs.

Dans la dernière scène de l'*Adieu du Poète,* Crémazie fait ses adieux à sa petite amie Jeanne: les vers de l'exilé ont remué celle-ci si profondément qu'elle veut adoucir ses dernières heures en lui tenant compagnie, pour lui parler de sa mère et de son pays.

Le mourant dit à sa petite amie:

"—Le médecin n'a plus rien à faire chez moi; le prêtre me quittait lorsque vous êtes venue. Il m'a prodigué les suprêmes consolations. Je pars content, en paix avec ma

conscience... Je vais vers le bonheur. J'entre dans la véritable vie ! Pour un chrétien, mourir c'est revivre ! Lorsque je mourrai mettez sur ma bouche ce crucifix donné par ma mère.''

L'Adieu du Poète est une allégorie. Mais Madeleine a mis dans la bouche de Crémazie des paroles qu'il a prononcées. Madame Malandain et les siens, qui reçurent ses derniers adieux, ne parlent pas autrement que Madeleine. Crémazie mourut en bon chrétien et en bon Canadien. Comme pour les mourants de chez nous, le prêtre était à ses côtés et lui ferma les yeux (1).

---

(1) Madeleine, *Premier péché*, p. 145.

Conclusion

Pardon pour Crémazie

Devons-nous, comme le veulent M. Benjamin Sulte et quelques autres ennemis irréductibles d'Octave Crémazie, faire disparaître son nom du catalogue de nos illustrations ?

Bien avant M. Sulte et ceux qui l'ont suivi, Boileau avait donné une définition de l'honneur qui est devenue un axiome bien souvent cité :

> L'honneur est comme une île escarpée et sans bords,
> On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors.

Les Canadiens français doivent-ils s'incliner devant l'ukase de Boileau et renier celui qu'ils considèrent, depuis plus de trois quarts de siècle, comme leur poète national ?

Non mille fois non !

Victor Hugo est un poète aussi rigide parfois sur les principes que Boileau. Cependant, plus humain que le poète de l'*Art poétique*, il a laissé tomber de sa lyre ces deux beaux vers sur la femme qui tombe :

> Oh ! n'insultez jamais une femme qui tombe !
> Qui sait sous quel fardeau la pauvre âme succombe ! (1)

Mais Victor Hugo, tout comme Boileau, était un homme, et l'erreur est souvent le partage des hommes. Leurs appréciations sont dirigées si fréquemment par des motifs intéressés qu'elles n'ont pas une valeur infaillible.

Remontons plus loin et surtout plus haut : remettons-nous

(1) L.-M. Darveau, *Nos hommes de lettres*, p. 154.

en à des autorités qui ne se trompent pas, elles, pour nous guider dans nos jugements. L'histoire de Madeleine, la pécheresse n'est-elle pas un des épisodes les plus touchants et, sûrement les plus consolants des Livres saints? Plongée dans la fange et la honte, elle avait été bien coupable; et, cependant le Christ, juge infaillible, eut pour elle des paroles de mansuétude et de pardon.

A tout péché miséricorde.

Ceux qui ne veulent pas oublier les fautes de Crémazie sont, nous voulons le croire, d'honnêtes gens dont la justice et les tribunaux n'ont jamais eu à s'occuper; aux yeux de leurs concitoyens, ils sont irréprochables, dignes de la confiance et de l'admiration de tous. Mais, si ces gens-là veulent descendre au fond de leur conscience et y faire un sérieux examen, ils trouveront peut-être dans leur passé des fautes cachées qui les feraient rougir si elles étaient étalées aux yeux et aux oreilles de ceux qui les entourent et les respectent?

Que de saints et de saintes entrés au calendrier de l'Eglise qui ont eu deux vies: une de débauches et de crimes de toutes sortes, l'autre, la dernière, de regrets et d'expiations! Ils se comptent par centaines ces saints et saintes qui ont été d'abord de grands pécheurs. Qu'on relise, pour n'en citer qu'une, la vie du grand saint Augustin, devenu un des docteurs de l'Eglise.

Crémazie a été coupable, on peut lui reprocher de grandes fautes; mais il a expié cruellement les erreurs commises dans des heures d'affolement inexplicables; il a vécu à l'étranger comme un paria, dans la pauvreté, la misère, l'abandon, loin de sa mère qu'il aimait tendrement, de ses frères qui lui étaient si dévoués, loin des sites qu'il avait admirés et chantés.

Crémazie a expié ses fautes par seize années d'ennui, de lassitude, de larmes. N'est-ce pas en réparation de son passé qu'il se condamna à ne revoir jamais les amis laissés au pays? Quelques-uns, de passage en France, auraient

voulu le revoir, le consoler, lui parler de sa mère ; il refusa de leur faire connaître sa retraite. Pendant les seize années de son exil, les seuls compatriotes qu'il revit furent quatre prêtres de Québec. Ceux-là, le poète savait qu'ils lui apportaient des paroles d'oubli, de pardon. Les prêtres ne sont-ils pas sur la terre pour pardonner et absoudre ?

Nous devons beaucoup à la lyre patriotique de Crémazie. En retour de ce qu'il a fait pour nous, suivons le conseil de l'abbé H.-R. Casgrain, qui fut témoin de sa rude expiation, "pardonnons à l'homme en faveur du poète".

D'ailleurs les compatriotes et ceux qui admirent les chants de Crémazie ont-ils le droit d'être plus sévères pour sa mémoire que les lois qui régissent leur pays ? Nos lois criminelles veulent qu'un accusé soit présumé innocent aussi longtemps que le jury ne l'a pas trouvé coupable et que le juge ne l'a pas condamné. Crémazie, grâce à la Providence, n'a pas été amené devant une cour d'assise. Aucun juge n'a eu à s'occuper de son cas. Pas une seule condamnation judiciaire n'a flétri sa gloire.

Donnons à notre malheureux compatriote le bénéfice du doute. Les lois de la plupart des pays civilisés accordent parfois ce privilège à des voleurs de grands chemins, à des assassins. Pourquoi refuserions-nous la même grâce à un poète qui a chanté nos gloires passées et a fait revivre chez nous la flamme du patriotisme en train de s'éteindre ?

Et, en oubliant les fautes de Crémazie, répétons avec le poète des malheureux, des victimes des heures d'oubli :

Qui sait sous quel fardeau la pauvre âme succombe !

Appendice

Actes de l'état civil relatifs aux Crémazie

Acte de sépulture de Jacques Crémazie (Québec, 18 avril 1792) — Le dix-huit avril mil sept cent quatre-vingt douze par nous soussigné Prêtre Directeur du Séminaire a été inhumé dans l'Eglise sous son banc le corps du Sr Jacques Crémasy Mtre boulanger en cette ville, originaire de la paroisse d'Artigal Diocèse de Rieux, époux de Josephte Le Breton dite Lalancette, décédé hier la nuit subitement, âgé de cinquante huit ou neuf ans environ. Présens les Srs Prévot, Dupont, Berger, Cauchon et autres. —J. J. Roy, Ptre.

Acte de mariage de Jacques Crémazie et de Geneviève Chupin-Lajoye, veuve de Pierre Monier (Québec 2 décembre 1762)—Le deuxième jour de décembre mil sept cent soixante et deux sur la dispense de deux bans et de l'empeschement du tems prohibé de l'avent accordée par Mr Briand chanoine et Vicaire General du Diocèse et apres la publication d'un ban de mariage faitte au prone de notre messe parroissiale le dimanche precedent, entre Jacques Crémazy, natif de la paroisse d'Artigal du dioceze de Rieûx, demeurant en cette ville, fils de feu Pierre Crémazy et de deffunte Anne Loge d'une part, et Genevieve ditte Lajoye veuve de Pierre Monier de cette ville, d'autre part; ne s'étant découvert aucun empeschement audit mariage, Nous Curé de Québec soussigné avons reçu leur mutuel consentement, et leur avons donné la bénédiction nuptiale suivant la forme prescritte par notre mere la

Ste Eglise, et ce en présence de Paul Marchand et de Gabriel Messegué amis de l'Epoux, de Pierre Chupin, d'Henry Dubourg et de François Pélisson amis de l'Epouse et de plusieurs autres témoins, dont les uns ont signé, ainsi que l'Epouse; lecture faite. —Jacques Crémazy —Turié — John Soll — Paul Marchand — Messagué — François Pelissont — J.-F. Récher, Curé.

Acte de sépulture de Geneviève Chupin-Lajoye, épouse de Jacques Crémazie (Québec, 12 novembre 1781)—Le douze novembre mil sept cent quatrevingt un par nous Vicaire de Québec soussigné a été inhumé sous le ban qu'elle occupait du côté de l'Epitre dans la chapelle de Ste-Anne de l'église Cathédrale et paroisse de cette ville, le corps de geneviève dite Chupin épouse de Jacques Cremazie décédée d'hier agée de quarante sept ans muni des sacremens présens gatien et autre. — Lefebvre, Ptre.

Acte de mariage de Jacques Crémazie et de Marie-Josephte Le Breton (Québec, 29 avril 1783) — Le vingt neuf avril mil sept cent quatre vingt trois après la publication d'un ban de mariage faite au prône de la messe de paroisse dimanche dernier entre Jaques Cremasy veuf de Geneviève Chupin de cette paroisse d'une part et Marie Josephte Le Breton fille de Pierre Le Breton et de Agnès l'Archevêque aussi de cette paroisse d'autre part, les parties ayant obtenues dispense de deux bans de mariage de Mgr l'Evêque de Québec restée, et ne s'étant découvert aucun empechement au dit mariage nous vicaire de Québec soussigné avons reçu leur mutuel consentement, et leur avons donné la bénédiction nuptiale selon la forme prescrite par notre mere la Sainte Eglise et ce en présence de Gabriel Messegué, Sr François Duval, F. Létourneau, Jacques Langdeau, Jean Audy, Ant. Felson ami de l'époux, Jaques Cochon, Deny Lebreton freres Jerome Martineau ami Marie Cochon nièce Marie Lebreton nièce de lépouse qui ont signé avec nous et lépoux. — J. Cremasy — Marie

Cochon — Messagué — Jacques Cochon — F. Duval — Fs Létourneau — Martineau — Anthoine Van Felson — Lancdoc — Veudions — F. Duval fils — Joseph Drollet — Chauret, Prêtre.

Acte de naissance de Geneviève Crémazie (Québec, 13 juin 1763). — Le treize juin mil sept cens soixante-trois a été baptisée par nous Prêtre Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Québec en l'absence de Mr. le Curé Geneviève née le jour précédent du légitime mariage de Jacques Crémazi, boulanger, et de Geneviève Chuppin dite La Joye, le parain a été Paul Marchand et la Maraine Marguerite Dubourg soussigné ainsi que le père. — Jacques Crémasy — Paul Marchand — Marguerite Dubourg — Resche, Ptre C.

Acte de sépulture de Geneviève Crémazie (Ancienne-Lorette 13 août 1763) — L'an mil sept cent soixante trois, le treize d'août, j'ai inhumé (blanc) Hamel décédé hier, âgé de six mois, et Geneviève Crémazie, décédée hier chez Pierre-Etienne Soucy, âgée de deux mois, de ce requis suivant l'ordce. — Levasseur, Ptre.

Acte de naissance de Marie-Geneviève Crémazie (Québec, 20 juin 1764) — Le vingt juin mil sept cens soixante-quatre par nous Curé de Québec soussigné a été baptisée Marie-Geneviève née le jour précédent du légitime Mariage de Jacques Crémazi et de Geneviève Chupin. Le parain a été le Sr Barthélemy Turié et la maraine Marguerite Munier femme de Pierre Chupin, laquelle a déclaré ne sçavoir signer. — Jacques Crémasy — Turié — J. Fél. Récher, Curé.

Acte de naissance de Marie-Josephte Crémazie (Québec, 26 décembre 1767) — Le vingt six décembre mille sept cent soixante sept par nous Viquaire de Québec soussigné a été baptisée Marie Josephe née le jour presedent, du légitime mariage du Sieur Jaques Crémazie, Boulanger et de

Geneuvième Schupin son epouse, le parrain a été le Sieur Jean la Terriere et la mareine dame Marie Joseph la Roche, epouse du Sieur Alexandre Dumas, soussignés ainsi que le père. — Laterrière — Ladumas — J. Crémasy — Dézéry, Vicaire.

Acte de sépulture de Marie-Josephte Crémazie (Québec, 28 décembre 1767)—Le vingt-huit décembre mil sept cens soixante sept par nous vicaire de Québec soussigné a été inhumée Marie Josephe Crémazie, décédée d'hier, agée de deux jours, fille de Jacques Crémazie et de Genevieve Chupin son épouse; étoient présents Louis Decorniers, Joseph Dubois et autres. — Dézéry, Vicaire.

Acte de naissance de Jean-Jacques Crémazie (Québec, 19 mai 1769) — Le dix neuf mai mil sept cens soixante neuf par nous Vicaire de Québec soussigné a été baptisé Jean Jacques né le jour précédent du légitime mariage de Jacques Crémasy boulanger, et de Genevieve Chépin; le parain a été Jean Hosman dit Ménage soussigné et la maraine Theotiste Quescy laquelle a déclaré ne sçavoir signer. Le père a aussi signé avec nous. — J. Hausmann dit Ménage — J. Crémasy — Corbin, Vicaire.

Acte de sépulture de Jean-Jacques Crémazie (Québec, 25 août 1769) — Le vingt cinq aoust mil sept cens soixante neuf par nous Vicaire de Québec soussigné a été inhumé Jean Jacques Crémazi décédé le jour précédent agé de trois mois fils de Jacques Crémasi et de Geneviève Supin son épouse étoient présens Louis Gosselin, Joseph Dubois. — J. F. Lefebvre Vicaire.

Acte de spulture d'Anonyme Crémazie (Québec, 19 juin 1771) — Le dix neuf juin mil sept cens soixante et onze est né, a été ondoyé et puis est décédé un enfant de Jaques Cramansi et de Genevieve Chupin son épouse son corps a été inhumé le lendemain par nous prêtre soussigné ont assisté Pierre André Spenard et Jaques Chauret — Dosque, Curé de Québec.

Acte de naissance de Jacques Crémazie (Québec, 16 décembre 1772) — Le seize décembre mil sept cent soixante douze par moy prêtre soussigné vicaire de la paroisse de Québec a été baptisé Jacques né aujourd'hui fils légitime de Jacques Crémasy et de geneviève chupin. le parrain a été gabriël messayer et la marraine marie Magdeleine garnier femme de Mr Joseph chabot qui a déclaré ne sçavoir signer. le parrain a signé et le père présent. — Messegué — J. Crémasy — Gouget, Ptre.

Acte de sépulture de Jacques Crémazie (Ancienne-Lorette, 22 septembre 1773) — L'an mil sept cent soixante treize, vingt deux Septembre par nous curé de l'Ancienne Lorette, soussigné, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse avec les cérémonies prescrites Jacques Cramoisy âgé de neuf mois fils de Jacques Cramoisy et de Geneviève (sic) furent presens à la sépulture François Dubois Jean Lavalette lesquels ont déclaré ne scavoir signer de ce requis Suivt L'ordce. — Jos. Desroches, Ptre.

Acte de naissance de Marie-Geneviève Crémazie (Québec, 13 novembre 1775) — Le treize novembre mil sept cens soixante quinze par nous curé de Québec soussigné a été baptisée Marie Genevieve née ce matin à trois heures, du légitime mariage de Jacques Cremasy et de Genevieve Chupin le parein a été Joseph Filtot et la mareine Marie Louise Parent femme de Jean Baillargé, qui ont signé avec nous. — J. Crémasy — M. L. Parent — Joseph Filteau — Aug. D. Hubert, Ptre.

Acte de sépulture de Marie-Geneviève Crémazie (Québec, 8 décembre 1776) — Le huit décembre mil sept cent soixante seize par nous Vicaire de Québec soussigné a été inhumé dans le Cimetière de Ste Anne le corps de Marie Geneviève fille de Jaques Cremasy et de Genevieve Chupin décédée d'hier, agée de treize mois. étoient present Paquet Durouvray et autres. — Lefebvre, Ptre.

Acte de naissance de Marie-Joseph Crémazie (Québec, 21 janvier 1785) — Le vingt un janvier mil sept cents quatre vingt cinq par nous vicaire de Québec a été baptisée Marie Joseph née de ce jour du légitime mariage de Jacques Crémasy et de Marie Josephte Le berton, le parain a été Gabriel Messeigué et la maraine Agnès Le berton épouse de Jacques Cochon qui seule a déclaré ne savoir signer. Signé des autres ainsi. — J. Crémasy — Messigué — Lefebvre, Ptre.

Acte de sépulture de Marie-Josephte Crémazie (Québec 15 novembre 1790) — Le quinze novembre mil sept cent quatre vingt dix par nous vicaire de Québec soussigné a été inhumé dans le Cimetière Ste Famille le corps de Josephte fille de Jacques Crémazi et de Josephte Lebreton dite Lalancette, décédée hier la nuit, agée de six ans. Présens Berthelot Smith et autres. — J. Vidal, Ptre.

Acte de naissance de Marie-Elisabeth Crémazie (Québec, 2 juillet 1788) — Le deux juillet mil sept cent quatre vingt huit par nous vicaire de Québec soussigné a été baptisée Marie Elizabeth née d'hier du légitime mariage de Jacques Crémasy et de Josephte Lebreton; le parrain a été François Lebreton et la maraine Cécile Griault lesquels avec le pere présent ont signé avec nous. — J. Crémazy — Fr. Lebreton — Cécile Grihault — Gatien, Ptre

Acte de sépulture de Marie-Elisabeth Crémazie (Québec, 17 novembre 1790) — Le dix sept novembre mil sept cent quatre vingt dix par nous vicaire de Québec soussigné a été inhumée dans le Cimetière Ste Famille le corps d'Elisabeth fille de Jacques Crémazi et de Josephte Lebreton dite Lalancette, décédée hier, agée de deux ans et quatre mois. Présens Gaulin Smith et autres. — J. Vidal, Ptre.

Acte de naissance de Jacques Crémazie (Québec, 14 octobre 1786) — Le quatorze octobre mil sept cent quatre

vingt six par nous vicaire de Quebec soussigné a été baptisé sous condition ayant été ondoyé à la maison Jacques né ce matin du légitime mariage de Jacques Cremazy et de Josephte Le Breton. Le parein a été Jacques Cochon la mareine Théotiste Quecy femme de Gabriel Messayer qui a déclaré ne savoir signer le parein a signé avec nous ainsi que le père. — J. Crémasy — Jacque Cochon — Esp. Chenet, Ptre.

Acte de sépulture de Jacques Crémazie époux de Marie-Anne Miville dit Déchêne (Québec 25 septembre 1854) — Le vingt cinq septembre mil huit cents cinquante quatre, nous prêtre soussigné Curé de Québec, avons inhumé dans l'Eglise Métropolitaine de Québec, chapelle Sainte Anne, le corps de Sieur Jacques Crémazie, époux de Dame Marie Anne Méville Deschêne décédé le vingt deux du courant dans cette paroisse âgé de soixante sept ans. Présents à l'inhumation les Révérends Messire Edouard Horan. et Zacharie Bolduc Prêtres, les Docteurs en Medecine Jean Nault et Jean-Etienne Landry, et les Sieurs François Boisvert, Clément Cazeau, André Fraser, Benjamin Corriveau, Olivier Pélisson, François Chrétien, soussignés avec nous. — E. J. Horan, J. B. Z. Bolduc Ptre — F. O. Boisvert — Clément Cazeau — A. L. Fraser — J. E. Landry — Olivier Pelisson — Benj. Corriveau — F. Chrétien — J. Z. Nault — J. Auclair, Ptre.

Acte de mariage de Jacques Crémazie et de Marie Anne Miville dit Déchêne (Charlesbourg, 27 juillet 1807) — Le vingt-sept Juillet mil huit cent sept après la publication de deux bans de mariage faites aux prones des messes paroissiales de Québec dont j'ai vu le certificat ainsi que la dispense d'un ban, entre Jacques Crémazi fils majeur de défunt Crémasi et de Marie Berton Boulanger de Québec d'une part et Marie-Anne Miville fille mineure de Germain Miville Bourgeois de Québec, et de Marie-Anne Derome d'autre part, ne s'etant trouvé aucun empechement

a ce mariage nous soussigné curé de Charlesbourg avons reçu leur mutuel Consentement et leur avons donné la bénédiction nuptiale suivant la forme prescrite par nôtre mère la Sainte Eglise et ce en présence de Jacques Cauchon oncle de l'espouse et pierre Tourangeau son frère, et Germain Miville père de l'épouse et J. Baptiste Miville son frère et plusieurs autres qui ont signé avec nous. de ce enquis suivant L'ord. — Jacque Cauchon — Jacques Crémazi — Germain Miville — Marianne Miville — P. Tourangeau — J. Baptiste Miville — Derome, Ptre.

Acte de sépulture de Marie-Anne Miville dit Déchêne, veuve de Jacques Crémazie (Québec, 31 décembre 1879)— Le trente un décembre mil huit cent soixante dix neuf, nous, prêtre soussigné, avons inhumé dans le Cimetière Belmont le corps de Dame Marie Anne Deschênes, veuve de Jacques Crémazie Ecuier, décédée le vingt-huit du même mois en cette paroisse à l'âge de quatre vingt onze ans. Présents à l'inhumation: Charles Cinq-Mars, Charles Baillargé, Ferdinand Hamel, Francis Gourdeau, Ecuiers, lesquels ainsi que quelques autres ont signé avec nous. Lecture faite. — J. D. Brousseau — Chs. Cinq-Mars — Chs. Baillargé — F. E. Hamel — P. E. Smith — F. Gourdeau — F. H. Bélanger, Ptre.

Acte de naissance de Marie-Anne Crémazie (Québec, 25 juillet 1808) — Le vingt cinq Juillet mil huit cent huit Je Vicaire soussigné ai baptisé Marie-Anne née ce soir du légitime mariage de Jacques Crémasi, marchand de cette ville, et de Marie Anne Miville dite Deschesnes. Parrein Jean-Baptiste Miville dit Deschesnes, oncle, et la marreine Josephte Miville dite Deschesnes tante de l'enfant, qui seule a déclaré ne savoir signer, le père et le parrein ont signé avec nous. — J. Baptiste Miville — Jacques Crémazie — Ant. Gagnon, Ptre, Vicaire.

Acte de sépulture de Marie-Anne Crémazie (Charlesbourg, 20 août 1808) — Le vingt août mil huit cent huit par nous Curé de Charlesbourg soussigné a été enterrée Dans le cimetière de cette paroisse Marie-Anne décédée d'hier agée de dix jours fille de Jacques Crémazy et de Marie-Anne Miville marchand de Québec. étoient présents Etienne Bivre et Joseph Villeneuve qui ne scavent signer de ce enquis suivant L'ord. — Derome, Ptre.

Acte de naissance de Jacques-Joseph Crémazie (Québec, 10 octobre 1809) — Le dix octobre mil huit cent neuf je vicaire soussigné ai baptisé Jacques Joseph né le jour précédent du légitime mariage de Jacques Crémazie marchand de cette ville et de Marie Anne Myville dite Deschesne. Parrein Pierre Guillet dit Tourangeau; Marreine Justine Cascagnet qui ont signé avec le père. — Justin Cascagnet — P. Guillet dit Tourangeau — Jacques Crémazi — Ant. Tabeau, Ptre Vicaire.

Acte de sépulture de Jacques-Joseph Crémazie (Charlesbourg, 17 décembre 1809) — Le dix-sept Décembre mil huit cent neuf par nous prêtre Curé soussigné a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse Jacques décédé depuis deux jours en cette paroisse fils de Jacques Crémazie Marchand de Québec & et de Marie-Anne Myville. Présent Joseph Bedard & Jacques Beaume qui ont déclaré ne savoir signer. — Ch. Boucherville, Ptre.

Acte de naissance de Joseph Jacques Crémazie (Québec, 10 octobre 1810) — Le dix octobre mil huit cent dix je Vicaire soussigné ai baptisé Joseph Jacques né le même jour du légitime (sic) de Jacques Cremasie Marchand de cette ville et de Marie Anne Miville, parrain François Poncy, marraine Perpétue Miville, qui, ainsi que le père, ont signé avec nous. — Jacques Crémazi — François Ponsy — Perpétue Miville — B. Fortin, Ptre.

Acte de sépulture de Joseph-Jacques Crémazie (Québec, 15 juillet 1872) — Le quinze juillet mil huit cent soixante-douze nous prêtre soussigné, avons inhumé dans le Cimetière de Belmont, le corps de Jacques Joseph (pour Joseph-Jacques) Crémazie, Ecuyer Avocat, Professeur à l'Université Laval, fils de Jacques Crémazie, en son vivant, marchand de cette ville, et de Dame Marie-Anne Dechène, décédé en cette paroisse, le onze du présent mois, à l'âge de soixante deux ans. Présents Joseph Noel Bossé, Charles Eusèbe Lemieux, Pierre Antoine Doucet, Louis Gonzague Baillargé, Cyrille Delagrave, Hubert Larue, Ecuyers. — Jos. N. Bossé — C. Delagrave — P. A. Doucet — L. G. Baillargé — C. E. Lemieux, M.D.L. — H. Larue, M.D. — C. F. Cazeau, V.G.

Acte de naissance de Joseph-Cyrille Crémazie (Québec, 17 août 1812) — Le dix sept août mil huit cent douze, nous Prêtre Vicaire de Québec soussigné avons baptisé Joseph-Cyrille né aujourd'hui du légitime mariage de Sr Jacques Crémazi marchand de cette ville et de Dme Marie Anne Miville. Parain Joseph Legris dt Lépine, maraine Félécité Miville qui a signé avec le père. Le parain a déclaré ne le savoir faire. — Jacques Crémazi — Félisitté Miville — Ls Ant. Dufresne, Ptre.

Acte de sépulture de Joseph-Cyrille Crémazie (Québec, 9 février 1880) — Le neuf février mil huit cent quatre vingt, nous, prêtre soussigné, avons inhumé dans le Cimetière Belmont le corps de Joseph Cyrille Crémazie, Ecuier, marchand, époux de Dame Luce Deveaux, décédé en cette paroisse le six du même mois à l'âge de soixante sept ans. Présents à l'inhumation Sieurs Hector Verret, Pierre Baillargeon, Abraham Hamel, Philippe Sirois et Ferdinand Hamel, soussignés avec nous. Lecture faite. — A. H. Verret — P. Baillargeon, sénateur — Abm. Hamel — L. P. Sirois — F. E. Hamel — F. H. Bélanger, Ptre.

Acte de mariage de Joseph-Cyrille Crémazie et de Luce Deveault (Trois-Rivières, 17 juin 1858) — Le dix-sept juin mil huit cent cinquante-huit, après la publication d'un ban de mariage faite sans opposition quelconque au prône de la messe paroissiale de cette ville et de celle de Québec, comme il appert par le certificat de Messire Auclair, curé de Québec en date du quatorze courant, vu la dispense de deux bans accordée par Monseigneur Cooke, Evêque des Trois-Rivières, nous Prêtre Vicaire soussigné avons reçu le mutuel consentement de mariage de Joseph Cyrille Crémazie Ecuyer, Notaire, fils majeur de feu Jacques Crémazie Ecr. et de Dame Marie Anne Deschênes de la paroisse de Québec d'une part et de Dlle Luce Deveault, fille majeure de feu Sr Pierre Deveault et de Dame Justine Cascagnette de cette paroisse d'autre part, les avons mariés suivant les lois et usages observés en la Sainte Eglise Catholique et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Zéphirin Deveault et de Joseph Deveault, frères de l'épouse, lesquels ont signé avec les époux. — Marie Luce Deveault — Jos. C. Crémazie — Eulalie Deveault — I. Z. Deveault — J. O. Deveault — J. N. Bureau — T. Toupin, Ptre.

Acte de sépulture de Luce Deveault, veuve de Joseph-Cyrille Crémazie (Hôpital général de Québec, 16 octobre 1894) — Le seize octobre mil huit cent quatre vingt quatorze, nous soussigné, ancien curé, avons inhumé dans l'église de cette paroisse le corps de dame Marie Luce Deveault, veuve de sieur Joseph-Cyrille Crémazie, notaire public et libraire, de Notre-Dame de Québec, décédée le douze du présent mois, en cet hôpital, âgée de soixante neuf ans. Etaient présents: G.-N. Robichon, Arthur Prieur, D.-J. Montambault, L.-P. Sirois et autres qui ont signé avec nous, lecture faite. — G.-N. Robichon — Arthur Prieur — D. J. Montambault — L. P. Sirois — Chs-E. Gagné, Ptre — A. Beaudry, Ptre, ancien curé.

Acte de naissance d'Isidore Crémazie (Québec, 16 avril 1817) — Le seize avril mil huit cent dix sept par nous prêtre soussigné a été baptisé Isidore né d'hier au soir du légitime mariage de Jacques Crémasi maître d'école en cette ville et de Marie Anne Méville. Parrain Messire Jean Denis Daulé prêtre soussigné chapelain des Ursulines de Québec, Mareinne Thérèse Pelisson laquelle ainsi que le père a signé avec nous. — Jacques Crémazi — Thérèse Pelisson — J. D. Daulé, Ptre, chapelain.

Acte de sépulture d'Isidore Crémazie (Québec, 14 octobre 1819) — Le quatorze octobre mil huit cent dix neuf nous Prêtre Vicaire de Québec soussigné avons inhumé dans le Cimetière de la Sainte Famille Isidore fils légitime de Jacques Crémazi marchand et de Marie-Anne Miville dite Deschênes, décédé en cette ville le onze du courant âgé de deux ans et demi. Présens Messieurs Jean Dumontier et Nicolas Lacroix soussignés. — Jean Dumonthier — N. Lacroix — B. B. Decoigne, Ptre, Vic.

Acte de naissance de Pierre-Stanislas-François Crémazie (Québec, 30 janvier 1819) — Le trente janvier mil huit cent dix-neuf nous prêtre vicaire de Québec soussigné avons baptisé Pierre Stanislas François né hier du légitime mariage de Sieur Jacques Crémazi marchand et de dame Marie Anne Mivile de cette ville; Parain Pierre Evariste Gagnon écuyer Notaire, Maraine Demoiselle Geneviève Caseau qui ainsi que le père ont signé avec nous. — Geneviève Cazeau — P. E. Gagnon — J. Crémazi — Jh Moll, Ptre, Vic.

Acte de sépulture de Pierre-Stanislas-François Crémazie (Québec, 14 avril 1819) — Le quatorze avril mil huit cent dix neuf, nous prêtre vicaire de Québec soussigné avons inhumé dans le cimetière de Sainte-Anne Pierre-Stanislas-François, fils de Jacques Crémazie, marchand, et de Marie-Anne Miville, décédé avant hier, en cette ville,

âgé de deux mois et demi. Présents, Nicolas Lacroix et André Lacroix, soussignés. — N. Lacroix — André Lacroix — Jh Moll, Ptre, Vicaire.

Acte de naissance de François-Félix Crémazie (Québec, 3 mai 1820) — Le trois mai mil huit cent vingt, Nous, Prêtre vicaire de Québec soussigné avons baptisé François Félix né aujourd'hui du légitime mariage de Jacques Cremazy marchand et de Marie Anne Mivil Déchaine de cette ville. Parain François Jérôme Poncy et la maraine Elizabeth Déchaine qui avec le père ont signé avec nous. — Marie Théotiste Déchêne — F. J. Ponsy — J. Crémazi — L. Nic. Jacques, Ptre, Vic.

Acte de sépulture de François-Félix Crémazie (Québec, 24 mai 1820) — Le vingt quatre mai mil huit cent vingt nous Prêtre vicaire de Québec soussigné avons inhumé dans le Cimetière Sainte Famille François Félix fils légitime de Sieur Jacques Cremazi marchand et de Dame Marie Anne Déchêne décédé avant hier en cette ville âgé de dix sept jours. Présents messieurs Joachim Thomas et Michel Landry soussignés. — J. Thomas — Michel Landry — L. Nic. Jacques, Ptre, Vic.

Acte de naissance de Joseph-Octave Crémazie (Québec, 8 novembre 1822) — Le huit novembre mil huit cent vingt deux nous Prêtre de Québec soussigné avons baptisé Joseph Octave né ce soir du légitime mariage de Sieur Jacques Crémazi marchand et de Dame Marie Anne Miville de cette ville. Parain Sieur Jaques Crémazi Ecolier, et la maraine Demoiselle Sophie Lepine qui avec le père ont signé avec nous. — Sophie Lepine — Jacq. Crémazi — J. Crémazi — L. M. Lefebvre, Ptre.

Acte de sépulture de Joseph-Octave Crémazie (Québec, 10 novembre 1822) — Le dix novembre mil-huit-cent-vingt deux, nous Prêtre Vicaire de Québec soussigné avons inhumé dans le Cimetière Sainte Famille Joseph Octave

fils légitime de Sieur Jacques Crémazi marchand et de Dame Marie Anne Deschênes décédé hier en cette ville agé d'une journée. Présens Hilaire Bélisle soussigné et Jean Baptiste Blouin qui n'a sçu signer. — H. Bélisle — L. Nic. Jacques, Ptre, Vic.

Acte de naissance de Pierre-Louis-Marie Crémazie (Québec, 2 février 1824) — Le deux février mil huit cent vingt quatre, Nous Prêtre Vicaire de Québec soussigné avons baptisé Pierre Louis Marie né aujourd'hui du légitime mariage de Sieur Jacques Crémazi marchand et de Dame Marie-Anne Miville de cette ville. Le Parain a été le Sieur Gabriel Plante et la maraine Dame Marie Huot Plante soussignés avec le père. — Marie Huot Plante — Gab. Plante — J. Crémazi — Mac Mahon, P. Vic.

Acte de naissance de Marie-Caroline-Félicité Crémazie (Québec, 13 octobre 1825) — Le treize octobre mil-huit-cent-vingt-cinq, nous Prêtre vicaire de Québec soussigné avons baptisé Marie Caroline Félicitée née hier du légitime mariage de Jacques Crémazi marchand et de Marie Anne Deschênes dite Miville de cette ville. Parain David Legris dit Lépine Maraine Félicité Legrit dite Lépine lesquels et le père ont signé avec nous. — Jacques Crémazi — Félicité Legrit dit Lépine — David Legris dit Lépine — Tho. Pepin, Ptre Vic.

Acte de sépulture de Marie Caroline-Félicité Crémazie (Sainte-Foy, 30 octobre 1825) — Le trente octobre mil huit cent vingt-cinq, nous prêtre soussigné avons inhumé dans le cimetière de cette paroisse Marie-Caroline-Félicité, fille légitime de sr Jacques Crémazi, marchand, et de dame Marie-Anne Miville dite Dechêne, décédée avant-hier en cette paroisse, âgée de quinze jours. Présents: Charles

Berthiaume et Joseph Belleau qui n'ont sçu signer. — L. Nic. Jacques Ptre.

Acte de naissance de Claude-Joseph-Olivier alias Octave Crémazie (Québec, 17 avril 1827) — Le dix-sept avril mil huit cent vingt sept Nous prêtre Vicaire de Québec soussigné avons baptisé Claude Joseph Olivier né hier du légitime mariage de Sieur Jacques Crémazi marchand et de Dame Marie Anne Miville De Chesne de cette ville. Marraine Marie Angélique Derome. Parain Sieur Olivier Pélisson qui tous ont signé avec Nous. — J. Crémazi — A. Derome — O. Pelisson — Geo. Derome, Ptre Vic.

Acte de décès de Claude-Joseph-Olivier alias Octave Crémazie (Le Havre, 16 janvier 1879) — Le seize janvier mil huit cent soixante dix neuf, Jules Fontaine, célibataire, âgé de quarante-huit ans, issu de parents inconnus, a été déclaré mort par messieurs Hippolyte Malandain, tailleur d'habit, cinquante ans, et Auguste Regnault, employé de commerce, trente-un ans. Le défunt était né à Richmond, Etats-Unis d'Amérique.

Acte de naissance de Jules-Eugène-Marie-Théodore Crémazie (Québec 27 avril 1829) — Le vingt sept avril mil huit cent vingt neuf Nous Prêtre de Québec soussigné avons baptisé Jules Eugène Marie Théodore né avant-hier du légitime mariage de Sr Jacques Crémazi Bourgeois de cette ville et de dme Marie-Anne Miville De Chêne. Nous en avons été le parain maraine Dame Marie-Anne Mâsse soussignée avec nous ainsi que le père. — J. Crémazi — Mâsse, Marianne — Geo. Derome, Ptre, Vic.

Acte de sépulture de Jules-Eugène-Marie-Théodore alias Télesphore Crémazie (Charlesbourg, 6 août 1829) — Le six aoust mil huit cent vingt neuf par nous prêtre curé soussigné a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Thélesphor né du légitime mariage de Jacques

Crémazie marchand à Québec et de Marie Anne Miville, décédé en cette paroisse depuis deux jours âgé d'environ trois mois, présents Joseph Pepin et François Bedard qui ont déclaré ne savoir signer. — Ant. Bédard, Ptre.

Un grand poète

Les lettres canadiennes ne datent, à proprement parler, que d'hier, et déjà elles nous ont donné un grand poète: Crémazie!

Crémazie était un grand poète; malgré l'indigence de ses rimes, malgré quelques lieux communs et quelques inexpériences qui déparent ses vers il n'y a pas d'exagération à dire qu'il est né aussi bien doué que Lamartine, Musset et Gautier.

Ce qui a manqué à ce Canadien de génie, pour atteindre les plus hauts sommets où s'élèvent les rois de la pensée, c'est le milieu ambiant, c'est l'émulation, c'est l'encouragement.

Chacun sait la grande faute qu'a commise Crémazie. Cependant, à cause de l'honneur que ses travaux littéraires ont fait rejaillir sur sa patrie, chacun aussi oublie l'homme, que des circonstances malheureuses ont fait choir, pour ne songer qu'au poète qui a chanté, avec tant d'harmonie et tant de patriotisme,

Tout ce monde de gloire où vivaient nos aïeux;

qui, en faisant revivre les choses du passé, en versant sur les tombeaux l'aromate de ses vers, a poussé si loin le culte du souvenir.

Crémazie s'est éteint sans revoir son pays, après avoir, pendant seize ans, souffert tout ce qu'un homme peut, sans perdre la raison, endurer d'humiliations et de regrets.

Pendant seize ans, il a vécu dans un état voisin de la misère. Comme si Dieu eut voulu, pour le régénérer, lui faire épuiser la coupe de l'expiation, il a assisté, quelque temps avant sa mort au bombardement sacrilège de Paris, il a vu de ses yeux la France, la France qu'il adorait, se tordre, toute saignante, sous le genou de la Prusse.

Depuis longtemps déjà, Crémazie dort son dernier sommeil dans un coin isolé du cimetière du Havre, bercé par la grande voix de l'Océan qui lui "chante toujours son hymne de souffrance" et qui devait à jamais le séparer du sol béni où il avait laissé en partant toutes ses espérances, toutes ses affections, tout son coeur.

Une croix de bois (1902) indique seule l'endroit où reposent les cendres du plus grand poète canadien.

Cette humble croix bientôt peut-être tombera en poussière, et ceux qui voudront aller s'incliner sur la tombe du malheureux exilé,

> Ne trouvant pas ce nom qui fut aimé de nous,
> Ne sauront pour prier où poser les genoux.

Il a été souvent question de réparer ce que des patriotes appellent l'ingratitude de la patrie envers le chantre de nos gloires nationales et de rapporter ici ses os.

Qu'est-ce qui a empêché l'exécution de ce projet?

Peut-être a-t-on songé qu'il valait mieux laisser dormir en paix les restes de cet infortuné, qui avait été forcé de fuir le sol natal, dont la vie avait toujours été si tourmentée et dont le nom aujourd'hui—comme une étoile après une longue éclipse—rayonne si brillamment à travers les ombres de l'isolement qui cachent à nos yeux son tombeau.

Et puis, la terre hospitalière de France, la terre des

grands coeurs et des grands dévouements, la terre par excellence des savants, des philosophes, des artistes et des poètes, la terre des héros dont les hauts faits lui ont inspiré ses plus beaux chants, cette terre doit, il me semble, garder dans son sein les restes de l'un des plus illustres enfants de la race française qu'ait produits l'Amérique et le dernier rejeton d'une famille désormais éteinte sur ce continent.

Quelques amis des lettres parlent en ce moment d'élever un monument au barde québecois.

Sans doute, une telle idée fait honneur à ceux qui veulent la réaliser.

Mais qu'est-ce que le bronze ou le granit pourrait ajouter à la réputation de ce grand patriote?

Le piédestal qu'il s'est dressé de sa propre main en écrivant le *Drapeau de Carillon, Un soldat de l'Empire, Castelfidardo, Les Morts, Les Mille-Iles,* etc., ne proclame-t-il pas plus hautement sa gloire que toutes les colonnes et toutes les statues qu'on pourrait lui élever?

L'homme qui a au front l'auréole du génie n'a pas besoin d'un socle de pierre pour se grandir; et, si l'on élevait un monument à Crémazie, un tel acte de justice et de reconnaissance grandirait plus la patrie que le chantre de ses héros.

Non, il n'est pas besoin d'un monument pour exalter et perpétuer la mémoire de Crémazie; et, malgré la distance qui sépare la nouvelle France de l'ancienne, où ses restes reposeront à jamais, malgré la profonde solitude, qui pèse sur sa tombe destinée à disparaître bientôt, le nom de ce poète brillera sans cesse d'un éclat souverain dans notre panthéon littéraire et ses malheurs attendriront toujours le coeur des vrais amants de l'art.

Et aussi longtemps que la langue française sera parlée sur la terre d'Amérique Crémazie sera considéré comme le père de notre littérature et sera pour le Canada ce que Dante et le Tasse sont encore pour l'Italie, Homère et Virgile pour l'humanité (1).

La mémoire de Crémazie vivra

Crémazie vivra parce qu'il a donné à l'âme populaire sa chanson et que ses vers sont le souffle patriotique qui fait "claquer les drapeaux"; il vivra parce qu'il s'est fait le gardien d'un rêve, le rêve de participer à l'action glorieuse de la France dans le monde, en exerçant sur ce continent, quoique dans des proportions infiniments plus modestes, la maîtrise des idées et des belles formes. Ce rêve nous a mis au coeur un idéal. L'homme ne vit pas que de pain et les peuples que de prospérité matérielle. Les gras pâturages ne suffisent qu'aux nations dont la vie historique est terminée. Nous ne sommes qu'une poignée à côté des quatre-vingts millions de la République voisine, mais le nombre n'a jamais pesé dans la balance de la suprématie intellectuelle. La Belgique et la Suisse française—cette dernière surtout, voisine des cantons allemands et de la grande agglomération germanique—poursuivent une carrière qui n'est pas sans grandeur. Mais l'histoire fournit un précédent plus conclusif encore. A côté des grands empires orientaux, Athènes n'était qu'une bourgade, et, même, lorsque son hégémonie politique sombrait devant Rome conquérante, elle imposait sa langue et sa civilisation à la maîtresse du monde. Oui, c'était là un rêve ambitieux, je le sais, qui amène plus d'un sourire sur le masque des sceptiques. Mais un écrivain de génie a dit: "Tout ce qui a été fait de grand dans le monde a été fait au nom d'espérances exagérées".

(1) William Chapman, *Le Temps*, 3 mai 1902.

Un des nôtres, M. de Nevers, après avoir raconté la vie de nos pères, avides d'espace et de liberté, leur âme éprise de vastes solitudes et de régions inexplorées, leurs courses aventureuses à travers un continent, depuis le golfe du Mexique jusqu'aux mers glacées de la baie d'Hudson, de l'Acadie aux confins du Pacifique, puis, après la Cession, comment ils se replièrent sur eux-mêmes en pleurant, leurs espoirs si cruellement déçus, se demandait: "La flamme ardente qui s'est éteinte ne va-t-elle pas renaître, une éclosion brillante ne va-t-elle pas s'épanouir un jour?" Cette grande lumière qui va se lever sur le Canada français, j'en salue l'aurore dans cette renaissance littéraire à laquelle nous assistons, dans les oeuvres de nos artistes qui se font plus belles et plus nombreuses..." (1)

Les sources d'inspirations de Crémazie

Où ce petit boutiquier, sans études préparatoires, loin des grandes écoles, bien loin surtout de ces milieux intellectuels où les siècles ont accumulé de tels trésors littéraires et scientifiques que l'atmosphère ambiante en est comme saturée et que, sans le vouloir, presque sans le savoir, les esprits s'imprègnent d'art, de poésie, et que les âmes s'ouvrent toutes seules à la compréhension du beau, a-t-il trouvé ses sources d'inspiration? Or, écoutez cette petite histoire d'une formation psychologique. Québec n'est pas Lunel. Son aire de granit n'a pas été bâtie sur les bords d'une mer bleue, toute parfumée des brises de l'Orient, mais sur la rive d'un grand fleuve, au milieu d'un paysage unique et comme enveloppé des souvenirs d'une héroïque épopée. Quel que soit le coin d'horizon que l'œil interroge, il n'y voit que beauté et souvenirs de vaillance. C'est l'incomparable côte de Beaupré, coupée d'abord par une cataracte fameuse, qui se déroule en une suite de coteaux

(1) Adélard Turgeon, *Le Canada*, 9 décembre 1906.

gracieux et qui, pour ne pas finir d'une façon vulgaire, s'en va se perdre dans la mer en se confondant avec le Cap Tourmente; c'est Lorette, avec ses descendants des guerriers d'un autre âge, redisant les combats d'une tribu toujours amie des Français; c'est l'Ile d'Orléans cette corbeille de verdure jetée entre deux rives et que ses vignes sauvages, comme l'esprit enjoué des premiers découvreurs, ont fait appeler l'île de Bacchus, mais comme je préfère le nom qui évoque l'image de la Pucelle de France à celui du vieux Silène égrillard! ce sont les Plaines d'Abraham, ce sont les champs de Ste-Foye, où la victoire succédant à la défaite fut pourtant impuissante à nous retenir le sceptre; ce sont les hauteurs de Lévis, dont le nom rappelle le chevalier qui espère contre toute espérance et qui, par un dernier fait d'armes, nimbait de gloire le front d'une race cédée mais inconquise; et, tout en arrière, la chaîne des Laurentides, avec leur doux nom, encadre ce sublime décor de lieux magiques et de luttes séculaires. Grandeur des paysages, vaillance guerrière, voilà le "substratum" du vieux roc québecois et, puisque l'esprit comme le corps porte ses marques d'origine, faut-il s'étonner que Crémazie ait subi l'influence émanée des choses et que, de cette communion intime de l'âme et du sol, il ait tiré ses accents qui ont enchanté l'oreille de nos pères et qui bercent encore les rêves des générations montant à la vie (1).

Octave Crémazie un éveilleur

Crémazie poète n'a qu'une oeuvre assez peu considérable et assez fruste. Pourquoi donc a-t-il et conserve-t-il une vogue de bon aloi? C'est qu'il est le plus accessible et qu'il parle pour nous qui ne pouvons sortir de nous-même nos émotions patriotiques. C'est qu'il a été un éveilleur, un

(1) Adélard Turgeon, *Le Canada*, 9 décembre 1906.

moment, une date de notre histoire littéraire, et, au risque de la redire de si près, une voix de son peuple. Il a réalisé une entreprise unique, avec de bien rustiques outils et dans un temps où notre culture était encore moins générale qu'elle ne l'est aujourd'hui. C'est qu'il a été le centre de ralliement de l'*Ecole de Québec*, celle de 1860. Autour de lui gravitent, l'inspirant et s'en inspirant, les deux Garneau, père et fils, Parent, Ferland, Joseph-Charles Taché, Gérin-Lajoie, Fréchette et Lemay, prosateurs et poètes de chez nous. Sans doute Fréchette le dépassera-t-il pour la forme et Lemay pour la délicatesse; mais à Crémazie revient le premier succès dans la nationalisation de notre poésie. Sans doute l'*Ecole Littéraire de Montréal*, de 1900 à nos jours, produira-t-elle des ouvriers plus subtils, mais ceux-ci se confineront plutôt au domaine psychologique... Dans l'édifice littéraire national, les plus rudes pierres sont à la base. Et cela convient. Les plus fines seront au sommet, comme il conviendra aussi. Et il n'y aurait point de colonnes, de frises, ni de corniches ouvrées, ni de flèches, ni d'élans vers la nue, s'il n'y avait eu auparavant l'humble, la solide, la dure assise que le temps a marquée et qu'il n'a point détruite. Et Crémazie, apercevant ceux qui sont à la tâche et ceux qui viendront, leur dira, en les reconnaissant pour ses frères de même race et d'expression plus déliée, il leur dira, lui qui n'a jamais eu d'égoïsme, ces mots canadiens qui sont exquis et qu'il ne nous faut point désapprendre de dire: *Je vous espérais!* (1)

Crémazie, poète de la fierté nationale

En 1854, alors qu'on était tout occupé à relire et à méditer les pages de Garneau, un chant patriotique, d'une inspiration plus profonde que celle qui avait jusque-là animé notre poésie, s'élève en strophes toutes pleines de

(1) Maurice Hébert *Le Terroir*, janvier 1927.

fierté nationale. C'est Crémazie qui publie ses premiers vers. La poésie canadienne était à peu près inexistante : et l'on fut étonné de l'ampleur que prenait tout à coup le vol—pourtant assez lourd encore—du poète nouveau. Crémazie s'inspirait visiblement des pensées et des sentiments qui remplissaient l'*Histoire du Canada.* Il chantait ce que Garneau avait raconté. Et c'est à propos de ces premiers poèmes de Crémazie, et de leur influence sur les jeunes gens de cette époque, que l'abbé Casgrain écrira plus tard, en janvier 1866 :

"Sur cette grandiose réalité (révélée par Garneau), les brillantes strophes de M. Crémazie, alors dans tout l'éclat de son talent, jetaient par intervalle leur manteau de gloire."

Et l'abbé continue sur ce ton lyrique un peu ingénu, qui fut toujours, chez lui, l'expression d'une perpétuelle jeunesse :

"Ceux qui étaient alors en âge de goûter les beautés littéraires peuvent redire encore tout ce qu'il y avait de charme dans la voix de ce barde canadien, debout sur le rocher de Québec et chantant, avec des accents tantôt sonores et vibrants comme le clairon des batailles, tantôt plaintifs et mêlés de larmes comme la harpe d'Israël en exil, les bonheurs et les gémissements de la patrie. Chacun de nous alors soupirait après le jour où il pourrait mêler sa voix à celle du chantre canadien et rêvait, avec toute l'ardeur juvénile, quelque long poème destiné, pour le moins, à l'immortalité."

Retenons, de cette strophe de Casgrain la dernière phrase, qui est plus qu'un sentiment et qui devint une réalité. "Chacun de nous soupirait après le jour où il pourrait mêler sa voix à celle du chantre canadien."

Le jour vint, en effet où de toutes ces ferveurs accumulées, de tous ces rêves, de tous ces desseins réunis, sortit une

activité littéraire nouvelle qui fut le mouvement patriotique de 1860 (1).

La destinée tragique d'Octave Crémazie

Eminemment tragique a été la destinée du poète. Par les amertumes, les fatalités de son existence, Crémazie appartient à la longue lignée de ces génies malheureux—Dante, Le Tasse, Milton et tant d'autres—à qui leurs malheurs ont créé comme une auréole. Mais, là s'arrête l'affinité entre notre vieux barde et ces grandes victimes du sort, qui ont acheté si chèrement, au prix de quelles immolations, leur immortalité. Notre sympathie pour lui ne saurait, en effet, nous aveugler au point de mettre son oeuvre, assez primitive en somme, en parallèle avec ces poèmes douloureux et immenses, qui s'appellent la *Divine Comédie*, la *Jérusalem Délivrée* ou le *Paradis Perdu*. La vérité historique nous oblige même à noter un aveu assez délicat qui lui a échappé au cours de sa correspondance intime. Crémazie y confesse que ce sont ses fautes qui lui ont mérité son châtiment. L'exil où il s'était condamné était la conséquence d'un de ces actes contre l'honneur, que toute société réprouve et que notre patriotisme aurait mauvaise grâce à vouloir excuser. Que cet acte ait eu des circonstances atténuantes, dans le tempérament même du poète, peu propre aux affaires et dans l'espèce d'affolement où la perspective d'une banqueroute jeta sa pauvre âme impressionnable; — qu'il ait alors un peu perdu la tête et accompli une chose dont il ne calculait plus bien la gravité et la portée, — je suis tout prêt à le concéder et à dégrever d'autant sa mémoire mélancolique. Dans tous les cas, et quelle qu'ait été, en cela, sa part de responsabilité, il a, je crois, payé sa dette envers la société et noblement expié son erreur par seize années d'exil, d'isolement

(1) Mgr Camille Roy, *A l'ombre des érables*, p. 321.

du coeur, de privations de toutes sortes. Crémazie est mort là-bas, en terre étrangère, quitte envers l'avenir. La sympathie qui entoure son nom, pour n'être pas de même nature que celle que nous donnons au juste souffrant, ne laisse pas, cependant que de l'honorer beaucoup. Et j'ose affirmer qu'il s'en était rendu digne, par la façon dont il a accepté, jusqu'à la fin, ce qu'il considérait comme sa peine bien méritée (1).

Pauvre Crémazie!

Pauvre Crémazie! qui a aimé plus que lui ces rives du St-Laurent qui ne lui ont pas même donné l'aumône d'un tombeau? Qui a chanté avec plus d'ardeur, de talent et d'âme, les gloires du Canada français qui semble ne plus se souvenir de celui qui fut le véritable auteur du réveil patriotique de 1860?

Crémazie naquit en 1822 (2). Il avait donc 18 ans lorsque l'acte d'Union fut imposé au Bas-Canada. A cette époque, l'élément canadien-français entretenait des craintes sérieuses sur son avenir. Lafontaine, Viger, Taché, Morin et Parent parvinrent à se faire élire au nouveau Parlement. Les deux derniers furent les initiateurs du mouvement littéraire et patriotique qui s'étendit de 1840 à 1867. En 1845, F.-X. Garneau publiait le premier volume de son *Histoire du Canada*, et, un peu plus tard, l'abbé Ferland commençait son *Cours d'Histoire du Canada*, qui, à un grand mérite littéraire, joint les vraies qualités du genre historique.

Fréchette, Fiset, Sulte et Lemay recueillaient leurs premiers lauriers; de Gaspé, de Boucherville, Bourassa, Gérin-Lajoie mettaient une dernière main à leurs romans

(1) Henri D'Arles, *Essais et conférences*.
(2) Nous avons corrigé cette erreur.

canadiens. MM. Faillon, Tanguay, Laverdière, Bibaud et plusieurs autres évoquaient un passé encore peu éloigné mais presque oublié.

Ce fut la grande époque. De ce jour, les descendants des fondateurs du Canada s'appelleront Canadiens-Français, car les colons anglais, à partir de l'Union, prennent le titre de Canadiens. Ce courant patriotique était raisonné. Lafontaine, comme chef politique, en avait la haute direction. Nos deux historiens le suivirent et les journalistes du temps, ayant à leur tête Etienne Parent, firent vibrer de toute la force de leur talent la corde nationale. Les évêques, dans leurs mandements recommandaient la colonisation des immenses forêts du Bas-Canada et encourageaient l'instruction populaire.

Les chefs politiques, les écrivains, l'épiscopat, le clergé et le peuple, tous se donnèrent la main et résolurent de triompher des embûches que la nouvelle constitution dressait sur leur chemin.

Une cause aussi belle et une union aussi parfaite étaient bien propres à enflammer l'imagination ardente et mesurée d'Octave Crémazie. A l'occasion de la visite à Québec du navire français, la *Capricieuse*, en 1855, le premier vaisseau qui nous vînt du beau pays de France depuis 1759 (1), Crémazie lança aux quatre coins du Canada les premières notes de son hymne à la patrie canadienne-française. Puis, successivement, il publia ces belles et touchantes pièces de vers que chacun connaît: *Le vieux soldat, Le chant du vieux soldat, Le drapeau de Carillon*, etc.

Dans la prose, M. Chauveau et l'abbé Casgrain jouaient un rôle identique. Dans la politique, le mouvement national suivait la même marche: Lafontaine et Morin, soutenus

(1) M. Magnan pensait évidemment au premier vaisseau *venu en mission officielle;* entre 1759 et 1855, bien d'autres étaient venus à Québec (voir, par exemple, les annonces du *Canadien*).

par les publicistes, le clergé et le peuple, renversaient tous les obstacles et obtenaient une complète et entière justice en faveur de leurs compatriotes qui avaient été si manifestement maltraités par l'acte d'Union.

Encore une fois, je le répète, ce fut la grande époque. Il importe, aujourd'hui, de mettre sous les yeux de la jeunesse ces fortes pages que nos athlètes ont écrites de leurs mains puissantes.

Crémazie est la plus sympathique figure de cette période brillante et féconde, qui suivit la rébellion de 1837-38 et s'arrêta à la Confédération. Il n'est donc que juste de rappeler son nom à la mémoire de la jeune génération.

"Isolé dans sa vie, isolé dans sa mort",

le malheureux poète québecois dort loin des siens, depuis dix-huit ans. Parmi les nombreux Canadiens-français qui traversent l'Océan, chaque année, combien songent à Crémazie? Quel est celui qui, "du souvenir ressuscitant la flamme", donne

"Une fleur à la tombe, une prière à l'âme,
Ces deux parfums du ciel qui consolent les morts"?

Nous espérons qu'un jour un monument sera élevé à Crémazie sur les hauteurs de Québec. La place de ce bronze est à côté de celui que l'on devrait ériger à Garneau, en face du Palais législatif. Ce jour sera celui de la réparation nationale.

En attendant, dors en paix, illustre patriote, dans ce coin de terre que la vieille France t'a prêté. Et, quand l'Atlantique vient battre la plage qui te recouvre, prête l'oreille. A travers les plaintes des vagues, tu reconnaîtras des voix jeunes et vigoureuses, qui te parlent de la patrie absente et qui te disent que ton souvenir vit toujours dans les coeurs canadiens-français (1).

(1) C.-J. Magnan, *Le Monde Illustré*, vol. XV, p. 438.

Octave Crémazie grand lyrique

"Crémazie est un lyrique, et un grand lyrique. Il tient de Lamartine, et, comme le poète des *Méditations*, il a demandé souvent son inspiration à la tristesse et à la mélancolie. Dans ses chants, la note mélancolique revient fréquemment. Mais elle ne fatigue pas. On sent que le poète parle du coeur et qu'il n'a pas recherché la sentimentalité; on sent que la note est naturelle. Si, lors de la publication de ces vers, on pouvait trouver étrange ce retour constant vers les pensées sombres de la mort et le redoutable problème de la vie future, on ne s'en étonne plus aujourd'hui que les événements en ont fait le plus infortuné de nos poètes. Le souvenir du malheur qui a brisé sa vie et qui l'a fait mourir, caché sous un nom d'emprunt, loin de son cher pays plane sur ses oeuvres et leur donne dans l'esprit du lecteur une teinte sombre en harmonie aux sentiments qu'elles expriment. On croit voir, ça et là, que l'infortuné barde a chanté sa propre destinée. On dirait, ô poète,

Que Jamais le bonheur ne vous avait souri!
Une douleur secrète avait brisé votre âme:
Nulle main n'a donc pu verser un pur dictame
Sur votre coeur endolori!"

TABLE DES MATIERES

LA FAMILLE CREMAZIE

La flotte de Canon 5
Le premier ancêtre canadien de Crémazie 7
L'orthographe du nom Crémazie 10
Le père de Crémazie 11
Les enfants de Jacques Crémazie Jr 15
Jacques Crémazie 17
Les *Lois criminelles anglaises* 18
Le *Manuel des notions utiles* 19
Les notions de Cosmographie 20
L'Ami de la Religion et de la Patrie 22
Jacques Crémazie, professeur à Laval 23
Jacques Crémazie et le Bon-Pasteur 24
Ce que fut Jacques Crémazie pour son frère 25
Joseph C. Crémazie 28

CREMAZIE A QUEBEC

La date de naissance d'Octave Crémazie 33
Où est né Octave Crémazie à Québec 34
Octave Crémazie au séminaire de Québec 36
Les confrères de classe de Crémazie 38
La société J. et O. Crémazie 41
Les voyages de Crémazie en France 43
La vogue de la librairie Crémazie 44
Les habitués de la librairie Crémazie 47
La cause de la perte de Crémazie 49
Le commencement de la fin 53
Une offre de l'honorable M. Evanturel 54
Pour sauver Crémazie 56
La date du départ de Crémazie pour l'exil 59
Sur le départ de Crémazie 60
Ce que devint la librairie J. & O. Crémazie 61

L'AFFAIRE HEALEY

Ce qu'était John R. Healey 63
L'accusation portée contre Healey 65
La bataille des experts 67
Des points noirs 69
Le cas de Jacques Crémazie 71
La brochure *Une cause célèbre* 72
Crémazie eut-il des complices? 75
L'honorable Joseph-Edouard Cauchon 80

L'honorable François Evanturel 82
M. Augustin Côté 84
M. Louis-Michel Darveau 86
Les contradictions de M. Darveau 88
Crémazie, victime des *shavers!* 90
Une entrevue de Louis Fréchette 92

CREMAZIE EN EXIL

Le nom de Jules Fontaine 95
Mort à l'existence littéraire 96
Un bon Samaritain, M. Bossange 98
Le concours de poésie de l'université Laval 100
Pendant le siège de Paris 102
Un ami anonyme de Crémazie 104
Crémazie à Orléans 106
A la Bibliothèque publique d'Orléans 109
Au Brésil ou en Australie 111
Crémazie à Bordeaux 112
Impressions de Bordeaux 114
Une procession du Saint Sacrement à Bordeaux 116
Crémazie au Havre 118
La foi canadienne sauve Crémazie 119
Une lettre de Crémazie à M. Audette 121
Mater dolorosa 122
La visite de l'abbé Casgrain à Crémazie 123
Le baron Gauldrée-Boilleau 125
La mort de Crémazie 126
Mort en bon chrétien 128
Le lieu de sépulture de Crémazie 130
L'enterrement du comte de Beaumont 132
Une suggestion de la Société Saint-Jean-Baptiste 134

CREMAZIE FUT-IL ABANDONNE PAR LES SIENS

La vérité à ce sujet 137
La requête des amis de Crémazie 139
Les signataires de la requête 140
Sir Georges-Etienne Cartier et Crémazie 145
Une arme à deux tranchants 146
Une lettre de Crémazie à M. Ernest Gagnon 148
Pour payer les dettes de Crémazie 149
Une lettre de Crémazie au maire de Québec 151
M. Letellier de Saint-Just et Crémazie 152
Un projet de l'honorable M. Ouimet 154
M. Vital Têtu, ami de Crémazie 156

VARIA

Le portrait physique de Crémazie 159
Les étapes de la librairie Crémazie 161
La maison centenaire de la rue de la Fabrique 163

La manière de travailler de Crémazie 166
Crémazie dans l'intimité 166
Ce que Crémazie appelait une société d'épiciers 168
Une suggestion de Crémazie 170
La situation des écrivains canadiens 171
Crémazie et l'historien Garneau 173
Un jugement injuste sur Crémazie 174
La conservation de la langue des aïeux 175
Crémazie et les Irlandais 176
Crémazie et le pain bénit 177
Qui songera à mes pauvres vers 178
La "Maison Crémazie" à Québec 181
Crémazie et l'Institut Canadien 183
Les Canadiens au cimetière d'Ingouville 184
Le monument Crémazie au cimetière d'Ingouville 186

L'OEUVRE DE CREMAZIE

Les *Oeuvres Complètes* de Crémazie 188
Les pièces omises 190
La première poésie de Crémazie 193
Ecrivez plutôt en prose 198
La guerre d'Orient 199
Le vieux soldat canadien 200
Sur les ruines de Sébastopol 201
Les Morts 202
La paix 203
Le drapeau de Carillon 203
L'opinion de Claretie 204
Qui était Sabatier 206
Où fut chanté le Drapeau de Carillon pour la première fois 207
Le Drapeau de Carillon, pièce dangereuse 208
Le Canada 210
L'alouette 210
Le retour de l'*Abeille* 211
Le vieux soldat de l'Empire 211
Deux centième anniversaire de l'arrivée de Mgr de Laval au Canada 213
Fête nationale 213
A la mémoire de M. de Fenouillet 214
La fiancée du marin 216
Guerre d'Italie 217
Les Mille-Iles 217
Castelfidardo 217
Le chant des Voyageurs 218
A M. et madame Hector Bossange 219
La Promenade des Trois Morts 220
La critique de M. Thibault 221
La partie non publiée de la Promenade des Trois Morts 222

L'APOTHEOSE DE CREMAZIE

A qui nous devons le monument de Crémazie 225

L'inauguration du monument Crémazie 228
Hommage de Louis Fréchette 229
Hommage de Gonzalve Desaulniers 231
Hommage de J. K. Foran 233
Hommage d'Adolphe Poisson 235
Hommage de Nérée Beauchemin 239
Hommage de Charles Gill 240
Hommage de Jean Charbonneau 244
Hommage de Louis-Joseph Doucet 245
Hommage d'Hector Demers 247
Hommage d'Albert Lozeau 248

AUTRES HOMMAGES A CREMAZIE

Autres hommages à Crémazie 251
Hommage de L.-M. Darveau 251
Hommage de Benjamin Sulte 252
Hommage de William Chapman 253
Hommage de Charles Marcilly 257
Hommage d'Eustache Prudhomme 259
Hommage de Georges Bouchard 261
Hommage de L. L. Régnier 262
Hommage de J. B. Caouette 262
Hommage de Charles L. Daoust 263
Hommage de J. K. Foran 263
L'adieu du poète 265
Hommage de Anonyme 264

CONCLUSION

Pardon pour Crémazie 268

APPENDICE

Actes de l'état civil relatif aux Crémazie 271
Un grand poète 286
La mémoire de Crémazie vivra 289
Les sources d'inspiration de Crémazie 290
Octave Crémazie un éveilleur 291
Crémazie, poète de la fierté nationale 292
La destinée tragique d'Octave Crémazie 294
Pauvre Crémazie! 295
Octave Crémazie, grand lyrique 298

BNQ
000 427 302